

(1)

(N° 105.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

SESSION DE 1903-1904

RAPPORT TRIENNAL

SUR

L'ÉTAT DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN EN BELGIQUE

PRÉSENTÉ AUX CHAMBRES LÉGISLATIVES LE 13 AVRIL 1904,

PAR

M. de TROOZ, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DIX-SEPTIÈME PÉRIODE TRIENNALE

1900-1901-1902



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI

RUE DE LA LIMITE, 21

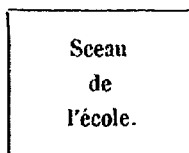
1904

Attendu que le sieur. (nom et prénoms), natif de. ,
a subi l'examen de sortie réglementaire;

Vu la somme des points obtenus dans cet examen et dans les compositions de
l'année,

Avons conféré et conférons au dit sieur. le présent diplôme
attestant qu'il a fait avec (fruit, grand fruit, le plus grand fruit) des études (1)
comprenant (2). et (3) qu'il a suivi, en outre, avec fruit, etc., les
cours facultatifs de.

Le Président du bureau,



Les Examineurs,

Le Préfet des études,

*Vu par nous, ministre de l'intérieur
et de l'instruction publique,*

(1) D'humanités grecques-latines; d'humanités latines; d'humanités modernes (division
scientifique ou division commerciale et industrielle).

(2) Indiquer les matières obligatoires.

(3) En blanc dans la formule; cette mention devra être ajoutée à la main, s'il y a lieu.

B

FORMULE DU DIPLÔME

*à délivrer aux élèves qui ont terminé avec succès leurs études dans
une école moyenne de l'État.*

École moyenne de l'État à

AU NOM DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

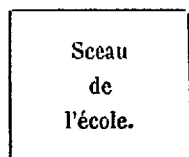
Nous, président du bureau administratif, directeur et professeurs de l'école
moyenne de l'État à

Attendu que le sieur (nom et prénoms), natif d , a subi
l'examen de sortie de la section moyenne;

Vu la somme des points obtenus dans cet examen et dans les compositions de
l'année,

Avons conféré et conférons au dit sieur le présent diplôme
attestant qu'il a fait avec (fruit, grand fruit, le plus grand fruit) des études d'école
moyenne comprenant (1) et (2) qu'il a suivi, en outre, avec
fruit, etc., les cours facultatifs de

Le Président du bureau,



Les Professeurs,

Le Directeur de l'école moyenne,

(1) Indiquer les branches obligatoires.

(2) En blanc dans la formule; cette mention doit être ajoutée à la main, s'il y a lieu.

FORMULE DU DIPLÔME

à délivrer aux élèves qui ont terminé avec succès leurs études dans une section spéciale d'école moyenne de l'Etat.

Ecole moyenne de l'Etat à

AU NOM DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

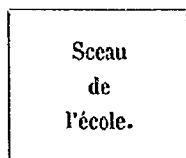
Nous, président du bureau administratif, directeur et professeurs de l'école moyenne de l'Etat à et membres du jury chargé de procéder aux examens de sortie de la section spéciale instituée dans cet établissement,

Attendu que le sieur (nom et prénoms), natif d , a subi l'examen de sortie de la section (1) ,

Vu la somme des points obtenus dans cet examen et dans les compositions de l'année,

Avons conféré et conférons au dit sieur le présent diplôme attestant qu'il a suivi avec (fruit, grand fruit, le plus grand fruit) les cours de la dite section comprenant (2) et (3) qu'il s'est particulièrement distingué pour

Le Président du bureau,



Les Professeurs,

Le Directeur de l'école moyenne,

(1) Spécifier la nature de la section : commerciale, industrielle ou agricole.

(2) Indiquer les branches qui ont fait l'objet de l'examen et des compositions.

(3) A ajouter, s'il y a lieu, en mentionnant les branches dans lesquelles l'élève obtient les 8/10 des points dans les compositions et l'examen réunis.

LXVIII

Circulaire aux directeurs et directrices des écoles moyennes de l'Etat :

ART. 45 du règlement. Peut-on communiquer aux élèves les résultats des compositions théoriques de la 3^e série?

30 mai 1902.

M.,

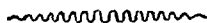
Des directeurs d'école moyenne ont pensé qu'il y avait contradiction entre le nouvel alinéa ajouté à l'article 45 du règlement d'ordre intérieur par la circulaire du 3 décembre 1900 et le second alinéa de ce même article.

Cette contradiction n'existe pas, attendu que l'alinéa ajouté vise *les compositions théoriques*, seules mentionnées dans cet alinéa, tandis que le second alinéa de l'article 45, d'après cette circulaire même, se rapporte aux *compositions pratiques*.

« Les résultats des *compositions théoriques* de la 3^e série restent secrets »,

cela signifie que ces résultats ne sont pas soumis à la même règle que ceux des deux premières séries, qui doivent être communiqués aux élèves dans les cinq jours qui suivent la composition. Mais rien n'empêche de mentionner dans le bulletin de fin d'année les points obtenus dans les compositions théoriques de la 3^e série en même temps que les places des compositions pratiques. Il n'y aurait même aucun inconvénient à indiquer dans ce bulletin le total des points des compositions, tant théoriques que pratiques. Je laisse cette question à l'appréciation des chefs d'établissement.

Le Ministre,
J. DE TROOZ.



LXIX

Circulaire à l'Inspection de l'enseignement moyen, aux bureaux administratifs et aux chefs des établissements d'instruction moyenne de l'Etat : mort de la Reine. — Deuil. — Mesures prescrites.

24 septembre 1902.

M.,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en présence du malheur qui vient de frapper la nation, j'ai décidé que le deuil pour S. M. la Reine sera porté de la manière suivante, jusqu'à nouvel ordre, par le personnel, tant de l'administration centrale que des établissements et administrations ressortissant au département de l'intérieur et de l'instruction publique (y compris les services d'inspection) :

En uniforme, les fonctionnaires porteront le crêpe au bras et à la garde de l'épée ;

En tenue civile (deuil non obligatoire), ils porteront le crêpe au chapeau.

Toutes les pièces de correspondance émanant du département seront expédiées sur du papier encadré de noir en signe de deuil. Cet ordre s'étend aux divers établissements et administrations ressortissant au département. Il ne sera fait exception que pour les pièces du service intérieur et pour les pièces comptables. Il convient également que les fonctionnaires ne se servent que de papier de deuil pour toute correspondance ayant un caractère officiel.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
HYAC. VAN DER DUSSEN.



LXX

Circulaire aux bureaux administratifs des écoles moyennes de l'Etat : Durée des grandes vacances. — Date de la cessation et de la reprise des cours.

24 octobre 1902.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

D'après le règlement d'ordre intérieur (art. 1^{er}), l'année scolaire dans les écoles moyennes commence le 20 septembre et finit le 31 juillet. Cependant, sur la demande motivée du bureau administratif, elle pourra commencer du 20 septembre au 1^{er} octobre et finir du 1^{er} au 10 août.

Cette disposition fixe en même temps par voie de conséquence la durée normale des vacances séparant deux années scolaires. Cette durée est exactement de 51 jours, car il est clair, comme le constate une circulaire du 30 juin 1900, qu'en laissant au bureau administratif la faculté de faire commencer l'année scolaire du 20 septembre au 1^{er} octobre et finir du 1^{er} au 10 août, le règlement permet simplement le déplacement de l'époque assignée aux grandes vacances, mais sans que cela puisse amener de modification quant à leur durée. Ainsi, par exemple, si l'on donne congé aux élèves à partir du 4 août, la rentrée devra avoir lieu le 24 septembre et non pas, comme on a pu le supposer à tort, à une date quelconque comprise entre le 20 septembre et le 1^{er} octobre.

Je crois utile de rappeler, d'une manière générale, à l'attention des bureaux administratifs que l'exception prévue par l'article 1^{er} du règlement doit, aux termes de celui-ci, faire l'objet d'une demande adressée au gouvernement. Il est d'ailleurs nécessaire pour le règlement de diverses questions que le gouvernement connaisse exactement la date de la cessation et de la reprise des cours.

Le bulletin ci-joint, que je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir me renvoyer, dûment rempli, me fournira les renseignements voulus à ce sujet.

Le Ministre,

J. DE TROOZ.

Le bureau administratif de l'école moyenne de l'État pour ,
à , a l'honneur d'informer Monsieur le Ministre que l'année scolaire 1901-1902 a pris fin, dans cet établissement, le et que la reprise des cours pour l'année scolaire 1902-1903 a été fixée au

LXXI

Circulaire aux préfets des athénées royaux : conférences professorales.

25 novembre 1902.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Je vous prie de mettre à l'ordre du jour de la 1^{re} conférence professorale de l'année scolaire 1902-1903 le sujet suivant :

- « Quel est le but à atteindre par l'étude des langues étrangères :
- » 1^o Dans la section des humanités anciennes ;
- » 2^o Dans la section scientifique ;
- » 3^o Dans la section industrielle et commerciale ? »

Les travaux préalables que cette question comporte seront rédigés par les professeurs de langues étrangères que vous voudrez bien désigner à cet effet; les autres professeurs des trois sections prendront connaissance de ces travaux, chacun en ce qui concerne spécialement la section à laquelle il appartient; tous les professeurs, à l'exception du professeur de religion, des professeurs spéciaux de dessin, de gymnastique et de musique, assisteront à la conférence et pourront prendre part aux délibérations sur les conclusions à adopter.

Vous voudrez bien me transmettre aux vacances de Noël le procès-verbal de cette première conférence.

Le Ministre,

J. DE TROOZ.

LXXII. — *Liste des ouvrages classiques dont le gouvernement, sur la proposition du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, a prescrit autorisé ou recommandé l'emploi dans les établissements soumis au régime des lois du 1^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881. (Deuxième supplément à la liste générale de 1899.*

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	DÉCISIONS.	ÉTABLISSEMENTS auxquels les décisions s'appliquent.
Langue grecque.			
Esope	Deux cents fables choisies avec notes et lexique. (Edition classique de M. Lemoine mise en rapport avec les éléments de grammaire grecque de MM. Roersch et Thomas. Deuxième édition revue et corrigée. Bruxelles, 1898.	Autorisé.	Athénées.
Bocquet (A.)	Principes de phonétique grecque, à l'usage des athénées et des collèges. Tournai, Decallonne-Liagre, 1899.	Signalé à MM. les profes- seurs.	Id.
Roersch (L.) et Tho- mas (P.)	Éléments de grammaire grecque. 3 ^e édition revue et corrigée. Gand, Engelcke, 1900.	Autorisé.	Id.
Hombert (J.) et Mas- son (A.)	Lucien. Dialogues choisis, suivis de « Le songe ou la vie de Lucien » avec des notes, une table des noms propres et un lexique. 2 ^e édition, Tournai, Decallonne-Liagre, 1901.	Id.	Id.
Janssens (J.)	Grammaire grecque mise en harmonie avec la grammaire latine du même auteur. 5 ^e édition, revue et corrigée par Van de Vorst. C. Liège, Dessain, 1902.	Id.	Id.
Langue latine.			
Thomas (P.)	Mœurs romaines. Extraits d'auteurs latins à l'usage des classes supérieures d'humanités et avec des notices et des notes. Bruxelles. Société belge d'éditions, 1899.	Signalé à MM. les profes- seurs.	Id.
Van Kampen (A.) . . .	Descriptiones nobilissimorum apud clas- sicos Locorum. Series I quindecim ad Caesaris de Bello Gallico commentarios tabulae. Bruxelles, Lagaert.	Id.	Id.
Benoist (E.) et Goelzer (H.).	Nouveau dictionnaire latin-français, rédigé d'après les meilleurs travaux de lexi- cographie latine parus en France et à l'étranger et particulièrement d'après les grands dictionnaires de Forcellini, de Georges, de Freund et de Klotz, 2 ^e édition revue et corrigée. Paris, Garnier, 1900.	Autorisé.	Id.
Waltzing (P.) et Pirson (J.).	D ^r G. Landgraf. Grammaire latine traduite en français sur la 6 ^e édition et adaptée au programme des athénées et collèges belges. Liège, Dessain, 1900.	Id.	Id.
Masson (A.).	Thèmes oraux et écrits sur le <i>De Viris</i> , à l'usage des élèves de sixième, 2 ^e édition. Tournai, Decallonne-Liagre, 1902.	Id.	Id.
Wezel (D ^r E.)	César, guerre des Gaules. Cours de thèmes de reproduction 1 ^{re} partie (Livres I-III) traduite par A. Juncker et J. Lemoine. 2 ^e édition, revue et corrigée. Namur, Wesmael-Charlier, 1902.	Id.	Id.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	DÉCISIONS.	ÉTABLISSEMENTS auxquels les décisions s'appliquent.
Langue française.			
Kirsch, G.	Grammaire française à l'usage des écoles moyennes flamandes et des classes inférieures des athénées et collèges flamands (d'après le nouveau programme officiel), ouvrage divisé en deux cours et renfermant 350 exercices d'application. Louvain, Fonteyn, 1898.	Autorisé.	Athénées et écoles moyennes.
Salmon, A.	Les chefs-d'œuvre classiques de la scène expliqués par la comparaison. <i>Le Cid</i> , de Corneille. Tournai, Decal'onne-Liagre, 1898.	Id.	Athénées.
De Flou, C.	Promenades dans Bruges. 153 illustrations de V. De Deyne. Liège, Benard.	Recommandé pour les bibliothèques.	Athénées et écoles moyennes.
Rose, M.	Cours de langue française (Composition et style. Littérature. Diction et lecture). Namur, Wesmael-Charlier, 1898.	Signalé à MM. les professeurs.	Id.
Dordenne, J.	Voyages pittoresques. Extraits d'auteurs. Lectures choisies. Bruxelles, Lebègue J. et C ^{ie} , 1901.	Autorisé.	Id.
Hatzfeld, A., Darmsterter, A., et Thomas, A.	Dictionnaire général de la langue française du commencement du xvn ^e siècle jusqu'à nos jours, précédé d'un traité de la formation de la langue. Paris, Delagrave.	Recommandé pour les bibliothèques des professeurs.	Athénées.
Daxhelet, A.	Manuel de littérature française. Bruxelles, Lebègue, J. et C ^{ie} , 1901.	Signalé à MM. les professeurs.	Id.
Loise, F.	Traité de littérature. Les lois du style avec les moyens de se former à l'art d'écrire. 4 ^e édition. Namur, Wesmael-Charlier, 1901.	Id.	Id.
Verest, J., S.-J.	Manuel de littérature. Principes, faits généraux, lois. Bruxelles, Société belge de librairie, 1900.	Autorisé.	Athénées et écoles moyennes.
Piters, A.	Boileau-Despréaux. OEuvres choisies, précédées d'une notice et accompagnées d'un commentaire (<i>Le Lutrin</i>). Nouvelle édition. Gand, Hoste, 1900.	Id.	Athénées.
Maréchal, L.	Lexicologie française comprenant l'étude des mots d'origine latine et grecque, à l'usage des classes de 5 ^e et 6 ^e des humanités anciennes. Liège, Dessain, 1900.	Signalé à l'attention des professeurs.	Id.
Virelle, F.	Cours pratique d'analyse à l'usage des classes préparatoires aux études moyennes et renfermant des développements et exercices complémentaires à l'usage spécial de la classe inférieure des humanités. Liège, Dessain, 1900.	Id.	Athénées et écoles moyennes.
Houche, L. et C.	Grammaire française théorique et pratique. A) degré moyen, 3 ^e édition; B) degré supérieur. Namur, Lambert-De Roisin.	Autorisé.	Écoles moyennes.
Pecqueur, O.	Manuel pratique de la dissertation française. Conseils, modèles, plans, matériaux et sujets (1,000), à l'usage des athénées, des collèges, des écoles normales et des écoles moyennes. 2 ^e édition. Namur, Wesmael-Charlier, 1902.	Id.	Athénées et écoles moyennes.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	DÉCISIONS.	ÉTABLISSEMENTS auxquels les décisions s'appliquent.
Langue flamande.			
Bielen, A.	Leidraad tot de studie van de geschiedenis der nederlandsche letterkunde, inz. voor de hogere klassen der athenæen en colleges. 2 ^e uitgave. Antwerpen, Nederlandsche boekhandel, 1896.	Autorisé.	Athénées.
Burvenich, A.	Nederlandsch leesboek met verklarende woordenlijst en spreekoefeningen. Voor de lagere klassen der athenæen en middelbare scholen in 't Walenland. 3 ^e verbeterde druk. Gent, Hoste, 1898.	Id.	Athénées et écoles moyennes.
Senden, G.	Nederlandsche taaloefeningen ten gebruike der inrichtingen voor middelbaar onderwijs. 2 ^e verbeterde druk. Brussel, Lebègue en C ^{ie} , 1898.	Id.	Écoles moyennes.
Swennen, A. et Grubben, R.	Nederlandsche handelsbrieven ten gebruike van het middelbaar onderwijs der beide graden. Brussel, Lebègue, J., en C ^{ie} , 1898.	Id.	Id.
Brants, M.	Bloemlezing uit Huygens Korenbloemen. Voorhout, zedeprinten en oogentroost in huidige spelling en met aantekeningen. Gent, Hoste, 1898.	Id.	Athénées (classes supérieures).
Poi de Mont.	Inleiding tot de poëzie. Schets van een moderne poëtick in vier boeken. Algemeene begrippen, Lyrick, epick, dramatisch, met 9 portretten. Groeningen, Wolters, 1898.	Id.	Athénées.
Haller von Ziegesar .	Rollo van Moerland, Tooneelspel in vijf bedrijven. Gent, Siffer, 1899.	Id.	Id.
Id.	Theodoor Korner's leven en werken. Josef Heyderich. Toni, Zriny. Vertaald naar het duitsch. Gent, Siffer. Antwerpen, de Nederlandsche Boekhandel, 1897.	Id.	Id.
Vercoullie, J.	Algemeene inleiding tot de taatkunde. 2 ^e herziene en vermeerderde uitgave. Gent, Vuylsteke en Van Doorssele, 1900.	Recommandé pour les bibliothèques.	Athénées et écoles moyennes.
Id.	Beknopt etymologisch woordenboek der Nederlandsche taal. 2 ^e verbeterde en zeer vermeerderde uitgave. Gent, Vuylsteke. 1898.	Id.	Id.
Hiel, E.	Liederen en gezangen voor groote en kleine kinderen. 1 ^o boek, Brussel, Lebègue en C ^{ie} , 1879; 2 ^o boek, Gent, Siffer, 1896.	Id.	Id.
Deneef, E.	Geschiedenis van de Nederlandsche letterkunde voor het middelbaar onderwijs. Brussel, Lebègue en C ^{ie} , 1900.	Id.	Écoles moyennes.
Kleyntjens, J.	Grammaire flamande à l'usage spécial des wallons. 7 ^e édition, revue, corrigée et augmentée. Texte français et flamand. Tournai, Vasseur-Delmée, 1900.	Autorisé.	Athénées et écoles moyennes.
Vercoullie, J.	Nederlandsche Spraakkunst voor athenæen, colleges en normaalscholen. 2 ^e uitgave. Gent, Vuylsteke, 1900.	Id.	Athénées.
Van Kalken (H.) . . .	Een bloemtuil verzameling van dicht- en prozastukken ter voorbereiding van de studie der nederlandsche letteren. Brussel, Lebègue en C ^{ie} , 1900.	Id.	Écoles moyennes.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	DÉCISIONS.	ÉTABLISSEMENTS auxquels les décisions s'appliquent
Te Winkel (J.) . . .	Geschiedenis der Nederlandsche taal (naar de tweede hoogduitsche uitgave, met toestemming van den schrijver vertaald door Dr F. C. Wieder, met eene kaart. Gulemborg, Blom et Olivierse, 1901.	Recommandé pour les bibliothèques.	Athénées et écoles moyennes.
Eldar (A. M.) (Anna Fles)	Spoken en zingen, in verband gebracht met de Nederlandsche taal. Zevende omgewerkte en veelvermeerderde druk. Tiel, Mijs, 1900.	Id.	Id.
Geurts (J.)	Nederlandsche metriek met een aanhangsel over het middelnederlansch vers. En een inleidend woord van Dr C. Lecoutere. Hasselt, Sint-Quintinus drukkerij, 1902.	Autorisé.	Id.
Coppé (H.)	Nederlandsche spraakkunst in drie leer- gangen, voor de middelbare scholen, colleges, athenaea en normaalscholen, vierde druk. Brugge, Guensseaux, 1901.	Id.	Id.
Ryckmans (A.) . . .	Manuel de langue flamande. 2 ^e édition. Liège, Dessain, 1901.	Id.	Écoles moyennes.
Van Malsen (P.) . .	Het leven der taal, inzonderheid dat van het Nederlandsch. s'Gravenhage, Nijhoff, 1900.	Recommandé pour les bibliothèques.	Athénées et écoles moyennes.
Vermast (A.) . . .	Vertelsels uit West-Vlaanderen, Leesboek voor lager en middelbaar onderwijs. Gent, Vanderpoorten, 1902.	Autorisé	Id.
Baratto (D.) et Rijmers (H.).	Vlaamsch taalboek, I. Brussel, J. Lebègue et Co.	Id.	Écoles moyennes et classes inférieures des athénées royaux.
Id.	Le flamand enseigné comme seconde langue. I. Bruxelles, J. Lebègue et Co.	Signalé à MM. les professeurs.	Id.
—	Bloemlezing uit Da Costa's gedichten ten gebuike bij het middelbaar onderwijs. Vierde druk. Leiden, A. W. Sijthoff, Antwerpen, de Nederlandsche boekhandel.	Autorisé.	Athénées royaux et écoles moyennes.
Van Kalken (H.) . . .	Nederlandsch leesboek voor de lagere en middelbare scholen Cbis. Tweede reeks. Brussel, J. Lebègue en Co.	Id.	Id.
Stoett (F.-A.) . . .	Nederlandsche spreekwoorden en gezegden verklaard en in het Fransch, Duitsch en Engelsch vertaald.	Recommandé pour les bibliothèques.	Id.
Verstraeten (A.) . .	Vondels meesterstuk. Lucifer. Treurspel in vijf bedrijven. Taal- en letterkundig verklaard. Vierde uitgaaf, bezorgd door Salsmans. J. Gent, Siffer, 1902.	Autorisé.	Athénées.

Langue allemande.

Brülsch (W.) . . .	Lectures allemandes. Beispiele zur Sprachlehre und Stoff zur mündlichen und schriftlichen Anwendung der Deutschen Sprache in den untern und mittleren Klassen höherer Schulen (III. vermehrte Auflage). Bruxelles, Lebègue et Co, 1895.	Autorisé.	Écoles moyennes.
Houdremont (F.) . .	Praktisches Lesebuch nebst Anhang zunächst für die unteren Klassen des mittleren Unterrichtes. (Fünfzehnte verbesserte und vermehrte Auflage.) Liège, Dessain, 1899.	Id.	Écoles moyennes et classes inférieures des athénées.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	DÉCISIONS.	ÉTABLISSEMENTS auxquels les décisions s'appliquent.
Perbal (F)	Der Deutsche Sprachschüler. Methodisch geordnete Beispiele, Lehrsätze und Übungsaufgaben für Grammatik und Orthographie. Zweiter Teil, zweite umgearbeitete Auflage. Arlon, Everling, 1896. (Erster Teil, vierte Auflage.) Arlon, 1899.	Autorisé.	Écoles moyennes et classes inférieures des athénées.
Scharff (P.)	Cours complet de langue allemande avec un choix de morceaux de lecture. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} , 1898.	Id.	Athénées.
Warker (N.)	Unsere Vorfahren, die Germanen. Arel und Aubel, Willems, 1899.	Id.	Id.
Fiedler (O.)	Deutsches Lehr- und Lesebuch mit tabellarischer Uebersicht der deutschen Grammatik. Vierte umgearbeitete und bedeutend vermehrte Auflage. Brussel, Kiessling, et C ^{ie} .	Id.	Athénées et écoles moyennes.
Van Ryn (G.)	Duitsch Leer- en Leesboek voor eerstbeginnenden. Eerste deel, 3 ^e vermeerderde druk. Gent, Van Goethem, 1900.	Id.	Id.
Id.	Duitsch Leer- en Leesboek voor eerstbeginnenden. Tweede deel, nieuwe vermeerderde druk. Gent, Van Goethem.	Id.	Id.
Poiry (I.)	Méthode directe de la langue allemande pour les écoles. Premier livre. Bruxelles. Imp. « La Gutenberg », 1900.	Id.	Id.
Id.	Méthode directe et intuitive de la langue allemande pour les écoles. Premier livre (1 ^{re} et 2 ^e année d'études). Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} , 1902.	Id.	Id.
Koch (P.)	Neues handschriftliches Lesebuch. Livre de lectures manuscrites allemandes. Bruxelles. J. Lebègue et C ^{ie} .	Id.	Id.

Langue anglaise.

Kesler (J)	Little English grammar for beginners. 2 ^e édition. St-Gilles, De Konink, 1899.	Autorisé.	Écoles moyennes.
Schmidt (F.)	Lehrbuch der Englischen Sprache auf Grundlage der Anschauung. Vierte Auflage. Bielefeld und Leipzig, Verhalgen und Klasing, 1899.	Id.	Athénées royaux.
Burvenich (A)	English grammar and exercisebook, for beginners. 2 ^e édition, thoroughly revised. Brussels, Lebègue and C ^o , 1900.	Id.	Athénées et écoles moyennes.
Bielen (A)	Th. Hegener's English primer and first reading book, op nieuw bewerkt en met de jongste onderrichtsmethoden in verband gebracht (inz. voor Vlamingen). Tweede uitgave. Tongeren, Demarteau-Thys, 1901.	Id.	Id.
Koch (W)	The English Reader for middleclass schools. Third edition. Entirely revised and enlarged. Gent, Waem-Lienders, 1902.	Id.	Id.
Parry (F. B.)	Longmans' moderne series. Gulliver's Travels. The voyage to Lilliput and the voyage to Brobdingnag by Jean Swift. Edited and adapted for use in schools. London, Longmans, Green and C ^o , 1901.	Id.	Athénées.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	DÉCISIONS.	ÉTABLISSEMENTS auxquels les décisions s'appliquent
-------------------	----------------------	------------	--

Histoire.

Dumont (Père).	Cours d'histoire moderne. Namur, Wesmael-Charlier, 1897.	Autorisé.	Athénées.
Namèche	Précis d'histoire nationale disposé pour l'enseignement moyen, 6 ^e édition, revue et augmentée d'un chapitre sur la revision de la constitution et d'un commentaire sur le nouvel article 47 (publié par M. Swolfs.) Louvain, Fonteyn, 1897.	Id.	Athénées et écoles moyennes.
id.	Petit manuel d'histoire nationale disposé pour les pensionnats et les maisons d'éducation, 6 ^e édition, revue et augmentée (publié par M. Swolfs.) Louvain, Fonteyn, 1896.	Id.	Id.
id.	Handboekje der vaderlandsche geschiedenis. Vertaald uit het fransch, naar de 6 ^{de} uitgave. Leuven, Fonteyn, 1897.	Id.	Id.
Moeller (C.)	Histoire du moyen âge. Partie de l'élève. Nouveau texte. Louvain, Peeters, 1901.	Id.	Id.
Vermast, A.	Album-manuel d'histoire générale à l'usage de l'enseignement moyen. I. Antiquité et moyen âge (jusqu'aux croisades). Gand, Vanderpoorten. II. Moyen âge (depuis les croisades), temps modernes, époque contemporaine. Gand, Vanderpoorten, 1902.	Id.	Id.
Id.	Album-handboek voor algemeene geschiedenis, ten gebruike van het middelbaar onderwijs. I. De oudheid en de middeleeuwen (tot aan de kruistochten). Gent, Vanderpoorten. II. Middeleeuwen (van af de kruistochten), nieuwe tijd, heden, daag geschiedenis. Gent, Vanderpoorten, 1902.	Id.	Id.
Wahl, M.	Dictionnaire encyclopédique d'histoire, de biographie, de mythologie et de géographie. Nouvelle édition. Paris, Garnier.	Signalé comme livre pour les bibliothèques de MM. les professeurs.	Id.
Namèche	Précis d'histoire nationale, d'après le cours du même auteur, disposé pour l'enseignement moyen, par J.-J.-D. Swolfs. 7 ^e édition entièrement refondue et mise au courant des derniers travaux historiques. Louvain, Fonteyn, 1902.	Autorisé.	Id.
Hanus, J.	Résumé méthodique d'un cours d'histoire, antiquité orientale, grecque et romaine, à l'usage de l'enseignement moyen (cours supérieur) et de l'enseignement normal. 2 ^e édition. Gand, Vanderpoorten, 1902.	Id.	Athénées royaux.
Vermast, A. et Hanus, J.	Album-manuel d'un aperçu de l'histoire universelle, à l'usage des classes de 7 ^e des athénées royaux. Gand, Vanderpoorten, 1902.	Id.	Athénées et écoles moyennes
Id.	Album-Handboek voor een overzicht van de algemeene geschiedenis. Programma van de 7 ^e klasse in de athenæa. Gent, Vanderpoorten, 1902.	Id.	Athénées royaux et écoles moyennes.
Sosset, J.	Manuel d'histoire de Belgique à l'usage des écoles moyennes, ouvrage rédigé d'après le programme des écoles moyennes publié par le gouvernement en 1897. Bruxelles, Castaigne, 1902.	Id.	Id.

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	DÉCISIONS.	ÉTABLISSEMENTS auxquels les décisions s'appliquent.
------------------	----------------------	------------	---

Géographie.

Broymans A.	Atlas-manuel de la géographie de l'État indépendant du Congo, avec le texte en regard des cartes, à l'usage de l'enseignement. Anvers, Devreese, 1898.	Signalé à MM. les professeurs.	Athénées et écoles moyennes.
Jacquemin, H.	Cartographie. 2 ^e partie, Asie, Afrique, Amérique et Océanie. 2 ^e édition. Bruxelles, Huysmans, 1890. 3 ^e partie. Belgique. Bruxelles, Van Cortenberghe fils, 1899.	Autorisé.	Id.
Vermast, A.	Aardrijkskunde voor middelbaar en lager normaal onderwijs. I. Europa. Eerste studiejaar der middelbare scholen. Programma van 1897. Gent, Vanderpoorten, 1899 et 1901. II. De vreemde werelddelen. Tweede studiejaar der middelbare scholen. Programma van 1897. Gent, Vanderpoorten, 1899. III. België. Derde studiejaar der middelbare scholen. Programma van 1897. Gent, Vanderpoorten, 1901.	Id.	Écoles moyennes et classes inférieures des athénées.
Id.	Géographie à l'usage de l'enseignement moyen et de l'enseignement primaire. I. L'Europe. Première année d'études de l'école moyenne. Programme de 1897. Gand, Vanderpoorten, 1900. II. Les parties du monde. 2 ^e année d'études des écoles moyennes. Programme de 1897. Gand, Vanderpoorten, 1901. III. Belgique. Gand, Vanderpoorten, 1901.	Id.	Id.
Broymans, A. et Goffart.	Carte économique du Congo. Huishoudkundige kaart van den Congo. Anvers, Devreese, 1898.	Signalé pour le mobilier classique.	Athénées et écoles moyennes.
Noordhoff	Twaalf kaarten der landen van Europa, gedrukt in relief. Antwerpen, Smeding, 1901.	Id.	Id.
Hölzel	Collection de deux séries de tableaux, comprenant : 1 ^{re} série : Les quatre saisons; 2 ^e série : La ville, la montagne, la ferme et la forêt; 3 ^e série : Londres. Paris. La demeure. Le port. Construction d'une maison. Mine et forge.	Id.	Id.
Van Elven, H.	Géographie à l'usage de l'enseignement moyen. Programme de 1897. I. Notions de géographie générale. Europe. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} , 1901.	Autorisé.	Id.
Du Fief (J.)	Abrégé de géographie à l'usage des écoles moyennes et des classes inférieures des athénées. 14 ^e édition. Tome I. Géographie générale. II. La Belgique. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} , 1900.	Id.	Id.
Id.	Atlas de Belgique composé de 27 cartes de géographie physique et politique, à l'usage de l'enseignement moyen. Bruxelles, Institut national de géographie et chez l'auteur.	Id.	Id.
Jacquart (A.)	Leerboek der aardrijkskunde. 1 ^{ste} deel. Europa. Gent, Vanderpoorten, 1900.	id.	Écoles moyennes.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	DÉCISIONS.	ETABLISSEMENTS auxquels les décisions s'appliquent
de Gerlache (A.) . . .	Voyage de la Belgica. Quinze mois dans l'antarctique. Préface par Elisée Reclus. Bruxelles, J. Lebegue et Cie, 1902.	Recommandé pour les bibliothèques.	Athénées et écoles moyennes.
Vermast (A.)	Géographie à l'usage de l'enseignement moyen. Un tour du monde en quarante leçons. Programme de la 7 ^e des athénées. Gand, Vanderpoorten, 1902.	Autorisé.	Id.
Id.	Aardrijkskunde voor het middelbaar onderwijs. Den aardbol om in veertig lessen. Programma van de zevende der athenæa. Gent, Vanderpoorten 1902.	Id.	Id.

Cosmographie.

Thirion (J.), S. J. . .	L'évolution de l'astronomie chez les Grecs. Bruxelles, Lagarde, 1900.	Signalé à MM. les professeurs.	Athénées et écoles moyennes.
-------------------------	---	--------------------------------	------------------------------

Sciences commerciales.

Sobry (J.)	Tenue des livres élémentaire, à l'usage de l'enseignement moyen, ouvrage rédigé conformément au programme officiel pour l'enseignement du commerce et de la tenue des livres dans les écoles moyennes à section commerciale et dans les athénées royaux. (5 ^e édition). Anvers, Van Ischoven, 1899.	Autorisé.	Athénées et écoles moyennes.
Ansotte (C.) et Defrise (A.)	Traité élémentaire théorique et pratique de commerce et de tenue des livres, à l'usage des écoles moyennes et des écoles professionnelles et conforme au programme officiel des écoles moyennes. En vente chez les auteurs, 1900. Idem. 2 ^e édition. Dour, Vauvert, 1902.	Id.	Écoles moyennes.
Ghislain (O.)	La comptabilité industrielle théorique et pratique. Traité complet de comptabilité destiné à l'enseignement et à l'usage des comptables, etc. Namur, Godenne, 1901.	Signalé à MM. les professeurs.	Athénées.
Derousseau (J.) . . .	Algèbre commerciale et opérations financières. Bruxelles, Castaigne, 1901.	Autorisé.	Athénées et écoles moyennes.
Biémont (P.)	Le code de commerce en tableaux synoptiques. Bruxelles, Institut des sciences comptables et financières.	Signalé à MM. les professeurs.	Id.
De Ruelle (X.) . . .	Exposé de la législation applicable en matière commerciale. 4 ^e édition. Namur, Wesmael-Charlier, 1902.	Autorisé.	Id.

Mathématiques.

1^{re} Arithmétique.

Maingic (J.)	Traité d'arithmétique élémentaire (7 ^e édition, mise en rapport avec les nouveaux programmes des écoles moyennes du 10 septembre 1897). I. Cours de 1 ^{re} année. II. Cours de 2 ^e et de 3 ^e année. Namur, Wesmael-Charlier, 1899.	Autorisé.	Écoles moyennes.
Du Caju.	Rekenkundige opgaven over spaarzaamheid en vooruitzicht. Deel der meesters. Tweede uitgave. Gent, Siffer, 1900.	Signalé à MM. les professeurs.	Athénées et écoles moyennes.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	DÉCISIONS.	ÉTABLISSEMENTS auxquels les décisions s'appliquent.
Deloyers (E) . . .	Manuel d'arithmétique théorique et pratique à l'usage de l'enseignement moyen et de l'enseignement normal primaire (9 ^e édition, conforme aux derniers programmes). Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} , 1900.	Autorisé.	Écoles moyennes.
Haccourt (M.) . . .	Cours élémentaire d'arithmétique à l'usage des écoles moyennes, 2 ^e édition, mise en rapport avec le programme officiel du 10 septembre 1897. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} , 1901.	Id.	Id.
Thirion. (J.) . . .	Leçons d'arithmétique à l'usage des cours scientifiques et des écoles normales. Namur, Wesmael-Charlier, 1897.	Signalé pour les bibliothèques des professeurs.	Athénées et écoles moyennes.
Hanause (L.) . . .	Notions d'arithmétique à l'usage des écoles moyennes. Nouvelle édition mise en rapport avec les programmes des écoles moyennes du 10 septembre 1897. Namur, Wesmael-Charlier, 1902.	Autorisé.	Écoles moyennes.
Klompers (Th.) . . .	Arithmétique commerciale à l'usage de l'enseignement et du haut commerce. Opérations en marchandises. Anvers, Veuve Van Ishoven, 1902.	Id.	Athénées royaux et sections commerciales annexées aux écoles moyennes de l'État.
<i>2^e Algèbre.</i>			
Falisse (V.) et Graindorge (J.) . . .	Traité d'algèbre élémentaire. Première partie. 12 ^e édition revue et augmentée. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} , 1899.	Autorisé et spécialement recommandé.	Athénées.
Klompers (T.) . . .	Cours théorique et pratique d'algèbre financière, à l'usage des écoles supérieures de commerce, des établissements d'enseignement moyen du premier degré et des personnes s'occupant d'opérations financières. Anvers, Van Ishoven, 1900.	Autorisé.	Id.
Id. . . .	Cours théorique et pratique d'algèbre élémentaire.	Id.	Id.
Colart (E.) . . .	Traité d'algèbre élémentaire à l'usage de l'enseignement moyen, 5 ^e édition. Bruxelles, Castaigne, 1901.	Id.	Athénées et écoles moyennes.
<i>3^e Géométrie.</i>			
Cambier (A.) . . .	Éléments de géométrie d'après A. M. Legendre. Nouvelle édition revue et augmentée de plus de 1,000 applications et d'un traité élémentaire d'arpentage et de nivellement. Bruxelles, Castaigne, 1899.	Autorisé et spécialement recommandé.	Athénées et écoles moyennes.
Falisse (V.) . . .	Cours de géométrie analytique plane, 5 ^e édition revue et augmentée. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} , 1900.	Id.	Id.
Lambot (O.) . . .	Cours de dessin scientifique à l'usage de l'enseignement moyen, de l'enseignement normal et de l'enseignement industriel. Bruxelles, Castaigne, 1902.	Autorisé.	Athénées (classes de 1 ^{re} et de 2 ^{de} scientifique).
<i>4^e Trigonométrie.</i>			
Cambier (A.) . . .	Leçons de trigonométrie rectiligne et sphérique, 6 ^e édition contenant plus de 800 applications et la démonstration géométrique des principales formules. Bruxelles, Castaigne, 1900.	Autorisé et spécialement recommandé.	Athénées.
Mineur (A.) . . .	Cours de trigonométrie, 4 ^e édition. Bruxelles, Stevens, 1901.	Signalé à MM. les professeurs.	Id.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	DÉCISIONS.	ÉTABLISSEMENTS auxquels les décisions s'appliquent.
Sciences physiques et naturelles.			
Sterckx (R.)	De Natuurwetenschappen op de middelbare school. Tweede jaar, vertaald door G. Van Ryn. Brussel, Lebegue en C ^{ie} . Derde jaar (jongens), vertaald door G. Van Ryn. Brussel, Castaigne. Derde jaar (meisjes), vertaald door G. Van Ryn. Brussel, Castaigne.	Autorisé.	Écoles moyennes.
Joly (A.)	Chimie générale. Métalloïdes, 4 ^e édition, revue et augmentée, par Lespieau. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1898.	Id.	Sections industrielles et commerciales des athénées.
Id.	Cours élémentaire de chimie, notation atomique. Métaux, Chimie organique. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1896.	Id.	Id.
Id.	Précis de chimie. (Notation atomique), 2 ^e édition, Paris, Hachette, 1896.	Id.	Classes latines des athénées.
Mandart (H.) et Stuyvaert (M.)	Beknopte natuurgeschiedenis. Scheikunde, gezondheidsleer ten gebruike van middelbare scholen, met tekstfiguren. Précis d'histoire naturelle. Chimie, hygiène, à l'usage des écoles moyennes, avec figures dans le texte. Namur, Wesmael-Charlier, 1900.	Id.	Athénées et écoles moyennes.
Michelet (L.)	Middelbare scholen. Aanvankelijk leerboek van scheikunde. Vertaald door H. Temmerman. 6 ^e uitgave. Namen, Wesmael-Charlier, 1900.	Id.	Écoles moyennes.
Id.	Middelbare scholen. Grondbeginselen der natuurkunde. Vertaald door Temmerman, naar de vijfde Fransche uitgave. Namen, Wesmael-Charlier, 1900.	Id.	Id.
Id.	Middelbare scholen. Eerste studiejaar. Voorbereidende lessen tot de studie der natuurlijke wetenschappen. Vertaald door H. Temmerman. Namen, Wesmael-Charlier, 1900.	Id.	Id.
Terfve (O.) et Picalausa (O.)	Middelbare scholen. Leergang van natuurlijke wetenschappen overeenkomstig het officieel programma. Vertaald door A. Wauters. 2 ^e jaar. Namen, Wesmael-Charlier, 1898.	Id.	Id.
Id.	Idem. 2 ^e jaar. Beschrijvende dierkunde, beginselen der gezondheidsleer, plantkunde, natuurkunde. Vertaald door A. Wauters. Namen, Wesmael-Charlier, 1898.	Id.	Id.
Id.	Écoles moyennes. Cours de sciences naturelles, conforme au programme officiel. Nombreuses gravures intercalées dans le texte. 3 ^e année, 2 ^e édition. Physique, chimie, hygiène. Namur, Wesmael-Charlier, 1900.	Id.	Id.
Terfve (O.) et Picalausa (O.)	Écoles moyennes de filles. Cours de sciences naturelles, conforme au programme officiel. Nombreuses gravures intercalées dans le texte. 3 ^e année, 2 ^e édition. Physique, notions pratiques sur quelques substances que doit connaître la bonne ménagère. Hygiène. Namur, Wesmael-Charlier, 1900.	Id.	Écoles moyennes de filles.
Terfve (O.)	Cours de zoologie à l'usage des athénées et des collèges. Nouvelle édition. Namur, Wesmael-Charlier, 1900.	Id.	Athénées.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	DÉCISIONS.	ÉTABLISSEMENTS auxquels les décisions s'appliquent.
Terfve (O.)	Cours de botanique à l'usage des athénées et des collèges, rédigé conformément au programme officiel. Nouvelle édition. 585 gravures intercalées dans le texte. Namur, Wesmael-Charlier, 1901.	Autorisé.	Athénées.
Wouters (L.)	Aanvankelijke begrippen van natuurkunde (physiek) ten gebruike der gestichten van middelbaar onderwijs, normaal- en nijverheidsscholen (in het vlaamsch vertaald door Haeck, P.). Mechelen, Van Velsen, 1901.	Id.	Athénées royaux et écoles moyennes
Id.	Cours élémentaire de physique. Nouvelle édition. Malines, Van Velsen.	Id.	Classes de la section grecque-latine des athénées royaux.

Économie politique.

Leroy (L.)	Notions d'économie politique et de statistique. 5 ^e édition, revue et augmentée, mise en harmonie avec les programmes des athénées et des écoles industrielles. Namur, Wesmael-Charlier, 1900.	Autorisé.	Athénées.
Demeuse (A.)	Cours élémentaire d'économie politique et industrielle à l'usage des écoles industrielles et des établissements d'instruction moyenne. Arlon, Presse Luxembourgeoise, 1901.	Signalé à MM. les professeurs.	Athénées et écoles moyennes.

Hygiène.

Coquot (O.) et Dolhen (D.)	Écoles moyennes. Cours d'hygiène conforme au programme du 10 septembre 1897. Namur, Wesmael-Charlier, 1899.	Autorisé provisoirement.	Écoles moyennes
--------------------------------------	---	--------------------------	-----------------

Prévoyance-Mutualité.

Banneux (L.)	Manuel pratique de la coopération. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} et Société belge de librairie, 1899.	Signalé à MM. les professeurs.	Athénées et écoles moyennes.
Id.	Manuel d'enseignement de la prévoyance (5 ^e édition). Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} et Société belge de librairie, 1899.	Id.	Id.
Id.	Handboek over het onderwijs van de voorzienigheid (2 ^{de} uitgaaf), in het nederlandsch overgezet door De Jaegher. Brussel, L. Lebègue et C ^{ie} en Belgische Boekhandelmaatschappij, 1899.	Id.	Id.

Musique.

Mercier (V.)	Vingt-deux mélodies, à 1, 2 et 3 voix, avec accompagnement et sans accompagnement. Bruxelles, Schott, frères.	Autorisé.	Athénées et écoles moyennes.
Quinet (J.)	Cours complet de théorie musicale suivi de cinq cents questions progressives. 5 ^e édition. Charleroy, Van Everdingen.	Id.	Id.
Six (F.)	Solfège préparatoire. Namur, Wesmael-Charlier, 1901.	Id.	Id.

Gymnastique.

	Gymnastique. Exercices d'ordre, par une commission instituée par la ville de Bruxelles. 1 ^{re} partie : Exercices tactiques. 2 ^e partie : Exercices d'ordre proprement dits (255 figures explicatives), 2 ^e édition. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} et Schepens et C ^{ie} , 1901.	Signalé à MM. les professeurs.	Athénées et écoles moyennes.
--	---	--------------------------------	------------------------------

Liste des ouvrages adoptés, sur la proposition du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, pour être donnés en prix aux élèves des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État. — Supplément au catalogue de 1898.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
De Flou (C.)	Promenades dans Bruges. Texte de Charles De Flou. 153 illustrations de V. De Deyne. Liège, Bénard.	4.00
Pauwels (Abbé E.) . .	Études et esquisses. Anvers, Van Os-De Wolf, 1899	1.50
Id.	Letterkundige Studiën en Schetsen. Antwerpen, Van Os-De Wolf, 1898.	1.50
Collin (J.)	Dans la Forêt ardennaise. L'Invasion romaine. Quatrième édition. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} et Schepens et C ^{ie} , 1898.	1.50
Pol de Mont	Inleiding tot de poëzie. Schets van eene moderne poëtiëk, in vier boeken; algemeene begrippen; Lyriëk; Epiek; Dramatiek, met 9 portretten. Groningen, Wolters, 1898.	7.00
Capart (A.)	La Propriété individuelle et le collectivisme. Namur, Delvaux, 1898.	5.00
Guy Tomel	Les Conscrits du travail et l'enseignement professionnel chrétien. Tours, Mame et fils, 1898. Bruxelles, Schepens et C ^{ie} .	6.00
Newman (Kardinaal) .	Callista. Tafereelen uit het christendom in Afrika gedurende de 19 ^e eeuw, naar het Engelsch. Aalst, De Seyn-Verhougstraete, 1899.	2.50
Van den Bergh (F.) .	Rollier of de boerenkrijg in Klein-Brabant. Gent, Vuylsteke, 1894.	1.50
Gautier (L.)	La Chevalerie. Paris, Librairies-Imprimeries réunies. Bruxelles, Schepens et C ^{ie} .	15.00
Id.	La France sous Philippe-Auguste. Tours, Mame et fils	3.50
Allaëys (L.)	Het Westland in den Franschen tijd. Yper, Callewaert-De Meulenaere, 1898.	2.00
	Les questions controversées de l'histoire et de la science. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e séries. Nouvelle édition, Bruxelles, Vromant et Société belge de librairie, 1894.	12.00
Van den Bergh (F.) .	Martelaars der Vrijheid te Mechelen in 1798. Mechelen, Heymans, 1898.	2.00
Deprez (V.)	La libération de la Flandre flamingante par Jacques Van Artevelde. Bruxelles, Castaigne, 1897.	2.50
Wauters (A.)	Le Duc Jean 1 ^{er} et le Brabant sous le règne de ce prince (1267-1294). Bruxelles, Decq, 1862.	2.50
Broymans (A.)	Atlas-manuel de la géographie de l'État indépendant du Congo avec le texte en regard des cartes, à l'usage de l'enseignement. Anvers, Devreese, 1898.	2.25
Goffart (F.)	Traité méthodique de géographie du Congo. Géologie, orographie, hydrographie, ethnographie, productions naturelles, organisation politique, industrie, commerce, communications; 13 cartes et cartons en couleur, 14 cartes en noir, 6 figures, 5 diagrammes, Anvers, Thibaut, 1897.	3.75
Du Caju (M.)	Soyez prévoyants. Lectures sur l'épargne, la mutualité, la retraite, les habitations ouvrières, etc. Bruxelles, Société belge de librairie, 1897.	0.90
Id.	Het boek van het Spaarzaamheid en Vooruitzicht. Gent, Siffer, 1898.	1.25
Id.	Le livre de l'épargne et de la prévoyance. (dédié aux ouvriers). Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} .	1.00
Id.	Arithmétique de l'épargne et de la prévoyance. (Partie du maître.) Bruxelles Lebègue et C ^{ie}	1.50
Cattier (E.)	La distillerie du Diable vert. Illustrations par F. Galliard. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} , 1898.	2.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Brants (M.)	Maudite boisson. Drame anti-alcoolique pour enfants, en un acte, Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} . 1899.	0.50
Id.	Vervloekte Drank! Anti-alcoholisch drama voor kinderen, in een bedrijf. Brussel, Lebègue et C ^{ie} . 1899.	0.50
Van Even.	Louvain dans le passé et dans le présent. Louvain, Fonteyn. 1897.	60.00
Adeline	Lexique des termes d'art. Paris, Société d'éditions d'art	3.50
Alexis (R ^{re})	Rome et l'Italie. Tournai, Casterman	2.00
Babelon	La gravure en pierres fines. Paris, Société d'éditions d'art	3.50
Banet-Rivet	L'Aéronautique. Paris, Société d'éditions d'art.	5.00
Barth	De Bruxelles au Caire. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie}	0.40
Bayet	Précis d'histoire de l'art. Paris, Société d'éditions d'art	3.50
Benedict	La Madone de Guido Remi. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie}	5.20
Benoist et Goelzer .	Nouveau dictionnaire latin-français. Paris, Garnier et C ^{ie}	10.00
Berteaux	Les grandes villes de France. Paris, Société d'éditions d'art	2.50
Biré	Légendes révolutionnaires. Tours, Mame et fils	5.50
Bitard	Les phénomènes de la nature. Rouen, Mégard et C ^{ie}	4.50
Bory	Industries bizarres. Tours, Mame et fils.	2.00
Bouchot	Le Livre. Paris, Société d'éditions d'art.	3.50
Bourassé	Abbeyes et Monastères de France. Tours, Mame et fils	3.00
Callant	Mie de Sabel en andere vertellingen. Brussel, Lebègue en C ^{ie} . . .	0.70
Id.	Eene Vondelinge en andere vertellingen. Brussel, Lebègue en C ^{ie} . .	0.70
Chalon.	Souvenir d'Alger. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie}	0.40
Chambon.	Petite Reine. Paris, Société d'éditions d'art.	6.50
Chesneau	La peinture anglaise. Paris, Société d'éditions d'art	5.50
Chevalier	Les Femmes d'autrefois. Tours, Mame et fils	2.50
Christiaens	Gelegenheids Bloempjes. Antwerpen, De Vreese.	0.75
Collignon.	Mythologie figurée de la Grèce. Paris, Société d'éditions d'art . .	5.50
Combes	Voyages souterrains. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie}	0.50
Id.	Un verre d'eau. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie}	0.40
Contesse	La Marine d'autrefois. Tours, Mame et fils.	5.50
Coquillat.	Sur le haut Congo. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie}	4.00
Corroyer	L'Architecture gothique. Paris, Société d'éditions d'art	5.50
Id.	L'Architecture romane. Paris, Société d'éditions d'art.	3.50
d'Aveline	Les Baguettes du petit Tambour, Tournai, Casterman	2.75
Id.	Le Ravin des loups. Tournai, Casterman	2.75
de Beauregard . . .	Les Maréchaux de Napoléon Tours, Mame et fils	7.00
De Bock	Hoe de dieren ons dienstig zijn. Antwerpen, De Vreese	0.45
Deck	La Faïence. Paris, Société d'éditions d'art	3.50
de Gastine	Le Pavillon d'Or. Paris, Société d'éditions d'art.	8.00
De Grave	Geschiedenis der gemeente Assche Gent, Vanderpoorten	5.00

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
de Hauleville.	Les aptitudes colonisatrices des Belges et la question coloniale en Belgique, Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} .	7.50
De Kinder.	De Hoed van den Langen Wapper. Antwerpen, De Vreese	1.00
Id.	Verhalen. Antwerpen, De Vreese	1.50
de Lostalot	Les procédés modernes de la gravure. Paris, Société d'éditions d'art.	3.50
Deltuf	Ferme du Manoir, (44 gravures). Bruxelles, Lebègue et C ^{ie}	0 23
Denys	Onafhankelijk Congoland. (2 vol.) Rousselare, De Meester	5 00
de Parmentier	Dans une mine. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie}	0.50
de Saint-Germain	Une légende de famille. Rouen, Mégard et C ^{ie}	0.70
De Soignie	Faire aimer la vie des champs. Bruxelles, Société belge de librairie.	0.50
d'Estelles	La Roulotte du bon Dieu. Tournai, Casterman.	2.75
de Trueba	Conte du pays Basque. Tours, Mame et fils	3.00
Di Martinelli.	Diest in den Patriottentijd. Geschiedkundige bijdrage. Gent, Siffer, Diest, Uten.	2.00
Id.	Diest in de XVII ^e en XVIII ^e eeuwen. Geschiedkundige bijdrage. Gent, Siffer; Diest, Uten.	3.00
Id.	Diest in den Sansculottentijd. Geschiedkundige bijdrage. Gent, Siffer; Diest, Uten.	3 00
d'Omalus d'Hallooy.	Abrégé de géologie. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie}	3.00
Dubois.	Autrefois et aujourd'hui. — Les moyens de transport et de communication. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} .	0.50
Du Caju	Hel boek van Spaarzaamheid en Voornitzicht. Raadgevingen aan werklieden, aan de leerlingen der scholen, voor volwassenen, der beroeps-en nijverheidsscholen, enz. Tweede uitgave. Gent, Siffer.	1.25
Id.	Arithmétique de l'épargne et de la prévoyance. Livre du maître, 3 ^e édition. Gand, Siffer et Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} .	1.00
Id.	Le livre de l'épargne et de la prévoyance, dédié aux ouvriers, aux propagandistes, aux élèves des écoles d'adultes, etc. Nombreuses illustrations de Gailliard et Ronner, 10 figures hors texte. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} .	1.00
E. L.	Merveilles de l'art chrétien. Tournai, Casterman.	2 00
Fallet	Lettres de M ^{me} de Sévigné. Rouen, Mégard et C ^{ie}	1 50
Id.	Le Testament d'une mère. Rouen, Mégard et C ^{ie}	0.65
Id.	Le monde des eaux. Rouen, Mégard et C ^{ie}	2.25
Id.	L'École des Beaux-Arts. Rouen, Mégard et C ^{ie}	2.25
Id.	Une tradition de famille. Rouen, Mégard et C ^{ie}	1.50
Id.	Les Artistes célèbres. Rouen, Mégard et C ^{ie}	2.25
Frédé	Aventures lointaines. Voyages aux îles Sitka. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} .	0.28
Frick	Juges, avocats et plaideurs. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie}	0.40
Gantier	Rénovation de l'histoire des Francs. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie}	2.50
Gaulois	Grands cœurs et petit pays. Paris, Société d'éditions d'art	6.50
Gayet	L'art persan. Paris, Société d'éditions d'art.	3.80

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Gayet	L'Art arabe. Paris, Société d'éditions d'art	3.50
Gerspach	L'Art de la Verrerie. Paris, Société d'éditions d'art	3.50
Id.	La mosaïque. Paris, Société d'éditions d'art.	3.50
Guido Gezelle	1. Dichtoefeningen. Roulers, De Meester. — 2. Liederen, eer- dichten en reliqua. Roulers, De Meester. — 3. Gedichten gezan- gen en gebedenkleingedichtjes. Roulers, De Meester. — 4. Kerk- hofbloemen. Roulers, De Meester. — 5. Tijdkrans. Roulers, De Meester. — 6. Rijmsnoer om en om het jaar. Roulers, De Meester. (Le 4 ^e volume et le 6 ^e se vendent seuls séparément. — Le premier à 1.50 et le second à fr. 3.50.)	11.00
Id.	Van den Kleinen Hertog. Roulers, De Meester.	0.75
Id.	Uitstap in de Warande. Roulers, De Meester	1.00
Id.	De Doolaards in Egypten. Roulers, De Meester	1.50
Girard.	La peinture antique. Paris, Société d'éditions d'art.	3.50
Gonse	L'Art japonais. Paris, Société d'éditions d'art	3.50
Gourdon de Genouillac	L'Art héraldique. Paris, Société d'éditions d'art	3.50
Gsell	Promenades dans nos musées. Paris, Société d'éditions d'art.	1.50
Id.	Histoires instructives, Paris, Société d'éditions d'art	0.90
Id.	La Science en histoire, Paris, Société d'éditions d'art.	0.90
Guenot	Le signe de la victoire ou l'église sous Constantin. Tournai, Cas- terman.	2.75
Hameau	Jours heureux, Paris, Société d'éditions d'art	1.90
Havard	La peinture hollandaise, Paris, Société d'éditions d'art	3.50
Heins	La Vie sociale moderne. Causerie sur les éléments de la constitu- tion et du fonctionnement des Sociétés humaines. Gand, Hoste.	2.50
Herchenbach.	Soldatenleven. Verhaal voor volk en jeugd. Aalst, De Seyn-Ver- hougstraete.	0.80
Id.	Bij de Vlaamsche zeelieden, Verhaal voor volk en jeugd. Aalst, De Seyn-Verhougstraete .	0.80
Hertoghs	Een ongeluksvogel. Antwerpen, De Vreese.	0.50
Id.	Arm zwartje, Antwerpen, De Vreese.	0.50
Heriz	La Conquête du globe. Géographie contemporaine d'après les voya- geurs, les émigrants, les commerçants. — Les Pôles (gravures). Bruxelles, Lebbègue et C ^{ie} .	2.50
Hoornaert	D'après les maîtres espagnols. Étude et sonnets. Bruxelles, So- ciété belge de librairie.	3.50
Hubert.	Le voyage de l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas, 31 mai 1781- 27 juillet 1781. Bruxelles, Lebbègue et C ^{ie} .	10.00
Hymans	Histoire politique et parlementaire de la Belgique, 1814-1820, tome I. — La fondation du Royaume des Pays-Bas, Bruxelles, Lebbègue et C ^{ie} .	1.50
Janssens	Gheel in beeld en schrift. Turnhout, Splitchal	10.00
J. E.	Dans l'espace. Bruxelles, Lebbègue et C ^{ie}	0.60
Klein	Le cardinal Lavigerie et ses œuvres en Afrique. Tours, Mame et fils.	3.50
Kurth	Clovis. 2 ^e édition, revue, corrigée et augmentée. (2 vol.).	8.00
Lafenestre	La peinture italienne. Paris, Société d'éditions d'art	3.50

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Laloux	L'architecture grecque. Paris, Société d'éditions d'art	5.70
Larbalétrier	Promenades dans les champs. Causeries agricoles. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} .	1.00
Id.	Promenades au bord de la mer. Causeries maritimes familières. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} .	1.25
Id.	Promenades au jardin. Causeries horticoles. Les fleurs, les légumes et les fruits. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} .	1.25
Id.	Promenades dans les bois. Causeries forestières, (15 gravures). Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} .	1.00
Laurie.	Le Rubis du grand Lama. Paris, Hetzel et C ^{ie}	4.20
Lavoix.	Histoire de la musique. Paris, Société d'éditions d'art.	3.50
Lavoix (fils)	La musique française. Paris, Société d'éditions d'art	3.50
Le Chev. Chevnard	Les styles français. Paris, Société d'éditions d'art.	3.50
Leclercq	Soyez bon pour les bêtes. Illustrations de Gailliard. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} , (E. M.)	1.50
Lecoy de la Marche	Vie de Saint-Martin. Tours, Mame et fils	5.50
Id.	Les manuscrits et la miniature. Paris, Société d'éditions d'art	3.50
Id.	La France sous Saint-Louis. Paris, Société d'éditions d'art	4.00
Ledeganck	De Open koets, verhaal voor kinderen. Brussel, Lebègue en C ^{ie}	0.55
Lefebvre	Broderies et dentelles. Paris, Société d'éditions d'art	3.50
Lefort	La peinture espagnole. Paris, Société d'éditions d'art.	3.50
Legouvé	Épis et bleuets. Paris, Hetzel et C ^{ie}	4.20
Le Leu	Le Glaive et les Clefs. Tournai, Casterman.	2.25
Id.	La promesse accomplie. Tournai, Casterman	2.25
Id.	De la nuit au jour. Tournai, Casterman.	2.75
Id.	Rédemption, Tournai, Casterman.	2.25
Lenormand	Monnaies et médailles. Paris, Société d'éditions d'art	3.50
Leysbeth	Voyage en Islande et aux Færœer. (Gravures et une carte), 2 ^e édition, Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} .	1.50
Loise	Le théâtre et l'éloquence au XIX ^e siècle, avec notices sur les poètes dramatiques et les orateurs cités dans ce volume. III, Rhétorique Bruxelles, Castaigne.	5.00
Mählinger	A la conquête d'un trône. Paris, Société d'éditions d'art	6.50
Maindron.	Les armes. Paris, Société d'éditions d'art	3.50
Mantz	La peinture française du IX ^e siècle à la fin du XVI ^e . Paris, Société d'éditions d'art.	3.50
Martha	L'archéologie étrusque et romaine. Paris, Société d'éditions d'art.	5.50
Maspéro	L'archéologie égyptienne. Paris, Société d'éditions d'art.	3.50
Massebriand.	L'Océan et ses phénomènes. Rouen, Mégard et C ^{ie}	1.00
Mayeux	La composition décorative. Paris, Société d'éditions d'art.	3.50
Mayne-Reid	Peaux rouges et visages pâles. Rouen, Mégard et C ^{ie}	4.50
Id.	La jeune chasseresse. Rouen, Mégard et C ^{ie}	2.25
Melchior	Handboek over het alcoholisme voor lager en middelbaar onderwijs. Hasselt, Ceyssens.	5.50

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Melis	Uit het noorden. Antwerpen, De Vreese.	2.20
Mercier	Au Tonkin. Paris, Société d'éditions d'art.	0.70
Id.	Aux temps féodaux. Paris, Société d'éditions d'art.	0.90
Merson	Les Vitraux. Société d'éditions d'art.	3.50
Monceaux.	La Grèce avant Alexandre. Paris, Société d'éditions d'art.	4.00
Montet	Entre deux classes. Paris, Société d'éditions d'art.	0.30
Montplaisir	Le pays des fleurs. Bruxelles, Lebdgue et C ^{ie}	0.40
Morel	La famille Mercœur. Rouen, Mégard et C ^{ie}	0.85
Muntz	La tapisserie. Paris, Société d'éditions d'art.	3.50
Navez	Dans les Alpes, Grindelwald, Chamounix. Bruxelles, Lebdgue et C ^{ie}	0.40
Nys.	Nandjes pordelhond. Brussel, Lebdgue en C ^{ie}	0.35
Paléologue	L'Art chinois. Paris, Société d'éditions d'art.	3.50
Palustre	L'architecture de la Renaissance. Paris, Société d'éditions d'art.	3.50
Paris	La sculpture antique. Paris, Société d'éditions d'art.	3.50
Pératé	L'archéologie chrétienne. Paris, Société d'éditions d'art.	3.50
Piré	Les condiments. (20 figures). Bruxelles, Lebdgue et C ^{ie}	0.40
Pirenne	Histoire de Belgique. Des origines au commencement du XIV ^e siècle, Bruxelles, Lamertin.	7.50
Pirmez	Oeuvres. Édition posthume publiée d'après le vœu de l'auteur. Namur J. Godenne, 5 vol.	25.00
	Feuilles, Pensées et Maximes. fr. 5	
	Heures de philosophie 5	
	Jours de solitude. 5	
	Lettres à José 5	
	Rémo. Souvenir d'un frère 5	
Ponsenailhe	Les cents chefs-d'œuvre de l'art religieux. Bruxelles, Lebdgue et C ^{ie}	5.00
Prou	La Gaule mérovingienne. Paris, Société d'éditions d'art.	
Ragon	Petits chefs-d'œuvre des conteurs français. Tours, Mame et fils.	3.50
Renack	Aux États-Unis. Paris, Société d'éditions d'art.	2.50
Riboullet.	Germaine Delorme. Rouen, Mégard et C ^{ie}	2.25
Rosel	Le livre des enfants. Rouen, Mégard et C ^{ie}	1.75
Séguir (de)	Fables. Paris, Hetzel et C ^{ie}	3.80
Sepet	Les Maîtres de la poésie française. Tours, Mame et fils	3.50
Slivitzki	Maitre Renard. Paris, Société d'éditions d'art	1.50
Id.	Le Hailier aux loups. Paris, Société d'éditions d'art	1.90
Stahl	Les Contes de l'oncle Jacques. Paris, Hetzel et C ^{ie}	3.00
Styns	Kobus de zeekapitein, verhaal voor kinders. Brussel, Lebdgue en C ^{ie}	0.40
Soubies	Histoire de la musique en Russie. Paris, Société d'éditions d'art	3.50
Id.	Histoire de la musique allemande. Paris, Société d'éditions d'art.	3.50

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Swift	Voyage de Gulliver à Lilliput. Paris, Société d'éditions d'art.	3.20
Talamo	A Cuba. Paris, Société d'éditions d'art.	0.80
Tandel.	Un enfant solitaire, d'après l'allemand d'Otilie Wildermuth. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} . (E. M.)	0.40
Id	La grotte merveilleuse. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} (E. M.)	0.40
Thil-Lorrain	Quentin-Metzy, suivi d'une notice biographique sur les frères Van Eyck. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie}	0.50
Tolstoï.	Enfance et adolescence. Paris, Hetzel et C ^{ie}	4.20
Valdès.	Le Roi des Pampas. Paris, Hetzel et C ^{ie}	3.60
Vallat	Le Robinson des glaces. Paris, Société d'éditions d'art	1.50
Vambéry	Mes aventures et mes voyages dans l'Asie centrale. Tours, Mame et fils.	2.00
Van Caenegem	La guerre des paysans, 1798-1799 In-4°. Troisième édition, revue augmentée et illustrée. Bruxelles, Bruylant-Christophe.	1.90
Van der Linden.	Geschiedenis van de stad Leuven. Leuven, Fonteyn	7.50
Van der Mensbrughe	Histoire d'une goutte d'eau. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie}	0.40
Vande Wiele.	Les Frasques de majesté. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie}	0.40
Van Haezendouck	Lotgevallen van mijn pistool. Brussel, Lebègue et C ^{ie}	0.55
Van Kalken	Bloemenkrans. Brussel, Lebègue et C ^{ie}	2.50
Id	Herfstbloemen. Brussel, Lebègue et C ^{ie}	2.50
Van Nérum	Uit de kinderwereld. — Vertellingen. Brussel, Lebègue et C ^{ie}	0.85
Van Overbergh	Dans le Levant. En Grèce et en Turquie. Bruxelles, Société belge de librairie.	5.50
Varin	La Russie et les Russes. Rouen, Mégard et C ^{ie}	4.50
Vasali	La Sainte Russie. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie}	8.00
Vercoullie	Beknopt etymologisch woordenboek der nederlandse taal. Tweede verbeterde en zeer vermeerderde uitgave. Gent Vuylsteke.	6.00
Id	Algemeene inleiding tot de taalkunde. Tweede herzien en vermeer- derde uitgave. Gent, Vuylsteke.	2.00
Vermeersch	Manuel social. La législation et les œuvres en Belgique. Louvain, Uystpruyst.	5 00
Verne	L'Étoile du Sud. — Le Pays des diamants. — Le Rayon Vert. Lebègue et C ^{ie} (E. M.)	4 20
Id	Robur le Conquérant. — L'École des Robinsons. Lebègue et C ^{ie} (E. M.)	4.20
Id	La Jangada. Paris, Hetzel et C ^{ie}	4.20
Id	Kéran le Tétu. Paris, Hetzel et C ^{ie}	4.20
Id	Les cinq cents millions de la Bégon. Paris, Hetzel et C ^{ie}	2.50
Id	Clovis Darlontor. Paris, Hetzel et C ^{ie}	4 20
Id	Le Chancellor. Paris, Hetzel et C ^{ie}	4.20
Id	L'Archipel en feu. — Le billet de loterie, le No 9672. Bruxelles. Lebègue et C ^{ie}	4.20
Versnagen	École et Cabaret. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie}	0 40

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Wauters	De Bruxelles à Milan par le Saint-Gothard. — Lettres à mon ami Babolein. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} .	0.40
Id	De Ontdekking van Amerika. Brussel, Lebègue en C ^{ie}	0.75
Wiseman (cardinal).	Fabiola ou l'Église des catacombes. Tournai, Casterman	10.00
Yver	Mademoiselle devoir. Rouen, Mégard et C ^{ie}	1.10
	Le Duc d'Aumale. Tours, Mame et fils	0.95
	Le Maréchal Lannes. Tours, Mame et fils	1.00
Kleykens (A).	Histoire d'une pièce d'or. Verviers, Vinche, 1901, et chez l'auteur, rue Nicolai, 36, Heusy-Verviers.	2.50
Dardenne (J)	Voyages pittoresques. Extraits d'auteurs. Lectures choisies. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} , 1901.	2 00
De Mont (P)	Drie groote Vlamingen : Hendrik Conscience, Jan Van Beers, Peter Benoit, met vier portretten versierd. Brussel, J. Lebègue et C ^{ie} .	2.25
Haller von Ziegesar.	Van mijn eigen. Gedichten. Antwerpen, Buschmann, 1899	4.00
Hatzfeld, Darmsteter (A) et Thomas(A).	Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII ^e siècle jusqu'à nos jours, précédé d'un traité de la formation de la langue. Paris, Delagrave.	
Rahir (E).	Le pays de la Meuse de Namur à Dinant et Hastière. Une carte, 58 photographies. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} , 1900.	5.50
Id	La Lesse ou le pays des grottes. Deux cartes, 57 photographies. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} , 1901.	5 50
Stinissen (J)	Een vlaamsche album voor de vlaamsche jeugd, met penttekeningen van A. Van Neste. Antwerpen, Devreese.	1 25
Sanders-Van Loo(A.W).	Jonge waterratten, met een voorwoord van Pol de Mont. Tweede verbeterde uitgave. Antwerpen, Devreese. (Pour les écoles moyennes seulement.)	2.00
Theelen (N)	De twee hoeden.	1.25
Id	De wraak der Doode	2.00
	Het boek der uitvindingen, ambachten en fabrieken, met eene voorrede van Dr J. Besscha. Vijfde herziene druk :	
	Scheikunde en technologie	5.50
	De scheikunde in het practische leven	5.50
	De mechanische bewerking der grondstoffen. Antwerpen, Devreese.	5.50
D'Awans (R.) et La- meere (E).	Histoire de Belgique. Lectures historiques recueillies dans les travaux des principaux historiens et accompagnées de tableaux synoptiques, à l'usage de l'enseignement moyen, de l'enseignement normal et des classes supérieures de l'enseignement primaire. Des origines à l'avènement des ducs de Bourgogne. Bruxelles, Castaigne, A, 1901.	6.00
Pauwels (E)	Études et esquisses littéraires. Seconde série. Anvers, De Vlijt, 1901	2.00
Loise (F)	Traité de littérature. Les lois du style avec les moyens de se former à l'art d'écrire. 4 ^e édition, Namur, Wesmael-Charlier, 1901	3.75
Daxhelet (A).	Manuel de littérature française. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} , 1901.	4 00
Pol de Mont	Op mijn Dorpken. Acht vertellingen. Antwerpen, De Vos en Van der Groen, 1901.	5.00
Meirschaut (P)	Les sculptores de plein air à Bruxelles. Guide explicatif, 121 photographures Bruxelles, Bruylant, 1900.	Édition ordinaire 5,00 Édition de luxe : 7.50
Brandt (C).	Album universel. Chez l'auteur, rue Maes, 7, Ixelles	1.50
Monet (P).	La prononciation française, cours critique complet. Tournai, Deca-lonne-Liagre, 1900. In-12, 292 p.	2.50

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Gérard (A)	Le Vieux Namur. Namur, Delvaux, 1901. In-8°, 198 p., grav., couverture illustrée.	1.25 (au lieu de 2.00.)
De Gerlache (A). . .	Voyage de la Belgica. Quinze mois dans l'Antarctique. Préface par Elisée Reclus. Bruxelles, G. Lebègue et C ^e , 1902. Gr. in-8°, v-292 p., grav., portrait et une carte hors texte.	10.00
Gezelle (G)	Verzen van Guido Gezelle. Anvers, De Nederlandsche boekhandel, 1902, 2 vol. pet. in-8° carré, VIII-370 p. et VII-276 p., portr. hors texte.	4.00
Hubert (E)	Les garnisons de la Barrière dans les Pays-Bas autrichiens (1715-1782). Étude d'histoire politique et diplomatique. Bruxelles, G. Lebègue et C ^e , 1902.	10.50
Pirenne (H)	Histoire de Belgique. II. Du commencement du XIV ^e siècle à la mort de Charles-le-Téméraire, avec une carte des Pays-Bas à la fin du XIV ^e siècle. Bruxelles, Lamertin, 1903.	7.50
Rahir (E).	La Semois pittoresque, avec une carte et 55 photographies. Bruxelles, J. Lebègue et C ^e , 1902.	3.50
Smeesters (C)	L'essor industriel et commercial du peuple belge. Bruxelles, Société belge de librairie, Schepens et C ^e , 1902.	3.50
Thomas (P)	Morceaux choisis de prosateurs latins du moyen âge et des temps modernes publiés avec des notices et des notes (ouvrage auquel l'Académie royale de Belgique a décerné le prix de Keyn). Gand, J. Vuylsteke, 1902.	5.00
Van Neck (L).	1830 illustré. Avant, pendant et après la révolution. Bruxelles, Verteneuil et Desmet, 1902.	1.00
Vermaat (A)	Chez les Canaques de la Nouvelle Calédonie. Aventure d'une famille de colons. Gand, Vanderpoorten.	1.50
Sabbe (J)	In memoriam. Peter Benoît, zijn leven, zijne werken, zijne betekenis. Gent. De Nederlandsche boekhandel (imprimerie Plantyn, à Gand) 1902.	2.50
Abel (A)	Le labeur de la prose. Préface par Camille Lemonnier, Paris, Stock 1902.	5.50
Bouché (C)	Cours élémentaire d'électricité à l'usage des écoles industrielles ou professionnelles et des électriciens. Hornu. Veuve Renard et Vilain, 1902 (Pour les écoles moyennes seulement.)	3.50
Hauser (H).	L'or. Paris, Nony et C ^e 1901.	10.00
Caustier (E)	Les entrailles de la terre. Paris, Nony et C ^e 1902.	10.00
Coupin (H)	Les arts et métiers chez les animaux, 2 ^e édition. Paris, Nony et C ^e , 1903.	4.00
Lemonnier (C)	Le Borinage.	
Renard (M)		
Decamps (G).		
Van Hassel (V)		
Ghislain (O)	Les institutions nationales de la Belgique. Éléments de droit constitutionnel et de droit administratif. Tournai, Decallonne-Liagre.	2.00
Damoiseaux (M) . . .		
Masson (F) et Wiliquet (C)	Manuel de droit constitutionnel, notions élémentaires des institutions constitutionnelles et administratives de la Belgique, 7 ^e édition Bruxelles, J. Lebègue et C ^e , 1902.	2.00
Ville (L)	Une poignée de héros. Illustrations de E. Bouad. Paris, Tolra et Simonet.	8.50
Idem	Au Pôle Nord en ballon. Illustrations de P. Dufresne. Paris, Tolra et Simonet.	3.00

Conférences professorales dans les athénées royaux. — Première conférence trimestrielle de l'année scolaire 1900-1901. (Moniteur du 22 février 1901, n° 53.)

I

Première question posée aux délibérations du corps enseignant :

« Ne convient-il pas de constituer une classe préparatoire aux humanités anciennes et aux humanités modernes, dans laquelle on s'appliquerait surtout à l'étude de la langue maternelle et de la seconde langue? »

Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement dont les professeurs ont émis ce vote :

I. Pour les deux parties de la question : Anvers, 54 votants : 53 oui, 1 non ; Arlon, 23 votants : 23 oui ; Ath, 16 votants : 16 oui ; Bruges, 21 votants : 21 oui ; Bruxelles, 29 votants : 29 oui ; Charleroy, 29 votants : 29 oui ; Chimay, 20 votants : 20 oui ; Gand, 27 votants : 20 oui, 3 non, 4 abstentions ; Hasselt, 19 votants : 1 oui, 18 non ; Ixelles, 29 votants : 29 oui ; Liège, 27 votants : 27 non ; Louvain, 23 votants : 23 oui ; Mons, 21 votants : 11 oui, 10 non ; Ostende, 18 votants : 18 oui ; Tongres, 15 votants : 15 oui ; Tournai, 20 votants : 20 oui ; Verviers, 19 votants : 13 oui, 6 abstentions.

II. Pour la première partie de la question : Huy, 19 votants : 17 oui, 1 non, 1 abstention ; Malines, 20 votants : 15 oui, 4 non, 1 abstention ; Namur, 18 votants : 16 oui, 2 non.

III. Pour la seconde partie de la question : Huy, 19 votants : 8 oui, 10 non, 1 abstention ; Malines, 20 votants : 19 oui, 1 abstention ; Namur, 18 votants : 12 oui, 6 non.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

Votants : 447

I. Pour la première partie de la question : 369 oui, 66 non, 12 abstentions.

II. Pour la seconde partie de la question : 560 oui, 75 non, 12 abstentions.

N. B. Ces 75 votes négatifs n'ont pas précisément le même sens. Il faut en défalquer les 27 votes de la conférence de Liège, qui a voté à l'unanimité contre la question posée, sans distinction de ses parties. Les 48 votes négatifs restants signifient que l'étude de la langue maternelle est suffisante.

II

Deuxième question posée aux délibérations du corps enseignant :

« Dans l'affirmative, y a-t-il lieu d'ajouter une huitième année, ou est-il préférable de transformer la septième actuelle en classe préparatoire de manière que l'étude du latin ne commencerait qu'en sixième? »

Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement dont les professeurs ont émis ce vote :

I. Pour la première partie de la question : Anvers, 54 votants : 20 oui, 12 non, 2 abstentions ; Arlon, 23 votants : 2 oui, 21 non ; Ath, 16 votants :

1 oui, 15 non ; Bruges, 21 votants : 21 non ; Bruxelles, 29 votants : 29 non ; Charleroy, 29 votants : 5 oui, 24 non ; Chimay, 20 votants : 2 oui, 18 non ; Gand, 27 votants : 8 oui, 17 non, 2 abstentions ; Hasselt, 19 votants : 1 oui, 18 non ; Huy, 19 votants : 2 oui, 15 non, 2 abstentions ; Ixelles, 29 votants : 5 oui, 26 non ; Liège, 27 votants : 27 non ; Louvain, 23 votants : 9 oui, 14 non ; Malines, 20 votants : 19 oui, 1 non ; Mons, 21 votants : 5 oui, 16 non ; Namur, 18 votants : 18 non ; Ostende, 18 votants : 2 oui, 16 non ; Tongres, 15 votants : 15 non ; Tournai, 20 votants : 4 oui, 14 non, 2 abstentions ; Verviers, 19 votants : 6 oui, 8 non, 5 abstentions.

II. Pour la seconde partie de la question : Anvers, 34 votants : 12 oui, 20 non, 2 abstentions ; Arlon, 23 votants : 22 oui, 1 non ; Ath : 16 votants : 15 oui, 1 non ; Bruges, 21 votants : 21 oui ; Bruxelles, 29 votants : 29 oui ; Charleroy, 29 votants : 24 oui, 5 non ; Chimay, 20 votants : 18 oui, 2 non ; Gand, 27 votants : 7 oui, 4 non, 16 abstentions ; Hasselt, 19 votants : 2 oui, 12 non, 5 abstentions ; Huy, 19 votants : 15 oui, 2 non, 2 abstentions ; Ixelles, 29 votants : 29 oui ; Liège, 27 votants : 27 oui ; Louvain, 23 votants : 14 oui, 9 non ; Malines, 20 votants : 18 oui, 2 non ; Mons, 21 votants : 16 oui, 5 non ; Namur, 18 votants : 16 oui, 2 non ; Ostende, 18 votants : 16 oui, 2 non ; Tongres, 15 votants : 15 oui ; Tournai, 20 votants : 14 oui, 4 non, 2 abstentions ; Verviers, 19 votants : 9 oui, 5 non, 5 abstentions.

N. B. Dans les deux conférences d'Anvers et de Hasselt, les 32 votes négatifs signifient que l'étude du latin devrait commencer en septième.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences :

Votants : 447.

I. Pour la première partie de la question : 89 oui, 345 non, 13 abstentions.

II. Pour la seconde partie de la question : 339 oui, 76 non, 32 abstentions.

III

Troisième question posée aux délibérations du corps enseignant :

« A partir de quelle classe faut-il établir la bifurcation des études? Quelle serait la bifurcation la mieux appropriée aux besoins actuels? »

Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement dont les professeurs ont émis ce vote :

Ici les opinions sont très divergentes et extraordinairement confuses. Souvent, au sein d'une même conférence, il est fort difficile de dégager l'idée dominante.

1. — *Bifurcation des humanités en humanités anciennes et humanités modernes.*

Ne s'occupent pas de cette question les onze conférences suivantes : Anvers, Bruxelles, Chimay, Liège, Louvain, Malines, Mons, Namur, Ostende, Tongres, Verviers.

1° A partir de la 6^e :

Arlon, 23 votants : 5 oui, 4 abstentions ; Charleroy, 30 votants : 18 oui ; Gand, 27 votants : 9 oui, 4 abstentions ; Huy, 19 votants : 9 oui, 3 abstentions.

2° A partir de la 5^e :

Arlon, 23 votants : 14 oui, 5 abstentions ; Bruges, 21 votants : 4 oui ; Huy, 19 votants : 6 oui, 5 abstentions.

3° A partir de la 4° :

Charleroy, 30 votants : 11 oui; Gand, 27 votants : 14 oui, 4 abstentions; Hasselt, 19 votants : 9 oui, 2 abstentions; Ixelles, 29 votants : 13 oui.

4° A partir de la 3° :

A. Sans latin ni grec dans les quatre classes antérieures :

Ath, 16 votants : 6 oui; Tournai, 19 votants : 9 oui.

B. Avec le latin dans les quatre classes antérieures :

Ath, 16 votants : 7 oui; Bruges, 21 votants : 8 oui; Tournai, 19 votants : 1 oui.

5° Étude du grec dès la 5^e et, à partir de la 5^e, bifurcation en 3 sections : section littéraire, section mathématique, section commerciale :

Ixelles, 29 votants : 10 oui.

II. — *Bifurcation des humanités anciennes.*

N'émettent aucun vote les trois conférences suivantes : Liège, Mons, Namur.

A. Bifurcation en section grecque-latine et section latine.

1° A partir de la 7° :

Verviers, 19 votants : 1 oui, 7 abstentions.

2° A partir de la 6° :

Bruxelles, 29 votants : 7 oui, 11 abstentions; Tournai, 19 votants : 4 oui, 4 abstentions.

3° A partir de la 5° :

Anvers, 33 votants : 5 oui, 2 abstentions; Arlon, 23 votants : 15 oui; Ath, 16 votants : 2 oui; Bruges, 21 votants : 2 oui; Charleroy, 30 votants : 8 oui, 2 abstentions; Chimay, 20 votants : 1 oui, 1 abstention; Gand, 27 votants : 7 oui, 4 abstentions; Hasselt, 19 votants : 8 oui, 2 abstentions; Huy, 19 votants : 8 oui, 6 abstentions; Louvain, 23 votants : 11 oui, 1 abstention; Ostende, 18 votants : 9 oui, 4 abstentions; Tongres, 15 votants : 4 oui, 2 abstentions; Tournai, 19 votants : 6 oui, 4 abstentions; Verviers, 19 votants : 1 oui, 7 abstentions.

4° A partir de la 4° :

Bruges, 21 votants : 10 oui; Bruxelles, 29 votants : 11 oui, 2 abstentions; Charleroy, 30 votants : 20 oui, 2 abstentions; Gand, 27 votants : 16 oui, 4 abstentions; Huy, 19 votants : 5 oui, 6 abstentions; Louvain, 23 votants : 1 oui, 1 abstention; Tongres, 15 votants : 5 oui, 2 abstentions; Verviers, 19 votants : 1 oui, 7 abstentions.

5° A partir de la 3° :

Anvers, 33 votants : 26 oui, 2 abstentions; Ath, 16 votants : 1 oui; Chimay, 20 votants : 18 oui, 1 abstention; Ixelles, 29 votants : 19 oui, 2 abstentions; Louvain, 23 votants : 9 oui, 1 abstention; Ostende, 18 votants : 4 oui, 4 abstentions; Tongres, 15 votants : 4 oui, 2 abstentions; Tournai, 19 votants : 3 oui; Verviers, 19 votants : 6 oui, 7 abstentions.

6° A partir de la 2° :

Ostende, 18 votants : 1 oui, 4 abstentions.

B. *Suppression de la section latine* : Arlon, 23 votants : 6 oui; Hasselt,

19 votants : 9 oui, 2 abstentions; Louvain, 23 votants : 14 oui, 2 abstentions; Malines, 20 votants : 18 oui; Tournai, 10 votants : 1 oui, 4 abstentions.

C. *Suppression de la section grecque-latine* : Arlon, 23 votants : 1 oui; Verviers, 19 votants : 1 oui, 7 abstentions.

III. — *Bifurcation des humanités modernes.*

Ne s'occupent pas de cette question les 8 conférences suivantes : Arlon, Bruxelles, Ixelles, Liège, Mons, Namur, Tongres, Tournai.

1° A partir de la 4° :

Anvers, 33 votants : 12 oui, 1 abstention; Charleroy, 30 votants : 28 oui, 2 abstentions; Malines, 20 votants : 19 oui.

2° A partir de la 3° :

Anvers, 33 votants : 20 oui, 1 abstention; Ath, 16 votants : 2 oui; Bruges, 21 votants : 12 oui; Chimay, 20 votants : 20 oui; Gand, 27 votants : 13 oui, 13 abstentions; Hasselt, 19 votants : 19 oui; Huy, 19 votants : 1 oui, 8 abstentions; Louvain, 23 votants : 22 oui, 1 abstention; Malines, 20 votants : 1 oui; Ostende, 18 votants : 18 oui; Verviers, 19 votants : 17 oui, 2 abstentions.

3° A partir de la 2° :

Gand, 27 votants : 2 oui, 13 abstentions; Huy, 19 votants : 10 oui, 8 abstentions.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

I. — *Bifurcation des humanités en humanités anciennes et humanités modernes.*

Votants : 203. 1° A partir de la 6° : 41 oui, 11 abstentions; 2° A partir de la 5° : 24 oui, 8 abstentions; 3° A partir de la 4° : 47 oui, 6 abstentions; 4° A partir de la 3° : a) sans latin ni grec dans les quatre classes antérieures : 15 oui; b) avec le latin dans les quatre classes antérieures : 16 oui; 5° Étude du grec dès la 5° et, à partir de la 3°, bifurcation en trois sections : section littéraire, section mathématique, section commerciale : 10 oui.

II. — *Bifurcation des humanités anciennes.*

Votants : 380. A *Bifurcation en section grecque-latine et section latine.*

1° A partir de la 7° : 1 oui, 7 abstentions; 2° A partir de la 6° : 11 oui, 15 abstentions; 3° A partir de la 5° : 87 oui, 35 abstentions; 4° A partir de la 4° : 69 oui, 53 abstentions; 5° A partir de la 3° : 90 oui, 19 abstentions; 6° A partir de la 2° : 1 oui, 4 abstentions.

B. *Suppression de la section latine* : 48 oui, 8 abstentions.

C. *Suppression de la section grecque-latine* : 2 oui, 7 abstentions.

III. — *Bifurcation des humanités modernes.*

Votants : 265. 1° A partir de la 4° : 59 oui, 3 abstentions; 2° A partir de la 3° : 145 oui, 25 abstentions; 3° A partir de la 2° : 12 oui, 21 abstentions.

IV

Quatrième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Ne convient-il pas de rendre obligatoires les cours restés facultatifs jusqu'à ce jour? Ces cours sont : la troisième et la quatrième langue moderne, le dessin et la musique. »

*Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote.*

I. — Troisième et quatrième langue modernes. .

Le procès-verbal de la conférence de Tongres ne fait mention d'aucun vote.

1^o Pour la troisième et la quatrième langue obligatoire dans toutes les sections :

Anvers, 33 votants : 4 oui, 1 abstention; Arlon, 23 votants : 3 oui; Ath, 16 votants : 1 oui; Bruges, 21 votants : 21 oui; Gand, 27 votants : 6 oui, 3 abstentions; Hasselt, 19 votants : 2 oui; Huy, 19 votants : 1 oui, 3 abstentions; Ixelles, 28 votants : 7 oui, 2 abstentions; Liège, 27 votants : 1 oui; Malines, 20 votants : 15 oui; Ostende, 18 votants : 14 oui; Tournai, 20 votants : 13 oui, 4 abstentions; Verviers, 17 votants : 6 oui, 3 abstentions.

2^o Pour la troisième langue obligatoire dans toutes les sections et la quatrième langue dans la section commerciale :

Arlon, 23 votants : 3 oui; Chimay, 20 votants : 10 oui; Louvain 23 votants : 17 oui; Mons, 21 votants : 15 oui; Namur, 18 votants : 18 oui.

3^o Pour la troisième langue obligatoire dans la section grecque-latine et la quatrième langue dans les trois autres sections :

Arlon, 23 votants : 2 oui.

4^o Pour le maintien du *statu quo* :

Anvers, 33 votants : 28 oui, 1 abstention; Arlon, 23 votants : 15 oui; Ath, 16 votants : 15 oui.

Mais, si la bifurcation des humanités en humanités anciennes et humanités modernes ne commençait qu'en 3^e, de manière que les quatre classes antérieures fussent communes, la conférence d'Ath voterait à l'unanimité l'obligation de la troisième et de la quatrième langue.

Bruxelles, 29 votants : 29 oui; Charleroy, 29 votants : 29 oui; Chimay, 20 votants : 10 oui; Gand, 27 votants : 18 oui, 3 abstentions; Hasselt, 19 votants : 17 oui; Huy, 19 votants : 15 oui, 3 abstentions; Ixelles, 28 votants : 19 oui, 2 abstentions; Liège, 27 votants : 26 oui; Louvain, 23 votants : 6 oui; Malines, 20 votants : 5 oui; Ostende, 18 votants : 4 oui; Tournai, 20 votants : 3 oui, 4 abstentions; Verviers, 17 votants : 8 oui, 3 abstentions.

II. — Dessin.

Le procès-verbal de la conférence de Tongres ne fait mention d'aucun vote.

1^o Pour le dessin obligatoire :

Arlon, 23 votants : 23 oui; Ath, 16 votants : 12 oui.

Mais si la bifurcation des humanités en humanités anciennes et humanités modernes ne commençait qu'en 3^e, de manière que les quatre classes antérieures fussent communes, la conférence d'Ath voterait à l'unanimité l'obligation du dessin.

Bruges, 21 votants : 21 oui; Charleroy, 29 votants : 17 oui; Chimay, 20 votants : 20 oui; Gand, 28 votants : 18 oui, 1 abstention; Liège, 27 votants : 27 oui; Louvain, 23 votants : 21 oui; Malines, 20 votants : 15 oui; Namur, 18 votants : 18 oui; Ostende, 18 votants : 10 oui, 2 abstentions; Tournai, 19 votants : 8 oui, 7 abstentions; Verviers, 18 votants : 15 oui, 2 abstentions.

2° Pour le dessin facultatif :

Anvers, 33 votants : 26 oui; Bruxelles, 29 votants : 29 oui; Hasselt, 19 votants : 10 oui.

Les 9 opposants n'admettent pas l'obligation du dessin dans la section grecque-latine, mais les 19 votants l'admettent dans les humanités modernes.

Huy, 19 votants : 11 oui, 2 abstentions; Ixelles, 28 votants : 17 oui; Mons, 21 votants : 21 oui.

III. — *Musique.*

Les procès-verbaux des conférences de Charleroy et de Tongres ne font mention d'aucun vote.

1° Pour la musique obligatoire :

A. Dans toutes les classes :

Bruges, 21 votants : 20 oui; Chimay, 20 votants : 19 oui; Huy, 19 votants : 11 oui, 2 abstentions.

B. Jusqu'en 4^e inclusivement :

Arlon, 23 votants : 23 oui; Malines, 20 votants : 1 oui.

C. En 7^e et 6^e seulement :

Gand, 28 votants : 26 oui; Namur, 18 votants : 18 oui.

2° Pour la musique facultative :

Anvers, 33 votants : 28 oui; Ath, 16 votants : 15 oui.

Mais si la bifurcation des humanités en humanités anciennes et humanités modernes ne commençait qu'en 5^e, de manière que les quatre classes antérieures fussent communes, la conférence d'Ath voterait par 14 voix contre 2 l'obligation de la musique.

Bruxelles, 29 votants : 29 oui; Hasselt, 19 votants : 18 oui; Ixelles, 28 votants : 20 oui; Liège, 27 votants : 21 oui; Louvain, 23 votants : 13 oui; Malines, 20 votants : 12 oui; Mons, 21 votants : 21 oui; Ostende, 18 votants : 17 oui; Tournai, 19 votants : 13 oui, 4 abstentions; Verviers, 18 votants : 15 oui, 2 abstentions.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

I. — *Troisième et quatrième langues modernes.*

Votants : 428. 1° Pour la 3^e et la 4^e langue obligatoire dans toutes les sections : 84 oui, 16 abstentions; 2° pour la 3^e langue obligatoire dans toutes les sections, et la 4^e langue dans la section commerciale : 63 oui; 3° pour la 3^e langue obligatoire dans la section grecque-latine et la 4^e langue dans les trois autres sections : 2 oui; 4° pour le maintien du *statu quo* : 247 oui, 16 abstentions.

II. — *Dessin.*

Votants : 429. 1° Pour le dessin obligatoire : 225 oui, 12 abstentions; 2° pour le dessin facultatif : 114 oui, 2 abstentions.

III. — *Musique.*

Votants : 400. 1° Pour la musique obligatoire : a) dans toutes les classes : 50 oui, 2 abstentions ; b) jusqu'en 4^e inclusivement : 24 oui ; c) en 7^e et en 6^e seulement : 44 oui ; 2° pour la musique facultative : 220 oui, 6 abstentions.

Deuxième conférence trimestrielle de l'année scolaire 1900-1901.
(*Moniteur* des 3-4 juin 1901, n^{os} 154-155.)

REMARQUE GÉNÉRALE.

Parmi les questions posées, un assez grand nombre ne comportent pas de solution courte et précise. Il est donc impossible de publier au *Moniteur* les réponses qu'y ont données les conférences professorales. Néanmoins, il en sera tenu un compte minutieux dans le rapport général qui sera soumis à l'examen et à l'avis du Conseil de perfectionnement.

QUESTIONS PARTICULIÈRES (1).

A. — GROUPE LITTÉRAIRE.

1° *Philologie classique, romane, germanique.*

I

Première question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Dressez une liste complète des œuvres qui peuvent être expliquées dans chaque classe des H. A. et des H. M. » (*Voir la remarque générale.*)

II

Deuxième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Dans quelles classes faut-il maintenir l'enseignement grammatical ? »

*Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote (2).*

I. *Philologie classique.*

On suppose que l'étude du latin commence en 6^e et celle du grec en 5^e.

A. *Latin.* — 1° Jusqu'en 4^e inclusivement : Arlon 7, Bruxelles 8, Gand 7 sur 8 votants. Hasselt 7, Malines 7, Mons 8, Namur 8, Tongres 7, Verviers 8.

2° Jusqu'en 5^e inclusivement : Anvers 7, Ath 7, Bruges 8, Charleroy 8, Gand 4 sur 8 votants, Huy 8, Ixelles 9, Liège 9, Louvain 8, Ostende 7, Tournai 8.

3° Jusqu'en 2^{de} inclusivement : Chimay 7.

B. *Grec.* — 1° Jusqu'en 4^e inclusivement : Arlon 7, Gand 4 sur 8 votants, Hasselt 5 sur 7 votants.

2° Jusqu'en 5^e inclusivement : Anvers 7, Ath 7, Pruges 8, Bruxelles 8,

(1) Pour les questions générales, voir le *Moniteur* du 22 février 1901.

(2) Sauf indication contraire, le vote a été émis à l'unanimité. Cette observation s'applique à toutes les questions posées.

Charleroy 8, Gand 4 sur 8 votants, Hasselt 2 sur 7 votants, Ixelles 9, Liège 9, Malines 7, Mons 8, Namur 8, Ostende 7, Tongres 7, Tournai 8, Verviers 8.

3^o Jusqu'en 2^{de} inclusivement : Chimay 7, Huy 8, Louvain 8.

II. *Philologie romane.*

On suppose que l'étude du français commence en 7^e.

1^o Jusqu'en 5^e inclusivement : Bruxelles 11, Gand 5 sur 12 votants, Liège 12.

2^o Jusqu'en 4^e inclusivement : Arlon 11, Ath 8, Bruges 11, Charleroy 14, Chimay 9, Gand 7 sur 12 votants, Hasselt 8 sur 10 votants, Huy 10, Ixelles 13, Louvain 12, Malines 9, Mons 12, Namur 9, Ostende 11, Tongres 7, Tournai 9, Verviers 11.

3^o Jusqu'en 3^e inclusivement : Anvers 12, Hasselt 2 sur 10 votants.

III. *Philologie germanique.*

La conférence de Bruxelles n'a pas traité cette question. Celle de Verviers ne fournit pas de données assez claires pour qu'on puisse en tirer conclusion.

On suppose maintenu le régime actuel, qui est le suivant :

1^{re} langue : flamand ou allemand depuis la 7^e (H. A. flamandes et H. M.), ou depuis la 6^e (H. A. wallonnes).

2^e langue : allemand ou flamand depuis la 6^e (H. M.), ou depuis la 4^e (H. A. wallonnes) — allemand ou anglais depuis la 4^e (H. A. wallonnes).

3^e langue : anglais depuis la 4^e (H. A. wallonnes et H. M.) — anglais ou allemand depuis la 4^e (H. A. flamandes).

A. *Première langue dans les H. A. et les H. M., et seconde langue dans les H. M.* — 1^o Dans toutes les classes : Ixelles 7, Tournai 3.

2^o Dans aucune classe (il faut s'en tenir à l'enseignement déductif des règles) : Chimay 3.

3^o Jusqu'en 5^e inclusivement : Gand 3 sur 6 votants, Hasselt 2 sur 5 votants, Mons 4.

4^o Jusqu'en 4^e inclusivement : Anvers 9, Arlon 6, Ath 4, Bruges 4, Charleroy 5, Hasselt 3 sur 5 votants, Huy 3, Liège 5, Louvain 7, Malines 5, Namur 4, Ostende 7, Tongres 3.

La conférence d'Ath limite son vote aux H. A. flamandes et aux H. M.

5^o Jusqu'en 3^e inclusivement : Ath 4, Gand 3 sur 6 votants, Hasselt 5.

La conférence d'Ath limite son vote aux H. A. wallonnes, et celle de Hasselt à la 2^e langue dans les H. M.

B. *Deuxième langue dans les H. A.* — 1^o Dans toutes les classes : Ixelles 7, Tournai 3.

2^o Dans aucune classe (il faut s'en tenir à l'enseignement déductif des règles) : Chimay 3.

3^o Jusqu'en 5^e inclusivement : Arlon 6, Bruges 4, Charleroy 5, Gand 6, Hasselt 3, Huy 3, Liège 5, Mons 4, Namur 4, Ostende 7, Tongres 5.

4^o Jusqu'en 2^e inclusivement : Anvers 9, Ath 4, Louvain 7, Malines 5.

C. *Troisième langue dans les H. A. et les H. M.* — 1^o Dans toutes les classes : Ixelles 7, Tournai 3.

2^o Dans aucune classe (il faut s'en tenir à l'enseignement déductif des règles) : Chimay 3.

3^o En 4^e seulement : Ostende 7, Tongres 3.

4^o Jusqu'en 5^e inclusivement : Arlon 6, Ath 4, Bruges 4, Charleroy 5, Gand 6, Hasselt 5, Huy 5, Liège 5, Louvain 7, Mons 4, Namur 4.

5^o Jusqu'en 2^e inclusivement : Anvers 9, Malines 5.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences :

I. *Philologie classique.* Votants : 154.

A. *Latin.* — 1^o Jusqu'en 4^e inclusivement : 67. — 2^o Jusqu'en 5^e inclusivement : 80. — 3^o Jusqu'en 2^e inclusivement : 7.

B. *Grec.* — 1^o Jusqu'en 4^e inclusivement : 16. — 2^o Jusqu'en 5^e inclusivement : 115. — 3^o Jusqu'en 2^e inclusivement : 23.

II. *Philologie romane.* — Votants : 213. 1^o Jusqu'en 5^e inclusivement : 28; 2^o jusqu'en 4^e inclusivement : 171; 5^o jusqu'en 3^e inclusivement : 14.

III. *Philologie germanique.* — Votants : 85.

A. Première langue dans les II. A. et les II. M., et seconde langue dans les II. M. 1^o Dans toutes les classes : 10; 2^o dans aucune classe : 3; 3^o jusqu'en 5^e inclusivement : 7; 4^o jusqu'en 4^e inclusivement : 62, dont 4 voix partielles; 5^o jusqu'en 3^e inclusivement : 7, dont 4 voix partielles.

B. Deuxième langue dans les II. A. 1^o Dans toutes les classes : 10; 2^o dans aucune classe : 3; 3^o jusqu'en 3^e inclusivement : 47; 4^o jusqu'en 2^e inclusivement : 23.

C. Troisième langue dans les II. A. et les II. M. 1^o Dans toutes les classes : 10; 2^o dans aucune classe : 3; 3^o en 4^e seulement : 10; 4^o jusqu'en 3^e inclusivement : 48; 5^o jusqu'en 2^e inclusivement : 14.

III

Troisième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Faites une répartition nette et détaillée du pensum grammatical qui incombe à chacune de ces classes. »

(Voir la remarque générale.)

IV

Quatrième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Déterminez quels sont les exercices de composition (vocabulaire, phraséologie, rédaction) appropriés aux différentes classes. »

(Voir la remarque générale.)

V

Cinquième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« N'y a-t-il pas utilité à établir un cours d'histoire littéraire, tout au moins dans les deux classes supérieures? — Quelle serait l'organisation pratique d'un tel cours? »

(Pour la 2^{de} partie, voir la remarque générale.)

*Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote.*

I. Philologie classique. — Ont voté oui : Anvers 7, Arlon 7, Charleroy 7 sur 8 votants, Chimay 7, Gand 8, Hasselt 7, Ixelles 9, Malines 7, Mons 8, Ostende 6

sur 7 votants, Tongres 7, Tournai 5 sur 8 votants, Verviers, 8. A voté oui, mais pour la rhétorique seulement : Louvain 8. Ont voté non : Ath 7, Bruges 8, Bruxelles 8, Charleroy 1 sur 8 votants, Huy 8, Liège 9, Namur 8, Ostende 1 sur 7 votants, Tournai 5 sur 8 votants.

II. Philologie romane. — Ont voté oui : Arlon 11, Charleroy 12 sur 14 votants, Chimay 9, Gand 12, Hasselt 10, Ixelles 13, Malines 9, Mons 12, Ostende 10 sur 11 votants. Tongres 7, Tournai 5 sur 9 votants, Verviers 8 sur 11 votants (dont 3 abstentions). Ont voté oui, mais pour la rhétorique seulement : Anvers 12, Ath 6 sur 8 votants, Bruges 11, Louvain 12. Ont voté non : Ath 2 sur 8 votants, Bruxelles 11, Charleroy 2 sur 14 votants, Huy 10, Liège 12, Namur 9, Ostende 1 sur 11 votants, Tournai 4 sur 9 votants.

III. Philologie germanique. — La conférence de Bruxelles n'a pas traité cette question. Celle de Verviers ne fournit pas de données assez claires pour qu'on puisse en tirer conclusion.

A. *Quant aux trois langues.* — Ont voté oui : Anvers 9, Arlon 6, Ath 4, Charleroy 5, Chimay 5, Ixelles 5 sur 7 votants, Liège 5, Malines 5, Namur 4, Ostende 6 sur 7 votants, Tongres 3. Tournai 3.

A voté oui, mais pour la rhétorique seulement : Mons 4.

Ont voté non : Hasselt 5, Huy 3, Ixelles 2 sur 7 votants, Ostende 1 sur 7 votants.

B. *Quant au flamand seulement.* — Ont voté oui : Gand 6, Hasselt 5.

Ont voté oui, mais pour la rhétorique seulement : Bruges 4, Louvain 7.

C. *Quant à l'allemand seulement.* — A voté oui, mais seulement pour les H. M. : Gand 6.

Ont voté non : Bruges 4, Hasselt 5, Louvain 7.

D. *Quant à l'anglais seulement.* — Ont voté non : Bruges 4, Gand 6, Hasselt 5, Louvain 7.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

I. *Philologie classique.* — Votants : 154. Oui : 93. — Oui, en rhétorique seulement : 8. — Non : 53.

II. *Philologie romane.* — Votants : 213 (dont 3 abstentions). Oui : 118. — Oui, en rhétorique seulement : 41. — Non : 51.

III. *Philologie germanique.* — Votants : 85.

A. *Quant aux trois langues.* — Oui : 58. — Oui, en rhétorique seulement : 4. — Non : 6.

B. *Quant au flamand seulement.* — Oui : 6. — Oui, en rhétorique seulement : 11.

C. *Quant à l'allemand seulement.* — Oui, dans les H. M. seulement : 6. — Non : 11.

D. *Quant à l'anglais seulement.* — Non : 17.

VI

Sixième question posée aux délibérations du corps enseignant,

« Que pensez-vous du nombre d'heures actuellement consacré à l'étude du

latin et du grec? N'y a-t-il pas lieu de le diminuer, afin d'augmenter d'autant le nombre d'heures affecté à l'étude de la langue maternelle? »

*Votes émis dans chaque conférence et nom de l'établissement.
dont les professeurs ont émis ce vote.*

La conférence d'Ixelles n'a pas traité cette question.

I. Pour la diminution des heures de latin et de grec.

Ont voté oui : Anvers 12, Arlon 10 sur 11 votants, Bruges 11, Charleroy 14, Chimay 9, Gand 3 sur 12 votants (dont 6 abstentions), Huy 10, Malines 9, Tongres 7, Tournai 7 sur 9 votants, Verviers 3 sur 8 votants.

Ont voté non : Arlon 1 sur 11 votants, Ath 8, Gand 3 sur 12 votants (dont 6 abstentions), Louvain 12, Tournai 2 sur 9 votants, Verviers 5 sur 8 votants.

II. Pour la diminution des heures de latin seulement.

Ont voté oui : Bruxelles 11, Hasselt 7, Liège 12, Mons 12, Namur 8 sur 9 votants (dont une abstention), Ostende 11.

Résultat des votes émis dans les diverses conférences :

Votants : 194 (dont 7 abstentions).

I. Pour la diminution des heures de latin et de grec. — Oui : 93. — Non : 31.

II. — Pour la diminution des heures de latin seulement. — Oui : 61.

2° Philologie romane et germanique.

I

Première question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Dressez une liste aussi complète que possible des œuvres dont la lecture à domicile peut être utilement recommandée, notamment en vue des exercices d'élocution. » (Voir la remarque générale.)

II

Deuxième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Comment organiser pratiquement ces exercices d'élocution? » (Voir la remarque générale.)

3° Philologie classique.

I

Première question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Quel est le meilleur système pour la formation du vocabulaire? » (Voir la remarque générale.)

II

Deuxième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Faut-il faire une place aux auteurs chrétiens? — Dans quelles classes et dans quelle mesure? — Quelles sont les œuvres de ces auteurs qui pourraient être expliquées ou traduites dans chacune de ces classes? » (Pour la 2° et la 3° partie, voir la remarque générale.)

*Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote.*

I. Sens des votes affirmatifs : pour la majorité, les auteurs chrétiens ont leur place tout indiquée dans les classes supérieures et méritent une explication approfondie ; pour d'autres, il convient de laisser aux professeurs des classes supérieures une certaine latitude ; quelques-uns enfin admettent simplement que l'on emprunte de temps à autre aux auteurs chrétiens un texte à traduire à domicile.

Ont voté oui : Anvers 4 sur 7 votants, Arlon 6 sur 7 votants, Bruges 8, Charleroy 7 sur 8 votants, Chimay 7, Gand 4 sur 8 votants, Hasselt 5 sur 7 votants (dont 2 abstentions), Huy 4 sur 8 votants, Ixelles 9, Liège 9, Louvain 8, Malines 7, Namur 2 sur 8 votants (dont 1 abstention), Ostende 7, Tongres 7, Verviers 8.

II. Sens des votes négatifs : pour quelques-uns, l'introduction des auteurs chrétiens dans les humanités classiques compromettrait la neutralité de l'enseignement officiel ; pour d'autres, il faut laisser aux humanités leur caractère exclusivement classique ou traditionnel ; il en est enfin qui estiment que le temps ferait défaut pour mener de front l'étude des deux civilisations.

Ont voté non : Anvers 6 sur 7 votants, Arlon 1 sur 7 votants, Ath 7, Bruxelles 8, Charleroy 1 sur 8 votants, Gand 7 sur 8 votants, Huy 7 sur 8 votants, Mons 8, Namur 5 sur 8 votants (dont une abstention). Tournai 8.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

Votants : 154 (dont 5 abstentions). Oui : 93 ; non : 58.

III

Troisième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Convient-il de maintenir le thème latin écrit dans toutes les classes ? — Quelles sont les classes où l'on pourrait utilement le supprimer ? »

*Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote.*

I. Quant à la première partie. — Ont voté oui : Anvers 2 sur 7 votants, Ath 4 sur 7 votants, Gand 1 sur 8 votants, Liège 2 sur 9 votants, Louvain 8.

Ont voté non : Anvers 5 sur 7 votants, Arlon 7, Ath 6 sur 7 votants, Bruges 8, Bruxelles 8, Charleroy 8, Chimay 7, Gand 7 sur 8 votants, Hasselt 7, Huy 8, Ixelles 9, Liège 7 sur 9 votants, Malines 7, Mons 8, Namur 8, Ostende 7, Tongres 7, Tournai 8, Verviers 8.

II. Quant à la seconde partie :

1^o Dans aucune classe : Anvers 4 sur 7 votants, Louvain 8.

2^o Dans toutes les classes : Anvers 5 sur 7 votants, Ath 4 sur 7 votants, Gand 4 sur 8 votants.

3^o Dans les deux classes supérieures : Arlon 7, Ath 6 sur 7 votants, Bruges 8, Charleroy 8, Ixelles 9, Liège 9, Namur 8, Tongres 7.

4^o Dans les trois classes supérieures : Anvers 4 sur 7 votants. Bruxelles 8, Chimay 7, Gand 7 sur 8 votants, Hasselt 7, Huy 8, Malines 7, Mons 8, Ostende 7, Tournai 8, Verviers 8.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

Votants : 154.

I. *Quant à la première partie.* — Oui : 14. — Non : 140.

Quant à la seconde partie. — 1^o Dans aucune classe : 9; 2^o Dans toutes les classes : 7; 3^o Dans les deux classes supérieures : 62; 4^o Dans les trois classes supérieures : 76.

IV

Quatrième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« En ce qui concerne la prosodie latine et la prosodie grecque, est-il préférable d'en faire une étude systématique, ou d'en étudier les règles principales dans l'auteur même à mesure que l'on avance dans son œuvre? »

Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement dont les professeurs ont émis ce vote.

Tous ceux qui ont voté pour l'étude systématique des règles n'en veulent néanmoins qu'à dose très modérée : ils rejettent tout manuel et estiment que le professeur doit s'en tenir aux premières notions.

I. *Quant à la prosodie latine.* Ont voté pour l'étude systématique : Arlon 7, Bruges 8, Gand 8, Huy 8, Ixelles 9, Namur 8, Tournai 1 sur 8 votants. — Ont voté pour l'étude dans l'auteur même : Anvers 7, Ath 7, Bruxelles 8, Charleroy 8, Chimay 7, Hasselt 7, Liège 9, Louvain 8, Malines 7, Mons 8, Ostende 7, Tongres 7, Tournai 7 sur 8 votants, Verviers 8.

II. *Quant à la prosodie grecque.* Ont voté pour l'étude systématique : Arlon 7, Gand 8, Huy 8, Ixelles 9, Namur 8, Tournai 1 sur 8 votants. — Ont voté pour l'étude dans l'auteur même : Anvers 7, Bruges 8, Bruxelles 8, Charleroy 8, Chimay 7, Hasselt 7, Liège 9, Louvain 8, Malines 7, Mons 8, Ostende 7, Tongres 7, Tournai 7 sur 8 votants, Verviers 8.

A voté pour l'abandon de toute étude de règles : Ath 7.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

Votants : 154.

I. *Quant à la prosodie latine.* Pour l'étude systématique : 49. — Pour l'étude dans l'auteur : 105.

II. *Quant à la prosodie grecque.* Pour l'étude systématique : 41; pour l'étude dans l'auteur : 106; Pour l'abandon de toute étude des règles : 7.

V.

Cinquième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« L'étude du grec doit-elle commencer en cinquième, ou faut-il la reculer d'une ou de deux années? »

Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement dont les professeurs ont émis ce vote.

I. L'étude du grec doit commencer en 6^e (avec le latin) : Hasselt 1 sur 7 votants.

II. Elle doit commencer en 5^e. Ont voté oui : Anvers 5 sur 7 votants, Ath 7, Bruges 2 sur 8 votants, Bruxelles 8, Charleroy 2 sur 8 votants, Chimay 6 sur 7 votants, Gand 5 sur 8 votants, Hasselt 6 sur 7 votants, Huy 7 sur 8 votants, Ixelles 6 sur 9 votants (dont 1 abstention), Liège 9, Louvain 8, Mons 8, Namur 7 sur 8 votants (dont 1 abstention), Ostende 1 sur 7 votants, Tongres 2 sur 7 votants, Tournai 2 sur 8 votants, Verviers 3 sur 8 votants.

III. Elle doit commencer en 4^e. Ont voté oui : Arlon 3 sur 7 votants, Bruges 4 sur 8 votants, Charleroy 6 sur 8 votants, Chimay 1 sur 7 votants, Gand 3 sur 8 votants, Huy 1 sur 8 votants, Malines 7, Ostende 6 sur 7 votants, Tongres 5 sur 7 votants, Verviers 5 sur 8 votants.

IV. Elle doit commencer en 3^e. Ont voté oui : Anvers 2 sur 7 votants, Bruges 2 sur 8 votants, Ixelles 2 sur 9 votants (dont 1 abstention), Tournai 6 sur 8 votants.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

Votants : 154 (dont 2 abstentions).

I. L'étude du grec doit commencer en 6^e (avec le latin) : 1.

II. — — — 5^e : 98.

III. — — — 4^e : 41.

IV. — — — 3^e : 12.

VI.

Sixième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Dans quelles classes faut-il maintenir le thème grec écrit ? »

*Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote.*

I. Dans aucune classe : Anvers 6 sur 7 votants, Tournai 7 sur 8 votants.

II. Dans toutes les classes : Liège 1 sur 9 votants.

III. La première année seulement : Liège 1 sur 9 votants, Malines 7, Mons 3 sur 8 votants, Tongres 7, Verviers 8.

IV. Les deux premières années : Anvers 1 sur 7 votants, Arlon 7, Ath 7, Bruges 8, Charleroy 8, Chimay 7, Gand 8, Ixelles 9, Liège 7 sur 9 votants, Louvain 8, Mons 4 sur 8 votants, Namur 8, Ostende 7, Tournai 1 sur 8 votants.

V. Les trois premières années : Bruxelles 8, Hasselt 7, Huy 8, Mons 1 sur 8 votants.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

Votants : 154.

I. Dans aucune classe : 13.

II. Dans toutes les classes : 1.

III. La première année seulement : 26.

IV. Les deux premières années : 90.

V. Les trois premières années : 24.

4^e Philologie romane.

Question soumise aux délibérations du corps enseignant.

« Ne convient-il pas de supprimer l'emploi de tout manuel de style (Baron, etc.) ? »

N'est-il pas préférable d'étudier les lois du style dans les auteurs eux-mêmes et de les systématiser rapidement ensuite ? »

*Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote.*

Ont voté oui : Arlon 11, Bruxelles 11, Charleroy 14, Chimay 9, Gand 12, Hasselt 6 sur 10 votants, Huy 7 sur 10 votants, Ixelles 13, Liège 12, Louvain 12, Malines 9, Mons 12, Ostende 11, Tongres 7, Tournai 9, Verviers 11.

A la conférence de Hasselt, 3 des 6 votes émis désirent que toute latitude soit laissée aux professeurs.

Ont voté non : Anvers 11 sur 12 votants (dont 1 abstention), Ath 8, Bruges 11, Hasselt 4 sur 10 votants, Huy 2 sur 10 votants (dont 1 abstention), Namur, 9.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

Votants : 213 (dont 2 abstentions). Oui : 166 ; non : 45.

5^e Philologie germanique.

I

Première question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Étant donné que l'étude d'une seconde langue est obligatoire dans les sections préparatoires des écoles moyennes, n'y a-t-il par lieu d'organiser également ce cours de seconde langue dans la septième des H. A. des athénées wallons ? »

*Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote.*

La conférence d'Anvers n'a pas traité cette question.

Ont voté oui : Arlon 6, Ath 4, Bruges 4, Bruxelles 10, Charleroy 3, Chimay 3, Gand 6, Hasselt 5, Huy 3, Ixelles 6 sur 7 votants (dont 1 abstention), Liège 5, Louvain 7, Malines 5, Mons 4, Namur 4, Ostende 7, Tongres 3, Tournai 3, Verviers 3.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

Votants : 89 (dont 1 abstention). Oui : 88.

II

Deuxième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« N'y a-t-il pas lieu de faire commencer l'étude de la troisième langue dans les H. A. en même temps que dans les H. M. et d'y consacrer le même nombre d'heures ? »

*Voté émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote.*

Ont voté oui : Anvers 9, Arlon 6, Ath 4, Bruges 4, Charleroy 5, Chimay 3, Gand 6, Hasselt 3 sur 5 votants, Huy 3, Ixelles 6 sur 7 votants (dont 1 absten-

tion), Liège 1 sur 5 votants, Malines 5, Mons 4, Namur 4, Tongres 3, Tournai 3, Verviers 5.

Les conférences d'Ath et de Hasselt ne désirent pas que l'on y consacre le même nombre d'heures.

Ont voté non : Bruxelles 10, Hasselt 2 sur 5 votants, Liège 4 sur 5 votants, Louvain 7, Ostende 7.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

Votants : 98 (dont 1 abstention). Oui : 69 ; non : 28.

III

Troisième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« N'est-il pas désirable que la première langue germanique soit partout le flamand, la seconde l'allemand, la troisième l'anglais ? »

*Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote.*

Toutes les conférences sont d'accord pour réclamer en faveur de l'athénée d'Arlon un régime exceptionnel.

I. Flamand, allemand, anglais : Anvers 9, Ath 4, Bruges 4, Charleroy 5, Chimay 3, Gand 6, Hasselt 5, Huy 3, Ixelles 6 sur 7 votants (dont 1 abstention), Liège 4 sur 5 votants, Louvain 7, Namur 2 sur 4 votants, Ostende 7, Tongres 5, Tournai 5.

II. Allemand, flamand, anglais. 1^o Dans les athénées wallons : Namur 2 sur 4 votants ; 2^o dans tous les athénées : Liège 4 sur 5 votants.

III. Flamand d'abord, allemand et anglais au choix du père de famille : Bruxelles, 10, Malines 5, Mons 4.

IV. Allemand d'abord, flamand et anglais au choix du père de famille : Arlon 6, Verviers 3.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

Votants : 98 (dont 1 abstention).

I. Flamand, allemand, anglais : 66.

II. Allemand, flamand, anglais. 1^o Dans les athénées wallons : 2 ; 2^o dans tous les athénées : 4.

III. Flamand d'abord, allemand et anglais au choix du père de famille : 19.

IV. Allemand d'abord, flamand et anglais au choix du père de famille : 9.

IV

Quatrième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Est-ce que le nombre des heures actuellement consacrées à l'anglais est suffisant ? »

*Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote.*

I. Suffisant dans toutes les sections. Ont voté oui : Arlon 6, Bruxelles 10, Ixelles 6 sur 7 votants (dont 1 abstention), Louvain 7, Malines 5, Verviers 3.

La conférence de Malines déclare ne voter ainsi qu'à la condition que l'étude de l'anglais commence un an plus tôt, en 5°. Ont voté non : Anvers 9, Bruges 4, Charleroy 3, Chimay 3, Gand 6, Huy 3, Liège 3, Mons 4, Namur 4, Ostende 7, Tongres 3, Tournai 3.

II. Insuffisant dans la section commerciale seulement : Ath 4.

III. Insuffisant dans les H. M. : Hasselt 4 sur 5 votants (dont 1 abstention). Cette conférence de Hasselt désire que l'étude de l'anglais commence un an plus tôt, en 5°.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

Votants : 98 (dont 1 abstention).

I. Suffisant dans toutes les sections. Oui : 37; non : 56.

II. Insuffisant dans la section commerciale seulement : 4.

Insuffisant dans les H. M. : 4.

V

Cinquième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Ne convient-il pas de rendre obligatoire l'étude de deux ou trois langues germaniques pour tous les élèves indistinctement? »

*Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote.*

Situation actuelle. — Sont obligatoires : une langue germanique en section grecque-latine et en section latine (athénées wallons); deux en section scientifique (athénées wallons), et en section grecque-latine, section latine et section scientifique (athénées flamands); trois en section commerciale (athénées wallons et flamands).

Situation proposée par les conférences :

I. Au moins deux langues dans toutes les sections et trois en section commerciale. Ont voté oui : Anvers 9, Arlon 4 sur 6 votants, Ath 4, Bruges 4, Chimay 3, Liège 3, Malines 3, Mons 4, Namur 4, Ostende 7, Tongres 3, Tournai 3, Verviers 1 sur 3 votants. Ont voté non (*statu quo*) : Bruxelles 10, Charleroy 3, Ixelles 7, Verviers 2 sur 3 votants.

II. Deux langues en section grecque-latine, 3 dans les autres sections. A voté ainsi : Hasselt 5.

III. Une langue en section grecque-latine (athénées wallons), deux en section latine (athénées wallons), *statu quo* dans les autres sections. Ont voté ainsi : Arlon 2 sur 6 votants, Huy 3.

IV. Une langue en section grecque-latine, section latine et section scientifique (athénées wallons), *statu quo* pour le reste. A voté ainsi : Gand 6.

V. Une langue en section grecque-latine (athénées wallons), 3 dans toutes les autres. A voté ainsi : Louvain 7.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

Votants : 98.

I. Au moins 2 langues dans toutes les sections, 3 en section commerciale. Oui : 56. — Non : 24.

II. Deux en section grecque-latine, 3 dans toutes les autres : 5.

III. Une en section grecque-latine (wallons), 2 en section latine (wallons), *statu quo* pour le reste : 5.

IV. Une en section grecque-latine, latine et scientifique (wallons), *statu quo* pour le reste : 6.

V. Une en section grecque-latine (wallons), 3 dans toutes les autres : 7.

6° Histoire.

I

Première question posée aux délibérations du corps enseignant.

« N'y aurait-il pas avantage à remplacer le cours concentrique de septième par un cours de biographies ? »

Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement dont les professeurs ont émis ce vote.

I. Ont voté oui : Arlon 2 sur 3 votants, Chimay 2, Gand 3, Hasselt 2, Huy 3, Ostende 3, Tournai 1 sur 3 votants, Verviers 3.

Sens de certains de ces votes : pour Arlon, les biographies devront être judicieusement choisies et groupées dans un ordre naturel et logique ; pour Chimay, il faudra les compléter par le récit d'événements qui résument la civilisation des peuples.

II. Ont voté non : Anvers 7, Arlon 1 sur 3 votants, Ath 2, Bruges 4, Bruxelles 4, Charleroy 6, Ixelles 6, Liège 6, Louvain 3, Malines 3, Mons 3, Namur 3, Tongres 3, Tournai 2 sur 3 votants.

Sens de certains de ces votes : Ath et Tournai ne veulent ni d'un cours concentrique ni d'un cours de biographies : à leurs avis, la 7^e comporte des entretiens et lectures avec d'abondantes illustrations, des récits intéressants où certaines figures formeraient comme le centre de la civilisation.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

Votants : 72. — Oui : 19. — Non : 53.

II

Deuxième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Déterminer d'une façon précise, en réservant à l'histoire contemporaine la part qui lui revient, les points principaux sur lesquels devrait porter l'enseignement dans chaque classe. »

(Voir la remarque générale.)

7° Géographie.

Question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Déterminer d'une façon précise les points principaux sur lesquels devrait porter l'enseignement dans chaque classe. »

(Voir la remarque générale.)

B. — GROUPE SCIENTIFIQUE.

1° Mathématiques.

Question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Ne convient-il pas d'arrêter le programme de géométrie en quatrième mo-

derne à l'étude des lignes proportionnelles et de reporter le reste au programme de géométrie en troisième? »

*Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote.*

Ont voté oui : Ath 3, Bruges 3, Gand 3 sur 4 votants, Hasselt 4, Huy 3, Ixelles 4, Malines 3, Mons 3, Namur 3, Ostende 3, Tongres 1 sur 2 votants, Tournai 1 sur 3 votants (dont 1 abstention). Ont voté non : Anvers 5, Arlon 3, Bruxelles 5, Charleroi 4, Chimay 3, Gand 1 sur 4 votants, Liège 4, Louvain 3, Tongres 1 sur 2 votants. Tournai 1 sur 3 votants (dont 1 abstention), Verviers 3.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

Votants : 68 (dont 1 abstention). Oui : 54. — Non : 33.

2^o Mathématiques et sciences commerciales.

I

Première question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Que pensez-vous de la suppression de la géométrie solide en section commerciale (première et seconde), avec extension du cours d'algèbre? »

» A. Au programme d'algèbre de la seconde, on inscrirait : annuités dans lesquelles le taux ne correspond plus à l'intervalle des versements, annuités dont les termes varient en progression arithmétique ou géométrique (valeur actuelle); fonds publics, leur évaluation d'après un taux quelconque.

» B. Au programme d'algèbre de la première, on inscrirait : capitaux différés; rentes viagères; assurances sur la vie; emprunts dans lesquels les obligations désignées par le sort ont ou n'ont pas droit à l'intérêt. »

(Voir la remarque générale.)

II

Deuxième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Que pensez-vous de la suppression de la trigonométrie en troisième commerciale? »

*Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote.*

Ont voté pour la suppression : Anvers 1 sur 6 votants (dont 4 abstentions), Ath 4, Bruges 1 sur 4 votants, Huy 4. Ont voté contre : Anvers 1 sur 6 votants (dont 4 abstentions), Arlon 4, Bruges 3 sur 4 votants, Bruxelles 6, Charleroi 5, Chimay 4, Gand 5, Hasselt 5, Ixelles 5, Liège 5, Louvain 4, Malines 4, Mons 4, Namur 4, Ostende 4, Tongres 1 sur 3 votants (dont 2 abstentions), Tournai 4, Verviers 4.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

Votants : 88 (dont 6 abstentions). — Pour la suppression : 10. — Contre : 72.

3^o Sciences naturelles.

I

Première question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Le programme de chimie en première commerciale n'est-il pas trop chargé? »

Ne conviendrait-il pas de répartir le cours comme suit, entre les trois classes commerciales : en troisième, les métaux ; en seconde, les métalloïdes ; en première, la chimie organique ? »

*Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote.*

Ont voté oui : Huy 1, Louvain 1, Tongres 1, Tournai 2. Ont voté non : Anvers 4, Bruxelles 2 sur 3 votants (dont 1 abstention), Charleroy 2, Chimay 1, Gand 2, Hasselt 1, Ixelles 2, Liège 2, Ostende 1, Verviers 1. Ont voté oui, mais sous condition de commencer par les métalloïdes : Arlon 1, Ath 1, Bruges 1, Malines 2, Mons 2, Namur 1.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

Votants 52 (dont 1 abstention). Oui : 5. — Non : 48. — Oui conditionnel : 8.

II

Deuxième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Étant donné l'importance croissante du chapitre de la physique qui traite de l'électricité, ne faudrait-il pas répartir sur les trois dernières classes modernes l'étude de la physique, en réservant à la classe de première l'électricité et ses applications, le magnétisme et la météorologie ? »

*Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote.*

Ont voté oui : Arlon 1, Ath 1, Bruges 1, Chimay 1, Gand 2, Hasselt 1, Huy 1, Liège 2, Louvain 1, Malines 2, Mons 2, Namur 1, Ostende 1, Tongres 1, Tournai 2. Ont voté non : Anvers 4, Bruxelles 1 sur 3 votants (dont 2 abstentions), Charleroy 2, Ixelles 2, Verviers 1.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

Votants 52 (dont 2 abstentions). Oui : 20. — Non : 10.

III

Troisième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Le cours de cosmographie ne devrait-il pas se rattacher au cours de physique ? »

*Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote.*

Ont voté oui : Ath 1, Chimay 1, Ixelles 2, Louvain 1, Malines 2, Ostende 1. Ont voté non : Anvers 4, Arlon 1, Bruges 1, Bruxelles 1 sur 3 votants (dont 2 abstentions), Charleroy 2, Gand 2, Hasselt 1, Huy 1, Liège 2, Mons 2, Namur 1, Tongres 1, Tournai 2, Verviers 1.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

Votants : 52 (dont 2 abstentions). Oui : 8. — Non : 22.

IV

Quatrième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Ne conviendrait-il pas d'avancer d'une année l'étude des sciences naturelles dans les humanités grecques-latines, de manière à obtenir un parallélisme plus complet, et de donner aux élèves de troisième grecque-latine les notions de chimie nécessaires à la compréhension du cours d'électricité (piles) ? »

*Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote.*

I. Quant à la question entière. — Ont voté oui : Chimay 1, Gand 2, Huy 1, Louvain 1, Malines 2, Namur 1, Ostende 1, Tongres 1, Tournai 2, Verviers 1. Ont voté non : Anvers 4, Arlon 1, Bruges 1, Liège 2, Mons 2.

II. Pour la première contre la seconde. Ont voté ainsi : Ath 1, Bruxelles 2 sur 3 votants (dont 1 abstention), Charleroy 2, Hasselt 1, Ixelles 2.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

Votants : 32 (dont 1 abstention).

I. Quant à la question entière. Oui : 13. — Non : 10.

II. Pour la première partie, contre la seconde : 8.

V

Cinquième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Le programme, dans ses différentes parties, est-il suffisamment défini ? »
(Voir la remarque générale.)

4^e Sciences commerciales (1).

I

Première question posée aux délibérations du corps enseignant.

« L'étude du commerce doit-elle commencer en cinquième ? »

*Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote.*

Ont voté non : Anvers 1, Arlon 1, Ath 1, Bruges 1, Bruxelles 1, Charleroy 1, Chimay 1, Gand 1, Hasselt 1, Huy 1, Ixelles 1, Liège 1, Louvain 1, Malines 1, Mons 1, Namur 1, Ostende 1, Tournai 1. A voté oui : Verviers 1.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

Votants : 19. Oui : 1. — Non : 18.

II

Deuxième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« La méthode de tenue des livres en partie simple doit-elle être conservée ? »

(1) La conférence de Tongres n'a traité aucune des questions de sciences commerciales, l'athénée de cette ville n'ayant pas de section commerciale.

*Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote.*

Ont voté oui : Ath 1, Gand 1, Huy 1, Ixelles 1, Mons 1, Namur 1, Verviers 1,
Ont voté non : Anvers 1, Arlon 1, Bruges 1, Bruxelles 1, Charleroy 1, Chimay 1,
Hasselt 1, Liège 1, Louvain 1, Malines 1, Ostende 1, Tournai 1.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

Votants : 49. Oui : 7. — Non : 12.

III

Troisième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Le programme de quatrième ne devrait-il pas comporter les agents intérieurs et extérieurs, la partie de l'arithmétique commerciale qui s'y rapporte, ainsi que les documents correspondants et la subdivision des comptes ? »

*Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote.*

Ont voté oui : Bruges 1, Chimay 1, Huy 1, Liège 1, Tournai 1. Ont voté non :
Anvers 1, Ath 1, Bruxelles 1, Hasselt 1, Louvain 1, Mons 1, Namur 1, Ostende 1.
Ont voté oui, mais à l'exclusion des agents extérieurs et de la subdivision des
comptes : Arlon 1, Charleroy 1, Gand 1, Ixelles 1, Malines 1. A voté oui, mais
à l'exclusion de la subdivision des comptes : Verviers 1.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

Votants : 49. Oui : 5. — Non : 8. — Oui conditionnel : 6.

IV

Quatrième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Ne convient-il pas de réserver une comptabilité spéciale à chacune des trois classes : à la troisième, maison de gros et consignataire ; à la seconde, banquier ; à la première, sociétés industrielles ? »

*Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote.*

Ont voté oui : Anvers 1, Arlon 1, Ath 1, Bruges 1, Bruxelles 1, Charleroy 1,
Chimay 1, Gand 1, Hasselt 1, Huy 1, Ixelles 1, Liège 1, Louvain 1, Malines 1,
Mons 1, Namur 1, Ostende 1, Tournai 1. — A voté oui, mais en modifiant le
classement des matières : Verviers 1.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

Votants : 49. Oui : 48. — Oui conditionnel : 1.

V

Cinquième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Ne faut-il pas supprimer en seconde et en première le cours d'histoire du commerce, ou tout au moins déterminer d'une façon précise les faits à considérer ? Le cours d'histoire proprement dit n'y supplée-t-il pas ? »

*Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote.*

Ont voté oui : Arlon 1, Ath 1, Bruxelles 1, Chimay 1, Gand 1, Hasselt 1, Huy 1, Ixelles 1, Louvain 1, Malines 1, Mons 1, Namur 1, Tournai 1, Verviers 1. — Ont voté non : Anvers 1, Bruges 1, Charleroy 1, Liège 1. — A voté non pour la première partie, oui pour la seconde, oui partiellement pour la troisième : Ostende 1.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

Votants : 19. Oui : 14. — Non : 4. — Oui et non, selon les parties : 1.

VI

Sixième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Le cours de troisième ne devrait-il pas s'étendre sur les institutions et documents du commerce maritime? »

*Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote.*

Ont voté oui : Anvers 1, Ath 1, Bruges 1, Bruxelles 1, Charleroy 1, Chimay 1, Gand 1, Hasselt 1, Huy 1, Ixelles 1, Liège 1, Louvain 1, Malines 1, Mons 1, Namur 1, Ostende 1, Tournai 1, Verviers 1. — A voté non : Arlon 1.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

Votants : 19. — Oui : 18. — Non : 1.

VII

Septième question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Le programme, en général, ne doit-il pas être mieux défini? »
(Voir la remarque générale.)

C. — Dessin.

Question soumise aux délibérations du corps enseignant.

« Étant donné le caractère à la fois scientifique et artistique des matières qui font l'objet du nouveau programme des examens conduisant à l'obtention du diplôme de professeur de dessin dans les athénées, l'intérêt des études ne demande-t-il pas que le cours de géométrie descriptive et le tracé des épures soient confiés au professeur de dessin diplômé d'après le nouveau régime (1899)? »

*Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote.*

Ont voté oui : Arlon 3, Ath 3, Bruges 2, Charleroy 1 sur 4 votants (dont 2 abstentions), Chimay 4, Gand 2 sur 3 votants, Hasselt 1 sur 3 votants (dont 1 abstention), Liège 1 sur 2 votants, Malines 2, Mons 3, Tournai 1, Verviers 1. — Ont voté non : Anvers 4, Charleroy 1 sur 4 votants (dont 2 abstentions), Gand 3 sur 5 votants, Hasselt 1 sur 3 votants (dont 1 abstention), Huy 4,

Ixelles 6, Louvain 5, Tongres 2 sur 3 votants (dont 1 abstention). — Ont voté oui, mais seulement pour le tracé des épures : Bruxelles 3, Liège 1 sur 2 votants Namur 4, Ostende 4.

Résultat total des votes émis dans les conférences.

Volants : 65 (dont 4 abstentions). — Oui : 24. — Non : 25. — Oui partiel : 12.

D. — GYMNASTIQUE.

Question posée aux délibérations du corps enseignant.

« Sur quelles bases convient-il d'établir la progression du travail dans les différents cours? Sur ces bases, déterminez un programme par classe ou par groupe de classes. »

(Voir la remarque générale.)

Question finale.

« N'avez-vous pas d'autres vœux à émettre sur la réforme du programme des études? »

(Voir la remarque générale.)

*Deuxième et troisième conférence trimestrielle de l'année scolaire 1901-1902.
(Moniteur des 17-18 novembre 1902, nos 321-322.)*

Questions posées aux délibérations du corps enseignant :

I. Spécifier en quoi doit consister la méthode directe à suivre dans l'enseignement des langues vivantes ;

II. Signaler les avantages et, s'il y a lieu, les inconvénients de la méthode directe dans l'enseignement des langues vivantes.

Ces deux questions sont si intimement liées entre elles que la réponse à la première question entraîne logiquement la solution de la seconde. Selon qu'on envisage l'un ou l'autre des divers types de la méthode directe (méthode Berlitz, méthode Gouin, etc.), il y aura divergence d'opinion sur la définition de la méthode, sur le but à atteindre, sur les procédés à employer, sur les avantages et les inconvénients de chaque système.

Comme la discussion ne portait pas sur un type déterminé, il serait impossible de faire un relevé exact des votes émis, d'autant plus que, dans certains athénées, on a jugé que des questions générales sur la méthodologie pouvaient bien donner lieu à un débat très intéressant, mais n'étaient pas susceptibles d'être tranchées par voie de scrutin.

Néanmoins le corps professoral semble être d'accord sur les points suivants :

1° La méthode directe consiste à se servir de la langue enseignée comme langue véhiculaire ;

2° Elle est préférable à la méthode dite de traduction, parce qu'elle fait une part rationnelle à l'enseignement de la langue parlée, sans pour cela négliger l'étude de la langue écrite ;

3° Elle doit s'appuyer à la fois sur l'intuition et sur la lecture des auteurs ;

4° Elle ne vise pas un but étroitement utilitaire, mais doit contribuer par l'étude de la littérature des nations étrangères à la connaissance de leur civilisation ;

5° Elle s'allie parfaitement à une forte discipline grammaticale, ainsi qu'aux exercices de traduction destinés, soit à contrôler les connaissances grammaticales des élèves, soit à fournir des éléments de comparaison entre la langue maternelle et les langues étrangères : ces exercices peuvent alterner avec les exercices directs, tels que les dictées, les résumés, les rédactions, etc.;

6° Il ne faut pas pousser l'amour du principe de l'enseignement direct jusqu'à la proscription absolue de la langue maternelle, à laquelle le professeur doit pouvoir recourir pour s'assurer si les élèves ont compris ses explications;

7° La méthode directe ainsi entendue ne présente que des avantages au point de vue de l'étude des langues vivantes; mais elle exige, de la part de beaucoup de professeurs, une dépense de forces trop considérable, étant donné le nombre des heures de cours dont ils sont chargés et la population excessive de certaines classes.

Première conférence trimestrielle de l'année scolaire 1902-1903.

(Moniteur des 18-19 mai 1903.)

Question posée aux délibérations du corps enseignant :

« Quel est le but à atteindre par l'étude des langues étrangères : 1° dans la section des humanités anciennes; 2° dans la section scientifique; 3° dans la section industrielle et commerciale. »

*Vote émis dans chaque conférence et nom de l'établissement
dont les professeurs ont émis ce vote.*

I. « Quel est le but à atteindre par l'étude des langues étrangères dans la section des humanités anciennes? »

1° Opinion de la majorité :

« Dans la section des humanités anciennes, les langues étrangères doivent contribuer pour leur part à la culture générale de l'esprit et du cœur et fournir, surtout aux futurs juristes, médecins, historiens et professeurs un instrument dont l'usage puisse être continué après la sortie de l'athénée en vue des études littéraires ou scientifiques. »

Votants : Anvers 24, Arlon 12, Ath 14, Bruges 7 sur 10 votants, Bruxelles 12, Charleroy 13 sur 24 votants, Chimay 14, Gand 21, Hasselt 2 sur 17 votants, Huy 14, Ixelles 21, Liège 24, Louvain 19, Malines 18, Mons 21, Namur 14, Ostende 19, Tongres 13, Tournai 19, Verviers 13;

2° Opinion de la minorité :

« La lecture des textes doit être le premier but de l'enseignement des langues étrangères dans la section des humanités anciennes; car la connaissance de ces langues doit constituer avant tout un outil d'investigation scientifique. »

Votants : Charleroy 10 sur 24 votants, Hasselt 14 sur 17 votants. Cependant il y a lieu de remarquer que les 10 professeurs opposants de l'athénée de Charleroy n'ont pas clairement motivé leur vote;

3° Motifs des abstentions :

Bruges : 3 abstentions sur 10 votants. Tout en acceptant en grande partie les idées émises par la majorité, ces 3 membres estiment que l'application intégrale

de ces idées serait défavorable aux cours de langues classiques et de langue française.

Charleroy : 1 abstention sur 24 votants. Ce professeur déclare ne pouvoir émettre un vote global au sujet des trois langues germaniques : il voudrait voir assigner au flamand un rôle à part.

Hasselt : 1 abstention sur 17 votants. Ce professeur ne peut concilier la méthode directe avec le principe admis par la majorité.

II. « Quel est le but à atteindre par l'étude des langues étrangères dans la section scientifique? »

1^o Opinion de la majorité :

« Dans la section scientifique, le rôle éducatif des langues étrangères est analogue à celui du latin et du grec dans la section des humanités anciennes; mais elles doivent fournir aux futurs ingénieurs et officiers ce qui leur est indispensable, soit pour les besoins pratiques (conversation et correspondance), soit pour les études scientifiques. »

Votants : Anvers 26, Arlon 9, Ath 14, Bruges 13 sur 18 votants, Bruxelles 17, Charleroy 6 sur 24 votants, Chimay 8, Gand 14 sur 21 votants, Hasselt 16 sur 17 votants, Huy 9, Ixelles 21, Liège 23, Malines 18, Mons 21, Namur 10, Ostende 19, Tongres 13, Tournai 19, Verviers 19;

2^o Opinion de la minorité :

« Dans la section scientifique, destinée surtout aux futurs ingénieurs, le but à atteindre par l'enseignement des langues étrangères est plutôt utilitaire et pratique que scientifique : les élèves doivent acquérir une connaissance suffisante de ces langues pour pouvoir se tirer d'affaire dans les missions dont ils pourraient être chargés à l'étranger. »

Votants : Charleroy 18 sur 24 votants, Hasselt 1 sur 17 votants, Louvain 21 ;

3^o Motifs des abstentions :

Bruges : 3 abstentions sur 18 votants. Tout en acceptant en grande partie les idées émises par la majorité, ces 3 membres estiment que l'application intégrale de ces idées serait défavorable aux cours de langue latine et surtout de langue française.

Gand : 7 abstentions sur 21 votants. La majorité de leurs collègues ayant admis qu'il faut réserver une part très importante à la lecture des ouvrages scientifiques en langues étrangères, ces 7 professeurs estiment qu'une telle conclusion est une indication de méthode, un moyen d'exécution, plutôt qu'un énoncé du rôle des langues.

III. « Quel est le but à atteindre par l'étude des langues étrangères dans la section industrielle et commerciale? »

1^o Opinion de la majorité :

« Dans la section industrielle et commerciale, dont la mission est de former des employés pour le commerce national et exotique, la banque, l'administration des finances, des postes, chemins de fer et télégraphes, ainsi que pour les diverses branches de l'industrie, l'enseignement des langues étrangères doit avant tout fournir aux jeunes gens le moyen de s'exprimer correctement de vive voix et par écrit et la connaissance de la terminologie spéciale des ouvrages et manuels se rapportant à leurs futures fonctions. Mais, à côté de cet enseignement prati-

que, il faut aussi un enseignement littéraire pouvant donner aux futurs hommes d'affaires une éducation littéraire égale à celle des futurs avocats, médecins, etc. »

Votants : Anvers 27, Arlon 10, Ath 14, Bruges 15 sur 18 votants, Bruxelles 17, Charleroy 25 sur 24 votants, Chimay 9, Gand 21, Hasselt 16 sur 17 votants, Huy 10, Ixelles 21, Liège 24, Malines 18, Mons 21, Namur 10, Ostende 19, Tongres 15, Tournai 19, Verviers 14 ;

2° Opinion de la minorité :

« Le professeur opposant de Charleroy estime qu'une culture littéraire plus large, une instruction plus esthétique et humanitaire ne nuirait en rien aux futurs industriels et commerçants. Celui de Hasselt ne veut pas subordonner le but éducatif de l'enseignement moyen à un but purement pratique et matériel. Enfin, d'après les professeurs de Louvain, le but de l'enseignement dans la section industrielle et commerciale doit être avant tout utilitaire et pratique, et, par conséquent, il faut viser spécialement à apprendre aux élèves la correspondance commerciale. »

Votants : Charleroy 1 sur 24 votants, Hasselt 1 sur 17 votants, Louvain 21 ;

3° Motifs des abstentions :

Bruges : 5 abstentions sur 18 votants. Tout en acceptant en grande partie les idées émises par la majorité, ces 5 membres estiment que l'application intégrale de ces idées serait défavorable au cours de langue française.

Résultat total des votes émis dans les diverses conférences.

I. Dans la section des humanités anciennes.

Votants : 347. — Majorité : 318. — Minorité : 24. — Abstentions : 5.

II. Dans la section scientifique.

Votants : 349. — Majorité : 299. — Minorité : 40. — Abstentions : 10.

III. Dans la section industrielle et commerciale.

Votants : 349. — Majorité : 323. — Minorité : 23. — Abstentions : 3.

Réserves sous lesquelles ont été émis les votes de la majorité.

1° Les trois sections devraient être séparées, au moins à certaines heures, qui seraient consacrées à l'enseignement spécial ;

2° Le programme ne saurait être intégralement exécuté aussi longtemps que les langues étrangères seront enseignées à titre de branches facultatives et ne disposeront que de deux heures par semaine pendant quatre ans. Ce double inconvénient est particulièrement grave pour la section des humanités anciennes, à laquelle est dévolue la mission de préparer les futurs professeurs de langues germaniques.



(168)

(169)

PROCÈS-VERBAUX

des séances

du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne

(170)

LXXIV

7^e SESSION DE 1900.

Séance en comité du 28 avril.

M. le secrétaire donne lecture de trois dépêches ministérielles.

La troisième dépêche est relative à la question de savoir si les porteurs du diplôme de sciences commerciales peuvent être nommés professeurs de sciences commerciales dans les athénées royaux, avec dispense du diplôme légal.

Le Conseil estime qu'oui, mais il n'examinera que les demandes de dispense introduites par les candidats porteurs du diplôme de licencié du degré supérieur en sciences commerciales tel qu'il est délivré *actuellement* dans les universités de l'État, à l'Université de Louvain et à l'Institut supérieur de commerce à Anvers. Le Conseil émet le vœu que les aspirants au grade de licencié en sciences commerciales du degré supérieur qui se destinent au professorat de l'enseignement moyen soient tenus de faire deux leçons publiques sur des matières choisies dans le programme des études des athénées royaux.

LXXV

4^e SESSION DE 1901.

Séance en assemblée générale du 28 octobre.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Mansion.

Sont présents : MM. Crahay, le chevalier de Corswarem, Merten, Neuberg, Kurth, De Ceuleneer, Collard, Braun, membres. van Autryve, secrétaire. M. le lieutenant-général De Tilly s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Assistent à la séance : MM. Tilman, inspecteur général; Alexandre et Kleyntjens, inspecteurs de l'enseignement moyen; Drumaux, préfet des études de l'athénée royal de Liège; Bielen, professeur à l'athénée royal d'Anvers; Caprasse, préfet des études de l'athénée royal de Namur. M. Crombez, inspecteur de l'enseignement moyen, est empêché d'assister à la séance.

ORDRE DU JOUR :

Question générale de l'introduction des auteurs chrétiens dans l'enseignement moyen.

M. De Ceuleneer. — Il y en a qui voient le christianisme intéressé en tout, comme d'autres ne le veulent voir nulle part. On a dit l'œuvre de l'abbé Guillaume nécessaire, car il nous faut former des chrétiens. Cela est à remonter à Goume, que Mgr Dupanloup réfute si bien. Ce qui prouve cette tendance, c'est que l'abbé Guillaume cherche les auteurs chrétiens qui ont fait l'apologie de la religion, tandis qu'il ne parle pas de ces auteurs qui, tout en étant chrétiens, ont publié des écrits

qui n'ont aucun rapport avec la religion. Ils s'agit d'une œuvre non de pédagogie, mais d'apologétique. Or, le latin est enseigné tout comme l'histoire, les mathématiques, les sciences naturelles, pour apprendre le latin, les mathématiques, les sciences naturelles et non pour en faire un sujet d'apologétique religieuse. Pour former des chrétiens, il y a le cours de religion et de morale, et tout ce qu'on doit demander dans l'enseignement des autres branches, c'est que rien ne soit dit qui puisse blesser les convictions religieuses des élèves, ce qui serait le cas si un professeur faisait l'apologie du paganisme et la critique du christianisme. Cela n'est pas à craindre. On comprendrait ce mouvement si l'on en était encore aux tendances vraiment païennes de la Renaissance, mais de nos jours, il ne se présente plus rien de pareil. Il serait dangereux de faire expliquer des proses ascétiques par des professeurs qui sont parfois peu chrétiens à des enfants protestants ou juifs. De plus, pour expliquer ces auteurs chrétiens, il faut des connaissances théologiques sérieuses.

Voilà la question de principe écartée. Examinons la question au point de vue pédagogique.

S'il est nécessaire et utile que j'apprenne le latin, que ce soit du latin de bonne qualité. J'apprends le latin pour le savoir; qu'on me fasse donc lire de bons auteurs. Je n'apprends pas le latin pour connaître la religion comme le veut l'abbé Guillaume, ni pour connaître l'histoire comme le propose M. Thomas. Qu'on fasse choix d'un petit nombre d'auteurs et qu'on prenne les meilleurs. Or, personne ne soutiendra que le latin des classiques chrétiens vaut celui de Tite-Live, de Tacite, de Salluste, de Virgile, d'Horace.

Tout ce qu'on peut concéder, c'est qu'en poésie et rhétorique (pas dès la 4^e, comme le propose l'abbé Guillaume) on choisisse, soit comme sujet de version, soit comme auteur expliqué, quelques prosateurs de l'époque chrétienne, mais rien de plus.

Quant au système de comparaison, il est faux; on compare des auteurs qui ont des points de contact, tels La Fontaine, Phèdre, Esopé, qui ont traité des sujets analogues.

M. Kurth. — M. De Ceuleneer n'a pas traité la question à l'ordre du jour. L'objet en question n'est ni le christianisme ni les ouvrages du chanoine Guillaume. La question est de savoir si l'on s'en tiendra au petit nombre d'auteurs en usage ou bien si l'on adoptera quelques écrivains d'une autre époque. M. Guillaume a réclaté au point de vue de la religion, d'autres ont réclaté à d'autres points de vue, et notamment au point de vue pédagogique.

On a renoncé à vouloir faire écrire du cicéronien à nos élèves et l'on a adopté ce principe qu'on apprend le latin pour lire les auteurs latins. Je ne comprends pas dans ce régime l'exclusion de certains auteurs tels que Tacite et Ammien Marcellin. MM. Waltzing et Thomas, les deux principaux latinistes du pays, sont d'accord sur la nécessité d'élargir le programme de l'enseignement moyen et d'introduire les auteurs chrétiens parmi les auteurs latins adoptés. Et le corps professoral, que pense-t-il de la réforme? 92 professeurs sur 151 se sont montrés favorables à l'élargissement du programme et à l'adoption des auteurs chrétiens. Le congrès national d'enseignement moyen s'est prononcé dans le même sens. C'est sur cette question que le conseil de perfectionnement a à délibérer. Je n'entre pas dans des détails. Je me contente d'indiquer quel est le but de la discussion.

M. Merten n'est pas partisan de l'introduction des auteurs chrétiens dans le

programme. On n'étudie pas les langues anciennes pour connaître ces langues, mais bien pour connaître les mœurs et les institutions de l'époque. Le jeune homme qui a étudié la littérature ancienne peut se rendre compte de la différence qui existe entre la société païenne et la société chrétienne. L'étude des auteurs chrétiens est superflue. Pour connaître la civilisation chrétienne, il suffit d'étudier Bossuet et Fénelon.

Par esprit de conciliation, l'honorable membre admettrait volontiers une chrestomathie comprenant des extraits d'auteurs de diverses époques, en vue d'initier les élèves à la connaissance des transformations qu'a subies la langue latine. Les humanités classiques sont menacées, dit-il. Le moyen de les sauver est-il de créer deux humanités, des humanités anciennes et des humanités chrétiennes? Évidemment non. Ce serait fournir des armes aux ennemis des humanités classiques. M. Merten estime qu'il n'est pas possible d'expliquer Adam de Saint-Victor dans les athénées royaux.

M. Collard fait observer qu'il importe de bien déterminer le débat. En effet, faute de le préciser, on se trouve en présence de trois questions qu'il examinera successivement.

1^{re} QUESTION. — Lira-t-on parallèlement et comparativement des auteurs chrétiens et païens? Les inconvénients de ce système, qui se propose d'établir la supériorité des lettres chrétiennes sur les lettres païennes, ont déjà été signalés; il réduit de moitié la lecture des auteurs païens; il dénature le but des humanités et il introduit dans les classes un genre de comparaison faussant l'esprit des élèves, souvent peu respectueux pour la religion. Dans le diocèse de Liège, ce système a été rejeté après une vaste et minutieuse enquête, et le corps épiscopal, saisi d'une demande d'approbation, n'a pas cru pouvoir y faire droit.

2^e QUESTION. — Admettra-t-on une chrestomathie où, à côté des auteurs de l'Empire, figureront les auteurs du moyen âge et de la Renaissance? Ici, on entend par chrétiens tous les auteurs qui appartiennent à la religion chrétienne, et l'on réduit le rôle des auteurs chrétiens proprement dits.

Ce système soulève deux objections: l'une concerne l'emploi d'une chrestomathie; l'autre, le but assigné à la lecture des auteurs latins. *L'emploi d'une chrestomathie* va à l'encontre de deux principes méthodologiques qui sont unanimement reconnus par les gens de métier aux prises avec les difficultés quotidiennes des classes, à savoir: qu'il faut lire un nombre relativement restreint d'auteurs pour ne pas imposer aux élèves un travail continu de déchiffrement, et qu'il faut lire des *œuvres entières ou portions considérables d'œuvres*, pour ne pas gaspiller le temps des élèves en situant chaque morceau et livre, laisser un souvenir net et précis de ce qu'ils traduisent, comme l'a bien démontré M. Tilman dans la *Revue des humanités*.

Le but assigné ici à l'étude du latin, c'est l'initiation des élèves à la civilisation de l'antiquité, du moyen âge et de la Renaissance. A la différence d'Eckstein et de Schiller, qui se contentaient d'une étude élémentaire de la civilisation antique, de Wilamowitz étend la liste des auteurs grecs en exigeant la lecture de fragments concernant les sciences naturelles, les mathématiques, la physique, l'hygiène, et en faisant étudier tout spécialement l'époque impériale. De plus, il veut observer la langue dans tout son développement. En un mot, il veut une étude approfondie de la civilisation antique: c'est un idéal que peut rêver un philologue ou un historien; un pédagogue ne peut se bercer de telles illusions. Ce système exigerait des professeurs et des élèves d'élite; il ne donnerait que des

connaissances superficielles ; il nuirait à la formation du goût littéraire des élèves ; il prendrait aux élèves un temps considérable et les mettrait sans cesse aux prises avec les difficultés provenant de la grammaire, du vocabulaire et du style de ces auteurs. On l'a dit : Wilamowitz a creusé la fosse où l'on enterrera simplement le grec.

Le dernier programme prussien n'est pas entré complètement dans les idées de Wilamowitz ; il n'impose pas l'emploi d'une chrestomathie grecque ; il l'autorise seulement et il ne l'admet pas pour le latin.

M. Collard fait observer que l'on ne peut pas dire qu'avec Wilamowitz les auteurs chrétiens entrent triomphalement dans le programme des gymnases chrétiens. Soutenir pareille thèse, c'est dénaturer le caractère de la réforme. Les réponses qu'à reçues M. Collard de divers points de la Prusse sont catégoriques. La question des auteurs chrétiens n'a pas été posée et ne le sera pas. Ce débat est vidé depuis longtemps en Allemagne.

M. Thomas n'abonde qu'en partie dans le sens de von Wilamowitz, il ne s'engage pas comme lui, sur le terrain scientifique, mais il s'adresse aux auteurs de l'empire romain, du moyen âge et de la renaissance : il espère faire revivre avec eux la civilisation telle qu'elle existe avec eux dans ces trois périodes de l'histoire ; il veut, dit-il, éveiller chez les élèves le sens historique, éclairer leur raison et leur conscience, tout en parlant à leur imagination et à leur cœur. Le système de M. Thomas se heurte à toutes les difficultés que présentent des recueils d'extraits. On ne peut du reste le discuter à fond qu'en connaissant les détails. On devrait savoir exactement quels sont les auteurs et les textes qui figureront dans son recueil.

3^e QUESTION. Lira-t-on dans nos athénées les auteurs chrétiens, c'est-à-dire des auteurs qui s'occupent dans leurs œuvres de la religion chrétienne ?

La question a été posée au corps professoral, et la majorité s'est prononcée pour l'affirmative. M. Collard ne se demandera pas si le corps professoral était compétent, comme l'a fait M. Waltzing, qui, écrivant au *Messager de Bruxelles* (19 juin 1901) quand il pensait que la majorité avait rejeté la lecture des auteurs chrétiens, s'est exprimé en ces termes : « La question était nouvelle. Posée à l'improviste, elle a du être embarrassante, d'autant plus que peu de philologues connaissent bien la littérature chrétienne, grecque et latine, de l'antiquité ». M. Collard désire plutôt être renseigné sur les détails de cette statistique. Les voix n'ont pas, d'après le *Moniteur*, toutes la même valeur. N'a-t-on pas compté avec les partisans déclarés des auteurs chrétiens et ceux qui, préoccupés avant tout d'assurer la liberté du professeur, entendent laisser à leurs collègues le soin de décider la chose.

Dans notre enseignement libre, on fait une place aux auteurs chrétiens dans les trois ou dans les deux dernières classes. Cette lecture ne se fait pas sans inconvénients. Elle diminue, en effet, d'autant la part faite aux auteurs païens, et cela, dans un programme où les heures de grec et de latin sont parcimonieusement comptées. Elle détruit l'unité d'un enseignement qui, parce qu'il était un, était plus simple et plus solide ; en effet, grammaire, vocabulaire, style, tout se tenait ; avec les auteurs chrétiens c'est une autre grammaire ou plutôt plusieurs grammaires, un autre vocabulaire, un autre style.

Cette lecture ébranle la solidité des connaissances grammaticales de l'élève puisqu'il voit violées les règles qu'il était tenu d'observer jusque-là dans les thèmes. Quelque intéressante que soit cette évolution de la langue, elle n'est pas le latin

classique, et l'on est toujours en droit de dire : « S'il est nécessaire et utile que j'apprenne le latin, et cela en quelques heures, que ce soit du latin de première qualité. Je ne sais que faire des subtilités de la philologie et des distinctions à établir entre les diverses écoles et les diverses époques littéraires.

De plus, cette lecture présente des difficultés au point de vue de la formation littéraire des élèves. En effet, venus trop tard, dans un siècle de corruption littéraire et grammaticale, les écrivains chrétiens participent souvent du mauvais goût de leurs contemporains.

Enfin, les textes ne conviennent guère, ils sont ou trop faciles ou trop difficiles. *M. Collard* en signalant les inconvénients, déclare parler d'expérience, il a lui-même expliqué des auteurs chrétiens et, depuis 14 ans, il voit chaque jour cet enseignement dans des classes de collège. Il sait ce qu'en pensent et les maîtres et les élèves.

Dans l'enseignement libre, où l'on s'attache à diminuer dans la mesure du possible ces inconvénients, cette lecture est une *nécessité*, parce que le collège libre est une école de foi et une pépinière de prêtres.

Dans les athénées, cette double raison n'existe pas et l'introduction des auteurs chrétiens ne se ferait sans grands dangers.

L'enseignement de l'Etat est neutre ; c'est, dit-on, une des raisons de son existence. Cette neutralité ne serait-elle pas compromise ? Les parents n'auraient-ils pas le droit de faire exempter de ces leçons de latin leurs enfants.

Les classes des athénées ne sont pas homogènes au point de vue religieux. *M. Keelhoff* avait dans sa rhétorique des juifs, des protestants, des libres-penseurs et parfois des catholiques, j'entends, dit-il, qui pratiquent le culte. Comment y lire les proses d'Adam de Saint-Victor sans blesser tantôt les juifs, tantôt les protestants.

En supposant que l'enseignement officiel pût renoncer à son caractère neutre, il faudrait chez les maîtres et chez les élèves les mêmes croyances, les mêmes aspirations ; en d'autres termes, il faudrait des professeurs franchement chrétiens et des élèves franchement chrétiens ; ce qui n'est pas réalisable.

Beaucoup de professeurs ne connaissent pas suffisamment le dogme catholique ; il est certain que plus d'un enseignerait des hérésies. La prose sur la Sainte-Trinité, par exemple, combien y en a-t-il qui puissent la comprendre ? Et si le professeur est mal intentionné, quel beau jeu pour tourner le dogme en dérision et détruire ou du moins ébranler la foi dans l'esprit de ses élèves. On lui donnerait l'occasion de faire un cours d'antireligion. Parfois déjà, paraît-il, des professeurs soufflent avec discrétion des objections à leurs élèves, pour qu'ils les fassent à l'abbé dans le cours de religion. Que sera-ce, quand le professeur pourra apprécier lui-même le fond de la doctrine ?

On ne remédierait à aucun des inconvénients en laissant les professeurs libres d'expliquer ou non les auteurs chrétiens : les maîtres mal intentionnés, comme ceux qui sont bien intentionnés, pourraient les lire, et le professeur fût-il bien disposé, l'auditoire serait difficilement homogène. Du reste, pour qu'elle se fit sans danger, il faudrait de l'unité de conviction dans le corps professoral, sinon, on se partagera en deux camps.

Si, au lieu de laisser les professeurs libres, on leur impose cette lecture, on est en droit de dire : « on n'enseigne pas très bien des choses qu'on n'aime pas, et les élèves n'aiment pas plus les choses qu'on leur enseigne [mal] », fait observer *M. Guillaume* à propos des bons Pères expliquant les auteurs chrétiens. Les pro-

fesseurs d'athénées seront-ils plus aptes (se demande M. Keelhoff) à cette besogne que les jésuites?

En terminant, M. Collard fait observer qu'on ne saurait trop insister sur la prudence qu'on doit apporter à l'examen des questions d'enseignement. Une réforme peut paraître utile pour qui la juge à son point de vue historique ou philosophique, mais elle est dangereuse pour qui vit dans les classes, connaît les besoins des élèves, voit chaque jour les difficultés qu'ils rencontrent.

M. De Ceulencer propose d'interrompre la discussion et de passer aux autres articles à l'ordre du jour.

Le Conseil décide de continuer la discussion le 30 novembre et émet le vœu de recevoir le résultat du dépouillement des réponses des professeurs à la question : « Faut-il faire une place dans l'enseignement moyen aux auteurs chrétiens, dans quelles classes et dans quelle mesure? »

La séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire,

FRANS VAN AUTRYVE.

Le Président,

P. MANSION.



LXXVI

5^e SESSION DE 1901.

Séance en assemblée générale du 30 novembre.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Mansion.

Sont présents : MM. Crahay, le chevalier de Corswarem, Merten, Neuberg, le général De Tilly, Kurth, De Ceulencer, Collard, Braun, membres, et van Autryve, secrétaire.

Assistent à la séance : MM. Tilman, inspecteur général; Alexandre et Kleyn-tjens, inspecteurs de l'enseignement moyen; Drumaux, préfet des études à l'athénée royal de Liège; Bielen, professeur à l'athénée royal d'Anvers; Caprasse, préfet des études à l'athénée royal de Namur, et Demoor, professeur à l'athénée royal de Liège.

M. Kurth. — Je commencerai par renouveler ma protestation contre la manière dont on a discuté jusqu'à présent. Comme M. De Ceulencer, M. Collard a parlé non pas sur la question, mais, en grande partie, à côté de la question. Dans la dissertation dont il nous a donné lecture, il nous a longuement entretenus de M. le chanoine Guillaume, de ses doctrines, de ses livres, des défauts qu'il trouve à ceux-ci et des erreurs qu'il reproche à celles-là, puis encore d'Adam de Saint-Victor, de la conférence des évêques, du *Musée belge*, du collège de Virton et de divers autres sujets non moins éloignés de la vraie question qui est soumise au Conseil. C'était précisément pour éclairer le débat, pour le dégager des nuages qu'y pouvaient mêler les discussions d'ordre personnel et pour l'élever à la hauteur des principes que nous avons demandé que le Conseil examinât la question dans sa portée la plus générale. C'est lorsqu'il se sera prononcé qu'on pourra examiner ce qu'il faut penser des livres de M. le chanoine Guillaume. Brouiller ces deux questions, comme n'ont cessé de le faire MM. De

Ceuleneer et Collard, ce n'est pas seulement contrevenir à la décision du Conseil. c'est encore compliquer à plaisir le débat et le prolonger à perte de vue. Encore une fois, je proteste contre ce procédé et je déclare que je ne répondrai pas aux honorables préopinants en ce qui concerne M. le chanoine Guillaume. Non pas, on voudra bien le croire, que je redoute le débat sur ce point. parce que je veux, pour ma part, rester sur le terrain que nous avons tous choisi d'un commun accord et parce que je veux traiter chaque chose en son temps, dans l'ordre même où elle figure à notre ordre du jour. Je vais rencontrer rapidement les principales objections qui ont été produites contre l'emploi des auteurs chrétiens dans nos classes ; je le ferai avec toute la brièveté possible.

Un argument invoqué comme capital, c'a été celui de la *neutralité*. L'emploi des auteurs chrétiens serait contraire à la neutralité, qui, nous dit-on, est d'obligation dans les établissements de l'État. On croit rêver en entendant formuler sérieusement de pareilles allégations. Comment, Messieurs ! L'enseignement de la religion est une branche inscrite au programme de tous nos athénées ; l'*Epitome Historiæ Sacræ* est le premier livre mis entre les mains de nos jeunes latinistes ; on interprète tous les ans dans nos classes une oraison funèbre de Bossuet ou une des tragédies sacrées de Racine, et cela ne détruit pas la neutralité des classes officielles ! Elle sera, au contraire, compromise sans retour le jour où l'on interprétera *Prudence* ou *Minucius Félix* ! En vérité, Messieurs, par respect pour le sérieux de cette discussion, je crois devoir m'abstenir d'insister. Et je ne puis m'expliquer une pareille objection dans la bouche de ceux qui la formulent que parce qu'ils sont, à la lettre, sous l'obsession du chanoine Guillaume et de ses livres. Il leur suffit qu'une thèse soit défendue par cet éminent ecclésiastique pour qu'aussitôt elle leur devienne suspecte. Ce n'est pas être exigeant que de demander à nos contradicteurs d'apporter dans l'examen d'un problème important un peu plus de sévérité.

Mais il est un autre aspect de cette question de neutralité que je ne puis m'empêcher de vous signaler.

Quel est le membre du Conseil qui s'emploie avec cette véhémence à rappeler à l'enseignement de l'État le devoir qu'il a d'exclure les auteurs chrétiens au nom de la neutralité ?

C'est M. Collard, professeur à l'Université catholique de Louvain. Les professeurs au service de l'État seront reconnaissants à M. Collard du zèle qu'il met à perfectionner l'enseignement de l'État, mais je me persuade qu'ils partageront ma surprise au sujet de la manière dont ce zèle se traduit ! Nous croyons savoir un peu aussi, nous autres professeurs de l'État, quels sont les intérêts de l'enseignement public ; nous n'avons pas si peur que M. Collard de manquer au devoir de la neutralité en inscrivant des auteurs chrétiens au programme, et, s'il a pu en douter, le *referendum* si significatif du corps professoral et les déclarations faites au récent Congrès de l'enseignement sont là pour le rassurer pleinement. Cette question préjudicielle écartée, quels sont les arguments d'ordre pédagogique dont on a fait état ? Le premier, c'est l'antique et solennelle affirmation que l'étude des auteurs païens est le meilleur *instrument de culture*, ou, pour employer le terme consacré, le meilleur exercice de *gymnastique intellectuelle*. Cet argument, découvert après coup, ne contient pas une parcelle de vérité.

Il est absolument antipédagogique de soutenir que l'on formera d'autant mieux les jeunes intelligences qu'on les mettra davantage en contact avec des esprits dont toute la manière de penser et de s'exprimer est différente de la leur. Ce n'est

pas à des adolescents qu'on peut demander de pénétrer dans des intelligences constituées autrement que les leurs; un pareil travail est au-dessus de leur âge; il les dégoûte et les déprime et il n'aboutit d'ordinaire qu'à fausser leurs esprits.

J'ose dire que c'est même cette belle gymnastique intellectuelle qui, plus que toute autre raison, explique la stérilité de nos humanités actuelles. L'adolescent n'étudie avec profit que ce qui est à la portée de son cœur et de son intelligence; pénétrer dans l'esprit d'une autre civilisation, c'est le couronnement d'une carrière intellectuelle, ce n'en est et n'en peut pas être le début. Aussi que voyons-nous? Après avoir fait de l'argument de la *gymnastique intellectuelle* le pivot de tout un livre sur la *question des humanités*, le principal adversaire des classiques chrétiens, le R. P. Verest, convient aujourd'hui qu'il y a peut-être attaché trop d'importance « et le seul professeur qui, à ma connaissance, ait fait entendre au congrès de l'enseignement moyen une voix discordante au sujet des classiques chrétiens, déclare que cet argument n'est pas celui qu'il invoque. Après cela vous m'en voudriez, messieurs, de vous faire perdre votre temps à écouter la réfutation détaillée d'une thèse surannée, et avec laquelle on ne compte plus dans la pédagogie moderne. On objecte encore l'impossibilité d'appliquer un programme où seraient inscrits des auteurs chrétiens, et cette objection sort de la même bouche qui vient de nous apprendre que dans les collèges libres on interprète les auteurs. Il faudrait des théologiens nous dit-on. Est-ce donc que nous demandons d'inscrire au programme la *Somme* de Saint-Thomas d'Aquin? Et s'il faut des théologiens pour interpréter des auteurs qui parlent notre langage chrétien et qui vivent dans notre atmosphère morale et religieuse, combien de doctorats en sciences religieuses, en mythologie, en folklore et en occultisme n'exigerez-vous pas de ceux qui doivent expliquer aux élèves les auteurs païens? Vous n'y pensez pas et vous avez bien raison, mais cela donne la mesure du sérieux de l'argument.

On dit que dans les mains des professeurs mal intentionnés les auteurs chrétiens deviendraient facilement un prétexte pour se livrer à des diatribes contre la foi chrétienne, mais oublie-t-on que les inspecteurs et les préfets auraient bien vite fait de mettre à la raison le coupable? Oublie-t-on que les Bossuet, les Racine et autres qu'on explique dans les classes sont aussi des auteurs chrétiens et que jamais l'éventualité qu'on semble redouter ne s'est produite, du moins à ma connaissance, depuis qu'il y a des athénées? De pareilles craintes sont donc absolument chimériques, et qu'il me soit permis de l'ajouter, c'est mal connaître notre corps professoral que de les concevoir.

Vous voudrez d'ailleurs remarquer, Messieurs, que, d'après la proposition qui nous est soumise, il serait loisible et non obligatoire d'interpréter des auteurs chrétiens. Le professeur qui n'aurait aucune sympathie pour cette classe d'écrivains se garderait de les inscrire à son programme : comment dès lors pourrait-il en abuser?

J'entends dire encore qu'il faut bannir les auteurs chrétiens parce qu'ils écrivent un mauvais latin. Cette considération est plaisante et je demanderais volontiers à ceux qui la formulent à quel *critérium* ils reconnaissent le bon latin du mauvais.

Serions-nous donc vraiment si arriérés en Belgique et dans ce conseil qu'il faudrait encore discuter l'étrange présentation de ceux qui font commencer la décadence de la latinité après Cicéron, c'est-à-dire avec Juvénal, Sénèque, Tacite et tant d'autres grands écrivains pour se continuer, hélas! pendant des siècles sans espoir de régénération. Je dis que cette conception est archaïque, mesquine et fausse.

Je vous rappelle l'application que M. Nisard en a faite à la littérature française. D'après ce critique, la littérature française n'a cessé de croître et de se développer jusqu'à Bossuet; arrivée à lui, elle a commencé sa phase de décadence. Montesquieu, Voltaire, Jean Jacques, Chateaubriand, de Maistre, Victor Hugo, Lamartine, Veuillot, Montalembert marquent les étapes de cette décadence continue, si bien que nous avons à craindre que ces décadents ne finissent par parler un langage simplement animal.

Je ne discute pas ces considérations, mais je dis à ceux qui tremblent pour le *bon latin* qu'ils se trompent de date et qu'ils parlent comme on parlait en 1850 : alors, en effet, quand on apprenait encore le latin pour l'écrire et qu'il était convenu qu'on écrivait le cicéronien, on pouvait proscrire tous les écrivains dont le style et la langue s'écartaient du style et de la langue de Cicéron. Mais cette proscription, logique alors, n'a plus de raison d'être aujourd'hui que nous avons supprimé la composition latine et les vers latins et que nous sommes tous d'accord qu'il ne faut étudier le latin que pour lire les auteurs latins !

Je crois avoir rencontré les principaux arguments mis en avant pour s'opposer au progrès pédagogique qui vous est demandé; permettez-moi maintenant de vous dire quelle est, au fond, la vraie et unique raison de cette opposition. Elle porte un nom assez fâcheux, puisqu'elle s'appelle la routine. On a toujours continué de faire comme cela. quelque puissent être les besoins nouveaux de la civilisation et les intérêts intellectuels des enfants du XX^e siècle.

J'ose dire que si le programme actuel n'existait pas il n'y aurait personne qui s'aviserait de l'inventer, tellement il est en criant désaccord avec le courant de l'esprit public et avec les exigences de notre temps. Toutes les raisons qu'on allègue pour le maintenir sont des raisons inventées après coup et qui masquent mal le conservatisme borné qu'elles sont destinées à servir. Je regrette qu'elles paraissent à certains de mes collègues avoir une valeur qu'elles n'ont pas, mais ils me permettront de leur dire qu'ils se font illusion et que leur respect du passé les expose à être injustes pour l'avenir.

En somme que vous demande-t-on ?

De mettre fin à un ostracisme bizarre qui n'a plus aucune raison d'être, en élargissant nos programmes et en permettant que nos humanités deviennent le reflet de toute la civilisation antique et non plus d'une de ses parties. Ce n'est pas parce que certains partisans de cette réforme la réclament au nom du respect dû à la pensée chrétienne qu'elle cesserait d'être équitable et urgente : bien loin de là ! Au surplus, c'est au nom du progrès intellectuel et pédagogique qu'elle vous est demandée par les hommes d'enseignement.

Il ne se peut pas qu'un conseil dit de perfectionnement fasse obstacle à un perfectionnement qui est dans les vœux de la grande majorité du corps professoral, qui a été vigoureusement préconisé, sans contradiction sérieuse, dans le récent congrès de l'enseignement et qui se réclame des principes de la philologie classique dans notre pays.

C'est notre mission à nous de lever les barrières qui peuvent mettre obstacle au progrès de l'enseignement, et j'ose espérer que le conseil décidera de lever celles-ci. On ne lui demande pas autre chose ; il ne s'agit pas pour lui de se prononcer sur la valeur relative du programme ancien et de celui qu'on veut y substituer ; il s'agit simplement de ne pas répondre par une fin de non recevoir à une idée grande et belle, qui se présente sous le patronage des hommes les plus autorisés ; il s'agit de ne pas rendre impossible l'expérience loyale, et dans tous

les cas inoffensive, d'un régime que les meilleurs esprits dans le monde enseignant considèrent comme un rajeunissement salutaire.

En répondant *non* à la question de savoir s'il y a lieu d'autoriser l'emploi des classiques chrétiens à titre d'essai, le conseil assumerait une grave responsabilité et compromettrait, peut-être pour longtemps, son prestige auprès du corps professoral.

W. Tilman. — Messieurs, la question posée aux conférences professorales est ainsi formulée : « Faut-il faire *une place* aux auteurs chrétiens ? Dans quelles classes et dans quelle mesure ? Quelles sont les œuvres de ces auteurs qui pourraient être *expliquées ou traduites* dans chacune de ces classes ? »

La question ainsi posée revient à dire : « La littérature chrétienne vaut-elle la peine d'être étudiée ? Les auteurs chrétiens méritent-ils qu'on leur réserve dans les humanités anciennes une place quelconque, large ou restreinte, dans toutes les classes ou dans certaines classes, et qu'on leur fasse l'honneur de les expliquer ou simplement de les traduire ? »

Avec l'immense majorité des professeurs des athénées royaux, je réponds : Oui, il convient de faire une certaine place aux auteurs chrétiens.

Et voici mes raisons :

Personnellement, j'attache assez peu d'importance aux arguments de simple autorité. De tels arguments se réfutent trop aisément l'un par l'autre. En faveur des auteurs chrétiens, on me cite des personnages éminents par la science et le caractère ; contre les auteurs chrétiens, j'entends citer aussi des noms qui ne sont pas sans autorité dans le monde de la philologie. Ceci tue cela.

Néanmoins, de cette situation même des esprits, je puis tirer une conclusion en faveur de ma thèse : c'est qu'à l'heure présente il y a une poussée vigoureuse vers l'introduction des auteurs chrétiens dans les humanités anciennes, et que cette poussée est due aux persévérants efforts d'hommes nombreux et distingués, chrétiens, libres-penseurs, prêtres, laïques, professeurs, publicistes. A mon avis, l'on ne peut pas refuser de tenir compte d'un tel mouvement, qui a sa raison d'être et puise toute sa force dans les besoins mêmes de nos humanités anciennes telles qu'elles sont organisées.

Ce premier argument prend à mes yeux de très puissantes proportions, lorsque je le vois appuyé, soutenu, confirmé par la grande majorité des professeurs de nos athénées royaux. D'après le tableau que j'ai eu l'honneur de dresser à votre intention. Messieurs, sur 154 votants, 77 professeurs sont partisans de l'explication des auteurs chrétiens, soit dans toutes les classes, soit dans certaines classes ; 55 admettent l'étude des auteurs chrétiens, par voie de comparaison occasionnelle, ou par voie de lecture d'extraits, ou par voie de versions dictées ; un professeur réserve son assentiment aux auteurs grecs seulement. Au total, 113 professeurs demandent que l'on fasse une certaine place aux auteurs chrétiens, une place plus ou moins large, plus ou moins restreinte, mais enfin une place. A ces 113 votes affirmatifs, je pourrais joindre les 2 abstentions d'après lesquelles il y a lieu de laisser la solution de la question à l'initiative de chaque professeur. En résumé, donc, sur 154 votants, 115 professeurs sont, à des degrés divers, favorables aux auteurs chrétiens ; 58 sont nettement défavorables ; 1 s'abstient. Une si imposante manifestation se passe de commentaires. Cette splendide explosion de l'opinion professorale ne m'étonne point, Messieurs. Je dirai même que je m'y attendais : elle prouve à la fois le bon sens de nos professeurs d'athénées, la largeur de leur esprit, la franchise et la générosité de leurs sentiments.

Allons, en effet, au fond de la pensée de tous ces professeurs qui adhèrent à l'introduction des auteurs chrétiens dans nos humanités anciennes, et demandons-nous pour quelles raisons ces professeurs, qui ne sont pas tous chrétiens, loin de là, dont un bon nombre sont de vrais païens endurcis, se tournent néanmoins vers les auteurs chrétiens comme vers une étoile d'espérance.

A mon avis, deux raisons les ont pour ainsi dire subjugués. Et ces deux raisons sont : la valeur morale des auteurs chrétiens et leur valeur littéraire.

La valeur morale des auteurs chrétiens ! Qui en doute ? Qui oserait la nier ? L'idéal païen est purement humain. Loin de moi de dire qu'il est impur, qu'il est malfaisant ; mais il est incomplet, parce qu'il est terrestre. Lisez tous nos auteurs classiques : l'horizon divin leur est fermé. Le ciel même, ils ne se le figurent que comme une quintessence de la terre, où la vie est plus ailée et plus étendue. où les jouissances sont plus vives et plus pénétrantes, où les passions sont aussi plus redoutables et les crimes plus révoltants. Et voilà pourquoi, lorsque j'ai lu un chant de Virgile ou d'Homère, une ode ou une épître d'Horace, un discours de Cicéron ou de Démosthène, une page de Tacite, je sens certes mon esprit s'élargir, je sens vibrer ma sensibilité. je sens ma raison tressaillir d'aise. Mais il y a en moi un sens qui n'est point satisfait. faute de nourriture, et ce sens, c'est le sens du divin.

De là, la supériorité morale des auteurs chrétiens sur les auteurs païens. Élévation de la pensée, grandeur du sentiment, ardeur d'une foi sincère, enthousiasme et inspiration, c'est-à-dire les sources mêmes de la poésie et de l'éloquence, les principes mêmes de tout art et de toute beauté : voilà ce que je trouve dans les auteurs chrétiens, voilà ce qui m'émeut et m'enchanté, voilà ce qui me ravit à la terre, à ses misères. à ses ruses et à ses infamies.

Et quand je parle de moi, messieurs, c'est ma façon de parler. En réalité, ce sont les professeurs eux-mêmes qui sentent, profond et intense. le besoin de ranimer les humanités anciennes par une sorte de changement d'air et de régime. Les auteurs dits classiques n'ont pas prise entière sur toutes les facultés de l'homme, encore moins sur celles de la jeunesse. Les plus hautes aspirations de l'âme, son inextinguible soif de l'idéal, son pressentiment même du mystérieux au-delà, tout cela échappe à leur influence. Et dans ces conditions, quoi de plus naturel, quoi de plus sensé que de chercher dans les auteurs chrétiens, non pas une arme pour tuer les auteurs païens. mais un complément nécessaire, une lumière plus vive et plus pure, une nourriture plus substantielle, un idéal plus élevé et plus fécond ?

En vérité. Messieurs, au milieu des débats furieux que soulève la question des auteurs chrétiens. une chose surtout me surprend, c'est que la question ne soit point encore résolue.

Et cela me surprend d'autant plus qu'à la valeur morale beaucoup d'œuvres d'auteurs chrétiens joignent la valeur littéraire.

Je sais que cette valeur littéraire, on la met en doute. Je sais que l'on pousse la témérité jusqu'à donner aux écrivains chrétiens les plus illustres le nom de *barbares*.

Ceux qui parlent ainsi ne connaissent point la portée de leurs paroles.

Leur attitude prouve d'abord qu'ils n'ont pas lu du tout. ou qu'ils ont lu d'un oeil distrait les œuvres capitales des auteurs chrétiens. Quiconque est quelque peu versé dans les lettres latines et grecques et garderait la froideur du marbre à la lecture de l'Apologétique de Tertullien ou d'une biographie de saint Jérôme,

d'une prose d'Adam de Saint-Victor ou d'une Hymne de Prudence, d'un discours de saint Jean Chrysostôme, de saint Basile ou de saint Grégoire de Nazianze, celui là n'a pas en soi le don littéraire, et je dirai de lui ce que Mirabeau disait à Barnave : « Il n'y a pas de divinité en toi ! »

Ces gens-là font ensuite abstraction d'un phénomène littéraire dont la portée est cependant très considérable dans l'histoire des lettres : c'est que le beau littéraire ne réside pas dans une forme unique, c'est que les langues, qui sont des organismes vivants, ne restent pas, ne peuvent pas rester figées dans un moule immuable. Assurément, au point de vue littéraire, telle œuvre de saint Augustin n'est pas un traité philosophique de Cicéron, encore moins un des grands discours de l'orateur romain; une homélie de saint Jean Chrysostôme n'est pas une harangue de Démosthène. Les premiers écrivains sont-ils inférieurs aux seconds? Disons plutôt qu'ils sont auteurs, disons que leurs œuvres sont d'autres manifestations de la pensée et du cœur humain, et nous serons dans le vrai. Racine et Corneille sont-ils supérieurs ou inférieurs à Hugo et à Lamartine, à Baudelaire et à Verlaine? Qu'importe? Dans l'éducation de la jeunesse, ce sont là des questions sans valeur. Ce qui importe et ce qui est certain, c'est que tous ces écrivains sont des hommes de génie, et que quiconque s'occupe de littérature a intérêt à les connaître.

Ceux qui contestent aux auteurs chrétiens la valeur littéraire versent dans une troisième erreur : ils oublient que ces auteurs connaissent à fond les lettres païennes, que la plupart d'entre eux avaient nourri leur esprit et leur style de leur suc vivifiant. Je crois me rappeler que saint Augustin et saint Cyprien, par exemple, enseignèrent longtemps la littérature ancienne; d'autres, avant leur conversion, tels Tertullien et saint Ambroise, avaient brillé au barreau. Qu'on lise donc les œuvres historiques des Ozanam et des Montalembert : on y verra s'épanouir, à travers les siècles, dans une efflorescence magnifique, la culture des lettres païennes par les apôtres les plus saints et les plus ardents de la religion chrétienne.

Mais, parmi les professeurs et les publicistes, j'entends formuler diverses objections. Objections spécieuses, messieurs, et sans consistance.

L'étude des auteurs chrétiens, dit-on d'abord, serait contraire à la neutralité officielle.

En vérité, cette objection m'étonne, surtout lorsque je vois figurer au programme des études les orateurs de la chaire, et en première ligne Bossuet. Tâchons de ne pas tomber dans une confusion d'idées. Lorsque j'explique dans ma classe, comme je l'ai fait plus de vingt ans, une oraison funèbre de Bossuet, un sermon de Bossuet, une conférence de Lacordaire, il ne s'agit pas de prouver l'existence de Dieu et de la vie future, ni l'efficacité de la grâce, ni la nécessité de l'aumône et de la pénitence; il ne s'agit pas de démontrer que les paroles de Jésus-Christ sortent de la bouche du Fils de Dieu, ni que l'Église catholique est seule productrice des plus hautes vertus, ni que les mauvais riches n'entreront point avec Lazare dans le céleste séjour. Si je m'appliquais à des démonstrations de ce genre, je serais professeur, non plus de littérature, mais d'apologétique.

Ce danger, messieurs, n'est pas à craindre. La transformation du littérateur en apologiste est un fantôme créé à plaisir pour effrayer les timides. Voici un chant de Virgile, une ode d'Horace. Vais-je profiter pour partir en guerre contre la mythologie? Vais-je m'efforcer d'en montrer le vide et l'absurdité? Vais-je déployer mon zèle à faire éclater l'inanité des divinités du paganisme?

Mais non, mille fois non. Là n'est pas l'objet de ma leçon. Ce que mes élèves attendent de moi, lorsque je traduis avec eux Virgile, c'est l'enchaînement d'une conception grandiose, ce sont les sentiments profondément humains qui animent les personnages, ce sont les joies calmes ou troublantes de la nature, ce sont toutes ces voix mystérieuses des âmes et des choses dont l'harmonie douloureuse ou enchantresse nous arrache des larmes ou nous plonge dans l'ivresse. Et lorsque j'étudie Horace, ce que mes élèves attendent de moi, ce ne sont pas des réflexions plus ou moins saugrenues sur le fondement de ses croyances, encore moins sur leur sincérité : j'attire leur admiration sur la belle ordonnance de sa composition, sur le bon sens de ses réflexions, sur la finesse de son ironie, sur la forme si distinguée, si délicate, et en même temps si mesurée et si sereine, dans laquelle l'artiste enveloppe sa pensée même vulgaire.

Ce qu'un professeur qui a du goût et du tact sait faire de Virgile ou d'Horace, je veux dire le sujet d'une étude émouvante, suggestive et féconde, il sait le faire assurément de Bossuet et de Lacordaire. Il saura le faire aussi des Pères de l'Eglise grecque et de l'Eglise latine.

Et qu'on ne redoute pas chez les élèves les ricanements des uns, les protestations des autres. Ceux qui ressentent de telles craintes ne connaissent pas la jeunesse, ils n'ont jamais été professeurs de littérature. Ici comme en toutes choses, tout dépend du professeur : s'il a peu de discipline, s'il est dépourvu de prestige, s'il n'est qu'un grammairien égaré dans une chaire supérieure, si ses connaissances littéraires sont aussi restreintes que son goût est douteux et vacillant, oh ! alors, il n'est pas nécessaire qu'il explique un auteur chrétien pour provoquer le désordre, la fatigue et l'ennui, les rires et les quolibets : un Boileau suffit, et amplement, et même un Horace.

Mais, en grande majorité, nos professeurs de belles-lettres ne sont pas taillés sur ce modèle. Dans le cours de mes inspections, j'ai entendu commenter avec éloquence Bossuet, Bourdaloue, Massillon, Chateaubriand, de Ravignan, Lacordaire, Montalembert, Veuillot : jamais je n'ai surpris sur la physionomie des élèves, même les plus notoirement antireligieux, la moindre velléité de révolte ou d'impatience. Tous écoutaient avec respect ; quelques-uns se mêlaient à la discussion, ajoutant leur admiration à celle de leur professeur ; et peut-être parmi eux s'est-il rencontré des âmes d'élite qui ont eu alors le frisson du divin. et qui aujourd'hui, après de longues années de passions et d'oubli, se souviennent encore de ces mâles et généreux accents où vibrait l'âme de tous ces vieux héros catholiques.

S'il en est ainsi, Messieurs, des auteurs chrétiens modernes, pourquoi en serait-il autrement des auteurs chrétiens grecs et latins ?

Il est certaines de leurs œuvres qui sont illisibles, dit-on, soit parce qu'elles manquent totalement d'intérêt, soit parce qu'elles prêtent à des équivoques indécentes. Eh bien ! on ne les lira pas, ces œuvres-là ; on en lira d'autres, voilà tout. Quand il s'agit des auteurs païens, est-ce que par hasard nos professeurs lisent en classe toutes leurs œuvres, et chacune en entier ?

Quelques professeurs, dit-on encore, à raison de leur indifférence ou de leur hostilité en matière de religion, tourneront leurs explications de telle manière que l'auteur expliqué deviendra un objet de risée. Eh bien ! Nous serons là pour rappeler ces professeurs à leur devoir. Nous leur dirons qu'ils ne sont pas dans une chaire de littérature pour faire œuvre de prosélytisme ou de scepticisme ; et s'ils persistent à ne pas le comprendre, s'ils restent sourds et insensibles aux

diverses manifestations du beau, nous les enverrons dans une chaire où ils exposeront les règles de la grammaire, le seul enseignement dont ils sont dignes.

Voilà ce que j'avais à dire concernant la neutralité officielle.

On me fait une seconde objection : la langue chrétienne, la langue latine du moins, est trop différente de la langue classique ; car celle-ci est synthétique, l'autre est analytique.

Messieurs, une langue analytique veut dire une langue plus facile, plus claire, plus conforme à la langue maternelle, le français. Quel mal y-t-il donc à ce que le professeur qui a traduit et expliqué hier une œuvre dont le style est synthétique, telle qu'un traité de Cicéron ou une ode d'Horace, traduise et explique aujourd'hui une œuvre dont le style, plus abordable, est mieux à la portée des jeunes gens, telle qu'un traité de saint Cyprien ou une prose d'Adam de Saint-Victor ?

Mais, me répond-on, c'est précisément ce que nous nions : ce style analytique n'est pas abordable ; il exige une longue initiation, l'apprentissage d'une grammaire spéciale ; le passage d'un auteur classique à un auteur chrétien désorientera les élèves.

Je ne partage pas ces appréhensions. D'abord, on exagère étrangement, pour les besoins de la cause, les différences qui séparent, sous le rapport de la langue, les auteurs classiques des auteurs chrétiens. J'ai lu bon nombre d'œuvres des pères de l'Église : je ne me suis vu arrêté que ça et là, par certaines particularités de style. Ensuite, ces particularités mêmes, de lexicographie ou de syntaxe, sont loin d'être invincibles. Ne faut-il pas aux élèves un apprentissage pour passer de César à Ovide, de Cicéron à Tacite, de Xénophon à Hérodote, de Lysias à Homère ? Un mois de sérieuse traduction suffit pour initier les élèves aux particularités linguistiques de chaque écrivain nouveau. Du reste, pourquoi tant insister sur les difficultés extérieures des auteurs chrétiens, alors qu'à toutes les pages des auteurs classiques on se heurte à des infractions, à des irrégularités, aux plus étranges anomalies ? On en rencontre dans César lui-même, et dans Ovide, et dans Virgile, et dans Horace, et dans Tacite. Et que fait le professeur ? Il lève ces difficultés, et il continue. Quand il expliquera les auteurs chrétiens, pourquoi ne ferait-il pas de même ? Enfin, le danger des grammaires différentes pouvait être sérieux, je le reconnais, dans ces temps déjà lointains où l'on étudiait le latin pour l'écrire. Ce danger a perdu toute sa gravité depuis que le seul et unique but de l'étude des langues anciennes est la lecture des auteurs.

On objecte encore que le fond des œuvres chrétiennes peut être connu par la lecture des œuvres modernes.

Cette objection, Messieurs, ne me paraît pas probante ; car elle peut se formuler contre n'importe quelle littérature. Est-ce que la connaissance des œuvres païennes ne nous est pas offerte dans d'innombrables traductions et imitations, dans les mille et un commentaires des philologues, dans les études approfondies des historiens et des philosophes ? C'est même un des arguments les plus en vogue parmi les adversaires du grec et du latin. Et les œuvres en langues germaniques, ne peut-on pas aussi en connaître le fond sans devoir les lire dans le texte même ? Ces œuvres n'ont-elles pas été soumises à toutes sortes de travaux écrits dans notre langue naturelle ? En somme, cette objection revient à dire que, pour comprendre une œuvre et se l'assimiler, il n'est pas nécessaire d'en connaître la langue. Dès lors, n'inscrivons plus au programme que l'étude de la langue maternelle.

Faut-il, Messieurs, m'arrêter à l'objection du temps? L'explication des œuvres chrétiennes exigerait, dit-on, trop de temps. Or, le temps fait défaut.

Cette objection est d'ordre tout pratique. Elle n'a donc pas de raison d'être dans ce débat. Du reste, elle se réfutera d'elle-même le jour où le Conseil de perfectionnement examinera le projet du nouveau programme des études.

Mais voici une objection plus spécieuse. Mêler deux courants contraires, ce serait, dit-on, compliquer l'enseignement des langues anciennes, déjà hérissé de difficultés.

Tâchons de nous entendre. D'abord, l'enseignement des langues anciennes n'est pas par lui-même hérissé de difficultés. Ce sont les professeurs qui ont accumulé les difficultés. Avec leur méthode insensée, qui consistait à cribler successivement chaque auteur latin et grec de notes et de commentaires multicolores, depuis la sixième jusqu'en rhétorique, rien d'étonnant si les élèves traversaient leurs humanités sans arriver à pouvoir lire couramment même un auteur facile. Mais cette méthode irrationnelle, qui a jeté le discrédit sur les humanités anciennes, tombe aujourd'hui en désuétude. De même qu'aujourd'hui l'on n'étudie plus les langues germaniques à coups de thèmes, de versions et de dictionnaires, de même les professeurs de latin et de grec, en majorité du moins, suivent l'impulsion : dès les classes inférieures, ils pratiquent la méthode de lecture, et déjà l'on peut entrevoir les heureux résultats de cette méthode plus rapide et plus efficace.

Ensuite, je nie que l'étude des auteurs chrétiens à côté de l'étude des auteurs païens, dans certaines classes à désigner et dans une mesure à déterminer, ait pour conséquence le mélange de deux courants contraires. Mais ce n'est pas un mal ; car, comme je l'ai montré tantôt, les auteurs chrétiens apportent aux plus hautes facultés de l'homme une nourriture indispensable. Mais on ne veut, sans doute, parler que de la forme. Sous ce rapport, comme l'objection se confond avec celle relative aux difficultés de la langue, je m'en réfère à ce que j'ai dit plus haut.

Il est plus sage, dit-on encore, de s'en tenir aux humanités traditionnelles, dont une longue expérience a consacré la vertu.

A ce compte-là, tout progrès devient impossible. Dans le flux et le reflux perpétuel des choses de ce monde, que de situations qui avaient subi l'épreuve d'une longue expérience ont été peu à peu modifiées pour le plus grand bien de l'humanité ! Rien n'est éternellement stable sous le soleil. Tout change et se transforme, selon les besoins, les aptitudes et les aspirations de l'époque. L'argument de la tradition me semble, en vérité, tout imbibé de routine.

D'ailleurs, il n'est pas exact qu'une longue expérience ait consacré la vertu des humanités traditionnelles. Ce que l'expérience a consacré, c'est bien plutôt leur impuissance. Car, quel est le cri général aujourd'hui ? Nos enfants s'échinent sept années sur le latin et cinq années sur le grec ; et, lorsqu'ils sont en rhétorique, à la veille d'entrer à l'université, ils sont incapables de lire couramment même des auteurs faciles, et de leurs humanités ils n'emportent le plus souvent qu'un souvenir d'ennui et de lassitude ! Je ne vois rien là qui ressemble à de la vertu. J'y vois, au contraire, inéluctable, la nécessité de pourvoir d'urgence, par diverses mesures raisonnables, aux légitimes exigences des temps nouveaux.

Les auteurs païens, dit-on enfin, suffisent à la gymnastique grammaticale et au développement esthétique.

Qu'ils suffisent à la gymnastique grammaticale, je le concède volontiers. Mais

qu'ils suffisent au développement esthétique, je me permets d'en douter. Si, par développement esthétique, on entend l'initiation aux beautés de la forme, nous sommes d'accord. Mais d'abord, il y a forme et forme : la forme de Cicéron n'est pas celle de Tacite ; laquelle n'est pas celle de Tertullien, laquelle n'est pas celle de saint Augustin ; chacune d'elles a son genre de beauté, aucune d'elles ne réalise complètement le beau littéraire. Ensuite, la forme n'est pas tout dans une œuvre d'art, le fond mérite aussi quelque considération et, à ce point de vue, je crois que les auteurs païens, dont l'idéal est incomplet, ne peuvent suffire au développement esthétique de la jeunesse.

Je finis, Messieurs.

Je me suis efforcé de démontrer qu'il convient d'accorder aux auteurs chrétiens, dans nos Humanités anciennes, une place, une certaine place, une place quelconque.

Quelle sera cette place ?

Cette question n'est pas en discussion aujourd'hui. Lors de la discussion de la réforme du programme des études, le Conseil de perfectionnement décidera en connaissance de cause.

S'il m'est permis d'émettre une opinion personnelle, j'estime qu'il y a lieu d'introduire quelques auteurs chrétiens dans les trois classes supérieures.

M. Braun se demande comment le Conseil de perfectionnement, après avoir entendu MM. Kurth et Tilman, pourrait se refuser d'émettre le vœu qu'on lui demande de formuler en faveur des auteurs chrétiens. Le Conseil se mettra-t-il en opposition avec tout le corps professoral qui s'est prononcé énergiquement pour la réforme, dans le referendum provoqué par le Gouvernement au Congrès international de l'enseignement moyen ?

Aucune des raisons données par l'opposition n'existe plus après les discours de MM. Kurth et Tilman, à moins qu'on ne soutienne qu'en matière d'enseignement la neutralité consiste à être païen, à être irréligieux.

Est-ce que la présence de tableaux religieux fait que les musées ne sont pas neutres ? Personne n'oserait le dire ; pourquoi prétendre que l'explication des auteurs chrétiens dans nos établissements d'instruction moyenne serait contraire à la neutralité ?

On nous objecte, dit l'honorable membre, que la littérature chrétienne peut être connue par les auteurs modernes. C'est vrai, mais niera-t-on que ces œuvres seraient mieux comprises si on les étudiait dans le texte original ? On nous dit encore : l'explication de ces écrivains exigerait trop de temps et déjà le programme est trop chargé. Je répondrai qu'on aura le temps voulu si l'on distribue autrement qu'on ne le fait actuellement l'étude des auteurs inscrits au programme.

Au Congrès international de l'enseignement moyen, à part M. l'abbé Carlier et M. Feller, tous ceux qui ont pris la parole sur cette question ont été unanimes à reconnaître qu'il faut élargir le programme et y inscrire les auteurs chrétiens.

La majorité du Conseil de perfectionnement est incompétente. Serons-nous assez téméraires pour repousser une réforme demandée par la grande majorité des hommes compétents ? Je propose au Conseil d'admettre tout au moins que les auteurs chrétiens ne seront pas exclus temporairement.

M. Merten. — J'ai entendu avec le plus vif intérêt les plaidoiries de MM. Kurth et Tilman en faveur de la supériorité des auteurs chrétiens sur les auteurs païens. Je reconnais avec eux que l'esprit chrétien est infiniment supérieur à l'esprit païen. Je suis aussi d'avis que la neutralité de l'enseignement ne serait pas com-

promis par l'introduction des auteurs chrétiens dans le programme des athénées. Mais la question est qu'on fait des études classiques pour connaître l'esprit païen, pour avoir une vue d'ensemble sur la marche de la civilisation païenne.

Pour connaître l'esprit chrétien et l'influence de la civilisation chrétienne pas n'est besoin d'étudier les auteurs chrétiens. Je l'ai dit à la dernière séance : l'étude des œuvres de Bossuet, de Fénelon suffit à cette tâche.

M. Collard fait tout d'abord remarquer qu'on lui a reproché de confondre avec la question soumise au Conseil le système de M. Guillaume. Il a cependant nettement distingué trois questions, pour s'en tenir exclusivement à celle qui est à l'ordre du jour.

M. Collard passe à un second reproche qu'on lui fait. Lui, professeur à l'université de Louvain, aurait défendu la neutralité scolaire.

Il déclare qu'il ne l'a pas défendue; il n'a pas même examiné la question en droit absolu (ce serait la thèse) ni en droit positif ou constitutionnel (ce serait l'hypothèse); il s'est borné à constater que l'ensemble de la législation qui régit l'enseignement moyen pose la neutralité comme règle fondamentale; du reste, il a insisté sur le droit reconnu aux parents de dispenser leurs enfants du cours de religion, et il a cru pouvoir en conclure que les parents réclameraient le même droit si l'on introduisait dans les athénées la lecture des auteurs chrétiens.

M. Collard précise de nouveau sa thèse qu'on n'a pas, croit-il, rencontrée en cherchant à la réfuter. D'après lui, l'introduction des auteurs chrétiens présente, au point de vue pédagogique, de graves inconvénients : elle détruit l'unité de l'enseignement du latin et du grec, qui se groupe, dans ses divers exercices, autour d'un certain nombre d'auteurs recommandables pour le fond et pour la forme. Elle met l'élève aux prises avec des difficultés nouvelles provenant de la grammaire, du vocabulaire, du style et des idées. Dans l'enseignement libre, on doit subir ces inconvénients, mais on cherche à les atténuer. L'enseignement officiel n'a pas les raisons qu'ont les collèges libres pour lire des auteurs chrétiens, et l'introduction de ces auteurs y présenterait des inconvénients, voire même des dangers.

En défendant sa thèse, M. Collard s'appuie sur sa propre expérience; il a expliqué des auteurs chrétiens et il les voit expliqués dans des classes de collège; ensuite sur l'expérience des professeurs libres qui les lisent; enfin sur l'opinion de professeurs d'athénée qui ont motivé leur avis défavorable ou qui ont pris la plume pour combattre l'introduction des auteurs chrétiens. M. Keelhoff, dans la *Revue de l'Instruction publique*, exprime, clairement et sans passion, les dispositions des professeurs et des élèves auxquels on voudrait imposer la lecture des auteurs chrétiens. M. Bonny, dans la *Revue des humanités*, défend la même thèse :

« Que sera-ce si, à propos de la comparaison des auteurs chrétiens et des auteurs païens, une classe se partage en deux camps opposés et si telle année le maître est religieux, telle autre irréligieux? Non, décidément, tout au moins pour les athénées et les collèges officiels, pourrait-il y avoir du doute à ce sujet? Ce système ne dit rien qui vaille. Il n'est praticable que dans les collèges ecclésiastiques. »

M. Collard examine ensuite la situation même des athénées. En ce qui concerne les élèves, M. Keelhoff a signalé, à deux reprises, le peu d'homogénéité des classes sous le rapport religieux. Du reste, il suffit de noter que dans les classes inférieures les deux tiers des élèves suivent le cours de religion, et dans les

classes supérieures, un tiers seulement. Or, c'est précisément dans ces dernières classes qu'on devrait introduire les auteurs chrétiens.

En ce qui concerne les *professeurs*, il n'y a pas non plus homogénéité de doctrines. On peut donc redouter qu'on saisisse l'occasion de faire de la polémique, qu'on produise des objections, qu'on crée des difficultés au professeur de religion. Il suffit d'un seul professeur mal intentionné. Il faut encore tenir compte des connaissances requises. L'introduction des auteurs chrétiens demanderait des professeurs non seulement chrétiens, mais théologiens : outre la connaissance assez étendue du dogme, de la morale, de la mystique, il faudrait des notions détaillées d'histoire ecclésiastique pour bien saisir le milieu dans lequel les auteurs ont écrit.

Sa thèse défendue, M. Collard se demande pourquoi on propose de lire des auteurs chrétiens. Pour connaître, dit-on, la civilisation chrétienne et la littérature chrétienne. La connaissance de la civilisation chrétienne doit être le fruit du cours d'histoire et aussi du cours de religion. La littérature chrétienne, c'est un grand mot. On ne pourrait jamais en donner une connaissance directe sérieuse avec des extraits ou avec un ou deux auteurs. On ne connaîtrait rien avec ces échantillons et l'on aurait bouleversé tout l'enseignement et divisé en deux camps professeurs et élèves.

Pour recommander la lecture des auteurs chrétiens, on s'appuie sur la consultation du corps professoral des athénées et sur les débats du Congrès de l'enseignement moyen.

En lisant le relevé des votes des professeurs, M. Collard constate tout d'abord qu'on a mis dans la même colonne des francs et des centimes. Les francs, ce sont les votes favorables à l'explication systématique des auteurs chrétiens ; les centimes, ce sont les votes qui ne visent que des extraits, des versions dictées ; ceux qui ont voté dans ce sens, sont hostiles à la lecture systématique. De quel droit les range-t-on avec les premiers ? En conséquence, il y a à retrancher 25 votes qui n'impliquent autre chose que le maintien de l'état de choses actuel. En effet, dans le régime actuel, on peut parfaitement donner comme version dictée un extrait d'un auteur chrétien. Il reste donc $95 - 25 = 70$ votes favorables à l'explication systématique.

M. Collard fait observer, en outre, que les *oui* ne sont pas motivés, tandis que les *non* le sont très sérieusement. Les professeurs qui ont répondu négativement ont-ils examiné de plus près la question, se sont-ils rendu compte des difficultés ?

M. Collard se demande aussi si la question a toujours été formulée en termes nets et précis, car les renseignements qu'il a eus avant et après la publication du *Moniteur* ne concordent pas toujours avec le relevé qu'il a sous les yeux. Une dernière observation. Cette prétendue majorité ne se comprend pas, si on la rapproche d'un autre vote qui demande la diminution des heures de latin et de grec. En effet, l'introduction des auteurs chrétiens compliquant l'enseignement, on devrait avoir plus d'heures à sa disposition. Quant au congrès de l'enseignement moyen, M. Collard fait observer qu'on ne peut pas parler d'un vote. Le congrès ne s'est pas prononcé : il n'a pas voté, et il ne pouvait pas.

M. Collard n'attache pas d'importance aux débats d'un congrès, où la majorité est factice, composée d'éléments de hasard ; mais il n'insiste pas, parce que précisément le congrès n'a pas été favorable aux idées de M. Guillaume. Pour en juger, on peut s'appuyer sur un journal, qui renvoie, pour les détails, à une

lettre de M. Waltzing, mais bien sur deux *Revue*s : or, dans la *Revue de l'instruction publique*, on voit seulement que M. Feller repousse la méthode préconisée par M. Guillaume. Dans la *Revue universitaire*, M. Bourgeois ne signale nullement le succès de M. Guillaume. Outre ces deux comptes rendus imprimés, M. Collard a un compte rendu manuscrit d'un homme des plus compétent qui, lui, déclare que le système Guillaume n'a trouvé que des contradicteurs, à l'exception de M. Dwelshauwers, qui repousse tout but apologétique. Au congrès, ceux qui ont pris la parole ont plutôt défendu l'idée d'une chrestomathie du genre de celle proposée par M. Thomas.

En terminant, M. Collard n'admet pas qu'on puisse lui dire qu'il est un routinier. Professeur de l'enseignement libre, il représente non la routine, mais bien plutôt le progrès, si le progrès consiste précisément dans la lecture des auteurs chrétiens qui y est admise depuis un demi-siècle.

M. Kurth. — Je constate avec satisfaction, que le grand argument de nos contradicteurs, « la neutralité », disparaît.

Il reste incontestable que la grande majorité du corps professoral, au referendum et au congrès de l'enseignement moyen, s'est prononcée en faveur de l'inscription des auteurs chrétiens au programme. M. Collard se place du côté de la minorité ; libre à lui.

Pourquoi, demande l'honorable membre, lire des auteurs chrétiens ? Pour la raison pour laquelle je veux qu'on lise les auteurs païens : pour les connaître. M. Collard nous dit qu'on lit et qu'on explique ces auteurs dans les établissements libres et il s'oppose à ce qu'on les étudie dans les établissements de l'État. Pourquoi ? Ils seront nuisibles partout ou inoffensifs partout.

M. Mansion. — J'ai travaillé depuis longtemps à m'éclairer et à me faire une conviction raisonnée sur la question qui nous occupe. J'ai consulté des spécialistes ; j'ai lu ou relu tout ce que j'ai pu d'auteurs latins chrétiens paraissant plus ou moins susceptibles d'être introduits dans les classes ; j'ai consulté la *Patrologie* de M^hler et l'*Histoire de la littérature grecque* de M. M. Croisset. J'en suis arrivé ainsi à des conclusions contraires à celles qui ont été défendues ici par MM. Kurth, Braun et Tilman.

La cause fondamentale de ce dissentiment, c'est que nous ne sommes pas d'accord sur le but premier des humanités anciennes. Selon moi, j'emprunte cette manière de voir à Newman, si les jeunes collégiens étudient les auteurs classiques latins et grecs, ce n'est pas à cause de la précellence vraie ou supposée des littératures anciennes sur les littératures modernes ; ce n'est pas principalement pour s'initier à la civilisation antique ; mais c'est avant tout et surtout pour développer harmonieusement leurs facultés intellectuelles, en s'exerçant à comprendre à fond les chefs-d'œuvre écrits dans deux langues synthétiques, langues assez difficiles, mais pas trop difficiles, le latin et le grec. C'est un fait, un fait indéniable que les humanités anciennes produisent surtout ce développement des facultés intellectuelles chez les jeunes gens qui s'adonnent sérieusement à cette gymnastique de l'esprit. Mais je ne nie pas que, par surcroît, elles ne les initient à la civilisation antique, et qu'elles ne leur fassent saisir, par opposition, la supériorité de la civilisation chrétienne au milieu de laquelle nous vivons. Je crois d'ailleurs être ici d'accord avec les nouveaux *Lehrpläne* allemands sur le but principal et sur le but secondaire des études d'humanités.

Les auteurs que l'on met entre les mains des jeunes gens ne sont pas ceux qui ont exercé une influence particulièrement puissante, comme Platon ou Aristote ;

ces auteurs sont trop difficiles. Faute de maturité d'esprit, comme le remarque M. Bonny, les collégiens ne pourraient comprendre leurs ouvrages; dans le domaine spéculatif des vérités naturelles, le génie antique a d'ailleurs atteint de très hauts sommets. Aristote, par exemple, comme on l'a fait observer dans les travaux préliminaires du Concile du Vatican, a certainement connu Dieu comme principe et fin de toutes choses. (Conc. Vat., *ed Lac.*, col. 237.)

Dans ce domaine, les chrétiens ont été tributaires de l'antiquité jusqu'au XIII^e siècle au moins. Peut-être, à ce propos, pouvons-nous dire que M. Tilman a été un peu injuste pour les anciens, en parlant de leur idéal. Le plus beau génie des premiers siècles du Christianisme, Saint-Augustin ne dit-il pas que le commencement de sa conversion est dû à un livre philosophique de Cicéron, *L'Hortensius*?

J'ai parlé tantôt des classiques latins et grecs. J'entends par là, avec Newman, les auteurs qui ont rendu leur pensée d'une manière éminemment expressive, de manière qu'ils sont devenus presque immédiatement, pour leur nation, des modèles au point de vue littéraire; Cicéron, par exemple, à qui sa redoutable éloquence valut la haine d'Antoine et la mort. Ce sont les classiques entendus dans ce sens qui sont seuls propres à devenir dans les collèges le sujet d'exercices de précision, si j'ose ainsi dire.

Or, de l'avis des connaisseurs, de Möhler, de M. M. Croisset, les auteurs chrétiens des trois premiers siècles ne sont pas des modèles au point de vue de la langue; M. M. Croisset ne fait d'exception que pour la courte *épître à Drognette*. De plus, à mesure que l'on s'éloigne de l'époque classique, le vocabulaire et la grammaire changent.

Or, comme M. Waltzing l'a fait observer à M. l'abbé Guillaume, la grammaire spéciale des auteurs chrétiens n'est pas même faite, sauf pour quelques-uns. Un spécialiste a publié récemment les particularités de la syntaxe de Lactance : elle occupe vingt-huit pages in-octavo du *Musée Belge*; quarante-quatre autres pages sont consacrées au vocabulaire du même auteur, et Lactance s'efforce d'être classique.

Il faudrait de même un lexique et une syntaxe pour Tertullien.

J'eusse volontiers proposé de passer outre pour l'*Apologétique* de celui-ci, parce que ce livre est vraiment éloquent; que cette œuvre est caractéristique pour l'époque des persécutions, qu'elle est le début de la littérature latine chrétienne. Mais j'ai consulté directement ou indirectement quatre spécialistes; — un seul était adversaire de l'introduction des auteurs chrétiens dans les humanités — tous m'ont dit que l'*Apologétique* était extrêmement difficile à comprendre.

De fait, l'excellente édition classique faite par M. l'abbé Léonard, pour le petit séminaire de Bastogne, n'a pas été réimprimée, parce qu'on ne l'emploie plus.

Mais, dira-t-on, on peut recourir à une chrestomathie. Hélas, non. C'est contraire aux premiers principes de la pédagogie. Au point de vue de la syntaxe et du vocabulaire, c'est augmenter les difficultés; on aura autant de syntaxes nouvelles que d'auteurs nouveaux, sans compter que chaque morceau expliqué nécessite une introduction qui le place dans son milieu et y initie l'élève. La chrestomathie de Malines n'a pas réussi : elle n'a eu que trois éditions depuis 1848 et les deux dernières, sans notes, ne servent plus guère qu'aux professeurs comme recueil de dictées.

Ce n'est pas que l'idée de mettre entre les mains des élèves une chrestomathie,

comme l'a proposé M. Thomas, ne soit très séduisante : elle leur apprendrait, en effet, que le latin et le grec n'ont pas été seulement les langues de civilisation antique, mais aussi celles de la civilisation médiévale, occidentale ou byzantine. Mais c'est le professeur d'histoire qui doit faire cette chrestomathie non littéraire mais historique et lire aux élèves, en traduction s'il le faut, des extraits caractéristiques d'époques diverses : la bataille de Salamine, par Eschyle; le prologue de la loi Salique, le passage épique du moine de S. Gall sur l'arrivée de Charlemagne à Pavie, etc.

Le professeur de religion adjoindrait utilement aussi une chrestomathie d'un autre genre à son cours d'apologétique. Si j'étais chargé d'un pareil cours, j'y insérerais en entier le passage de l'éloquent discours de Virton, où notre collègue M. Kurth compare si bien une lettre de Pline-le-Jeune, à une épître de Saint-Paul (toutes deux en français), la célèbre citation de Riccioli où il indique en quelques lignes la vraie portée de la condamnation de Galilée, etc.

Ma conclusion est donc celle-ci : le temps accordé à l'étude des langues et des littératures anciennes est toujours plus restreint; il faut donc s'en tenir au principe : étudier grammaticalement et littérairement, pour la forme et pour le fond, les classiques, c'est-à-dire les modèles grecs et latins les plus expressifs, sans disperser ses forces sur une foule d'auteurs païens ou chrétiens; surtout pas de chrestomathies. sauf au cours d'histoire ou de religion.

M. Kurth. — Le débat me semble épuisé, aussi serai-je très bref, et me bornerai-je à quelques courtes remarques sur le discours qu'on vient d'entendre.

M. Mansion croit qu'il est contraire aux premiers principes de la pédagogie de mettre une chrestomathie dans les mains des élèves qui étudient le latin et le grec. Cet avis n'est pas celui de M. Walzing, ni celui de M. Thomas ni de M. Wilamovitz, sans parler de beaucoup d'autres que je pourrais nommer; il me sera donc permis de ne pas le partager non plus.

La justification des humanités traditionnelles, telle que vient de la présenter M. Mansion, me fournit l'occasion de constater une fois de plus que leurs défenseurs s'entendent de moins en moins sur la raison qui doit les faire préférer, et l'on peut dire qu'il y a en cette matière autant d'avis que de têtes. C'est à mon avis, la condamnation du système. Quant à écarter les auteurs chrétiens pour la raison qu'ils ont une autre syntaxe que les païens, elle n'est pas péremptoire, car enfin, on pourrait invoquer la même raison pour écarter les païens. Croit-on peut-être que César, Tite-Live, Cicéron et autres n'ont pas leur syntaxe, et qu'elle n'a pas fait l'objet d'études qui compteraient beaucoup plus de 28 pages du *Musée belge*.

M. Mansion. — Il est clair que les élèves doivent apprendre les particularités qui distinguent la syntaxe de César ou de Tite-Live de celle de Cicéron; mais ce n'est pas une raison pour y ajouter les syntaxes bien plus divergentes de Lactance ou de Tertullien.

M le président met aux voix la proposition de M. Braun. Elle est repoussée par six voix contre deux et deux abstentions.

La séance est levée à cinq heures quarante minutes.

Le Secrétaire,

FRANS VAN AUFREYDE

Le Président,

P. MANSION.

(193)

DOCUMENTS STATISTIQUES.

(194)

LXXVII

ATHÉNÉES ROYAUX.

Tableau comparatif de la population des athénées royales en 1900, en 1901 et en 1902.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.		NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS											
		AU 31 DÉCEMBRE 1900.				AU 31 DÉCEMBRE 1901.				AU 31 DÉCEMBRE 1902.			
		Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.
Anvers . .	Anvers . .	77	86	503	666	137	16	514	667	130	17	567	714
	Malines . .	54	2	154	210	44	4	157	205	22	27	161	210
Brabant . .	Bruxelles .	134	28	323	485	129	25	326	480	128	21	347	496
	Ixelles . .	72	121	273	466	75	127	288	490	66	128	277	471
	Louvain . .	67	5	193	265	61	4	169	234	55	9	184	248
Fl. Occident.	Bruges . .	35	8	112	155	43	7	114	164	42	8	129	179
	Ostende . .	32	48	210	290	29	53	220	302	27	51	237	315
Fl. Orientale	Gand . . .	61	18	249	328	61	22	243	326	72	19	276	367
Hainaut . .	Ath . . .	59	9	81	149	47	12	74	133	47	9	77	133
	Charleroy .	40	48	322	410	42	49	318	409	46	49	322	417
	Chimay . .	60	12	147	219	62	14	141	217	65	15	148	228
	Mons . . .	139	37	230	406	113	42	228	333	108	41	195	344
	Tournai . .	70	21	138	229	61	21	162	244	53	23	152	228
Liège . . .	Huy . . .	53	8	85	146	61	11	77	149	62	10	68	140
	Liège . . .	209	83	291	583	219	81	308	608	210	79	312	601
	Verviers . .	31	58	189	278	56	29	173	258	59	25	155	239
Limbourg .	Hasselt . .	36	2	93	131	32	3 (1)	71	106	27	3 (1)	80	110
	Tongres . .	34	» (1)	37	71	29	» (1)	47	76	29	» (1)	45	74
Luxembourg	Arlon . . .	33	4	165	202	43	2	163	208	46	3	153	202
Namur . .	Namur . .	40	11	194	242	37	11	171	219	38	12	144	194
Totaux . . .		1,336	609	3,986	5,931	1,381	533	3,964	5,878	1,332	549	4,029	5,910

(1) La 7^e et la 6^e se confondent avec la 1^{re} et la 2^e années de l'école moyenne.

LXXVIII

Écoles moyennes de l'État pour garçons.

Tableau comparatif de la population des écoles moyennes de l'État pour garçons, en 1900, 1904 et 1902.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.		NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS								
		AU 31 DÉCEMBRE 1900.			AU 31 DÉCEMBRE 1904.			AU 31 DÉCEMBRE 1902.		
		École moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL.	École moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL.	École moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL.
Anvers	Anvers	(1) 171	596	767	(2) 178	573	751	(10) 161	576	737
	Boom	59	157	216	55	130	185	52	155	207
	Lierre	82	221	303	83	213	296	89	204	293
	Malines	78	189	267	76	218	294	84	210	294
	Turnhout	46	145	191	48	130	178	46	150	196
Brabant	Aerschot	35	130	165	41	122	163	39	122	161
	Diest	87	241	328	64	238	302	32	237	299
	Hai	118	205	323	(*) 105	208	313	(11) 97	194	291
	Jodoigne	(2) 100	68	168	(7) 99	68	167	(12) 96	74	170
	Lacken	75	245	320	77	252	329	81	252	333
	Louvain	33	169	202	35	179	214	(13) 135	179	214
	Schaerbeek	(3) 115	181	296	(*) 110	187	297	22	169	291
	Vilvorde	(4) 74	95	169	(7) 68	111	179	(14) 76	102	178
Flandre occidentale	Wavre	128	93	221	132	88	220	134	88	222
	Blankenberghe	49	»	49	53	»	53	59	»	59
	Bruges	48	168	216	39	177	216	41	179	220
	Coutrai	52	»	52	56	»	56	58	»	58
	Eurnes	27	95	122	28	86	114	30	102	132
	Menin	49	79	128	40	69	109	41	66	107
	Nieuport	28	92	120	35	89	124	37	73	110
	Ypres	45	111	156	55	131	186	62	117	179
Flandre orientale	Alost	97	210	307	215	95	310	92	222	314
	Gand	33	171	204	30	177	207	41	204	245
	Lokeren	49	127	176	64	112	176	59	102	161
	Ninove	56	»	56	59	»	59	48	»	48
	Renaix	38	225	263	47	265	312	51	270	321
	Saint-Nicolas	60	»	60	67	»	67	72	»	72
	Termonde	51	126	177	55	126	181	59	119	178
Hainaut	Ath	65	68	133	62	73	135	64	64	128
	Beaumont	44	61	105	41	68	109	49	61	110
	Binche	40	90	130	31	102	133	43	117	160
	Braine-le-Comte	88	111	199	85	120	205	85	159	244
	Châtelet	83	202	285	111	219	330	126	196	322
	Fleurus	78	106	184	90	92	182	80	101	181
	Flobecq	51	119	170	47	124	171	46	151	200
	Fontaine-l'Évêque	112	»	112	110	»	110	111	»	111
	Gosselies	109	108	217	112	101	213	111	121	232

(1) Y compris 40 élèves de la section commerciale annexée à l'école moyenne, 1^{re} année 28, 2^e année 12.(2) Y compris 5 élèves de la section agricole annexée à l'école moyenne, 1^{re} année 2, 2^e année 1.(3) Y compris 12 élèves des classes latines (7^e et 6^e) annexées à l'école moyenne, 7^e 9 élèves, 6^e 3 élèves.(4) Y compris 15 élèves de la section commerciale annexée à l'école moyenne, 1^{re} année 11, 2^e année 4.(5) Y compris 51 élèves de la section commerciale annexée à l'école moyenne, 1^{re} année 42, 2^e année 9.(6) Y compris 14 élèves de la section commerciale (1^{re} année) annexée à l'école moyenne.(7) Y compris 9 élèves de la section agricole annexée à l'école moyenne, 1^{re} année 5, 2^e année 5.(8) Y compris 12 élèves des classes latines (7^e et 6^e) annexées à l'école moyenne et 16 élèves de la section commerciale (1^{re} année).(9) Y compris 16 élèves de la section commerciale annexée à l'école moyenne, 1^{re} année 10, 2^e année 6.(10) Y compris 45 élèves de la section commerciale annexée à l'école moyenne, 1^{re} année 35, 2^e année 10.(11) Y compris 21 élèves de la section commerciale annexée à l'école moyenne, 1^{re} année 11, 2^e année 10.(12) Y compris 7 élèves de la section agricole annexée à l'école moyenne, 1^{re} année 5, 2^e année 2.(13) Y compris 12 élèves des classes latines annexées à l'école moyenne, 7^e 10, 6^e année 2 et 23 élèves de la section commerciale, 1^{re} année 16, 2^e année 7.(14) Y compris 11 élèves de la section commerciale annexée à l'école moyenne, 1^{re} année 8, 2^e année 6.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.		NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS								
		AU 31 DÉCEMBRE 1900.			AU 31 DÉCEMBRE 1901.			AU 31 DÉCEMBRE 1902.		
		École moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL.	École moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL.	École moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL.
Hainaut . . .	Houdeng-Aimeries.	26	87	113	32	88	120	32	72	104
	Jumet . . .	136	67	203	141	68	209	126	76	202
	La Louvière . . .	112	»	112	122	»	122	126	»	126
	Lessines . . .	67	164	231	70	165	235	71	162	233
	Leuze . . .	28	53	81	21	61	82	21	62	83
	Mons . . .	122	79	201	129	77	206	122	80	202
	Pâturages . . .	(1) 66	105	171	(2) 73	99	172	(11) 70	117	187
	Pecq . . .	27	64	91	36	63	99	36	60	96
	Péruwelz . . .	67	142	209	61	151	212	88	157	245
	Quiévrain . . .	48	97	145	48	104	152	51	108	159
	Rœulx . . .	40	85	125	46	91	137	55	80	135
	Saint-Ghislain . . .	65	135	200	71	141	212	70	141	211
Liège . . .	Soignies . . .	33	55	88	39	63	102	38	75	113
	Thuin . . .	(2) 128	73	201	(3) 127	68	195	(12) 126	60	186
	Huy . . .	149	76	225	153	75	228	174	74	248
	Limbourg . . .	(3) 65	138	203	(4) 78	153	231	(13) 67	151	218
	Seraing . . .	162	117	279	169	113	282	178	105	283
	Spa . . .	71	142	213	66	123	189	52	127	179
	Stavelot . . .	67	223	290	73	242	315	66	259	325
	Verviers . . .	106	138	244	128	147	275	138	126	264
	Visé . . .	93	269	362	68	289	357	70	311	381
	Waremmé . . .	(1) 81	156	237	(5) 91	166	257	(14) 103	163	266
	Hasselt . . .	32	166	198	59	161	220	52	152	204
	Macseyck . . .	54	139	193	53	162	215	48	151	199
Limbourg . .	Saint-Trond . . .	41	149	190	47	148	195	47	162	209
	Tongres . . .	(5) 43	137	180	(11) 39	125	164	(15) 40	127	167
Luxembourg .	Marche . . .	55	44	99	68	42	110	62	59	121
	Neufchâteau . . .	78	74	152	80	80	160	74	83	157
	Saint-Hubert . . .	39	64	103	39	69	108	38	70	108
	Virton . . .	54	»	54	51	»	51	49	»	49
Namur . . .	Andenne . . .	59	117	176	64	127	191	75	114	189
	Beauraing . . .	54	22	76	52	24	76	56	22	78
	Ciney . . .	46	»	46	49	»	49	53	»	53
	Couvin . . .	42	»	42	34	»	34	44	»	44
	Dinant . . .	29	46	75	35	41	76	32	40	72
	Florennes . . .	26	»	26	23	»	23	30	»	30
	Fosses . . .	31	54	85	37	63	100	45	69	114
	Namur . . .	63	84	147	60	102	162	68	116	184
	Philippeville . . .	30	45	75	24	46	70	27	55	82
	Rochefort . . .	63	110	173	64	109	173	64	104	168
Namur . . .	Walcourt . . .	64	»	64	69	»	69	75	»	75
Totaux . . .		5,215	8,720	13,935	5,492	8,789	14,281	5,498	9,009	14,507

(1) Y compris 20 élèves de la section industrielle annexée à l'école moyenne, 1^{re} année 11, 2^e année 6.

(2) Y compris 44 élèves de la section d'enseignement moyen du degré supérieur annexée à l'école moyenne.

(3) Y compris 18 élèves de la section commerciale annexée à l'école moyenne, 1^{re} année 15, 2^e année 3.(4) Y compris 12 élèves de la section commerciale annexée à l'école moyenne, 1^{re} année 7, 2^e année 5.(5) La première et la seconde années moyennes se confondent avec la 7^e et la 6^e de l'athénée royal.(6) Y compris 16 élèves de la section industrielle annexée à l'école moyenne, 1^{re} année 11, 2^e année 5.

(7) Y compris 37 élèves de la section d'enseignement moyen du degré supérieur annexée à l'école moyenne.

(8) Y compris 27 élèves de la section commerciale annexée à l'école moyenne, 1^{re} année 19, 2^e année 8.(9) Y compris 16 élèves de la section commerciale annexée à l'école moyenne, 1^{re} année 11, 2^e année 5.(10) La première et la seconde années moyennes se confondent avec la 7^e et la 6^e de l'athénée royal.(11) Y compris 22 élèves de la section industrielle annexée à l'école moyenne, 1^{re} année 13, 2^e année 7.

(12) Y compris 44 élèves de la section d'enseignement moyen du degré supérieur annexée à l'école moyenne.

(13) Y compris 22 élèves de la section commerciale annexée à l'école moyenne, 1^{re} année 9, 2^e année 13.(14) Y compris 19 élèves de la section commerciale annexée à l'école moyenne, 1^{re} année 13, 2^e année 6.(15) La première et la deuxième années moyennes se confondent avec la 7^e et la 6^e de l'athénée royal.

LXXIX

Écoles moyennes de l'État pour filles.

Tableau comparatif de la population des écoles moyennes de l'État pour filles, en 1900, en 1901 et en 1902.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.			NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITES								
			AU 31 DÉCEMBRE 1900.			AU 31 DÉCEMBRE 1901.			AU 31 DÉCEMBRE 1902.		
			École moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL.	École moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL.	École moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL.
Anvers . . .	Boom		30	130	160	30	126	156	30	121	151
	Lierre		41	157	198	33	170	203	34	141	175
	Malines	(1)	109	223	332	(12) 129	204	333	(24) 122	207	329
Brabant . . .	Bruxelles	(2)	88	152	240	(13) 91	132	223	(25) 99	137	236
	Diest		48	130	178	49	129	178	42	128	170
	Ixelles	(3)	53	155	208	(14) 46	150	196	50	144	194
	Laeken		36	140	176	(15) 50	153	203	(26) 56	157	213
	Louvain		47	226	273	54	247	301	55	244	299
	Molenbeek-St-Jean	(4)	35	124	159	(16) 42	133	175	(27) 40	137	177
	Schaerbeek	(5)	81	226	307	(17) 82	240	322	(28) 98	224	322
	Tirlemont		35	161	196	36	131	167	41	131	172
Flandre occidentale .	Wavre		61	90	151	63	103	166	50	111	161
	Bruges	(6)	49	100	149	(18) 49	103	152	(29) 55	95	150
Flandre orientale .	Nieuport		11	49	60	12	45	57	10	44	54
	Alost		50	120	170	54	124	178	52	143	195
	Lokeren		15	66	81	14	70	84	11	75	86
Hainaut . . .	Termonde		18	83	101	18	80	98	17	83	100
	Ath		29	98	127	30	78	108	40	80	120
	Beaumont		41	»	41	38	»	38	51	»	51
	Charleroy	(7)	97	193	290	(19) 107	193	300	(30) 98	202	300
	Jumet		58	69	127	68	74	142	72	69	141
	La Louvière		37	64	101	54	71	125	49	87	136
	Mons	(8)	69	71	140	(20) 76	85	161	(31) 71	77	148
	Pecq		51	»	51	51	»	51	47	»	47
Liège . . .	Péruwelz		63	77	140	71	64	135	87	67	154
	Tournai	(9)	31	74	105	(21) 41	64	105	(32) 45	60	105
	Huy	(10)	78	76	154	(22) 85	72	157	(33) 71	68	139
Limbourg . . .	Seraing		74	83	157	75	90	165	73	98	171
	Verviers	(11)	137	253	390	(23) 147	234	381	(34) 151	230	381
Luxembourg . .	Hasselt		33	163	196	29	173	202	26	157	183
	Arlon		81	»	81	60	»	60	61	»	61
Namur . . .	Andenne		30	92	122	30	112	142	30	97	127
	Dinant		30	»	30	25	»	25	23	20	43
	Namur		62	186	248	82	204	286	84	200	284
Totaux			1,808	3,831	5,639	1,921	3,854	5,775	1,941	3,834	5,775

(1) Y compris 12 élèves du cours supérieur et 32 élèves de la section commerciale. 1^{re} année 19, 2^e année 13.

(2) Y compris 42 élèves du cours supérieur.

(3) Y compris 3 élèves de la section commerciale (1^{re} année).

(4) — 5 — — — — —

(5) — 15 — — du cours supérieur.

(6) — 5 — — — — —

(7) — 20 — — de la section commerciale. 1^{re} année 16, 2^e année 4.

(8) Y compris 7 — du cours supérieur.

(9) — 4 — — — — —

(10) — 7 — — — — —

(11) — 12 — — — — —

(12) — 13 — — — — et 35 élèves de la section commerciale. 1^{re} année 17, 2^e année 18.

(13) Y compris 44 élèves du cours supérieur.

(14) — 4 — — de la section commerciale (1^{re} année.)

(15) Non compris 19 élèves du cours professionnel, dont 16 suivant un ou plusieurs cours de la section moyenne.

(16) Y compris 4 élèves de la section commerciale (1^{re} année 2, 2^e année 2).

(17) Y compris 15 élèves du cours supérieur.

(18) Y compris 7 élèves du cours supérieur.

(19) Y compris 18 élèves de la section commerciale 1^{re} année 9, 2^e année 9.

(20) Y compris 9 élèves du cours supérieur.

(21) — 4 — — — — —

(22) — 6 — — — — —

(23) — 10 — — — — —

(24) — 13 — — — — et 37 élèves de la section commerciale. 1^{re} année 17, 2^e année 20.

(25) Y compris 40 élèves du cours supérieur.

(26) Non compris 16 élèves du cours professionnel, dont 13 suivent un ou plusieurs cours en section moyenne.

(27) Y compris 8 élèves de la section commerciale. 1^{re} année 6, 2^e année 2.

(28) Y compris 8 élèves du cours supérieur.

(29) — 8 — — — — —

(30) — 18 — — de la section commerciale (1^{re} année 10, 2^e année 8.

(31) — 7 — — du cours supérieur.

(32) — 6 — — — — —

(33) — 6 — — — — —

(34) — 16 — — — — —

LXXX

Collèges communaux.

Tableau comparatif de la population des collèges communaux en 1900, en 1901 et en 1902.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.		NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS											
		AU 31 DÉCEMBRE 1900.				AU 31 DÉCEMBRE 1901.				AU 31 DÉCEMBRE 1902.			
		Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.
Brabant . .	Diest . .	22	»	»	22	27	»	»	27	29	»	»	29
	Nivelles . .	44	2	124	170	48	1	129	178	60	»	149	209
Limbourg . .	Tirlemont . .	19	25	202	(1)246	19	20	184	(3)223	23	20	185	(5) 228
	Beerlingen . .	77	»	»	(2) 77	66	»	8	(4) 74	84	»	»	(6) 84
Luxembourg . .	Bouillon . .	8	6	43	57	3	7	39	49	9	2	40	51
	Virton . .	14	»	52	66	19	»	45	64	19	»	41	60
Namur . .	Dinant . .	29	1	24	54	26	1	27	54	22	3	34	59
Totaux . .		213	34	445	692	208	29	432	669	246	25	449	720

LXXXI

Collèges patronnés.

Tableau comparatif de la population des établissements patronnés d'instruction moyenne du premier degré en 1900, en 1901 et en 1902.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.		NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS											
		AU 31 DÉCEMBRE 1900.				AU 31 DÉCEMBRE 1901.				AU 31 DÉCEMBRE 1902.			
		Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.
Anvers . .	Gheel . .	109	»	»	(7)109	114	»	»	(9)114	123	»	»	(10)123
	Hérenthals . .	144	»	»	(8)144	143	»	»	143	151	»	»	151
Flandre occid.	Courtrai . .	144	»	»	144	138	»	»	138	148	»	»	148
	Poperinghe . .	79	»	»	70	78	»	»	78	84	»	»	84
	Thielt . .	140	»	»	940	139	»	»	139	142	»	»	142
Hainaut . .	Binche . .	58	»	»	58	71	»	»	71	58	»	»	(11) 58
Liège . .	Herve . .	120	»	»	120	107	»	»	107	123	»	»	123
Limbourg . .	Saint-Trond .	128	»	»	128	117	»	»	117	123	»	»	123
Totaux . .		922	»	»	922	907	»	»	907	952	»	»	952

(1) Non compris 75 élèves de la classe préparatoire

(2) — 12 — — —

(3) Non compris 65 élèves de la section préparatoire.

(4) — 11 — de la classe — —

(5) — 60 — — —

(6) — 16 — — —

(7) Non compris 50 élèves de la classe préparatoire.

(8) — 38 — — —

(9) — 44 — — —

(10) — 49 — — —

(11) — 37 — de la section moyenne

(8) et 56 élèves de la section préparatoire.

LXXXII

Écoles moyennes communales pour garçons.

Tableau comparatif de la population des établissements communaux d'instruction moyenne du second degré pour garçons, subventionnés sur le Trésor public, en 1900, en 1901 et en 1902.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS		NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS								
		AU 31 DÉCEMBRE 1900.			AU 31 DÉCEMBRE 1901.			AU 31 DÉCEMBRE 1902.		
		École moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL.	École moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL.	École moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL.
Brabant	Bruxelles A.	93	235	328	95	251	346	108	243	351
	Bruxelles B.	(1) 112	248	360	(1) 120	233	353	(1) 129	263	392
	Saint-Gilles.	(2) 220	255	475	(2) 253	270	523	(*) 264	281	545
	Saint-Josse-ten-Noode.	(3) 57	110	167	(*) 58	112	170	(2) 64	100	164
Liège	Liège	477	»	477	505	»	505	545	»	545
Totaux		959	848	1,807	1,031	866	1,897	1,110	887	1,997

LXXXIII

Écoles moyennes patronnées pour garçons.

Tableau comparatif de la population des établissements patronnés d'instruction moyenne du second degré pour garçons, en 1900, en 1901 et en 1902.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.		NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS								
		AU 31 DÉCEMBRE 1900.			AU 31 DÉCEMBRE 1901.			AU 31 DÉCEMBRE 1902.		
		École moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL.	École moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL.	École moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL.
Flandre occidentale.	Courtrai	48	50	98	48	53	101	35	63	98
	Poperinghe	50	122	172	53	»	53	49	123	172
	Thielt	44	69	113	41	78	119	45	80	125
	Iseghem	69	203	272	74	214	288	65	214	279
Liège	Herve	46	»	46	56	»	56	51	42	93
Totaux		257	444	701	272	345	617	245	322	767

- (1) Y compris 33 élèves de la section commerciale annexée à l'école moyenne. 1^{re} année, 20; 2^e année, 13.
 (2) " 61 " des classes latines (7^e, 6^e, 5^e et 4^e) annexées à l'école moyenne.
 (3) " 1 " de la classe latine (7^e) annexée à l'école moyenne.
 (4) " 35 " de la section commerciale annexée à l'école moyenne. 1^{re} année, 28; 2^e année, 7.
 (5) " 67 " des classes latines (7^e, 6^e, 5^e, 4^e et 3^e) annexées à l'école moyenne.
 (6) " 1 " de la classe latine (7^e), annexée à l'école moyenne.
 (7) " 42 " de la section commerciale annexée à l'école moyenne. 1^{re} année, 27; 2^e année, 15.
 (8) " 81 " des classes latines (7^e, 6^e, 5^e, 4^e, 3^e et 2^e) annexées à l'école moyenne.
 (9) " 3 " des classes latines (7^e et 6^e) annexées à l'école moyenne.

LXXXIV

Écoles moyennes communales pour filles.

Tableau comparatif de la population des établissements communaux d'instruction moyenne du second degré pour filles, subventionnés sur le Trésor public, en 1900, en 1901 et en 1902.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.		NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITES								
		AU 31 DÉCEMBRE 1900.			AU 31 DÉCEMBRE 1901.			AU 31 DÉCEMBRE 1902.		
		École moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL.	École moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL.	École moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL.
Brabant.	Bruxelles (cours d'éduc. B).	(1) 127	197	324	(*) 197	284	481	(11) 153	180	333
	Saint-Gilles.	(2) 74	226	300	68	274	342	(11) 91	297	388
	Saint-Josse-ten-Noode . .	(2) 94	174	268	(7) 100	135	235	(7) 94	161	255
	Vilvorde	30	120	150	39	122	161	37	121	158
Liège	Liège	(1) 533	»	533	(*) 554	»	554	(13) 546	»	546
	Liège (inst. supér. pour jeunes filles).	(2) 59	72	131	(2) 73	74	147	(1) 87	73	160
Totaux . . .		917	789	1,706	1,031	889	1,920	1,008	832	1,840

LXXXV

Tableau de la population des sections normales moyennes pendant les années scolaires 1899-1900, 1900-1901, 1901-1902.

1^o Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, établies :

ANNÉE SCOLAIRE.	A NIVELLES.			A GAND.		
	NOMBRE DES ÉLÈVES admis dans chacune des années d'études.		TOTAL des ADMISSIONS.	NOMBRE DES ÉLÈVES admis dans chacune des années d'études.		TOTAL des ADMISSIONS.
	1 ^{re} année.	2 ^e année.		1 ^{re} année.	2 ^e année.	
1899-1900.	12	10	22	14	11	25
1900-1901.	10	10	20	7	14	21
1901-1902.	12	8	20	11	6	17
Totaux.	34	28	62	32	31	63

2^o Sections normales d'enseignement moyen pour filles, établies :

ANNEE SCOLAIRE.	A BRUXELLES.			A LIÈGE.		
	NOMBRE DES ÉLÈVES admis dans chacune des années d'études.		TOTAL des ADMISSIONS.	NOMBRE DES ÉLÈVES admis dans chacune des années d'études.		TOTAL des ADMISSIONS.
	1 ^{re} année.	2 ^e année.		1 ^{re} année.	2 ^e année.	
1899-1900.	17	19	36	15	27	42
1900-1901.	14	15	29	14	15	29
1901-1902.	20	15	35	23	11	34
Totaux.	51	49	100	52	53	105

(1) Y compris 43 élèves du cours supérieur.

(2) " 12 " " "

(3) " 13 " " "

(4) " 56 " " "

(5) " 7 " " "

(6) " 26 " " "

(7) " 31 " " "

(8) Y compris 48 élèves du cours supérieur.

(9) " 21 " " "

(10) " 50 " " "

(11) " 10 " " "

(12) " 20 " " "

(13) " 52 " " "

(14) " 25 " " "

LXXXVI

Relevé des admissions gratuites et à prix réduit, pendant les années 1900, 1901, 1902, dans les athénées royaux, dans les écoles moyennes de l'État, dans les établissements communaux d'enseignement moyen subventionnés sur le trésor public et dans les établissements patronnés par les communes.

ATHÉNÉES ROYAUX.

SIÈGE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE des admissions gratuites.				NOMBRE des admissions à prix réduit.			
	1900.	1901.	1902.	TOTAL.	1900.	1901.	1902.	TOTAL.
Anvers	52	51	38	161	58	66	52	176
Malines	41	40	12	33	51	52	49	152
Bruxelles	41	44	15	40	96	91	90	277
Ixelles	30	28	27	85	54	53	58	165
Louvain	9	40	12	31	63	93	92	248
Bruges	2	»	1	3	26	38	38	102
Ostende	17	16	15	48	34	42	46	122
Gand	41	40	5	26	23	28	36	87
Ath.	9	6	2	17	21	25	28	74
Charleroy	26	25	37	88	31	40	26	97
Chimay	28	30	33	91	16	10	6	32
Mons	29	28	20	77	41	45	41	127
Tournai	28	28	29	85	»	»	6	6
Huy	41	9	10	30	8	8	12	28
Liège	16	16	17	49	94	113	118	325
Verviers	41	18	13	42	46	36	36	118
Hasselt	8	6	8	22	13	21	11	45
Tongres	6	5	1	12	3	7	17	27
Arlon	2	4	2	8	48	45	48	141
Namur	13	14	13	40	32	37	28	97
TOTAUX	330	328	330	988	758	850	838	2,446

ÉCOLES MOYENNES DE L'ÉTAT POUR GARÇONS.

Auvers	12	15	12	39	124	122	129	375
Boom	9	8	9	26	22	19	17	58
Lierre	7	7	7	21	83	85	84	252
Malines	6	8	8	22	49	51	58	158
Turnhout	»	»	»	»	52	51	43	146
Aerschot	13	14	15	42	19	16	16	51
Diest	7	7	7	21	57	56	62	175
Hal	41	37	35	113	3	18	19	40
Jodoigne	18	15	14	47	»	»	»	»
Laeken	41	39	36	116	13	13	22	48
Louvain	13	13	12	38	47	71	76	194
Schaerbeek	23	31	38	92	2	1	1	4
Vilvorde	18	21	17	56	6	5	1	12
Wavre	25	25	22	72	2	13	18	33
Blankenberghe	7	7	8	22	2	2	3	7
Bruges	»	1	»	1	46	44	44	134
Courtrai	»	»	»	»	14	14	14	42
Furnes	6	7	7	20	28	27	24	79
Menin	12	15	11	38	14	8	10	32
Nieuport	»	»	»	»	9	9	10	28
Ypres	10	5	5	20	5	8	24	37

SIÈGE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE des admissions gratuites.				NOMBRE des admissions à prix réduit.			
	1900.	1901.	1902.	TOTAL.	1900.	1901.	1902.	TOTAL.
Alost	13	11	15	39	6	9	14	29
Gand	4	10	10	24	3	4	3	10
Lokeren	19	15	16	50	16	20	18	54
Ninove	5	4	4	13	8	8	8	24
Renaix	3	2	2	7	66	71	62	199
Saint-Nicolas	2	4	6	12	8	11	9	28
Termonde	»	»	»	»	56	51	52	159
Ath	9	8	3	20	5	10	20	35
Beaumont	6	11	4	21	29	30	31	90
Binche	10	11	12	33	16	15	14	45
Braine-le-Comte	8	8	7	23	42	41	44	127
Châtelet	11	16	19	46	46	48	51	145
Fleurus	15	20	17	52	5	9	17	31
Flobecq	17	11	14	42	8	11	10	29
Fontaine-l'Évêque	16	16	15	47	»	»	»	»
Gosselies	9	12	14	35	»	»	1	1
Houdeng-Aimeries	7	7	7	21	9	9	21	39
Jumet	14	12	12	38	34	33	32	99
La Louvière	2	1	2	5	25	36	47	108
Lessines	22	20	21	63	18	20	27	65
Leuze	7	7	5	19	6	9	14	29
Mons	3	3	5	11	37	36	40	113
Pâturages	6	10	9	25	23	22	34	79
Pecq	4	5	5	14	13	16	18	47
Péruwelz	18	14	14	46	15	10	15	40
Quévrain	»	»	2	2	40	37	38	115
Rœulx	8	10	10	28	17	13	19	49
Saint-Ghislain	»	5	8	13	56	46	46	148
Soignies	8	10	12	30	8	4	9	21
Thuin	21	28	29	78	8	»	»	8
Huy	11	9	14	34	23	26	18	67
Limbourg	(1) 124	94	102	320	13	10	9	32
Seraing	32	26	17	75	19	27	20	66
Spa	18	18	17	53	29	29	27	85
Stavelot	24	24	28	76	18	25	30	73
Verviers	11	5	4	20	30	42	46	118
Visé	(2) 7	4	5	16	14	20	15	49
Waremme	10	11	11	32	39	30	51	120
Hasselt	8	11	9	28	29	19	27	75
Maeseyck	28	30	34	92	27	26	23	76
Saint-Trond	7	6	8	21	27	26	23	76
Tongres	7	7	»	14	17	22	30	69
Marche	5	5	6	16	»	»	»	»
Neufchâteau	19	17	16	52	8	11	15	34
Saint-Hubert	12	12	12	36	3	7	7	17
Virton	2	2	2	6	6	9	8	23
Andenne	19	9	7	35	14	33	42	89
Beauraing	9	6	8	23	5	8	4	17
Ciney	»	»	»	»	12	14	14	40
Couvin	3	6	4	13	7	2	3	12
Dinant	7	7	7	21	»	»	»	»
Florennes	2	3	1	6	8	2	4	14
Fosses	»	2	»	2	24	15	26	65
Namur	»	»	»	»	»	»	»	»
Philippeville	8	11	11	30	2	1	»	3
Rochefort	(3) 141	134	137	412	»	»	1	1
Walcourt	9	9	1	19	»	»	16	16
TOTAUX	1,058	1,034	1,023	3,115	1,594	1,666	1,848	5,108

(1) Les élèves de la section préparatoire dont les parents habitent Limbourg sont admis gratuitement.

(2) Les élèves de l'école dont les parents habitent Visé sont admis gratuitement.

(3) — — — — — Rochefort sont admis gratuitement.

SIÈGE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE				NOMBRE			
	des admissions gratuites.				des admissions à prix réduit			
	1900.	1901.	1902.	TOTAL.	1900.	1901.	1902.	TOTAL.

ÉCOLES MOYENNES DE L'ÉTAT POUR FILLES.

Boom	»	»	»	»	29	31	33	93
Lierre	2	1	»	3	50	50	58	158
Malines	17	18	23	58	95	96	96	287
Bruxelles	17	18	11	46	9	12	10	31
Diest	11	11	11	33	28	26	25	79
Ixelles	18	27	24	69	»	»	»	»
Laeken	12	17	16	45	24	20	27	71
Louvain	16	12	12	40	68	77	87	232
Molenbeek-Saint-Jean	26	25	21	72	2	2	9	13
Schaerbeek	17	20	28	65	2	1	»	3
Tirlemont	26	23	19	68	5	11	10	26
Wavre	19	20	20	59	6	4	8	18
Bruges	4	1	»	5	31	38	34	103
Nieuport	»	»	»	»	5	3	3	11
Alost	12	8	6	26	27	34	42	103
Lokeren	8	7	9	24	8	8	6	22
Termonde	1	1	1	3	29	26	29	84
Ath	8	9	7	24	20	18	16	54
Beaumont	6	7	5	18	3	5	7	15
Charleroy	11	12	12	35	10	4	6	20
Jumet	16	14	19	49	6	6	4	16
La Louvière	»	»	»	»	33	32	47	112
Mons	10	9	9	28	36	37	46	119
Pecq	10	10	11	31	»	»	»	»
Péruwelz	10	11	14	35	15	16	12	43
Tournai	»	»	»	»	»	»	»	»
Huy	10	11	10	31	8	4	»	12
Seraing	12	12	9	33	1	1	6	8
Verviers	21	27	33	81	3	2	2	7
Hasselt	15	12	17	44	20	23	23	66
Arlon	4	7	1	12	12	10	16	38
Andenne	15	17	15	47	6	6	9	21
Dinant	5	5	4	12	»	»	»	»
Namur	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	357	372	367	1,096	591	603	671	1,865

COLLÈGES COMMUNAUX.

Diest	8	7	8	23	»	»	»	»
Nivelles	22	21	22	65	23	25	27	75
Tirlemont	96	61	69	226	39	34	21	94
Beerlingen	5	7	6	18	2	3	4	9
Bouillon	(1)	3	2	5	(1)	5	6	11
Virton	7	6	9	22	10	15	14	39
Dinant	10	11	12	33	»	»	»	»
TOTAUX	148	116	128	392	74	79	72	225

(1) En 1899-1900, gratuité pour tous les élèves.

SIÈGE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE des admissions gratuites.				NOMBRE des admissions à prix réduit.			
	1900.	1901.	1902.	TOTAL.	1900.	1901.	1902.	TOTAL.

ÉCOLES MOYENNES COMMUNALES POUR GARÇONS.

Bruxelles } A.	28	21	31	80	19	26	15	60
} B.	29	33	46	108	10	14	10	34
Saint-Gilles	63	71	68	202	105	117	106	328
Saint-Josse-ten-Noode	25	20	25	70	»	»	»	»
Liège	113	112	115	340	153	139	142	434
TOTAUX	258	257	285	800	287	296	273	856

ÉTABLISSEMENTS PATRONNÉS D'ENSEIGNEMENT MOYEN DU PREMIER DEGRÉ.

Collège de Gheel	5	4	7	16	15	12	15	42
— d'Hérentals	4	6	7	17	3	8	8	19
— de Courtrai	2	1	1	4	6	8	8	22
— de Poperinghe	4	8	8	20	»	»	»	»
— de Thielt	»	»	»	»	»	»	»	»
— de Herve	9	7	8	24	6	8	9	23
— de Saint-Trond	13	14	14	41	8	8	3	19
— de Binche	16	17	20	53	11	5	4	20
TOTAUX	53	57	65	175	49	49	47	145

ÉTABLISSEMENTS PATRONNÉS D'ENSEIGNEMENT MOYEN DU SECOND DEGRÉ.

École moyenne de Courtrai	2	4	4	10	9	6	5	20
— de Poperinghe	4	8	8	20	»	»	»	»
— de Thielt	»	»	»	»	»	»	»	»
— de Herve	6	7	8	21	11	8	12	31
— d'Iseghem	»	»	1	1	44	38	36	118
TOTAUX	12	19	21	52	64	52	53	169

ÉCOLES MOYENNES COMMUNALES POUR FILLES SURVENTIONNÉES SUR LE TRÉSOR PUBLIC.

Bruxelles (cours d'éducation B)	33	35	28	96	12	17	13	42
Saint-Gilles	18	15	18	51	114	123	122	359
Saint-Josse-ten-Noode	4	7	7	18	»	»	»	»
Vilvorde	1	1	2	4	»	»	»	»
Liège (école moyenne professionnelle)	178	167	156	501	82	107	111	300
Liège (institut supérieur)	3	9	2	14	»	»	»	»
TOTAUX	237	234	213	684	208	247	246	701

LXXXVII

*Tableau indiquant le montant des bourses allouées pendant chacune des années
1900-1901-1902 (années scolaires 1899-1900, 1900-1901, 1901-1902).*

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	MONTANT DES BOURSES ALLOUÉES			Observations.
	EN 1900.	EN 1901.	EN 1902.	

Ecoles moyennes de l'État pour garçons créées en vertu de la loi du 1^{er} juin 1850.

Anvers	300 »	300 »	300 »
Boom	300 »	300 »	300 »
Lierre	300 »	300 »	300 »
Malines	300 »	300 »	300 »
Turnhout	300 »	300 »	250 »
Aerschot	250 »	250 »	250 »
Diest	300 »	300 »	300 »
Hal	300 »	300 »	300 »
Jodoigne	300 »	300 »	300 »
Louvain	225 »	225 »	225 »
Wavre	300 »	300 »	300 »
Bruges	300 »	300 »	250 »
Furnes	200 »	225 »	225 »
Nieuport	225 »	225 »	250 »
Ypres	250 »	300 »	300 »
Alost	300 »	300 »	300 »
Gand	250 »	225 »	225 »
Renaix	250 »	225 »	275 »
Ath	300 »	300 »	300 »
Beaumont	250 »	250 »	250 »
Braine-le-Comte	200 »	300 »	300 »
Gosselies	300 »	300 »	300 »
Houdeng-Aimeries	225 »	225 »	225 »
Mons	300 »	300 »	300 »
Pâturages	300 »	300 »	300 »
Péruwelz	300 »	300 »	300 »
Rœulx	300 »	250 »	300 »
Saint-Ghislain	300 »	300 »	300 »
Soignies	250 »	225 »	250 »
Thuin	300 »	300 »	300 »
Huy	300 »	300 »	300 »
Limbourg	300 »	300 »	300 »
Spa	300 »	300 »	300 »
Stavelot	300 »	300 »	300 »
Visé	300 »	300 »	300 »
Waremmé	300 »	300 »	300 »
Maeseyck	300 »	300 »	300 »
Saint-Trond	300 »	250 »	300 »
Tongres	300 »	250 »	250 »
Marche	300 »	300 »	300 »
Neufchâteau	300 »	300 »	300 »
Saint-Hubert	250 »	250 »	250 »
Virton	250 »	300 »	300 »
Andenne	300 »	300 »	300 »
Couvin	300 »	250 »	225 »
Dinant	250 »	225 »	250 »
Fosses	250 »	225 »	250 »
Namur	300 »	300 »	300 »
Philippeville	200 »	225 »	225 »
Rochefort	300 »	300 »	300 »
TOTAUX	13,975 »	13,900 »	14,025 »

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	MONTANT DES BOURSES ALLOUÉES			Observations.
	EN 1900.	EN 1901.	EN 1902.	

Écoles moyennes de l'État pour garçons créées en vertu de la loi du 15 juin 1881.

Laeken	300 »	300 »	300 »
Schaerbeek	300 »	300 »	300 »
Vilvorde	300 »	300 »	300 »
Blankenberghe	300 »	175 »	300 »
Courtrai	250 »	300 »	300 »
Menin	300 »	300 »	250 »
Lokeren	250 »	300 »	300 »
Ninove	300 »	300 »	300 »
Saint-Nicolas	250 »	300 »	300 »
Termonde	300 »	300 »	300 »
Binche	250 »	250 »	225 »
Châtelet	300 »	300 »	300 »
Fleurus	300 »	300 »	300 »
Flobecq	300 »	300 »	300 »
Fontaine-l'Évêque	300 »	300 »	300 »
Jumet	300 »	300 »	300 »
La Louvière	300 »	300 »	300 »
Lessines	300 »	300 »	300 »
Leuze	200 »	225 »	200 »
Pecq	200 »	225 »	250 »
Quiévrain	250 »	300 »	300 »
Seraing	300 »	300 »	300 »
Verviers	300 »	300 »	300 »
Hasselt	300 »	225 »	300 »
Beauraing	300 »	300 »	300 »
Ciney	250 »	300 »	300 »
Florennes	250 »	225 »	200 »
Walcourt	300 »	300 »	300 »
TOTAUX.	7,850 »	7,925 »	8,025 »

Écoles moyennes patronnées.

Courtrai	300 »	300 »	300 »
Herve	300 »	300 »	300 »
Iseghem	300 »	300 »	300 »
Poperinghe	200 »	300 »	300 »
Thielt	300 »	225 »	225 »
TOTAUX.	1,400 »	1,425 »	1,425 »

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	MONTANT DES BOURSES ALLOUÉES			Observations.
	EN 1900.	EN 1901.	EN 1902.	

Écoles moyennes de l'État pour filles.

Boom	250 »	225 »	225 »
Lierre	75 »	»	»
Malines	300 »	300 »	300 »
Bruxelles	250 »	300 »	300 »
Diest	300 »	300 »	300 »
Ixelles	225 »	300 »	300 »
Laeken	225 »	250 »	300 »
Louvain	250 »	300 »	250 »
Molenbeek-Saint-Jean	250 »	250 »	250 »
Schaerbeek	150 »	»	150 »
Tirlemont	225 »	225 »	200 »
Wavre	250 »	300 »	300 »
Bruges	300 »	225 »	300 »
Nieuport	200 »	200 »	200 »
Alost	300 »	300 »	300 »
Lokeren	100 »	200 »	150 »
Termonde	200 »	200 »	200 »
Ath	225 »	225 »	225 »
Beaumont	250 »	250 »	200 »
Charleroy	300 »	300 »	300 »
Junet	300 »	300 »	300 »
La Louvière	250 »	250 »	300 »
Mons	300 »	300 »	300 »
Pecq	300 »	300 »	300 »
Péruwelz	300 »	300 »	300 »
Tournai	»	»	»
Huy	300 »	300 »	300 »
Seraing	300 »	300 »	300 »
Verviers	300 »	300 »	300 »
Hasselt	225 »	225 »	225 »
Arlon	300 »	300 »	300 »
Andenne	225 »	225 »	225 »
Dinant	225 »	225 »	225 »
Namur	300 »	300 »	300 »
Totaux	8,250 »	8,275 »	8,425 »

LXXXVIII

Relevé statistique des examens subis pendant les sessions de 1900, 1901, et 1902, devant le jury de professeur agrégé de l'enseignement moyen.

INDICATION		des sessions.	Aspirants inscrits.	ASPIRANTS ADMIS				Total des aspirants admis	Aspirants ajournés.	Absents pour motifs légitimes.	Absents sans motifs légitimes.	Retirés pour motifs légitimes.	Retirés sans motifs légitimes.	Refusés.
DU GRADE	OU			avec la plus grande distinction.	avec grande distinction	avec distinction	d'une manière satisfaisante.							
DU DIPLOME DE CAPACITÉ														
Grade d'aspirant professeur agrégé de l'enseignement moyen.	1900		48	»	»	11	28	59	9	»	»	»	»	»
	1901		34	»	»	4	20	26	8	»	»	»	»	»
	1902		41	»	1	11	17	29	10	»	»	»	»	»
	Totaux.		125	»	3	26	65	94	27	»	»	»	»	»
Grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen.	1900		37	»	2	12	20	37	2	»	»	»	»	»
	1901		38	»	1	15	18	34	4	»	»	»	»	»
	1902		29	»	4	6	17	27	1	»	»	»	»	»
	Totaux.		104	»	7	33	55	98	7	»	»	»	»	»
Examen approfondi sur la langue flamande.	1900		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	1901		6	1	1	»	3	4	2	»	»	»	»	»
	1902		4	»	1	5	»	4	»	»	»	»	»	»
	Totaux.		10	1	2	5	2	8	2	»	»	»	»	»
Examen approfondi sur la langue allemande.	1900		5	»	»	1	»	1	2	»	»	»	»	»
	1901		1	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»
	1902		5	»	»	1	1	2	1	»	»	»	»	»
	Totaux.		7	»	»	2	2	4	3	»	»	»	»	»
Examen approfondi sur la langue anglaise.	1900		5	»	1	»	1	2	5	»	»	»	»	»
	1901		5	»	»	1	1	2	1	1	»	»	»	»
	1902		3	»	1	2	»	5	»	»	1	»	»	»
	Totaux.		11	»	2	3	2	7	4	1	1	»	»	»

LXXXIX

Relevé statistique des examens subis, pendant les sessions de 1900, 1901 et 1902, devant le jury chargé de délivrer le diplôme préparatoire et le diplôme définitif de régente d'école moyenne.

INDICATION DU DIPLOME.	SESSIONS.	NOMBRE DES RÉCIPENDAIRES								
		Inscrites.	NON ADMISES.			ADMISES.				
			Ajournées.	Refusées.	TOTAL.	d'une manière satisfaisante.	avec distinction.	avec grande distinction.	avec la plus grande distinction.	TOTAL.
Diplôme préparatoire.	1900	93	10	»	10	51	23	8	»	85
	1901	101	12	»	12	41	56	7	2	89
	1902	115	8	»	8	62	39	5	»	104
Diplôme définitif	1900	103	6	»	6	45	41	13	2	99
	1901	88	3	»	3	32	37	15	»	84
	1902	86	3	»	3	31	34	18	3	83
Examen approfondi sur la langue flamande.	1900	10	»	»	»	2	5	2	1	10
	1901	9	1	»	1	3	5	1	»	9
	1902	12	»	»	»	1	4	5	2	12
Examen approfondi sur la langue allemande.	1900	17	»	»	»	7	6	2	»	15
	1901	8	1	»	1	5	1	1	»	7
	1902	14	1	»	6	4	4	3	»	13
Examen approfondi sur la langue anglaise.	1900	5	»	»	»	»	2	5	»	5
	1901	8	2	»	2	1	3	2	»	6
	1902	11	1	»	1	1	7	2	»	10

XC

*Résultats des examens subis devant le jury chargé de délivrer les diplômes
de capacité pour l'enseignement de la gymnastique.*

ANNÉES.	NATURE DES EXAMENS. GRADE DE PROFESSEUR DE GYMNASTIQUE	Réceptiendaires inscrits.	ONT OBTENU LE DIPLOME				Ajournés.
			avec grande distinction	avec distinction.	d'une manière satisfaisante.	TOTAL.	
1900 . .	1 ^o Dans les écoles et sections normales moyennes pour garçons.	»	»	»	»	»	»
	2 ^o Dans les sections normales moyennes de filles	6	»	1	5	4	»
	3 ^o Dans les établissements d'instruction moyenne pour garçons.	38	»	5	14	19	3
	4 ^o Dans les écoles moyennes de filles.	59	1	5	26	32	»
1901 . .	1 ^o Dans les écoles et sections normales moyennes pour garçons.	1	»	1	»	1	1
	2 ^o Dans les sections normales moyennes de filles. . . .	3	»	1	»	1	»
	3 ^o Dans les établissements d'instruction moyenne pour garçons.	64	»	6	22	28	6
	4 ^o Dans les écoles moyennes de filles	84	1	8	29	38	1
1902 . .	1 ^o Dans les écoles et sections normales moyennes pour garçons.	»	»	1	5	4	»
	2 ^o Dans les sections normales moyennes de filles. . . .	»	»	2	1	3	»
	3 ^o Dans les établissements d'instruction moyenne pour garçons.	»	»	»	21	21	6
	4 ^o Dans les écoles moyennes de filles.	»	2	15	30	47	5

XCI

Résultats des examens subis devant le jury chargé de délivrer les diplômes de capacité pour l'enseignement du dessin.

ANNÉES.	EXAMEN CONDUISANT A L'OBTENTION DU DIPLOME DE CAPACITÉ pour l'enseignement du dessin.	Nombre des inscrits.	ONT OBTENU LE DIPLOME				Ajourés.
			avec grande distinction.	avec distinction.	d'une manière satisfaisante.	TOTAL.	
1900 . .	1 ^o Dans les écoles moyennes de filles	7	»	»	5	5	2
	2 ^o Dans les écoles normales de filles	15	»	2	9	11	4
	3 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (école d'instruction générale)	14	»	1	7	8	6
	4 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (section industrielle).	2	»	1	»	1	1
	5 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (section agricole)	5	»	1	1	2	1
	6 ^o Dans les écoles normales de garçons	2	»	1	1	2	»
	7 ^o Dans les humanités anciennes des athénées et collèges	2	»	»	2	2	»
	8 ^o Dans les humanités modernes des athénées et collèges	8	1	4	2	7	1
1901 . .	1 ^o Dans les écoles moyennes de filles	4	»	»	2	2	2
	2 ^o Dans les écoles normales de filles	10	»	1	8	9	1
	3 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (école d'instruction générale)	7	»	»	5	5	2
	4 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (section industrielle).	1	»	»	1	1	»
	5 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (section agricole).	»	»	»	»	»	»
	6 ^o Dans les écoles normales de garçons	1	»	»	1	1	»
	7 ^o Dans les humanités anciennes des athénées et collèges	7	»	1	5	6	1
	8 ^o Dans les humanités modernes des athénées et collèges	4	»	5	1	4	»
1902 . .	1 ^o Dans les écoles moyennes de filles	9	»	1	4	5	4
	2 ^o Dans les écoles normales de filles	10	»	5	5	8	2
	3 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (école d'instruction générale)	13	»	2	5	7	6
	4 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (section industrielle).	2	»	»	1	1	1
	5 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (section agricole).	1	»	»	1	1	»
	6 ^o Dans les écoles normales de garçons	»	»	»	»	»	»
	7 ^o Dans les humanités anciennes des athénées et collèges	2	»	»	2	2	»
	8 ^o Dans les humanités modernes des athénées et collèges	4	»	3	1	4	»

XCII

État des dépenses faites pour le service des jurys d'admission aux écoles et sections normales de l'enseignement moyen, des jurys de professeur agrégé de l'enseignement moyen, du jury de professeur de gymnastique, du jury de professeur de dessin et du jury de régent d'école moyenne de filles, pendant les années 1900, 1901, 1902.

ANNÉES.	MATÉRIEL DES JURYS.	MONTANT des allocations portées au budget pour le matériel.	FRAIS DE VOYAGE, DE SÉANCE ET INDEMNITÉS.										TOTAL GÉNÉRAL des DÉPENSES.	MONTANT des ALLOCATIONS portées au budget.
			JURYS d'admission.		JURYS institua auprès des écoles normales filles pour filles. EXAMENS préliminaires prévus par l'arrêté royal du 18 juillet 1889.	JURYS de professeur agrégé institutés		JURYS chargés de délivrer le diplôme préparatoire et le diplôme définitif de régent d'école moyenne		JURY chargé de délivrer le diplôme de capacité pour l'en- seignement de la gymnastique dans les établissements d'instruction moyenne.	JURY chargé de délivrer le diplôme de capacité pour l'enseignement du dessin dans les athénées, collèges et écoles moyennes.			
			Sections nor- males moyennes de l'État pour garçons.	Sections nor- males moyennes de l'État pour filles.		pour les dières des sections normales de l'État.	pour les élèves des écoles nor- males moyennes libres.	Sections nor- males de l'État.	Écoles normales libres.					
1900	1 991 55	2 500 »	1 167 20	2 125 50	5 585 40	4 797 50	5 455 »	8 558 50	15 065 20	1 415 40	2 590 60	42 255 60	42 250 (1) »	
1901	2 461 10	2 500 »	1 461 »	2 756 40	5 855 40	5 616 60	5 574 50	6 987 50	15 415 60	1 552 70	2 072 90	59 028 40	42 000 »	
1902	2 494 05	2 500 »	1 565 90	2 484 90	5 751 10	5 041 40	5 475 80	7 591 20	14 412 70	1 416 50	2 510 80	59 848 50	42 000 »	
TOTAUX. . .	6 946 66	7 500 »	5 994 10	7 344 80	11 169 90	11 455 50	10 505 10	22 917 00	42 889 50	5 862 50	6 974 50	121 110 50	126 250 »	

(1) Y compris un crédit supplémentaire de fr. 2,250 accordé par la loi du 12 août 1901, *Monteur*, n° 226.

XCIII. — Établissements visités

INSPECTEURS.	Athénées royaux.	Collèges communaux.	Sections latines annexées	Collèges patronnés.	Sections normales moyennes.	Écoles moyennes de l'État pour garçons.
1. M. Alexandre.	20 Tous.	5 Tous, excepté Beeringen, Virton.	1 Thuin.	2 Gheel, Thielt.	0	21 Aerschot, Andenne, Beauraing, Châtelet, Ciney, Dinant, Flo- becq, Houdeng, La Louvrière, Lessines, Limbourg, Malines, Marche, Namur, Neuf- château, Pâturages, Pecq, Renaix, Rœulx, Thuin, Wavre.
2. M. Breithof.	12 Anvers, Arlon, Ath, Bruges, Gand, Hasselt, Liège, Louvain, Mairies, Mons, Namur, Verviers.	1 Diest.	0	0	0	15 Anvers, Ath, Bruges, Diest, Gand, Hasselt, Laeken, Lierre, Lou- vain, Malines, Mons, Namur, Pâturages, Verviers, Wavre.
3. M. Crombez.	0	0	0	0	2 Gand, Liège.	51 Aerschot, Alost, An- denne, Beauraing, Boom, Châtelet, Ci- ney, Diest, Furnes, Gand, Gosselies, Hal, Jodoigne, Laeken, Leuze, Lokeren, Lou- vain, Maeseyck, Me- nin, Mons, Ninove, Pâturages, Termon- de, Turnhout, Ver- viers, Vilvorde, Vir- ton, Visé, Waremmes, Wavre, Ypres.
4. M. Derousseau.	20 Tous.	7 Tous.	0	4 Binche, Herve, Saint-Trond, Thielt.	3 Gand, Liège, Nivelles.	20 Alost, Anvers, Ath, Beaumont, Binche, Boom, Blankenber- ghe, Bruges, Cour- trai, Diest, Fontaine- l'Évêque, Gand, Has- selt, Lokeren, Ma- lines, Quiévrain, Ro- chefort, Saint-Ghis- lain, Saint-Hubert, Schaerbeek.
5. M. Fosséprez.	16 Tous, excepté Bruxelles, Chi- may, Huy, Ixelles.	5 Tous, excepté Beeringen, Bouillon.	1 Thuin.	5 Tous excepté Courtrai, Gheel, Thielt.	3 Gand, Liège, Nivelles.	64 Toutes, excepté Boom, Châtelet, Courtrai, Flobecq, Huy, Les- sines, Lierre, Mae- seyck, Menin, Pecq, Spa, Stavelot, Turn- hout, Ypres.
6. Kleynjens.	18 Tous, excepté Ath, Tournai.	5 Tous excepté Beeringen, Diest.	1 Thuin.	4 Binche, Gheel Hérentals, Herve.	4 Toutes.	16 Anvers, Couvin, Fleu- rus, Florennes, Fos- ses, Gand, Huy, Ju- met, Lierre, Philippe- ville, Saint-Nicolas, Saint-Trond, Spa, Stavelot, Thuin, Walcourt.

enseignement moyen .

pendant l'année 1899-1900.

Écoles moyennes de l'État pour filles.	Sections spéciales annexées.	Écoles moyennes communales pour garçons.	Écoles moyennes communales pour filles.	Écoles moyennes patronnées.	Total.	Observations.
10 Andenne, Ath, Louvain, Mons, Namur, Nieupoort, Péruwelz, Tournai, Seraing, Verviers.	0	1 Bruxelles A.	0	0	60	
18 Ath, Arlon, Boom, Bruges, Diest, Hasselt, Ixelles, Laeken, Lierre, Louvain, Malines, Mons, Namur, Schaerbeek, Tirlemont, Tournai, Verviers, Wavre.	1 Pâturages.	0	0	0	47	A inspecté en outre : 2 écoles normales primaires pour garçons, 3 écoles normales primaires pour filles.
17 Alost, Arlon, Boom, Bruxelles, Charleroy, Diest, Ixelles, Laeken, La Louvière, Lokeren, Louvain, Molenbeek, Schaerbeek, Termonde, Tirlemont, Verviers, Wavre.	7 Toutes, excepté Anvers.	1 Saint-Gilles.	4 Liège (inst. sup.) Saint-Josse-ten-Noode, Saint-Gilles, Vilvorde.	0	62	
8 Boom, Bruges, Bruxelles, Dinant, Hasselt, Huy, Molenbeek, Pecq.	4 Anvers, Limbourg, Pâturages, Charleroy.	2 Bruxelles A. Liège.	1 Liège (exc. prof.)	1 Herve.	70	
29 Toutes excepté Boom, Huy, Lierre, Molenbeek, Pecq.	0	1 Bruxelles A, Liège, St-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode.	4 Liège (inst. sup.), Liège (exc. prof.) Saint-Josse-ten-Noode, Vilvorde.	2 Herve, Poperinghe.	135	A inspecté en outre : 34 écoles normales primaires et 14 écoles d'application pour garçons et pour filles.
4 Jumet, Lierre, Molenbeek, Mons.	8 Toutes.	5 Bruxelles A, Saint-Josse-ten-Noode. Saint-Gilles.	1 Bruxelles B.	1 Herve.	65	

INSPECTEURS.	Athénées royaux.	Collèges communaux.	Sections latines annexées.	Collèges patronnés.	Sections normales moyennes.	Écoles moyennes de l'État pour garçons.
7. M. Shaw.	0	5 Tous, excepté : Diest, Nivelles.	1 Thuin.	0 Tous, excepté : Gheel, Héren- thals.	0	41 Beauraing, Binche, Braine - le - Comte, Châtelet, Courtrai, Couvin, Fleurus, Flo- becq, Florennes, Fon- taine-l'Évêque, Fos- ses, Furnes, Gosse- lies, Hal, Houdeng, Lessines, Leuze, Lim- bourg, Maeseyck, Marché, Menin, Neuf- château, Ninove, Phi- lippeville, Quiévrain, Renaix, Rochefort, Rœulx, Saint-Ghis- lain, Saint-Hubert, Saint-Nicolas, Soi- gnies, Spa, Stavelot, Thuin, Turnhout, Virton, Visé, Wal- court, Waremmé, Ypres.
8. M. Tilman.	4 Anvers, Gand, Malines, Liège.	1 Tirlemont.	0	0	0	0
9. Mme Van Hoof-Bia	0	0	0	0	0	0

XCIV. — Établissements visités pendant

1. M. Alexandre.	19 Tous Sauf Tongres.	4 Diest, Dinant, Ni- velles, Tirlemont.	1 Schaer- beek.	5 Binche, Heren- thals, St-Trond.	2 Bruxelles, Ni- velles.	22 Alost, Binche, Cou- vin, Diest, Fontaine- l'Évêque, Gand, Hal, Huy, Jodoigne, Lae- ken, Louvain, Maes- eyck, Menin, Mons, Ninove, Péruwelz, Rochefort, Saint-Hu- bert, Saint - Trond, St-Nicolas, Schaer- beek, Visé.
2. M. Breithof.	0	0	0	0	0	0

1899-1900 (*Suite.*)

Écoles moyennes de l'État pour filles.	Sections spéciales annexées	Écoles moyennes communales pour garçons.	Écoles moyennes communales pour filles.	Écoles moyennes patronnées.	Total.	Observations.
0	0	4 Bruxelles, A. Bruxelles, B. Saint-Josse-ten- Noode. Saint-Gilles.	0	5 Toutes.	62	A inspecté en outre : 17 écoles normales pri- maires pour garçons. 26 écoles normales pri- maires pour filles.
0	0	0	0	0	5	A cause de l'Exposition de Paris, n'a pu inspec- ter que pendant le pre- mier trimestre de l'an- née scolaire.
18 Ath, Arlon, Beaumont, Bruges, Bruxelles, Charleroy, Dinant, Jumet, Laeken, Lou- vain, Malines, Mons, Namur, Nieuport, Pecq, Péruwelz, Tir- lemont, Tournai.	0	0	2 Liège (exc. prof.) Vilvorde.	0	20	A cause de l'Exposition de Paris, n'a pu inspec- ter que pendant les deux premiers trimestres de l'année scolaire.

l'année scolaire 1900-1901.

8 Beaumont, Boom, Diest, Ixelles, Laeken, Mo- lenbeek, Schaerbeek, Tirlemont.	0	1 Bruxelles B.	0	0	60	
0	0	0	0	0	0	En congé pour cause de maladie.

INSPECTEURS.	Athénées royaux.	Collèges communaux.	Sections latines annexées.	Collèges patrounés.	Sections normales moyennes.	Ecoles moyennes de l'État pour garçons.
5. M. Crombez.	0	0	0	0	3 Bruxelles, Gand, Nivelles,	40 Anvers, Ath, Beau- mont, Blankenberghe, Braine-le-Comte, Bruges, Couvin, Dinant, Fleurus, Flobecq, Flo- rennes, Fontaine-l'É- vêque, Fosses, Hou- deng, Huy, Jumel, La Louvière, Lessi- nes, Limbourg, Ma- lines, Marche, Neuf- château, Nieuport, Pecq, Péruwelz, Phi- lippaville, Quiévrain, Renaix, Rochefort, Saint-Ghislain, Saint- Hubert, St-Nicolas, Saint-Trond, Schaer- beek, Seraing, Soig- nies, Spa, Tongres, Walcourt, Wavre.
4. M. Derousseau.	4 Ath, Gand, Ixel- les, Louvain.	1 Diest.	0	2 Gheel, Heren- thals	0	5 Diest, Leuze, Turn- hout.
5. M. Fosséprez.	15 Tous, sauf : Arlon, Charleroy, Hasselt, Liège, Louvain, Namur, Verviers.	1 Nivelles.	0	1 Saint-Trond.	4 Toutes.	46 Toutes, sauf : Beaumont, Beauraing, Blankenberghe, Braine- le-Comte, Châte- let, Ciney, Couvin, Diest, Dinant, Flo- rennes, Fontaine-l'É- vêque, Fosses, Fur- nes, Gand, Jodoigne, Jumel, Louvain, Na- mur, Philippeville, Rochefort, Saint-Hu- bert, Saint-Nicolas, Schaerbeek, Seraing, Soignies, Thuin, Ver- viers, Virton, Visé, Walcourt, Waremmes- Ypres.
5. M. Kleynjens.	20 Tous.	6 Tous, sauf Dinant.	1 Thuin.	5 Gheel, Héren- thals, Poperin- ghe, St-Trond, Thielt.	4 Toutes.	26 Aerschot, Ath, Beau- mont, Blankenber- ghe, Boom, Braine- le-Comte, Bruges, Châtelet, Ciney, Cour- trai, Diest, Furnes, Houdeng, La Lou- vière, Lessines, Lim- bourg, Maeseyck, Me- nin, Namur, Nieuport, Pâturages, Renaix, Termonde, Thuin, Turnhout, Waremmes.
6. M. Shaw.	17 Tous, sauf : Bruxelles, Ixelles, Louvain.	5 Tous, sauf : Nivelles, Tirle- mont.	1 Thuin.	5 Courtrai, Herve, Poperinghe, St-Trond, Thielt.	0	64 Toutes, sauf : Aerschot, Binche, Ci- ney, Courtrai, Gos- sies, Jodoigne, Lae- ken, Louvain, Maes- eyck, Mevin, Saint- Nicolas, Saint-Trond, Schaerbeek, Vilvorde.
7. M. Tilmau.	20 Tous.	3 Dinant, Nivelles, Tirlemont.	1 Thuin.	0	3 Toutes, sauf Gand.	0
8. M ^{me} Van Hoof-Bia.	0	0	0	0	0	0

900-1901 (*suite*).

Écoles moyennes de l'État pour filles.	Sections spéciales annexées.	Écoles moyennes communales pour garçons.	Écoles moyennes communales pour filles.	Écoles moyennes patronnées.	Total.	Observations.
13 th, Beaumont, Bruges, Dinant, Huy, Jumet, Malines, Mons, Namur, Nieuport, Pecq, Péruwelz, Seraing.	8 Toutes, sauf Jodoigne.	2 Bruxelles A. Saint-Josse-ten-Noode.	1 Liège. (Exc. prof.)	2 Poperinghe, Thielt.	69	
2 Lokeren, Louvain.	2 Jodoigne, Vilvorde,	0	0	0	14	En congé pour cause de maladie.
25 Toutes, sauf : Beaumont, Diest, Dinant, Jumet, Louvain, Schaarbeek, Seraing, Tirlemont, Verviers.	0	1 Liège.	4 Toutes, sauf : Bruxelles B, Saint-Josse-ten-Noode.	0	95	M. Fosséprez a visité, en outre : 13 écoles normales primaires pour instituteurs, 20 écoles normales primaires pour institutrices.
8 Beaumont, Bruxelles, Charleroi, Diest, Huy, Péruwelz, Termonde, Tirlemont.	7 Toutes, sauf Ixelles et Jodoigne.	0	1 Liège. (Inst. sup.)	0	78	
27 Toutes, sauf : Bruxelles, Ixelles, Laeken, Louvain, Molenbeek, Schaerbeek, Tirlemont.	0	1 Liège.	0	4 Toutes, sauf Iseghem.	124	M. Shaw a visité en outre : 13 écoles normales primaires pour instituteurs, 24 écoles normales primaires pour institutrices.
0	0	0	0	0	27	
55 Toutes, sauf Nieuport.	0	0	5 Toutes, sauf Bruxelles B.	0	58	

XCV. — Établissements visités

INSPECTEURS.	Athénées royaux.	Collèges communaux.	Sections latines annexées.	Collèges patronnés.	Sections normales moyennes. de l'État.	Écoles moyennes de l'État pour garçons.
1. M. Alexandre.	20 Tous.	7 Tous.	1 Thuin.	7 Tous, sauf : Poperinghe.	4 Toutes.	27 Anvers, Ath, Beau- mont, Boom, Braine- le-Comte, Bruges, Ci- ney, Dinant, Fleurus, Florennes-Gosselies, Jumet, Laeken, Lo- keren, Marche, Na- mur, Neufchâteau, St-Ghislain, Seraing, Soignies, Spa, Stave- lot, Termonde, Ver- viers, Virton, Wal- court, Waremme.
2. M. Crombez.	0	0	0	0	3 Nivelles. Liège Bruxelles	58 Aerschot, Alost, An- denne, Beauraing, Binche, Boom, Châ- telet, Courtrai, Diest, Furnes, Gand, Gos- selies, Hal, Hasselt, Jodoigne, Leuze, Lierre, Lokeren, Lou- vain, Macseyck, Me- nin, Mons, Ninove, Pâturages, Rœulx, Stavelot, Termonde, Thuin, Turnhout, Verviers, Vilvorde, Virton, Visé, Wa- remme, Ypres.
3. M. Fosséprez.	19 Tous, sauf Ixelles.	6 Tous, sauf Bouillon.	1 Thuin.	2 Herve, St-Trond.	3 Nivelles, Liège, Bruxelles	75 Toutes, sauf : Gand, Marche, Neuf- château, Pecq, Ypres.
4. M. Kleyntjens.	20 Tous.	3 Diest, Nivelles, Tirlemont.	0	8 Tous.	3 Nivelles. Liège. Bruxelles	15 Alost, Andenne, Binche Fleurus, Hal, Hasselt, Lokeren, Louvain, Malines, Mons, Soi- gnies, Wavre, Ypres.
5. M. Shaw.	18 Tous, sauf : Chimay, Verviers.	5 Tous, sauf : Bouillon, Virton.	1 Thuin	6 Tous, sauf Binche, Thieff.	5 Gand, Liège, Bruxelles	44 Toutes, sauf : Andenne, Beaumont, Beauraing, Binche, Châtelet, Ciney, Cou- vin, Fleurus, Flobecq, Florennes, Fontaine- l'Évêque, Fosses, Gos- selies, Houdeng, Ju- met, Lessines, Marche Namur, Neufchâteau, Ninove, Pâturages, Pecq, Péruwelz, Phi- lippeville, Quiévrain, Rochefort, St-Ghis- lain, St-Hubert, Spa, Stavelot, Verviers, Virton, Walcourt, Wavre.
6. M. Tilman.	20	2 Nivelles, Tirlemont.	0	0	2 Nivelles, Liège.	0
7. M ^{me} Van Roof-Dia.	0	0	0	0	0	0

pendant l'année scolaire 1901-1902.

Écoles moyennes de l'État pour filles.	Sections spéciales annexées.	Écoles moyennes communales pour garçons.	Écoles moyennes communales pour filles.	Écoles moyennes patronnées.	Total	Observations.
17 Alost, Andenne, Ath, Bruges, Bruxelles, Charleroy, Dinant, Hasselt, Huy, La Lou- vière, Lierre, Lou- vain, Malines, Pecq, Péruwelz, Termonde, Tournai.	0	1 Saint-Josse-ten- Nooode.	4 Bruxelles, B. Saint-Gilles. Saint-Josse-ten- Nooode. Vilvorde.	1 Thielt.	89	
20 Toutes, sauf : Ath, Beaumont, Bru- ges, Dinant, Huy, Ju- met, Laeken, Malines, Mons, Namur, Nieup- port, Pecq, Péruwelz, Seraing.	10 Toutes, sauf : Anvers, Malines.	5 Bruxelles, B. Liège, St-Gilles	8 Bruxelles, B. Liège (Inst. sup.) Saint-Gilles, Saint-Josse-ten- Nooode, Vilvorde.	5 Courtrai, Herve, Iseghem.	80	
32 Toutes, sauf : Arlon, Bruxelles.	0	2 St-Gilles, St-Josse	1 Vilvorde.	1 Herve.	140	M. Josséprez a visité en outre 41 écoles normales primaires, 15 pour garçons, 28 pour filles.
8 Alost, Andenne, Arlon, Boom, Hasselt, Lou- vain, Namur, Wavre,	9 Toutes, sauf : Limbourg, Pâtur- ages et Vilvorde.	0	0	0	64	
26 Toutes, sauf : Andenne, Beaumont, Bruxelles, Ixelles, Pecq, Péruwelz, Ver- viers, Wavre.	0	4 Toutes, sauf : St-Gilles.	4 Toutes, sauf : Bruxelles.	4 Toutes, sauf : Thielt.	115	M. Shaw a visité, en outre, 29 écoles nor- males primaires, 8 pour garçons, 21 pour filles.
1 Molenbeek.	0	0	0	0	25	
34 Toutes.	0	0	6 Toutes.	0	40	

XCVI. — Tableau des pensions accordées à des membres du personnel des établis

ANNÉES.	CATÉGORIES.	Nombre des pensions.	Age moyen des pensionnés.		DURÉE MOYENNE des services des pensionnés.							
					Activité.	Disponibilité pour maladie.	Disponibilité pour suppression d'emploi ou dans l'intérêt du service.	Total.				
1900.	Athénées royaux	7 (1)	a. 62 m. 5	a. 58 m. 5	a. » m. 4	a. » m. »	a. » m. »	a. 58 m. 9				
	Écoles moyennes de l'Etat pour	garçons 8 (2)	57 8	56 6	» »	» »	36 6					
		filles. . . 1	55 »	50 »	5 7	» »	55 7					
	Collèges communaux	»	»	»	»	»	»	»				
	Écoles moyennes communales pour	garçons. 5	56 »	56 5	» »	»	56 5					
filles. . . »		»	»	»	»	»	»					
1901.	Athénées royaux	7 (3)	a. 61 m. 4	a. 57 m. 10	a. » m. »	a. » m. »	a. 57 m. 10					
	Écoles moyennes de l'Etat pour	garçons. 13 (4)	59 7	58 11	» »	» »	58 11					
		filles. . . 2	55 1	57 5	» »	» »	57 5					
	Collèges communaux	»	»	»	»	»	»	»				
	Écoles moyennes communales pour	garçons. 2	55 10	54 »	» »	» »	54 »					
filles. . . »		»	»	»	»	»	»					
1902.	Athénées royaux	2	a. 60 m. 2	a. 59 m. 7	a. » m. »	a. » m. »	a. 59 m. 7					
	Écoles moyennes de l'Etat pour	garçons. 7 (5)	58 3	55 11	» 5	» 4	56 8					
		filles. . . 5 (6)	59 3	57 6	» »	» »	57 6					
	Collèges communaux	»	»	»	»	»	»	»				
	Écoles moyennes communales pour	garçons. »	»	»	»	»	»	»				
filles. . . 2		56 9	50 4	» »	» »	50 4						

(1) Y compris un professeur de religion et un concierge.

(2) — deux secrétaires-trésoriers et un concierge.

(3) — un secrétaire-trésorier.

(4) — un professeur de religion.

(5) — un surveillant et un maître de musique.

(6) — une maîtresse de gymnastique et une concierge.

XCVII. — *Tableau des pensions accordées, du chef d'infirmités, blessures ou accidents,*

ANNÉES.	CATÉGORIES.	Nombre des pensions.	Age moyen des pensionnés.	NOMBRE DES PENSIONNÉS POUR										
				Affections musculaires et nerveuses.	Affections du sang.	Affections cérébrales.	Affections des organes visuels et auditifs.	Affections de la bouche et de la gorge.	Affections pulmonaires.	Affections cardiaques.	Affections de l'estomac et des intestins.	Affections de la vessie et des voies urinaires.	Affections utérines.	Autres maladies
1900	Athénées royaux	4	a. 50 m. 9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4
	Écoles moyennes de l'État pour garçons.	7 (1)	47	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»
	— — filles.	0 (1)	51	1	»	1	1	3	»	2	1	»	1	»
	Collèges communaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Écoles moyennes communales pour garçons.	2	61	2	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
	Écoles moyennes communales pour filles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1901	Athénées royaux	1	48	8	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Écoles moyennes de l'État pour garçons.	2 (2)	45	4	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»
	— — filles.	0	45	10	5	»	2	»	2	»	»	»	»	»
	Collèges communaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Écoles moyennes communales pour garçons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Écoles moyennes communales pour filles	1 (3)	49	4	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
1902	Athénées royaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Écoles moyennes de l'État pour garçons	8 (2)	49	0	2	»	1	2	1	1	»	»	1	1
	— — filles.	15 (6)	45	5	5	»	1	1	2	1	1	»	1	2
	Collèges communaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Écoles moyennes communales pour garçons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Écoles moyennes communales pour filles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

(1) Y compris deux maîtres de musique.

(2) — trois concierges.

(3) — un surveillant.

(4) — une maîtresse de dessin.

(5) — un professeur de religion, un maître de musique et deux concierges.

(6) — une maîtresse de musique et une concierge.

à des membres du personnel des établissements d'enseignement moyen (A).

DUREE MOYENNE des services par pensionné.								REVENU MOYEN des cinq dernières années.	TAUX DE LA PENSION.				Agents pensionnés ayant été placés dans la position de disponibilité.															
Activité. Disponibilité pour maladie. Disponibilité pour suppression d'emploi ou dans l'intérêt du service. TOTAL.									Part afférente aux services communaux. Part afférente aux services à l'Etat. TOTAL. pour maladie. pour suppression d'emploi ou dans l'intérêt du service.				NOMBRE. Durée de la disponibilité.															
													pour maladie.				pour suppression d'emploi ou dans l'intérêt du service.				pour maladie.				pour suppression d'emploi ou dans l'intérêt du service			
													Moyenne.				Maximum.				Moyenne.				Maximum.			
a.	m.	a.	m.	a.	m.	a.	m.	frs.	frs.	frs.	frs.			a.	m.	a.	m.	a.	m.	a.	m.							
26	9	»	2	»	»	26	11	3,860	300	1,586	2,086	1	»	»	7	»	7	»	»	»								
25	»	»	6	»	»	25	6	1,875	275	589	862	2	»	1	10	5	1	»	»	»								
19	5	1	6	»	»	20	11	1,695	122	609	731	4	»	5	5	6	4	»	»	»								
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»								
19	11	»	»	»	»	19	11	2,760	1,015	»	1,015	»	»	»	»	»	»	»	»	»								
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»								
26	2	1	5	»	»	27	7	5,116	250	2,556	2,566	1	»	1	5	1	5	»	»	»								
20	2	1	10	»	»	22	»	2,100	272	695	987	1	»	1	10	1	10	»	»	»								
24	7	1	8	»	»	26	5	5,102	481	1,045	1,524	6	»	2	7	4	10	»	»	»								
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»								
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»								
19	9	»	»	»	»	19	9	1,861	507	561	668	»	»	»	»	»	»	»	»	»								
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»								
26	1	»	»	1	»	27	1	1,655	177	768	945	»	2	»	»	»	4	1	4	5								
19	5	2	7	»	»	22	»	2,270	84	824	908	10	»	3	4	7	4	»	»	»								
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»								
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»								
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»								

(A) Statistique dressée par la Section des pensions du Secrétariat général.

**XCVIII. — Tableau des pensions accordées à des membres du personnel des
service, ont été mis**

ANNÉES	CATÉGORIES	Nombre des pensions.	Age moyen des pensionnés.		DURÉE MOYENNE des services des pensionnés.							
					Activité.	Disponibilité pour maladie.	Disponibilité pour suppression d'emploi ou dans l'intérêt du service.	Total.				
1900	Athénées royaux.	2	ans. 60	mois. 4	ans. 25	mois. 10	ans. »	mois. »	ans. »	mois. »	ans. 25	mois. 10
	Écoles moyennes de l'État pour garçons.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Écoles moyennes de l'État pour filles.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Collèges communaux.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Écoles moyennes communales pour garçons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Écoles moyennes communales pour filles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1901	Athénées royaux	10 ⁽¹⁾	65	1	20	10	»	»	»	»	20	10
	Écoles moyennes de l'État pour garçons	5 ⁽²⁾	65	11	24	10	»	»	»	»	24	10
	Écoles moyennes de l'État pour filles.	4 ⁽³⁾	60	11	19	1	»	5	»	»	19	6
	Collèges communaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Écoles moyennes communales pour garçons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Écoles moyennes communales pour filles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1902	Athénées royaux.	1	60	1	20	9	»	»	»	»	20	9
	Écoles moyennes de l'État pour garçons.	1	60	7	26	5	»	»	»	»	26	5
	Écoles moyennes de l'État pour filles.	2 ⁽⁴⁾	60	9	24	4	»	»	»	»	24	4
	Collèges communaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Écoles moyennes communales pour garçons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Écoles moyennes communales pour filles.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

(1) Y compris un secrétaire-trésorier, un surveillant, quatre maîtres de musique, un professeur de dessin et un professeur de gymnastique.

(2) Un professeur de dessin et deux maîtres de musique.

(3) Y compris une maîtresse de musique.

(4) Une maîtresse d'ouvrages manuels et une maîtresse de musique.

établissements d'enseignement moyen qui, ne comptant pas trente années de d'office à la retraite (A).

REVENU MOYEN des cinq dernières années.	TAUX de la PENSION.			Agents pensionnés ayant été placés dans la position de disponibilité.									
				NOMBRE.		Durée de la disponibilité.							
						pour maladie.				pour suppression d'emploi ou dans l'intérêt du service.			
	Part afférente aux services communaux.	Part afférente aux services A l'Etat.	Total.	Pour maladie	Pour suppression d'emploi ou dans l'intérêt du service.	Moyenne.	Maximum.	Moyenne.	Maximum.	Moyenne.	Maximum.	Moyenne.	Maximum.
frs.	frs.	frs.	frs.			ans	mois.	ans.	mois.	ans.	mois.	ans.	mois.
4,209	50	1,768	1,818	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2,654	192	861	1,053	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
950	»	514	514	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2,251	178	647	825	1	»	1	10	1	10	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6,165	705	1,753	2,458	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1,924	657	287	924	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1,075	47	582	429	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Statistique dressée par la Section des pensions du Secrétariat général.

XCIX. — Statistique concernant la mise en disponibilité pour cause de maladie du personnel des établissements de l'enseignement moyen de l'Etat (1).

(228)

Année 1901.				Année 1902.			
		Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.
Nombre d'agents en disponibilité		23	25	48	24	24	48
Congé immédiatement antérieur à la mise en disponibilité	Minimum	2 m.	4 m.	4 m.	3 m.	4 m.	1 m.
	Maximum	9 m.	9 ans 8 m.	9 ans 8 m.	10 m.	9 ans 8 m.	9 ans 8 m.
	Moyenne	5 1/2 m.	4 an 3 m.	4 m.	6 m.	4 an 3 m.	40 2/3 m.
Autres congés	Nombre	32	21	53	38	36	74
	Minimum	2 m.	4 m.	4 m.	2 m.	4 1/2 m.	2 m.
	Maximum	4 ans 6 m.	4 ans 6 m.	4 ans 6 m.	8 m.	4 ans 6 m.	4 ans 6 m.
	Moyenne	5 m.	5 1/4 m.	5 1/3 m.	3 m.	4 2/4 m.	4 m.
lors de la première mise en disponibilité	Minimum	24 ans 9 m.	30 ans 7 m.	24 ans 9 m.	24 ans 9 m.	28 ans 4 m.	28 ans 4 m.
	Maximum	59 ans 5 m.	54 ans 5 m.	59 ans 5 m.	58 ans 7 m.	57 ans 5 m.	58 ans 7 m.
	Moyenne	46 ans 5 m.	43 ans 5 1/2 m.	44 ans 10 1/2 m.	46 ans 14 m.	43 ans 4 1/2 m.	45 ans 15 j.
au 31 décembre	Minimum	26 ans	34 ans 5 m.	26 ans	27 ans	28 ans 6 m.	27 ans
	Maximum	60 ans	55 ans 4 m.	60 ans	59 ans 14 m.	57 ans 10 m.	59 ans 14 m.
	Moyenne	47 ans 10 m.	45 ans 10 m.	46 ans 10 m.	48 ans 3 m.	45 ans 4 m.	46 ans 8 m.
Durée de la disponibilité	Minimum	2 m.	2 m.	2 m.	4 m.	3 m.	4 m.
	Maximum	3 ans 9 m.	42 ans 2 m.	42 ans 2 m.	4 ans 4 m.	8 ans 14 m.	8 ans 14 m.
	Moyenne	4 an 5 2/3 m.	2 ans 3 m.	4 an 10 m.	4 an 6 1/2 m.	4 an 7 m.	4 an 7 m.
Nombre total	Nombre absolu	73	106	179	89	98	187
	Minimum par agent	2	1	4	4	4	4
	Maximum id.	7	8	8	8	9	9
Nombre annuel	Moyenne id.	3 1/6	4 1/4	3 3/4	3 3/4	4	3 2/5
	Nombre absolu	42	40	82	45	44	77
	Minimum par agent	4	4	4	4	4	4
Nombre des commissions devant la commission des pensions.	Maximum id.	2	3	3	3	3	3
	Moyenne id.	4 2/3	4 2/3	4 2/3	4 2/3	4 2/3	4 2/3

Nature des infirmités constatées lors de la dernière comparution.											
Affections musculaires		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
id. nerveuses		5	9	14	7	4	1	1	13		
id. du sang		"	4	1	"	"	"	"	1		
id. cérébrales		2	2	4	1	2	2	3	3		
id. des organes visuels et auditifs		2	2	4	1	2	2	3	3		
id. de la gorge et de la bouche		3	1	4	3	"	"	5	3		
id. pulmonaires		3	2	5	3	"	"	3	3		
id. cardiaques		1	"	1	1	"	"	1	1		
id. de l'estomac et des intestins		3	1	4	4	4	4	8	8		
id. des voies urinaires		"	"	"	"	"	"	"	"		
id. utérines		"	6	5	"	3	3	3	3		
autres maladies		4	1	5	4	3	3	7	7		
Durée des services actifs		2 ans 4 m.	4 ans 1 m.	2 ans 4 m.	2 ans 4 m.	4 au 6 m.	4 au 6 m.	4 au 6 m.	4 au 6 m.		
Minimum		36 ans 10 m.	33 ans 8 m.	36 ans 10 m.	36 ans 6 m.	33 ans 10 m.	33 ans 10 m.	36 ans 6 m.	36 ans 6 m.		
Maximum		23 ans 10 1/2 m	19 ans 4 m.	20 ans 12 1/2 m.	23 ans 8 m.	19 ans 7 1/2 m.	19 ans 7 1/2 m.	24 ans 8 m.	24 ans 8 m.		
Moyenne		78,680 »	67,302 »	148,982 »	83,526 »	89,701,80	89,701,80	143,227,50	143,227,50		
Taux moyen		3,420,90	2,592,08	3,041,30	3,480,25	2,487,50	2,487,50	2,984,10	2,984,10		
Totalisés		57,344 »	50,425 »	107,769 »	59,045 »	43,923 »	43,923 »	102,968 »	102,968 »		
Taux moyen		2,493,20	2,017 »	2,245,20	2,460 »	4,830,10	4,830,10	2,445,40	2,445,40		
Charges effectives de l'année		35,506,44	32,228,42	67,734,23	43,481,54	28,455,83	28,455,83	71,377,34	71,377,34		
Traitements											
d'activité											
de disponibilité											
Totalisés											
Taux moyen											
Charges effectives de l'année											
Nombre annuel des personnes											
rentrées en fonctions		4	4	8	2	3	3	5	5		
maintenues en disponibilité		10	12	22	12	14	14	26	26		
pensionnées		5	9	14	6	7	7	13	13		
décédées		4	"	4	4	"	"	4	4		

(1) Statistique dressée par la Section des pensions du Secrétariat général.

*C. — État détaillé de l'emploi des subsides alloués pour l'instruction moyenne
par les provinces*

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUE.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages de biens, etc.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	secours pour traitements supplémentaires, minéral, augmentations de traitement, etc.	TOTAL.		Local et matériel	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.

I. — Athénées royaux créés en

ANNÉE

Anvers	15,959 09	35,000 »	97,610 57	150,610 57	284 86	15,500 »	66,955 57	80,455 57
Bruxelles.	11,747 64	35,000 »	77,495 41	112,495 41	467 26	17,759 48	52,240 52	70,000 »
Bruges	791 92	29,000 »	55,207 98	84,207 98	547 48	4,635 24	25,766 26	28,599 50
Gand	1,078 09	35,000 »	55,452 05	86,452 05	169 80	6,400 »	55,864 07	42,264 07
Mons	1,448 75	29,000 »	54,485 91	85,485 91	207 43	10,076 25	26,157 54	36,233 59
Tournai	65 81	29,000 »	54,560 80	85,560 80	139 58	7,525 15	25,080 02	30,605 17
Liège.	5,512 25	35,000 »	62,572 09	95,572 09	294 85	10,925 »	58,987 02	69,910 02
Hasselt	»	25,000 »	65,270 98	90,270 98	9 59	816 65	11,111 40	11,928 05
Arlon.	»	25,000 »	64,102 91	89,102 91	98 86	1,800 »	17,700 52	19,500 52
Namur	149 19	29,000 »	54,477 54	83,477 54	101 91	2,900 »	25,581 86	26,381 86
Totaux	55,580 72	500,000 »	659,054 04	959,054 04	2,121 65	76,551 77	559,202 58	415,554 15

ANNÉE

Anvers	4,602 96	35,000 »	89,110 58	122,110 58	575 64	15,500 »	67,680 82	81,180 82
Bruxelles.	6,015 90	35,000 »	82,044 78	117,044 78	587 54	17,107 78	55,429 74	72,537 52
Bruges	498 10	29,000 »	54,617 90	85,617 90	598 08	4,800 »	22,995 65	27,795 65
Gand	»	35,000 »	49,707 44	82,707 44	265 10	6,100 »	58,788 48	44,888 48
Mons	1,292 36	29,000 »	55,182 45	84,182 45	190 86	11,000 »	25,965 97	36,965 97
Tournai	450 22	29,000 »	54,870 07	85,870 07	156 25	6,929 50	25,786 10	30,715 60
Liège.	4,666 67	35,000 »	64,427 50	97,427 50	478 10	11,051 »	58,085 11	69,136 11
Hasselt	»	25,000 »	54,555 54	79,555 54	14 58	1,490 76	15,008 27	14,499 05
Arlon.	»	25,000 »	67,835 45	92,835 45	138 59	1,800 »	15,041 57	16,841 57
Namur	554 10	29,000 »	55,450 48	82,450 48	195 83	2,455 48	22,055 47	24,470 95
Totaux	17,898 31	500,000 »	625,597 57	925,597 57	2,796 19	76,194 52	542,811 16	419,005 68

ANNÉE

Anvers	3,212 70	35,000 »	94,572 84	127,572 84	415 99	15,500 »	67,680 82	81,180 82
Bruxelles.	»	35,000 »	86,477 69	121,477 69	442 82	19,500 »	60,505 77	79,605 77
Bruges	»	29,000 »	52,917 40	81,917 40	221 17	6,150 »	22,452 15	28,602 15
Gand	5,622 66	35,000 »	48,970 05	81,970 05	125 61	6,400 »	57,057 81	45,457 81
Mons	2,505 26	29,000 »	54,158 22	85,158 22	128 55	9,678 10	28,450 »	38,128 10
Tournai	1,172 67	29,000 »	55,162 45	84,162 45	65 91	7,000 80	25,501 70	30,502 50
Liège.	5,256 05	35,000 »	71,615 86	104,615 86	264 65	11,959 »	59,555 55	71,514 55
Hasselt	11,650 91	25,000 »	55,047 76	80,047 76	2 74	872 19	11,585 75	12,255 91
Arlon.	1,455 60	25,000 »	70,275 70	95,275 70	191 72	2,000 »	11,224 68	15,224 68
Namur	604 54	29,000 »	56,709 10	85,709 10	64 07	2,500 »	19,218 09	21,718 09
Totaux	29,480 19	500,000 »	645,885 05	945,885 05	1,925 21	79,560 09	540,450 10	419,790 19

pendant la période triennale de 1900 à 1902, tant par le Gouvernement que
et les communes.

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION des ÉLÈVES.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PENULTIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DKS	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants de l'en- seignement.	répartition du minerval entre le préfet et les professeurs.		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.

vertu de la loi du 1^{er} juin 1850.

1900.

50,819 »	276,106 69	»	16,129 41	203,945 58	50,819 »	272,805 99	3,212 70	»
46,141 »	240,849 51	»	18,594 25	176,585 18	46,141 »	241,520 41	»	471 10
5,970 50	119,717 38	»	4,489 83	109,659 98	5,970 50	120,120 51	»	402 95
19,457 »	150,001 01	»	6,577 45	118,585 90	19,457 »	114 578 55	5,622 66	»
20,017 50	141,373 21	»	10,176 97	108,675 48	20,017 50	158,867 95	2,505 26	»
7,650 »	121,797 56	»	7,765 10	105,251 59	7,650 »	120,624 69	1,172 67	»
59,494 10	208,815 29	»	10,922 52	155,140 82	59 494 10	205,557 24	3,256 05	»
5,590 »	105,598 62	424 45	5,274 18	90,128 65	120 47	95,947 71	11,650 91	»
6,734 30	115,456 59	320 99	1,805 55	110,161 18	1,690 47	115,980 99	1,455 60	»
7,926 00	117,956 50	»	4,099 89	107,206 27	6,026 00	117,552 16	604 54	»
207,559 40	1,597,629 90	745 42	85,652 75	1,287,299 61	197,546 04	1,569,025 80	29,480 10	874 05

1901.

52,940 »	261,469 80	»	15,158 64	193,771 15	52,940 »	261,849 79	»	579 99
47,515 »	245,496 74	»	16,452 65	171,716 79	47,515 »	255,662 42	7,854 32	»
7,201 50	119,509 21	»	4,409 28	105,445 75	7,201 50	117,056 51	2,452 70	»
19,698 »	147,557 02	1,224 55	6,028 02	118,968 98	19,698 »	145,919 55	1,637 47	»
19,050 »	141,679 62	»	10 028 52	110,478 56	19,050 »	159,537 08	2,122 54	»
7,780 »	122,052 14	»	6,859 99	101,785 75	7,780 »	119,405 72	3 526 42	»
44,979 »	216,665 18	»	11,050 72	155,400 41	44 979 »	211,410 15	5,255 05	»
5,255 »	97,121 75	1,649 66	5,550 80	91,821 44	»	96,801 99	519 76	»
6,452 »	116,265 41	1,215 05	4,758 61	110 015 05	1,685 75	117,650 42	»	1,585 91
8,184 »	115,655 58	»	4,299 60	105,501 80	5,684 40	115,485 80	2,147 58	»
217,052 50	1,582,350 25	4,089 24	82,276 90	1,265,905 62	206,829 65	1,558,799 41	25,295 84	1,765 »

1902.

54,810 »	267,192 55	»	15,502 78	198,998 58	54,810 »	267,511 16	»	118 81
45,546 »	247,072 28	471 10	14,865 52	176,521 15	45,546 »	257,205 77	9,868 51	»
7,857 »	118,597 70	402 95	5 012 35	102,554 94	7,857 »	115,657 20	2,940 50	»
20,475 »	151 651 11	»	6,579 75	120,676 49	20,475 »	147,551 22	4,119 89	»
18,022 50	141,922 61	»	9,555 05	112,766 55	18,022 50	140,125 86	1 798 75	»
7,010 »	125,515 51	»	6,585 87	105,005 07	7,610 »	117,178 94	6,154 57	»
45,559 70	224,808 61	»	11,954 41	162,259 86	45,559 70	219,575 97	5,254 64	»
5,180 00	107,257 55	»	2,808 54	94,051 66	152 74	96,992 94	10,214 41	»
6,257 50	116,585 20	»	5,404 24	111,586 10	1,209 41	118,199 75	»	1,816 55
7 584 »	115,679 60	»	2,500 17	108,860 44	5 084 »	116,444 61	»	765 91
216,781 70	1,615,858 52	874 05	78,556 62	1,290,860 42	206,126,55	1,576,217 42	341 27	2,700 57

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUE.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	SUBSIDES pour traitements supplémentaires, augmentations de traitement, etc.	TOTAL.		Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.

II. — Athénées royaux créés en

ANNÉE

Malines	1,919 70	»	80,555 74	80,555 74	176 79	4,688 51	18,494 95	25,185 26
Ixelles	1,461 53	»	98,296 46	98,296 46	502 06	9,909 41	48,575 75	58,285 14
Louvain	»	»	79,415 11	79,415 11	4 65	8,487 09	25,153 51	55,620 40
Ostende	2,252 48	»	70,481 08	70,481 08	49 42	5,390 95	25,416 87	50,807 82
Ath	615 92	»	64,138 01	64,138 01	128 26	2,812 85	11,645 25	14,438 10
Charleroy	1,776 82	»	102,520 41	102,520 41	120 85	9,058 76	20,015 59	29,072 15
Chimay	2,788 55	»	72,065 45	72,065 45	40 77	4,700 »	17,500 »	22,000 »
Thuin (section latine annexée à l'école moyenne)	1,772 58	»	15,571 56	15,571 56	180 97	764 57	6,424 »	7,188 57
Huy	542 56	»	78,584 72	78,584 72	78 75	5,508 49	11,695 79	15,002 28
Verviers	418 86	»	69,257 08	69,257 08	142 16	5,174 25	50,965 05	56,157 50
Tongres	525 52	»	58,745 67	58,745 67	60 82	2,655 78	7,479 75	10,155 51
Totaux	15,652 10	»	789,589 29	789,589 29	1,285 46	56,948 46	222,958 07	279,886 55

ANNÉE

Malines	1,018 59	»	81,772 96	81,772 96	71 04	4,829 16	18,570 20	25,399 56
Ixelles	504 58	»	100,480 16	100,480 16	180 95	8,860 82	48,147 50	57,008 12
Louvain	»	»	80,575 86	80,575 86	4 71	7,708 01	25,091 71	32,859 72
Ostende	1,629 21	»	71,952 59	71,952 59	14 84	5,570 70	27,195 06	32,765 76
Ath	1,451 70	»	59,941 54	59,941 54	95 95	2,684 52	11,636 02	14,540 54
Charleroy	2,150 50	»	105,496 45	105,496 45	154 45	9,455 65	20,108 85	29,544 50
Chimay	9,209 57	»	67,975 11	67,975 11	82 74	4,700 »	17,500 »	22,000 »
Thuin (section latine annexée à l'école moyenne)	724 15	»	14,974 44	14,974 44	21 46	607 87	6,910 62	7,518 49
Huy	805 29	»	77,546 56	77,546 56	72 62	5,546 25	11,695 80	17,242 03
Verviers	»	»	71,176 50	71,176 50	61 21	5,900 »	51,504 07	55,204 07
Tongres	»	»	58,980 06	58,980 06	25 57	2,775 15	7,491 48	10,264 61
Totaux	17,251 57	»	790,850 25	790,850 25	765 52	56,675 89	225,471 11	282,147 »

ANNÉE

Malines	1,019 81	»	80,089 88	80,089 88	154 05	4,420 48	18,475 88	22,896 56
Ixelles	1,440 02	»	96,600 58	96,600 58	241 86	15,704 »	48,658 51	64,562 51
Louvain	»	»	79,205 56	79,205 56	4 78	9,025 50	25,465 50	52,487 »
Ostende	2,196 81	»	75,970 46	75,970 46	158 14	7,840 54	27,747 28	55,587 62
Ath	982 58	»	61,957 92	61,957 92	60 28	2,915 55	11,667 91	14,585 44
Charleroy	1,856 27	»	95,878 26	95,878 26	147 »	9,546 55	20,504 67	29,651 »
Chimay	2,291 08	»	71,674 71	71,674 71	256 06	4,700 »	17,500 »	22,000 »
Thuin (section latine annexée à l'école moyenne)	782 84	»	14,694 87	14,694 87	17 02	795 19	6,547 16	7,140 55
Huy	1,885 21	»	75,828 20	75,828 20	157 90	4,684 70	11,667 56	16,552 06
Verviers	»	»	70,879 44	70,879 44	92 51	7,245 82	28,297 67	55,545 49
Tongres	1,025 75	»	59,760 22	59,760 22	55 67	2,695 10	7,482 11	10,177 21
Totaux	15,460 17	»	782,557 99	782,557 99	1,523 25	69,568 99	221,411 85	290,780 84

		DÉPENSES.				EXCÉDENT		
PRODUIT de la RÉTRIBUTION des ÉLÈVES.	TOTAL des REVENUES.	EXCÉDENT du compte PENULTIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants de l'en- seignement.	répartition du minerval entre le préfet et les professeurs.			
							recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.

vertu de la loi du 15 juin 1881.

1900.

10,986 »	116,801 49	»	4,955 79	99,861 89	10,986 »	115,781 68	1,019 81	»
44,457 »	202,799 09	»	10,141 55	146,761 44	44,457 »	201,559 97	1,440 02	»
12,069 »	125,107 14	2 190 95	8,519 66	104,457 99	12,069 »	127,057 58	»	1 950 44
10,417 50	115,988 50	»	6,295 11	95,078 88	10,417 50	111,791 49	2,196 81	»
5,978 »	85,518 29	»	2,955 55	75,402 58	5,978 »	82,555 91	982 58	»
24,015 70	157,505 95	»	9,882 20	121,571 07	24,015 70	155,467 06	1,856 27	»
5,807 50	102,702 25	»	4,700 »	89,905 67	5,807 50	100,411 17	2,291 08	»
1,590 »	26,505 48	»	805 19	24,717 45	»	25,520 64	782 84	»
5,555 25	99,541 54	»	5,912 10	88,240 98	5,555 25	97,436 55	1,885 21	»
15,998 »	119,955 40	»	5,171 54	101,104 24	15,998 »	120,275 78	»	540 58
767 50	70,051 02	»	2,685 10	65,572 67	767 50	69,005 27	1,025 75	»
155,417 45	1,217,650 85	2,190 95	59,770 84	1,012,645 26	151,827 45	1,206,441 48	13,460 17	2,270 82

1901.

10,514 50	116,776 45	»	5,875 62	99,210 97	10,514 50	115,599 09	1,577 56	»
45,622 »	205,595 81	»	8,717 48	148,449 64	45,622 »	202,789 12	806 69	»
11,241 »	124,681 29	1,451 44	6,187 91	102,232 74	11,241 »	120,812 79	5,868 50	»
11,557 50	117,679 90	»	6,698 66	98,870 49	11,557 50	116,906 65	775 25	»
4,680 »	80,489 51	»	2,091 85	71,164 11	4,680 »	78,555 96	1,955 55	»
24,256 22	161,582 12	»	9,706 55	121,450 60	24,256 22	155,415 55	6,148 77	»
5,545 »	101,810 42	»	4,709 50	92,016 06	5,545 »	102,271 16	2,559 26	»
1,390 »	24,628 52	»	774 54	21,744 72	»	22,519 26	2,109 26	»
5,508 80	100,975 50	»	5,546 25	89,496 95	5,508 80	100,551 96	621 54	»
14,080 50	120,522 28	26 94	5,899 08	101,485 72	14,080 50	119,492 24	1,050 04	»
950 »	70,220 21	170 59	2,686 10	65,940 82	950 »	69,727 51	492 95	»
154,925 52	1,225,959 84	1,528 47	57,271 50	1,012,085 40	155,555 52	1,204,218 89	21,720 95	»

1902.

10,729 »	114,889 08	»	5,005 99	99,791 94	10,729 »	115,524 95	»	635 85
46,040 »	208,684 77	»	15,692 72	146,582 11	46,040 »	208,514 85	569 94	»
11,527 »	125,022 14	1 950 44	6,634 99	105,516 40	11,527 »	125,428 85	»	406 69
11,697 50	125,610 55	»	10,875 69	102,594 96	11,697 50	124,966 15	644 58	»
4,644 »	82,228 02	»	2,902 55	75,926 75	4,644 »	81,475 28	754 74	»
25,827 28	151,559 81	»	9,481 17	116,495 54	25,827 28	149,805 99	1,555 82	»
5,582 50	101,784 55	»	4,700 »	91,261 28	5,582 50	101,545 78	240 57	»
1,196 »	25,851 08	»	742 40	22,892 92	»	25,655 41	195 67	»
5,506 55	99,550 01	»	4,684 70	89,572 81	5,506 55	99,564 06	»	54 05
12,596 »	118,911 44	540 58	7,257 02	99,018 57	12,596 »	118,991 97	»	80 55
1,105 »	72,121 85	»	2,699 29	67,940 27	1,105 »	71,755 56	568 29	»
155,850 85	1,221,955 08	2,270 82	70,672 61	1,015,402 55	152,654 85	1,219,000 79	4,109 41	1,157 12

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUE	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsidés ordinaires.	Subsidés pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.		Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
Anvers	1,952 35	5,000 »	56,195 61	59,195 61	556 01	3,482 15	32,206 31	35,688 46
Boom	200 »	4,000 »	15,756 01	19,756 01	59 28	200 »	4,698 57	4,898 57
Lierre	91 68	4,000 »	14,589 36	18,589 36	71 35	350 »	7,542 88	7,892 88
Malines	684 28	5,000 »	16,819 23	19,849 23	112 28	600 »	6,122 46	6,722 46
Turnhout	»	4,000 »	16,428 06	20,428 06	59 62	250 »	5,935 32	4,185 32
Aerschot	1 »	4,000 »	15,899 58	17,899 58	27 95	»	1,579 69	1,579 69
Diest	»	4,000 »	17,015 10	21,045 10	15 58	200 »	6,265 21	6,465 21
Hal	200 »	4,000 »	22,567 53	26,567 53	29 21	150 »	6,155 24	6,505 24
Jodoigne	699 99	4,000 »	20,404 84	21,404 84	»	200 »	4,655 52	4,855 52
Louvain	129 16	5,000 »	17,855 52	22,855 52	5 52	1,200 »	4,898 85	6,098 85
Wavre	»	4,000 »	19,503 02	23,595 02	59 42	250 »	8,082 69	8,552 69
Bruges	2,440 59	5,000 »	12,455 66	15,455 66	82 56	1,500 »	6,485 45	7,985 45
Furnes	»	4,000 »	10,985 54	14,985 54	28 69	30 »	4,951 66	4,981 66
Nieuport	»	4,000 »	16,155 22	20,155 22	15 59	100 »	3,457 85	5,557 85
Ypres	»	4,000 »	15,545 16	19,545 16	55 75	300 »	6,080 59	7,280 59
Alost	159 60	5,000 »	18,527 58	23,527 58	72 45	1,000 »	6,575 84	7,575 84
Gand	»	5,000 »	18,047 25	21,047 25	41 44	1,500 »	9,511 04	11,011 04
Renaix	»	4,000 »	12,585 10	16,585 10	»	250 »	5,481 65	5,751 65
Ath	»	4,000 »	19,767 52	23,767 52	48 07	500 »	5,475 16	5,975 16
Beaumont	»	4,000 »	15,199 40	19,199 40	12 59	»	1,654 18	1,654 18
Braine-le-Comte	»	4,000 »	15,566 45	17,566 45	5 47	60 »	4,858 90	4,898 90
Gosselies	»	4,000 »	16,156 70	20,156 70	59 96	300 »	6,107 06	6,407 06
Houdeng-Aimeries	11 10	4,000 »	10,124 67	14,124 67	21 17	125 »	2,652 93	2,757 93
Mons	»	5,000 »	18,951 56	21,951 56	37 46	400 »	7,191 67	7,591 67
Pâturages	»	4,000 »	16,725 45	20,725 45	»	100 »	5,888 72	5,988 72
Péruwelz	»	4,000 »	16,554 04	20,554 04	55 44	100 »	4,658 44	4,758 44
Rœulx	129 08	4,000 »	15,256 59	19,256 59	» 34	200 »	1,878 87	2,078 87
Saint-Ghislain	»	4,000 »	15,942 46	17,942 46	56 86	200 »	4,455 53	4,655 55
Soignies	1,155 27	5,000 »	15,465 95	18,465 95	56 20	200 »	7,145 85	7,545 85
Thuin	956 94	4,000 »	9,119 73	15,119 73	»	50 »	8,958 53	8,988 55
Huy	6	4,000 »	19,575 50	25,575 50	29 57	400 »	7,545 34	7,745 34
Limbours	»	4,000 »	19,901 05	25,901 05	1,101 »	200 »	6,500 »	6,500 »
Epa	416 79	4,000 »	14,716 59	18,716 59	»	400 »	10,400 »	10,800 »
Stavelot	»	4,000 »	17,667 80	21,667 80	91 57	150 »	4,997 95	5,147 95
Visé	»	4,000 »	19,525 55	25,525 55	2,800 »	250 »	2,850 »	5,100 »
Waremmé	»	4,000 »	16,412 50	20,412 50	54 40	75 »	4,945 65	5,020 65
Maeseyck	1,159 56	4,000 »	14,516 04	18,516 04	55 25	50 »	5,028 24	5,078 24
Saint-Trond	59 57	4,000 »	18,193 21	22,193 21	15 54	125 »	4,766 90	4,891 90
Tongres	»	4,000 »	11,549 04	15,549 04	25 95	»	2,421 55	2,421 55
Marche	146 51	4,200 »	15,567 69	17,767 69	»	»	5,185 35	5,185 35
Neufchâteau	»	4,000 »	15,152 71	19,152 71	39 60	500 »	5,570 15	4,070 15
Saint-Hubert	»	4,000 »	12,042 24	16,042 24	48 99	200 »	4,517 26	4,747 26
Viton	»	4,000 »	9,460 67	15,460 67	»	50 »	5,785 55	5,835 55
Andenne	»	4,000 »	15,975 82	19,975 82	22 52	100 »	4,526 06	4,426 06
Couvin	76 56	4,000 »	9,584 98	15,584 98	70 »	200 »	4,552 16	4,552 16
Dinant	25 49	5,500 »	15,985 81	19,485 81	15 80	200 »	5,765 40	5,965 40
Fosses	»	4,000 »	15,711 21	19,711 21	4 99	200 »	4,809 24	5,009 24
Namur	448 85	5,000 »	14,672 57	17,672 57	9 97	250 »	5,591 85	5,841 85
Philippeville	155 55	4,000 »	15,682 17	17,682 17	24 59	»	2,016 67	2,016 67
Rochefort	»	4,000 »	15,249 51	19,249 51	»	200 »	5,468 32	5,668 32
Totaux	11,215 10	198,700 »	795,959 15	992,659 15	5,885 25	17,517 15	282,429 56	299,776 81

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION des ÉLÈVES.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PÉNULTIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	répartition du boni.		recettes sur les dépenses	dépenses sur les recettes.

créées en vertu de la loi du 1^{er} juin 1850.

1900.

45,870 50	121,222 95	"	8,085 44	84,151 01	28,066 91	120,285 36	959 57	"
5,556 25	50,210 11	"	195 69	28,529 59	1,418 15	50,143 45	66 68	"
6,804 20	35,449 45	"	548 15	28,842 81	5,967 24	35,258 20	191 25	"
13,579 50	40,947 75	"	509 "	34,789 55	4,899 42	40,197 75	750 "	"
5,212 "	29,885 "	"	991 27	26,457 78	1,615 59	29,072 64	810 56	"
2,902 25	22,210 25	"	504 "	21,458 "	248 25	22,210 25	"	"
4,609 50	52,151 19	"	147 51	29,562 49	2,402 22	52,002 02	129 17	"
7,095 50	59,995 50	"	1,458 95	37,729 49	793 72	59,962 16	35 34	"
4,619 "	54,557 15	"	974 69	55,148 55	454 15	54,557 15	"	"
9,894 69	58,961 52	"	522 10	58,005 89	718 87	59,244 86	"	285 54
5,597 25	55,502 58	"	160 87	55,991 42	810 07	54,962 56	400 02	"
9,468 50	55,406 56	"	1,564 97	51,574 15	"	52,959 12	2,467 24	"
2,568 40	22,542 09	"	1,474 70	21,350 66	"	22,554 58	7 75	"
2,804 40	26,550 86	219 25	99 90	21,526 29	247 86	24,895 50	1,657 56	"
5,857 "	50,498 48	"	1,454 79	28,585 27	460 42	50,498 48	"	"
8,175 15	59,110 42	"	891 97	56,429 27	1,864 18	59,185 42	"	75 "
11,272 "	45,571 75	"	1,921 64	41,598,58	51 51	45,571 75	"	"
5,516 15	27,650 90	"	945 99	24,504 57	2,580 54	27,650 90	"	"
5,004 "	54,794 75	"	488 85	54,219 22	"	54,708 07	86 68	"
2,274 20	25,120 17	"	"	25,120 17	"	25,120 17	"	"
5,048 25	25,517 07	"	622 90	24,215 95	527 94	25,464 77	52 30	"
5,529 14	50,112 86	558 71	1,486 27	28,797 55	"	50,642 55	"	529 47
2,775 85	19,690 72	"	582 80	19,045 76	"	19,628 56	62 16	"
8,021 10	57,601 59	"	596 64	56,850 08	468 62	57,095 34	"	93 75
5,577 55	28,289 50	"	789 17	27,472 28	"	28,261 45	28 05	"
8,582 90	51,528 82	285 42	215 84	50,900 11	195 37	51,506 74	22 08	"
1,996 50	25,441 58	"	850 "	22,611 58	"	25,441 58	"	"
6,151 "	28,785 65	"	2,597 60	25,790 29	424 55	28,612 42	171 23	"
1,956 25	28,957 59	"	1,516 55	27,105 65	114 98	28,757 16	200 45	"
5,268 "	26,515 "	"	920 "	24,595 09	799 91	26,515 "	"	"
6,552 78	57,701 19	181 25	541 22	56,828 54	86 65	57,657 44	65 75	"
2,822 25	54,524 28	"	672 55	52,798 19	855 74	54,524 28	"	"
5,716 24	55,649 62	"	1,611 67	50,704 72	1,556 25	55,649 62	"	"
4,019 50	50,956 82	"	1,117 55	28,727 79	995 01	50,840 15	116 67	"
4,776 "	54,001 55	"	5,002 87	50,588 94	629 54	54,001 55	"	"
5,757 "	29,204 55	"	1,571 10	27,852 50	"	29,205 40	" 95	"
1,657 75	24,226 84	"	1,249 81	22,751 57	225 46	24,226 84	"	"
2,961 75	30,121 77	"	717 79	28,065 10	1,518 81	30,099 75	22 04	"
4,129 10	22,125 62	"	545 77	21,577 85	"	22,125 62	"	"
1,916 50	25,015 85	"	956 78	22,552 90	"	25,489 68	"	475 85
5,525 25	26,587 69	"	1,258 18	24,194 45	1,155 08	26,587 69	"	"
1,055 "	21,875 49	"	1,540 87	20,469 60	45 68	21,854 15	19 54	"
1,410 "	20,704 "	"	1,775 58	18,709 69	220 75	20,704 "	"	"
2,910 50	27,552 90	446 58	259 90	25,504 62	915 58	27,184 48	148 42	"
1,078 75	19,562 25	"	1,099 51	18,159 48	57 50	19,516 09	46 16	"
1,525 50	25,012 "	"	196 50	24,785 50	50 "	25,012 "	"	"
1,725 "	26,448 44	"	1,056 01	25,592 45	"	26,448 44	"	"
4,495 50	28,468 70	"	267 24	27,646 91	221 22	28,155 57	555 55	"
1,106 75	20,985 75	"	624 55	20,047 05	"	20,671 40	312 55	"
1,551 25	26,249 08	"	870 49	24,705 51	260 58	25,856 58	412 50	"
234,985 15	1,564,499 10	1,491 21	52,991 17	1,440,557 16	61,085 65	1,556,425 19	9,551 52	1,457 41

RECETTES.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.		RECETTES.							
		EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUE.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
			Subsidés ordinaires.	SUBSIDES pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.		Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
		ANNÉE							
Anvers	1,216 66	3,000 »	28,459 11	31,459 11	656 96	2,200 »	55,467 66	55,667 66	
Boom	»	4,000 »	15,246 95	19,246 95	54 62	950 »	5,945 47	4,895 47	
Lierre	»	4,000 »	14,677 42	18,677 42	77 62	550 »	7,007 46	7,957 46	
Malines	»	3,000 »	20,301 87	23,301 87	121 24	725 »	8,037 58	8,762 56	
Turnhout	»	4,000 »	15,049 74	19,049 74	66 59	250 »	5,955 55	4,185 55	
Aerschot	»	4,000 »	12,852 74	16,852 74	21 59	»	1,581 87	1,581 87	
Diest	100 »	4,000 »	17,557 00	21,557 00	11 87	200 »	6,504 58	6,764 58	
Hal	147 22	4,000 »	25,196 71	27,196 71	16 47	150 »	6,503 55	6,655 55	
Jodoigne	655 34	4,000 »	18,865 54	22,865 54	»	200 »	4,958 52	5,158 52	
Louvain	550 26	5,000 »	16,045 09	21,045 09	5 57	1,200 »	5,555 15	6,555 15	
Wavre	»	4,000 »	19,985 92	23,985 92	20 82	203 70	7,087 90	7,295 60	
Bruges	2,092 77	3,000 »	16,790 70	19,790 70	77 20	1,575 »	5,494 12	7,069 12	
Furnes	18 76	4,000 »	10,556 24	14,556 24	50 56	50 »	4,798 55	4,828 35	
Nieuport	»	4,000 »	14,188 01	18,188 01	8 88	100 »	3,042 91	5,142 91	
Ypres	350 »	4,000 »	16,118 62	20,118 62	59 57	300 »	6,608 47	6,908 47	
Alost	»	5,000 »	17,594 51	22,594 51	8 45	1,100 »	6,121 27	7,224 27	
Gand	»	3,000 »	17,562 81	20,562 81	49 52	1,600 »	9,548 26	11,148 26	
Renaix	»	4,000 »	15,400 42	17,400 42	»	250 »	4,029 16	4,879 16	
Ath	»	4,000 »	15,274 84	19,274 84	58 23	500 »	6,263 05	6,765 05	
Beaumont	»	4,000 »	14,868 45	18,868 45	17 51	»	1,621 62	1,621 62	
Braine-le-Comte	68 57	4,000 »	14,415 25	18,415 25	21 90	60 »	5,591 66	5,451 66	
Gosselies	385 27	4,000 »	15,786 84	19,786 84	9 55	500 »	5,145 75	5,445 75	
Houdeng-Aimeries	666 67	4,000 »	9,244 82	13,244 82	20 55	125 »	2,985 21	5,108 21	
Mons	»	3,000 »	18,674 »	21,674 »	55 06	1,800 »	5,786 94	7 586 94	
Pâturages	»	4,000 »	15,197 09	19,197 09	»	100 »	5,367 62	5,467 62	
Péruwelz	75 »	4,000 »	16,885 68	20,885 68	58 15	100 »	5,952 52	4,052 52	
Rœulx	60 49	4,000 »	15,179 95	19,179 95	»	200 »	2,604 66	2,804 66	
Saint-Ghislain	538 91	4,000 »	14,589 97	18,589 97	15 15	200 »	4,555 35	4,755 35	
Soignies	2,704 97	5,000 »	12,759 45	17,759 45	75 12	200 »	6,658 50	6,858 50	
Thuin	558 89	4,000 »	10,032 78	14,032 78	»	50 »	8,958 55	8,988 55	
Huy	»	4,000 »	19,578 60	23,578 60	55 35	400 »	7,069 34	7,469 54	
Limbourg	75 01	4,000 »	20,018 95	24,018 95	1,101 »	200 »	6,300 »	6,500 »	
Spa	»	4,000 »	15,405 »	19,405 »	»	400 »	10,475 »	10,875 »	
Stavelot	»	4,000 »	17,846 01	21,846 01	72 55	150 »	5,258 70	5,588 70	
Visé	»	4,000 »	20,081 89	24,081 89	5,750 »	575 »	925 »	1,500 »	
Waremmé	99 30	4,000 »	17,799 46	21,799 46	22 81	75 »	5,547 55	5,422 55	
Maeseyck	»	4,000 »	14,720 90	18,720 90	54 94	50 »	2,295 »	2,545 »	
Saint-Trond	185 54	4,000 »	17,474 64	21,474 64	7 29	125 »	4,259 25	4,584 25	
Tongres	39 86	4,000 »	10,798 48	14,798 48	59 63	100 »	2,489 66	2,589 66	
Marche	»	4,200 »	15,704 28	17,904 28	»	»	5,285 55	5,285 55	
Neufchâteau	»	4,000 »	14,598 11	18,598 11	24 84	500 »	5,769 05	4,269 05	
Saint-Hubert	105 62	4,000 »	15,152 94	17,152 94	50 77	200 »	4,722 94	4,922 94	
Virton	291 68	4,000 »	7,497 49	11,497 49	»	50 »	5,195 85	5,245 85	
Andenne	»	4,000 »	15,990 19	19,990 19	14 71	100 »	4,160 05	4,260 05	
Couvin	»	4,000 »	10,180 84	14,180 84	28 »	200 »	4,552 16	4,552 16	
Dinant	»	5,500 »	14,899 88	20,599 88	56 12	200 »	5,996 95	4,196 95	
Fosses	75 »	4,000 »	14,370 58	18,370 58	6 65	200 »	4,575 »	4,775 »	
Namur	1,920 85	3,000 »	15,509 55	16,509 55	5,62	1,256 95	4,455 08	5,710 05	
Philippeville	150 19	4,000 »	15,651 88	17,651 88	24,59	»	2,085 54	2,085 54	
Rochefort	75 »	4,000 »	15,247 61	19,247 61	»	200 »	5,684 99	5,884 99	
Totaux	12,581 61	198,700 »	781,467 19	980,167 19	6,851 41	20,002 65	276,968 70	296,971 55	

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION des ÉLÈVES.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PÉNUITIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	répartition du boni.		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.
42,577 »	111,577 50	»	6,989 76	74,654 90	26,806 89	108,451 55	2,945 84	»
4,755 »	28,950 02	»	944 70	27,114 25	740 79	28,799 72	150 50	»
6,885 54	55,595 84	»	275 50	29,138 01	4,164 55	55,595 84	»	»
14,510 »	46,095 47	94 26	790 95	59,955 87	5,982 88	46,825 96	»	128 49
4,961 »	28,265 46	»	1,408 45	25,401 18	1,586 55	28,175 96	87 50	»
2,870 75	21,106 75	»	725 »	20,111 »	270 75	21,106 75	»	»
4,784 25	53,217 59	»	95 96	50,175 85	2,754 11	55,025 92	191 67	»
7,556 »	41,571 75	»	1,917 12	58,189 69	1,014 96	41,121 77	249 98	»
4,981 »	55,616 »	»	2,055 28	50,861 12	721 60	55,616 »	»	»
9,255 81	57,209 86	»	549 95	56,541 86	»	57,091 81	118 05	»
5,655 75	54,961 09	254 16	205 70	51,822 45	1,120 45	55,402 74	1,558 55	»
8,889 »	57,918 79	»	1,451 75	56,524 25	»	57,955 98	»	37 19
2,611 45	22,045 54	»	1,495 65	20,800 50	»	22,296 15	»	250 81
2,850 80	24,170 60	76 66	94 55	22,945 94	175 74	25,290 87	879 75	»
4,116 »	51,552 06	»	1,485 89	28,755 55	1,007 94	51,245 16	287 50	»
8,690 40	58,517 41	»	2,056 12	55,052 86	778 45	57,867 41	650 »	»
9,951 50	41,491 89	»	1,922 80	59,566 65	2 48	41,491 89	»	»
5,421 80	27,761 58	»	1,087 74	25,565 75	1,507 89	27,761 58	»	»
4,552 »	50,428 12	»	500 76	29,927 56	»	50,428 12	»	»
2,400 10	22,907 48	»	»	22,907 48	»	22,907 48	»	»
5,154 »	27,109 47	»	1,114 19	25,717 59	265 05	27,094 81	14 66	»
4,475 40	50,100 59	»	884 15	29,265 65	»	50,147 76	»	47 17
5,095 58	20,155 61	»	727 55	19,127 55	55 75	19,908 61	225 »	»
7,914 »	57,228 »	100 »	1,781 55	54,228 96	752 77	56,845 28	384 72	»
5,494 65	26,159 56	»	1,202 58	24,956 98	»	26,159 56	»	»
6,055 70	51,082 85	»	144 60	50,809 75	»	50,954 55	128 50	»
2,045 25	24,090 55	»	865 »	22,819 22	156 56	25,840 58	249 75	»
5,855 »	29,550 54	»	1,712 29	26,164 46	885 54	28,762 29	568 05	»
1,815 »	29,212 82	»	1,188 55	27,551 55	472 64	29,212 82	»	»
5,520 75	26,700 75	»	980 »	25,081 44	659 51	26,700 75	»	»
6,759 19	57,640 48	5 25	654 66	56,855 99	200 85	57,696 75	»	56 25
5,155 25	54,850 21	»	694 15	52,975 26	1,162 80	54,850 21	»	»
5,271 72	55,551 72	»	1,705 55	59,968 56	880 05	55,551 72	»	»
5,799 70	51,106 96	»	1,251 21	29,009 57	846 18	51,106 96	»	»
4,964 80	54,296 69	»	5,014 77	50,550 54	524 95	55,890 26	406 45	»
5,995 »	51,557 10	»	1,668 69	29,569 10	99 51	51,557 10	»	»
1,665 »	22,785 84	»	1,076 45	21,565 95	125 48	22,765 84	»	»
2,885 58	28,955 08	»	914 82	27,471 67	459 92	28,846 41	88 67	»
4,096 75	21,564 56	»	517 86	21,046 50	»	21,564 56	»	»
2,165 »	25,550 61	»	840 57	22,502 56	»	25,545 15	7 48	»
5,410 75	26,502 75	»	1,245 11	25,666 25	1,555 29	26,266 65	56 12	»
1,150 »	25,540 27	»	1,520 »	21,875 81	146 46	25,540 27	»	»
1,685 »	18,720 »	»	1,701 68	16,374 55	645 77	18,720 »	»	»
2,908 50	27,175 45	500 95	46 45	25,515 05	865 »	26,925 45	250 »	»
960 »	19,721 »	»	1,510 29	18,410 71	»	19,721 »	»	»
1,452 »	26,054 95	22 28	508 50	25,129 40	128 50	25,588 28	466 67	»
1,861 »	25,288 21	»	1,080 08	24,201 55	»	25,281 45	6 78	»
4,899 »	29,042 81	»	1,549 21	26,450 54	541 45	28,121 »	921 81	»
1,159 50	21,049 50	»	654 15	20,555 29	»	21,007 44	42 06	»
1,295 75	26,501 55	»	950 71	25,084 15	479 89	26,500 75	9 60	»
254,288 77	1,550,840 55	1,055 56	58,895 90	1,421,057 97	59,476 89	1,540,484 02	10,896 22	519 91

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUE.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	sommes pour traitements supplémentaires, augmentations de traitement, etc.	TOTAL.		Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
Anvers	959.57	5,000	27,801.85	50,801.85	1,015 96	5,000	52,667.66	55,667.66
Boom	66.68	4,000	14,694.41	18,694.41	55 08	950	5,450.64	4,400.64
Lierre	191.25	4,000	15,725.06	19,725.06	97 84	350	7,672.59	8,022.59
Malines	750.00	5,000	17,224.71	20,224.71	120.42	654.09	5,387.95	6,022.04
Turnhout	810.56	4,000	14,105.64	18,105.64	69.74	250	3,955.52	4,185.52
Aerschot	"	4,000	15,450.28	17,450.28	19.76	"	1,452.40	1,452.40
Diest	129.17	4,000	16,550.82	20,550.82	12.58	200	6,064.38	6,864.38
Hal	55.54	4,000	25,665.70	27,665.70	22	150	6,327.42	6,677.42
Jodoigne	"	4,000	19,558.70	23,558.70	"	200	4,658.32	4,858.52
Louvain	"	5,000	17,547.58	22,547.58	5.65	1,200	4,757.44	5,957.44
Wavre	400.02	4,000	18,885.67	22,885.67	29.57	216	6,501.06	6,747.06
Bruges	2,467.24	5,000	17,695.15	20,695.15	58.88	5,825	5,595.50	7,220.50
Furnes	19.12	4,000	10,822.14	14,822.14	25.50	50	5,019.99	5,049.99
Nieuport	1,657.58	4,000	12,957.97	16,957.97	17.80	100	3,078.01	3,178.01
Ypres	"	4,000	15,801.50	19,801.50	50.78	500	6,611.40	6,911.40
Alost	"	5,000	16,720.87	21,720.87	1.20	1,400	5,845.45	7,245.45
Gand	"	5,000	19,485.51	22,485.51	45.01	1,500	11,765.50	15,265.50
Renaix	"	4,000	14,209.18	18,209.18	"	250	5,145.82	5,595.82
Ath	86.68	4,000	15,455.17	19,455.17	57.66	500	6,707.05	7,207.05
Beaumont	"	4,000	15,070.09	19,070.09	14.87	"	1,647.05	1,647.05
Braine-le-Comte	52.50	4,000	14,251.79	18,251.79	2.50	60	5,450.28	5,510.28
Gosselies	"	4,000	15,760.14	19,760.14	6.56	500	5,250.68	5,550.68
Houdeng-Aimeries	257.08	4,000	10,554.49	14,554.49	11.88	187.16	5,986.04	4,175.20
Mons	"	5,000	18,262.55	21,262.55	56.82	400	6,871.67	7,271.67
Pâturages	645.75	4,000	15,505.01	19,505.01	"	100	4,526.61	4,426.61
Péruwelz	22.08	4,000	15,659.20	19,659.20	57.45	100	4,124.87	4,224.87
Rœulx	650.01	4,000	15,577.55	17,577.55	0.24	200	1,957.92	2,157.92
Saint-Ghislain	171.51	4,000	15,494.51	17,494.51	"	200	4,528.86	4,728.86
Soignies	200.45	5,000	14,970.26	19,970.26	65.51	200	7,585.67	7,785.67
Thuin	"	4,000	10,591.67	14,591.67	"	50	9,521.67	9,571.67
Huy	65.75	4,000	25,504.62	29,504.62	61.81	400	7,427.25	7,827.25
Limbourg	"	4,000	20,547.95	24,547.95	1,101	200	6,500	6,500
Spa	"	4,000	15,980	19,980	"	400	10,512.50	10,912.50
Stavelot	116.67	4,000	19,580.25	25,580.25	60.05	200	6,026.54	6,226.54
Visé	"	4,000	19,687.58	25,687.58	3,500	575	1,525	2,100
Waremmé	88	4,000	19,188.92	25,188.92	10.50	75	5,119.90	5,194.90
Maeseyck	"	4,000	15,749.65	17,749.65	52.29	50	2,284.88	2,334.88
Saint-Trond	22.04	4,000	18,059.56	22,059.56	9.15	125	4,279.44	4,404.44
Tongres	"	4,000	11,549.76	15,549.76	52.58	100	5,449.72	5,549.72
Marche	7.48	4,200	13,089.01	17,289.01	"	"	3,208.64	3,208.64
Neufchâteau	"	4,000	15,090.56	19,090.56	29.90	500	5,775.55	4,275.55
Saint-Hubert	19.54	4,000	13,051.18	17,051.18	11.18	500	5,708.27	4,008.27
Virton	"	4,000	9,994.08	15,994.08	"	50	4,700	4,750
Andenne	148.42	4,000	16,822.95	20,822.95	25.68	100	5,024.93	5,124.95
Couvin	48.16	4,000	9,401.55	15,401.55	50	200	4,584.99	4,884.99
Dinant	"	5,500	15,896.28	21,596.28	59.50	200	5,969.75	4,169.75
Fosses	62.50	4,000	14,987.75	18,987.75	1.41	200	4,750	4,950
Namur	535.55	5,000	15,225.15	18,225.15	17.50	250	5,452.06	5,682.06
Philippeville	512.55	4,000	15,479.41	17,479.41	54.95	"	2,085.55	2,085.55
Rochefort	412.50	4,000	15,858.57	19,858.57	"	200	5,684.99	5,884.99
TOTAUX	11,053.57	108,700	795,410.85	994,110.85	6,794.52	21,007.25	277,855.90	298,861.15

ANNÉE

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION des ÉLÈVES.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PÉNUITIÈRE.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	répartition du boni.		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.
42,548 50	110,771 54	"	6,805 55	75,467 78	26,748 50	109,019 85	1,751 71	"
4,495 75	27,688 56	"	919 40	26,660 49	"	27,609 89	78 67	"
6,742 40	54,776 94	"	259 54	50,504 20	5,970 48	54,774 02	2 92	"
15,712 50	42,829 67	"	628 29	55,099 37	6,785 65	42,511 51	318 56	"
4,772 "	27,959 06	"	1,272 02	25,106 94	1,470 10	27,959 06	"	"
5,150 75	22,015 19	"	699 90	20,732 41	580 85	22,015 19	"	"
4,755 50	52 272 45	"	125 51	20,415 44	2,657 01	52,197 96	74 49	"
7,508 50	41,685 18	"	1,566 01	58,742 24	1,576 05	41,685 18	"	"
5,281 "	55,658 02	"	2,059 16	50,970 52	948 54	55,658 02	"	"
9,970 59	58 259 04	285 54	508 68	56,400 54	291 56	57,492 72	766 52	"
5,684 25	55,746 57	"	246 "	50,454 49	1,594 58	52,095 07	1,651 50	"
9,584 50	40,024 05	"	5,741 50	35,585 55	"	50,525 14	698 91	"
2,715 70	22,650 25	"	1,102 25	21,211 25	209 88	22,615 38	16 87	"
2,947 20	24,758 54	"	90 52	21,526 05	512 49	24,728 86	9 68	"
4,540 50	51,284 18	"	1,576 95	28,446 70	1,200 55	51,284 18	"	"
8,879 15	57,846 65	75 "	2,000 54	55,085 60	1,285 85	58,444 97	"	598 52
10,804 50	46,594 12	"	1,948 20	45,407 94	971 20	46,527 45	266 60	"
6,457 50	50,042 50	"	1,146 05	26,458 05	2,458 42	50,042 50	"	"
4,059 50	50,826 06	"	498 90	50,327 16	"	50,826 06	"	"
2,558 80	55,000 79	"	"	22,840 79	"	22,840 79	250 "	"
5,419 25	27,215 92	"	1,014 72	25,557 69	865 51	27,215 92	"	"
4,576 55	29,095 75	529 47	1,165 "	28,456 44	"	50,150 91	"	457 18
2,840 "	21,616 05	"	1,021 45	26,556 14	"	21,557 59	59 06	"
7,785 50	56,556 52	95 75	587 94	55,214 65	425 14	56,119 46	257 08	"
5,564 45	27,959 85	"	1,022 65	26,791 05	"	27,815 70	146 12	"
6,447 50	50,571 10	"	105 "	50,116 10	5 "	50,226 10	445 "	"
2,507 75	22,675 45	"	950 "	21,455 70	567 75	22,675 45	"	"
5,758 "	28,152 48	"	1,967 51	25,480 11	647 04	28,091 06	57 82	"
1,892 75	29,912 61	"	1,496 60	28,071 84	544 20	29,912 61	"	"
5,849 50	27,612 84	"	980 "	25,400 "	1,552 84	27,612 84	"	"
7,105 48	44,562 91	"	696 76	42,908 78	1,254 16	44,859 68	"	206 77
5,417 25	55,566 20	"	627 "	55,150 95	1,545 50	55,521 25	44 95	"
2,905 77	55,796 27	"	2,125 42	51,554 40	86 45	55,746 27	50 "	"
4,564 80	54,557 09	"	1,289 56	51,674 01	1,595 52	54,557 09	"	"
5,185 50	54,470 68	"	2,626 55	50,955 75	770 55	54,352 65	118 05	"
4,057 "	52,452 "	"	1,777 64	50,620 "	54 56	52,452 "	"	"
1,790 50	21,916 52	"	1,505 07	20,528 56	11 69	21,905 52	11 "	"
2,955 55	29,450 50	"	675 51	28,051 70	725 29	29,450 50	"	"
5,754 50	22,686 56	"	568 46	22,118 90	"	22,687 56	"	1 00
2,579 50	22 884 65	"	875 90	22,008 75	"	22,884 65	"	"
5,457 75	26,851 56	"	1,245 09	24,225 55	1,582 92	26 851 56	"	"
1,161 "	22,250 97	"	1,488 56	20,502 91	208 50	22,199 77	51 20	"
1,720 "	20,464 08	"	1,755 29	17,767 97	582 52	20,105 78	558 50	"
5,156 50	27,256 46	"	47 40	26,519 97	505 15	26,870 50	585 96	"
941 25	19,005 75	"	1,156 42	17,847 58	"	19,005 80	"	05
1,595 "	27,198 51	"	165 50	26,651 08	566 55	27,165 61	54 70	"
2,119 "	26,120 64	"	1,210 91	24,579 12	250 61	26,020 64	100 "	"
5,514 "	29,771 84	"	250 "	28,696 29	825 55	29,771 84	"	"
1,214 "	21,124 "	"	648 70	20,554 "	"	21,002 70	121 50	"
1,281 20	27,417 06	"	679 55	25,984 58	752 95	27,417 06	"	"
262,804 27	1,575,624 14	981 56	58,547 57	1,410,559 55	67,502 14	1,567,190 82	7,766 64	1,535 52

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉNUITIÈRE	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	Subsides pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.		Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
Laeken	5,504 94	»	17,775 51	17,775 51	42 52	5,455 54	7,445 21	12,898 75
Schaerbeek.	2,750 87	»	19,169 20	19,169 20	91 04	5,497 70	15,107 11	18,504 81
Vilvorde.	220 07	»	17,789 05	17,789 05	25 94	5,064 26	7,037 09	10,121 55
Blankenberghe.	889 59	»	10,527 80	10,527 80	18 77	2,784 29	5,700 90	8,545 16
Courtrai	190 85	»	8,612 50	8,612 50	15 97	1,425 »	4,569 59	5,792 59
Menin	150 85	»	16,257 40	16,257 40	»	1,795 01	2,685 »	4,480 01
Lokeren.	716 85	»	17,516 24	17,516 24	51 79	2,558 89	4,022 96	6,611 85
Ninove	500 90	»	15,492 85	15,492 85	»	1,248 69	5,576 05	4,624 74
Saint-Nicolas	718 45	»	10,764 55	10,764 55	76 97	1,145 45	1,989 67	5,155 10
Termonde	1,088 54	»	14,908 67	14,908 67	55 84	1,925 »	5,171 05	5,096 05
Binche	599 65	»	17,866 98	17,866 98	17 02	1,405 99	5,595 55	4,709 52
Châtelet.	1,445 12	»	18,072 80	18,072 80	»	5,115 95	8,617 24	11,751 17
Fleurus.	121 80	»	14,551 40	14,551 40	6 58	1,878 20	6,896 51	8,774 51
Flobecq.	611 17	»	15,856 07	15,856 07	9 21	400 »	6,044 04	6,444 04
Fontaine-l'Évêque.	1,079 22	»	10,192 27	10,192 27	»	1,420 19	4,881 52	6,501 51
Jumet	125 50	»	16,489 55	16,489 55	10 55	2,247 54	8,286 07	10,555 38
La Louvière	55 05	»	11,455 19	11,455 19	12 27	5,577 48	5,655 49	11,250 97
Lessines.	748 54	»	14,764 58	14,764 58	»	2,668 12	6,477 95	9,140 05
Leuze	612 18	»	14,590 69	14,590 69	28 69	921 40	6,105 27	7,026 67
Pecq.	599 »	»	18,995 50	18,995 50	0 22	850 »	550 »	1,400 »
Quiévrain	415 99	»	17,550 58	17,550 58	22 19	1,685 51	2,414 »	5,499 51
Seraing.	1,008 45	»	15,155 59	15,155 59	9 61	2,164 01	5,122 99	7,287 »
Verviers.	128 50	»	16,481 78	16,481 78	44 28	5,721 72	10,905 51	14,627 06
Hasselt	»	»	20,546 58	20,546 58	4 58	1,422 86	4,458 47	5,881 55
Beauraing	55 55	»	15,204 75	15,204 75	»	846 65	1,100 »	1,946 65
Ciney	576 66	»	9,945 95	9,945 95	»	1,100 »	5,555 15	4,455 15
Floreffe	60 99	»	16,728 27	16,728 27	18 44	800 »	1,200 »	2,000 »
Walcourt	268 01	»	11,514 65	11,514 65	9 52	600 »	1,400 »	2,000 »
TOTAUX.	19,458 09	»	420,089 69	420,089 69	529 20	56,847 18	141,825 58	198,672 76

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION des ÉLÈVES.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PÉNULTIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DKS	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	répartition du boni.		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.

créées en vertu de la loi du 15 juin 1881.

1900.

10,290 80	44,570 12	»	6,586 46	57,596 95	»	44,185 59	586 75	»
15,547 »	53,812 92	»	3,240 61	50,088 15	»	55,298 74	544 18	»
4,875 02	55,051 45	»	2,257 08	29,199 12	»	51,456 17	1,595 26	»
1,502 50	21,285 85	»	5,759 29	18,056 80	»	21,796 09	»	512 24
1,449 »	16,038 89	»	1,551 75	14,952 49	»	16,504 24	»	445 35
2,596 75	25,444 99	»	1,754 58	21,744 88	»	25,499 46	»	54 47
5,809 78	28,486 49	»	2,819 69	25,475 06	»	28,292 75	195 74	»
1,555 25	19,731 74	»	2,214 54	16,765 57	»	18,979 91	771 85	»
1,817 17	16,509 74	»	1,285 89	15,717 85	»	17,001 72	»	491 98
6,050 »	27,159 10	»	1,920 98	25,185 50	»	27,106 48	52 62	»
5,207 50	26,490 45	»	1,519 74	25,711 15	»	25,250 87	1,239 58	»
5,545 50	56,794 59	»	4,899 54	50,728 50	»	55,627 64	1,166 75	»
2,870 »	26,524 09	»	2,822 28	25,421 89	»	26,244 17	79 92	»
5,042 20	25,962 69	»	400 »	25,420 06	»	25,820 06	142 65	»
5,521 »	21,094 »	»	1,592 92	18,452 78	»	19,825 70	1,268 50	»
4,220 25	51,576 61	»	2,869 17	29,150 50	»	51,999 67	»	625 06
5,250 »	25,941 48	»	5,421 59	21,095 25	»	26,514 84	»	575 56
1,859 75	26,518 52	»	2,668 12	25,779 05	»	26,447 15	71,57	»
2,517 50	24,575 75	»	892 50	25,532 59	»	24,444 89	»	69 16
1,424 50	22,417 22	»	850 »	22,522 88	»	25,172 88	»	755 66
5,089 »	24,557 07	»	1,196 06	20,815 42	»	22,009 48	2,547 59	»
10,565 »	54,405 65	»	1,610 55	27,805 65	»	29,414 »	4,989 65	»
9,552 »	40,855 42	»	5,709 74	56,985 07	»	40,692 81	140 61	»
4,179 »	50,411 29	256 04	1,422 86	24,197 55	»	25,876 45	4,554 84	»
1,195 50	18,400 25	»	942 66	17,526 48	»	18,469 14	»	68 89
1,267 50	16,025 24	»	1,100 »	15,889 55	»	14,989 55	1,035 71	»
720 »	19,527 70	»	855 56	15,069 11	»	15,924 47	5,605 25	»
1,558 »	15,129 96	»	645 10	14,410 92	»	15,054 02	75 94	»
109,993 27	748,725 01	256 04	62,584 25	665,016 45	»	727,856 72	24,460 46	3,594 17

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUE.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	SUBSIDES pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.		Local et matériel	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
Laeken	658 02	»	21,317 59	21,317 59	48 31	6,341 98	7,482 91	13,824 89
Schaerbeek.	71 08	»	20,595 03	20,595 03	92 04	4,184 34	14,170 67	18,555 01
Vilvorde	694 01	»	17,785 41	17,785 41	9 32	2,789 51	6,925 69	9,715 20
Blankenberghe.	182 54	»	11,038 18	11,038 18	3 45	1,481 95	6,029 09	7,511 04
Courtrai.	126 90	»	8,865 99	8,865 99	15 40	1,720 84	4,282 27	6,005 11
Nenin	106 04	»	15,924 08	15,924 08	»	1,895 96	2,685 »	4,578 96
Lokeren.	442 24	»	16,614 84	16,614 84	40 04	2,689 86	5,714 82	6,404 68
Ninove	462 25	»	12,440 61	12,440 61	»	1,764 16	2,968 50	4,732 46
Saint-Nicolas	»	»	12,014 58	12,014 58	70 59	1,275 62	2,654 70	3,910 52
Termonde	»	»	17,467 37	17,467 37	26 52	376 »	5,176 37	5,552 37
Binche	288 48	»	15,696 67	15,696 67	18 67	1,476 09	5,395 35	4,871 42
Châtelet.	2,420 01	»	17,640 59	17,640 59	50 07	5,272 54	8,589 46	11,662 »
Fleurus.	»	»	15,858 41	15,858 41	25 48	2,200 »	6,605 75	8,805 75
Flobecq.	83 03	»	15,166 57	15,166 57	9 27	500 »	6,259 25	6,559 25
Fontaine-l'Évêque.	1,565 26	»	9,891 59	9,891 59	»	709 56	4,685 29	5,592 65
Jumet	»	»	17,608 70	17,608 70	8 95	1,527 90	8,745 »	10,272 90
La Louvière	»	»	12,296 29	12,296 29	8 »	4,173 10	5,954 80	10,107 90
Lessines.	320 74	»	14,846 89	14,846 89	»	1,805 14	6,614 33	8,419 47
Leuze	»	»	14,002 19	14,002 19	28 54	859 97	6,689 55	7,549 50
Pecq	»	»	21,801 76	21,801 76	0 22	850 »	550 »	1,400 »
Quiévrain	664 28	»	16,297 02	16,297 02	21 27	998 41	2,414 »	5,412 41
Seraing.	1,468 52	»	12,845 12	12,845 12	5 »	2,235 74	5,117 25	7,552 99
Verviers.	851 25	»	19,616 57	19,616 57	35 96	3,000 »	10,055 76	15,055 76
Hasselt	580 10	»	14,179 24	14,179 24	10 52	155 64	4,584 54	4,559 98
Beauraing	58 75	»	16,491 15	16,491 15	»	900 »	1,200 »	2,100 »
Ciney	483 05	»	6,621 51	6,621 51	»	1,145 »	2,652 51	5,777 51
Florennes	375 02	»	11,075 48	11,075 48	9 21	1,006 »	1,200 »	2,206 »
Walcourt	555 55	»	11,515 25	11,515 25	4 44	600 »	1,400 »	2,000 »
TOTAUX	11,819 88	»	415,506 08	415,506 08	517 23	51,755 11	140,358 18	192,074 29

ANNÉE

		DÉPENSES.				EXCÉDENT		
PRODUIT de la RÉTRIBUTION des ÉLÈVES.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PÉNCIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	répartition du boni.		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.

1901.

9,716 80	45,565 61	»	4,905 59	59,050 24	»	43,935 83	1,611 78	»
13,400 »	52,515 16	»	4,183 95	47,765 85	»	51,947 80	565 56	»
5,025 58	55,229 52	»	2,722 51	29,405 59	»	52,126 10	1,105 22	»
1,212 50	19,997 49	»	1,498 56	18,255 09	»	19,751 45	246 04	»
1,725 50	16,752 90	»	1,847 74	14,284 56	»	16,132 50	600 60	»
2,569 25	22,978 55	»	1,728 45	21,236 55	»	22,965 »	15 55	»
5,851 25	27,555 05	»	2,782 88	22,459 48	»	23,242 56	2,110 69	»
1,585 »	19,018 50	»	1,742 28	16,666 45	»	18,408 75	609 57	»
2,491 50	18,488 79	572 20	1,504 40	16,429 09	»	18,505 78	181 01	»
5,450 »	26,496 26	66,50	580 07	25,801 58	»	26,517 75	178 51	»
5,142 50	21,017 74	»	1,700 »	21,658 60	»	25,558 60	679 14	»
6,210 55	57,972 22	»	5,512 10	52,556 75	»	53,668 85	2,505 59	»
5,524 »	25,989 62	4 02	2,606 29	25,550 »	»	26,140 51	»	150 69
5,249 25	25,067 15	»	500 »	22,501 40	»	22,801 40	2,265 75	»
5,690 »	20,557 50	»	954 71	18,404 25	»	19,558 94	978 56	»
5,555 25	51,445 78	760 58	1,640 61	29,847 49	»	52,248 68	»	802 90
5,580 »	25,992 19	1,175 10	1,600 15	21,557 22	»	24,552 45	1,659 74	»
1,665 75	25,252 85	»	1,904 94	25,574 77	»	25 479 71	»	226 86
2,827 »	24,497 25	156 66	720 90	22,582 06	»	25,259 62	1,147 61	»
1,881 »	25,082 98	508 06	904 55	25,894 67	»	25,107 28	»	24 50
5,552 50	25,927 48	»	1,056 68	21,480 94	»	22 517 62	1,409 86	»
8,055 »	29,722 65	»	2,065 78	27,876 85	»	29,940 61	»	217 98
10,057 50	45,576 84	»	2,996 45	59,820 09	»	42,816 82	760 52	»
5,509 50	22,709 54	»	155 64	21,890 21	»	22,045 85	665 49	»
1,200 25	19,850 15	»	905 62	18,885 40	»	19,789 02	41 15	»
1,557 50	12,219 57	»	1,145 »	10,656 87	»	11,781 87	437 50	»
450 »	14,111 71	»	785 57	11,859 38	»	12,622 75	1,488 96	»
1,486 50	15,557 72	»	707 77	14,525 59	»	15,255 56	124 56	»
109,477 25	729,591 71	5,045 01	48,510 75	658,080 78	»	709,654 52	21,179 92	1,422 75

RECETTES.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉNULLIÈME.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinares.	AUXILIAIRES pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.		Local et matériel	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
Laeken	586 75	"	21,999 45	21,999 45	20 20	6,615 27	7,642 27	14,255 54
Schaerbeek	544 18	"	22,815 95	22,815 95	65 94	5,740 61	14,262 59	18,005 20
Vilvorde	1,595 26	"	17,555 26	17,555 26	25 "	2,877 05	6,599 25	9,476 28
Blankenberghe	526 70	"	10,949 98	10,949 98	5 54	2,558 94	5,974 98	8,515 92
Courtrai	1 48	"	8,915 51	8,915 51	7 75	2,065 02	4,566 09	6,429 11
Menin	45 42	"	17,165 19	17,165 19	"	1,654 58	2,685 "	4,559 58
Lokeren	105 74	"	17,206 58	17,206 58	27 49	2,786 69	4,025 94	6,812 65
Ninove	771 85	"	10,757 22	10,757 22	"	1,550 "	2,968 50	4,518 50
Saint-Nicolas	"	"	12,944 20	12,944 20	52 56	1,154 40	2,575 58	5,707 87
Termonde	52 62	"	16,914 45	16,914 45	16 58	576 "	5,177 47	5,555 47
Binche	1,259 58	"	14,995 25	14,995 25	25 28	1,519 74	5,595 55	4,915 07
Châtelet	1,166 75	"	19,694 08	19,694 08	1 95	9,555 52	5,876 59	15,410 11
Fleurus	80 12	"	14,554 55	14,554 55	15 65	5,000 "	6,954 72	9,954 72
Flobecq	142 65	"	14,525 66	14,525 66	1 27	500 "	5,250 57	5,550 57
Fontaine-l'Évêque . .	1,268 50	"	10,500 05	10,500 05	"	752 95	4,926 25	5,679 18
Jumet	"	"	18,695 07	18,695 07	11 06	1,555 "	9,122 79	10,437 79
La Louvière	"	"	12,945 97	12,945 97	0 50	2,406 11	4,760 29	7,166 40
Lessines	71 57	"	15,605 48	15,605 48	"	2,025 04	6,957 87	8,982 91
Leuze	108 70	"	15,497 22	15,497 22	15 04	1,141 50	6,664 60	7,805 90
Pecq	"	"	21,045 64	21,045 64	0 22	850 "	550 "	1,400 "
Quiévrain	2,547 59	"	14,549 72	14,549 72	55 15	996 06	2,414 "	5,410 06
Seraing	4,989 65	"	11,766 17	11,766 17	2 10	2,415 80	5,786 25	8,202 05
Verviers	140 61	"	17,606 57	17,606 57	21 61	4,058 07	11,009 29	15,047 56
Basselt	4,554 84	"	12,715 21	12,715 21	5 40	901 06	4,108 87	5,009 95
Beauraing	"	"	15,926 25	15,926 25	"	900 "	1,200 "	2,100 "
Ciney	1,055 71	"	6,951 75	6,951 75	"	1,145 "	2,961 45	4,106 45
Florennes	5,605 25	"	9,955 55	9,955 55	18 72	800 "	1,200 "	2,000 "
Walcourt	75 94	"	11,487 89	11,487 89	2 75	600 "	1,400 "	2,000 "
Totaux	24,942 96	"	415,745 19	415,745 19	565 08	59,594 28	156,815 90	196,408 18

ANNÉE

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION des ÉLÈVES.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PENULTIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants	répartition du boni.		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.

1902

10,421 10	47,083 00	»	6,240 04	39,308 85	»	45,557 80	1,525 11	»
12,745 »	54,170 27	»	3,726 07	51,923 18	»	55,649 25	»	1,478 98
5,168 07	33,797 87	»	3,463 83	28,898 14	»	32,561 97	1,455 90	»
1,510 »	20,905 94	838 94	1,506 34	18,246 67	»	20,591 95	311 99	»
1,696 50	17,050 35	»	1,895 47	14,745 53	»	16,641 »	409 33	»
2,113 25	23,663 44	99 89	1,695 90	21,714 46	»	23,510 23	153 19	»
5,856 87	28,097 11	»	2,877 18	22,159 25	»	23,036 41	3,060 70	»
1,254 »	17,101 35	»	1,296 26	15,455 67	»	16,751 33	370 02	»
3,210 »	19,914 43	491 98	1,246 26	17,596 10	»	19,134 34	780 09	»
5,862 »	26,599 12	»	385 29	26,025 01	»	26,410 30	»	11 18
5,260 »	24,451 16	»	1,700 »	22,108 98	»	23,808 98	642 18	»
7,116 50	41,589 39	»	4,058 85	55,102 26	»	59,161 09	2,228 30	»
5,590 »	28,172 82	»	3,263 05	25,205 »	»	28,468 03	»	295 21
5,133 47	25,151 40	»	500 »	21,156 40	»	21,456 40	1,715 »	»
5,455 »	20,902 51	»	876 61	18,871 75	»	19,748 56	1,154 13	»
5,558 50	52 500 42	623 06	2,052 54	50,047 18	»	52,722 78	»	222 36
5,610 »	25,722 67	375 36	2,415 51	22,085 79	»	25,072 46	»	1,549 79
1,782 25	26,440 01	»	2,024 44	24,171 13	»	26,195 37	244 44	»
2,355 »	23,757 86	»	1,299 13	22,514 86	»	23,614 01	143 85	»
1,964 »	24,409 86	755 66	850 »	22,261 83	»	23,867 49	542 37	»
5,623 50	25,966 »	»	989 33	21,255 47	»	22,224 82	1,741 18	»
10,537 »	53,496 95	»	2,275 50	26,941 31	»	29,214 81	6,282 14	»
10,924 50	45,740 65	»	4,054 41	38,287 70	»	42,522 11	1,418 54	»
5,045 »	23,504 58	»	901 06	20,536 57	»	21,237 43	4,066 95	»
1,157 25	19,185 48	42 66	1,018 88	18,251 58	»	19,315 12	»	129 64
1,425 »	15,498 89	»	1,145 »	11,831 18	»	12,976 18	522 71	»
528 »	16,083 30	»	703 52	10,999 65	»	11,705 15	4,380 15	»
1,612 50	15,179 06	»	685 11	14,511 75	»	14,996 86	182 20	»
114,072 26	749,531 67	3,425 55	54,930 38	661,332 41	»	719,708 54	53,310 49	3,487 16

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉNUITIÈRE.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	SUBSIDES pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.		Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
Boom	»	»	45,261 40	45,261 40	37 35	4,390 »	7,487 45	8,877 45
Lierre	»	»	48,630 26	48,630 26	28 94	4,660 88	2,865 35	4,526 23
Malines	4,849 96	»	25,274 05	25,274 05	73 77	3,454 20	6,753 74	9,904 94
Bruxelles	4,939 30	»	21,608 63	21,608 63	87 89	5,057 74	49,632 94	24,690 68
Diest	360 55	»	43,967 34	43,967 31	8 72	700 »	5,365 46	6,065 16
Ixelles	322 38	»	20,335 76	20,335 76	74 »	5,026 40	8,674 33	43,697 73
Laeken	2,483 74	»	24,491 67	24,491 67	42 31	3,607 44	6,902 56	40,509 67
Louvain	94 99	»	49,352 22	49,352 22	7 90	2,765 92	4,974 48	7,740 40
Molenbeek-Saint-Jean.	327 48	»	20,137 48	20,137 48	44 66	4,650 »	6,433 45	7,783 45
Schaerbeek	4,230 71	»	24,534 57	24,534 57	68 94	4,494 74	18,393 87	22,588 61
Tirlemont	3,833 76	»	46,804 16	46,804 46	33 47	4,630 69	7,384 03	9,044 74
Wavre	474 26	»	20,627 02	20,627 02	33 77	4,753 43	3,313 75	5,067 18
Bruges	963 70	»	45,541 49	45,541 49	20 98	4,240 30	6,644 49	7,854 79
Nieuport	»	»	49,540 23	49,540 23	48 88	4,200 »	74 67	4,274 67
Alost	»	»	20,814 24	20,814 24	49 86	4,446 »	7,219 42	41,365 42
Lokeren	2,374 40	»	43,512 94	43,512 94	31 22	4,299 98	4,503 47	5,803 45
Termonde	»	»	45,995 35	45,995 35	36 26	329 20	3,427 91	3,457 44
Ath	»	»	23,611 44	23,611 44	48 46	2,316 »	4,621 62	3,937 62
Beaumont	2,486 45	»	7,536 95	7,536 95	24 47	412 24	4,076 67	4,488 91
Charleroi	332 38	»	29,348 90	29,348 90	34 61	4,545 63	3,622 45	8,138 08
Jumet	2,847 48	»	18,068 92	18,068 92	47 47	2,874 03	6,284 67	9,458 70
La Louvière	»	»	45,392 48	45,392 48	42 27	3,226 39	7,234 34	40,457 73
Mons	4,443 43	»	47,005 49	47,005 49	50 47	3,449 48	7,709 99	40,859 17
Pecq	»	»	44,612 85	44,612 85	0 22	450 »	300 »	450 »
Péruwelz	»	»	44,251 42	44,251 42	9 04	2,934 20	6,779 31	9,710 51
Tournai	248 56	»	47,858 67	47,858 67	24 49	2,791 37	7,703 61	40,494 98
Huy	4,268 68	»	22,965 79	22,965 79	28 64	4,695 69	4,555 45	3,251 44
Seraing	4,793 39	»	47,874 33	47,874 83	9 »	4,815 94	5,592 89	7,408 33
Verviers	2,745 95	»	49,280 04	49,280 04	50 47	5,804 66	44,342 54	47,444 47
Hasselt	38 67	»	27,892 47	27,892 47	7 74	4,680 21	2,497 42	3,877 63
Arlon	90 24	»	44,559 24	44,559 24	44 82	4,400 »	3,700 06	4,800 06
Andenne	4,537 48	»	48,806 44	48,806 44	46 90	4,200 »	2,933 33	4,433 33
Dinant	822 85	»	9,496 45	9,496 45	40 33	386 65	3,250 22	3,636 87
Namur	489 59	»	49,587 69	49,587 69	26 99	4,950 »	5,312 67	7,262 67
TOTAUX	31,766 78	»	634,567 66	634,567 66	4,048 44	78,769 78	200,659 »	279,428 78

V. — Écoles moyennes

ANNÉE

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION des ÉLÈVES.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PÉNUITIÈRE.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	répartition du boni.		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.

de l'État, pour filles.

1900.

3,049 75	27,225 35	450 72	4,405 74	25,227 88	»	27,084 34	444 04	»
3,937 70	27,423 43	429 48	4,659 90	21,165 45	»	23,254 53	3,868 60	»
45,656 25	52,758 97	»	2,994 92	49,880 64	»	52,876 53	»	446 56
40,641 »	58,967 50	»	5,057 74	54,645 85	»	56,703 59	2,263 94	»
3,283 »	23,686 74	»	956 74	23,375 94	»	24,332 68	»	645 94
8,884 »	43,313 87	»	4,997 98	37,223 94	»	42,224 89	4,091 98	»
4,994 40	42,524 79	»	6,620 56	34,588 70	»	44,209 26	4,342 53	»
9,253 90	36,449 44	»	3,490 44	33,810 90	»	37,304 34	»	854 93
5,249 »	33,514 47	»	4,896 97	30,443 94	»	32,310 88	4,200 59	»
43,676 »	62,098 83	»	4,363 88	54,965 37	»	59,329 25	2,769 58	»
3,531 »	33,244 43	»	4,964 20	34,539 44	»	33,500 64	»	286 54
2,162 25	28,064 48	»	2,452 47	25,954 77	»	28,404 24	»	39 76
8,078 50	32,459 46	»	4,786 37	28,403 23	»	30,489 60	2,269 86	»
4,445 »	22,275 78	237 37	4,052 04	20,803 93	»	22,093 34	482 44	»
5,022 »	37,248 49	968 83	3,784 40	29,406 99	»	34,459 92	3,058 57	»
4,577 64	23,296 35	»	4,239 03	20,407 08	»	24,346 44	1,930 24	»
2,754 »	22,242 72	278 02	313 79	48,984 38	»	49,576 49	2,666 53	»
2,349 »	29,945 92	20 79	2,323 92	26,734 21	»	29,078 92	867 »	»
4,474 50	45,414 28	»	412 24	44,494 80	»	44,907 04	504 24	»
42,534 »	50,384 97	»	3,784 04	45,332 92	»	49,446 96	1,268 04	»
4,660 50	34,753 07	»	3,529 60	22,964 95	»	26,491 55	5,261 52	»
2,537 50	28,399 68	478 39	4,455 74	24,268 44	»	28,602 27	»	202 59
5,851 50	35,479 46	»	3,450 54	31,244 24	»	34,391 75	787 74	»
706 50	45,769 57	90 »	450 »	45,564 »	»	45,804 »	»	34 43
3,242 90	27,213 87	642 72	3,376 55	24,275 70	»	28,264 97	»	4,054 40
6,482 50	35,105 90	»	3,297 20	30,805 46	»	34,402 36	4,003 54	»
4,965 50	32,469 75	»	2,542 76	27,765 48	»	30,308 24	2,164 51	»
5,274 »	32,357 05	»	4,029 45	24,974 34	»	26,003 79	6,353 26	»
46,709 »	55,929 33	»	5,834 74	48,558 42	»	54,392 83	4,536 50	»
4,962 »	33,778 21	»	4,680 24	27,802 59	»	29,482 80	4,295 41	»
2,407 50	24,574 83	»	4,200 44	49,454 40	»	20,654 84	920 02	»
975 »	25,468 82	»	4,526 61	22,364 29	»	23,887 90	4,580 92	»
540 »	44,506 50	»	4,220 73	43,740 45	»	44,960 88	»	454 38
7,485 »	34,554 94	»	2,427 27	24,927 58	»	27,354 85	7,497 09	»
479,454 29	4,426,225 62	3,266 02	87,375 85	982,761 38	»	4,073,393 25	56,512 57	3,680 20

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.		RECETTES.							
		EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUE.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
			Subsides ordinaires.	RECETTES pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.		Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
		ANNÉE							
Boom	»	»	45,078 02	45,078 02	26 70	4,490 »	7,243 43	8,733 43	
Lierre	1,684 86	»	48,678 29	48,678 29	26 77	4,076 73	2,857 94	3,934 67	
Malines	»	»	27,453 22	27,453 22	53 34	4,936 58	6,736 50	11,673 08	
Bruxelles	4,655 24	»	20,543 74	20,543 74	44 53	4,526 30	18,917 91	23,444 24	
Diest	»	»	45,609 85	45,609 85	0 30	949 07	5,943 04	6,892 41	
Ixelles	4,675 76	»	24,540 23	24,540 23	72 45	5,507 43	7,654 85	13,162 28	
Laeken	2,302 89	»	20,966 86	20,966 86	48 34	5,027 78	6,500 56	11,528 34	
Louvain	4,241 34	»	48,430 78	48,430 78	8 02	2,400 »	5,160 88	7,560 88	
Molenbeek-Saint-Jean .	»	»	49,972 87	49,972 87	4 53	2,675 23	6,203 50	8,878 73	
Schaerbeek	4,332 22	»	24,790 57	24,790 57	94 54	4,956 97	18,794 »	23,750 97	
Tirlemont	2,961 »	»	16,396 87	16,396 87	26 45	4,564 34	7,680 49	9,244 83	
Wavre	»	»	22,382 29	22,382 29	26 27	2,469 45	3,394 25	5,863 70	
Bruges	4,464 80	»	44,497 31	44,497 31	54 48	4,604 59	6,467 48	7,768 77	
Nieuport	»	»	45,314 95	45,314 95	40 40	4,300 »	74 67	4,374 67	
Alost	2,055 07	»	45,886 55	45,886 55	0 28	2,170 48	6,595 63	8,765 81	
Lokeren	4,839 44	»	43,851 74	43,851 74	29 58	4,533 88	4,675 86	6,209 74	
Termonde	45 45	»	17,225 44	17,225 44	29 39	325 04	3,432 65	3,457 66	
Ath	270 85	»	24,857 51	24,857 51	58 23	4,832 68	4,618 26	3,450 94	
Beaumont	708 68	»	9,880 66	9,880 66	25 33	412 92	3,827 83	4,240 75	
Charleroi	270 79	»	29,525 29	29,525 29	29 40	4,085 47	3,623 30	7,708 77	
Jumet	3,424 64	»	46,849 48	46,849 48	25 79	4,340 »	6,004 20	7,344 20	
La Louvière	»	»	48,940 03	48,940 03	7 99	3,474 27	5,477 20	8,951 47	
Mons	2,078 29	»	46,712 56	46,712 56	59 74	3,485 66	7,813 78	10,999 44	
Pecq	»	»	45,397 24	45,397 24	0 24	453 66	300 »	453 66	
Péruwelz	»	»	44,610 32	44,610 32	49 70	3,432 »	6,759 53	10,191 53	
Tournai	4 78	»	47,634 38	47,634 38	8 22	2,748 99	7,834 75	10,583 74	
Huy	2,666 69	»	20,614 69	20,614 69	70 80	4,696 46	4,544 40	3,237 86	
Seraing	2,944 70	»	43,499 52	43,499 52	2 88	4,062 24	5,333 05	6,995 29	
Verviers	3,959 43	»	20,223 68	20,223 68	422 65	4,247 79	41,606 38	45,854 47	
Hasselt	444 96	»	25,750 24	25,750 24	2 39	4,578 78	2,199 20	3,777 98	
Arlon	712 83	»	43,324 04	43,324 04	24 95	4,400 »	3,772 03	4,872 03	
Andenne	4,205 82	»	46,227 31	46,227 31	43 37	4,199 58	3,025 51	4,225 09	
Dinant	»	»	40,606 62	40,606 62	20 59	4,696 20	3,288 47	4,984 67	
Namur	3,783 24	»	21,444 67	21,444 67	40 08	2,450 »	5,348 31	7,468 31	
TOTAUX	40,434 47	»	623,784 49	623,784 49	4,049 03	80,476 64	497,064 24	277,240 88	

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION des ÉLÈVES.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PÉNUITIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	répartition du boni.		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.
1901.								
3,022 »	26,859 85	314 27	1,293 55	25,154 48	»	26,762 30	97 55	»
3,998 96	28,320 55	»	1,068 73	23,198 09	»	24,266 82	4,053 73	»
16,137 54	55,017 42	44 22	4,892 75	40,645 20	»	54,549 47	467 95	»
10,626 »	56,310 69	»	4,743 80	51,465 84	»	56,179 64	131 05	»
3,294 »	25,763 26	389 82	919 07	25,258 36	»	26,567 25	»	803 99
8,524 »	44,971 42	»	5,091 37	38,789 46	»	43,830 83	1,090 59	»
5,716 50	40,862 90	»	4,427 34	34,412 40	»	38,839 74	1,723 16	»
10,382 69	37,623 71	»	2,458 93	33,654 73	»	36,113 66	1,510 05	»
4,755 »	33,614 43	242 08	2,665 87	29,984 42	»	32,889 37	721 76	»
13,172 50	63,137 80	»	4,966 45	57,415 55	»	62,412 »	725 80	»
3,417 »	32,046 45	»	1,954 54	29,855 89	»	31,810 43	235 72	»
2,271 »	30,239 96	619 40	1,868 62	27,707 44	»	30,495 16	44 80	»
7,988 »	31,467 06	»	2,296 78	26,375 43	»	28,671 91	2,795 45	»
1,403 »	18,100 02	63 49	929 95	16,791 77	»	17 785 21	314 81	»
5,187 75	31,895 46	»	2,684 83	27,479 40	»	29,864 23	2,031 23	»
1,517 50	23,447 70	»	1,472 04	20,063 83	»	21,235 87	2,214 83	»
2,879 »	23,636 64	»	262 84	16,909 74	»	17,472 58	6,464 06	»
2,646 50	31,284 03	»	2,293 35	26,542 22	»	28,805 57	2,478 46	»
1,026 »	15,881 42	»	412 92	15,436 25	»	15,849 17	32 25	»
12,533 50	50,067 45	»	4,235 09	45,430 24	»	49,665 33	402 42	»
1,676 »	29,327 41	»	1,655 81	21,198 48	»	22,853 99	6,473 43	»
2,633 30	30,532 79	376 64	2,882 08	25,224 57	»	28,483 29	2,049 50	»
6,107 »	35,957 »	»	3,235 28	32,852 79	»	36,088 07	»	131 07
675 »	16,526 44	78 84	215 61	16,267 61	»	16,562 06	»	35 92
2,870 »	27,691 56	682 55	3,914 44	24,246 24	»	28,842 90	»	1,154 35
6,155 50	34,383 62	»	2,592 24	31,777 28	»	34,369 52	14 10	»
5,036 40	31,626 44	»	2,523 71	27,395 25	»	29,918 96	1,707 48	»
4,400 »	27,842 39	»	2,106 13	24,486 34	»	26,292 47	1,549 92	»
16,325 50	56,485 13	»	4,706 67	49,329 90	»	54,036 57	2,448 56	»
2,070 »	31,745,57	»	1,729 40	29,696 74	»	31,426 44	319 43	»
2,037 »	20,970 85	»	1,993 61	18,384 62	»	19,678 23	1,292 62	»
1,088 50	22,760 09	»	1,403 53	21 020 78	»	22,424 31	335 78	»
690 »	16,301 88	465 20	1,754 63	14,554 41	»	16,773 94	»	472 06
8,220 50	40,893 80	»	2,165 57	32,425 39	»	34,590 46	6,002 84	»
180,480 41	1,122,988 68	3,243 54	82,787 23	989,826 91	»	1,075,857 65	49,725 42	2,594 39

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.		RECETTES.									
		EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUÉ.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.				
			Subsides ordinaires.	SUBSIDES pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.		Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.		
ANNÉE											
Boom.	444 04	"	44,774 63	44,774 63	47 26	4,455 74	7,077 08	8,532 82			
Lierre	3,868 60	"	45,554 18	45,554 18	53 59	928 40	2,928 81	3,856 91			
Malines	"	"	29,041 37	29,041 37	32 44	3,300 "	6,705 95	10,005 95			
Bruxelles.	2,263 94	"	21,240 17	21,240 17	47 32	4,485 31	48,724 59	23,209 90			
Diest	"	"	46,029 03	46,029 03	0 30	953 28	6,808 65	7,761 93			
Ixelles	4,091 98	"	24,222 87	24,222 87	80 52	6,543 43	8,376 84	14,920 27			
Laeken	4,342 53	"	20,729 97	20,729 97	20 49	6,833 25	7,309 93	14,145 18			
Louvain	"	"	20,882 49	20,882 49	8 44	3,479 53	4,929 96	8,409 49			
Molenbeek-Saint-Jean.	4,200 59	"	22,758 13	22,758 13	40 76	3,433 50	6,201 42	9,334 92			
Schaerbeek	2,769 58	"	22,498 58	22,498 58	63 61	4,863 88	17,690 49	22,554 07			
Tirlemont	"	"	18,231 46	18,231 46	24 29	2,030 51	8,854 89	10,885 40			
Wavre	"	"	21,332 18	21,332 18	20 72	4,799 04	3,448 10	8,247 14			
Bruges	2,269 86	"	43,023 49	43,023 49	42 78	4,774 37	6,436 40	7,910 77			
Nieuport.	482 44	"	46,269 64	46,269 64	46 50	822 04	71 67	893 71			
Alost.	3,058 57	"	46,885 40	46,885 40	0 30	2,606 93	6,162 73	8,769 66			
Lokeren	4,950 24	"	44,429 02	44,429 02	31 06	4,344 53	4,964 51	6,306 04			
Termonde	2,666 53	"	44,389 03	44,389 03	32 03	325 00	3,429 32	3,454 32			
Ath	867 00	"	22,302 60	22,302 60	37 66	2,276 92	4,623 42	3,902 04			
Beaumont	504 24	"	40,245 60	40,245 60	24 48	545 60	4,175 60	4,594 20			
Charleroy	4,268 01	"	29,977 53	29,977 53	45 64	3,253 50	3,927 79	7,181 29			
Jumet	5,264 52	"	42,409 33	42,409 33	22 45	4,924 "	6,096 08	8,020 08			
La Louvière.	"	"	47,023 36	47,023 36	0 30	4,564 76	6,300 32	10,865 08			
Mons.	787 71	"	48,506 35	48,506 35	25 73	3,150 54	8,538 47	11,688 71			
Pecq	"	"	46,442 99	46,442 99	0 24	450 "	300 "	450 "			
Péruwelz.	"	"	43,722 82	43,722 82	44 86	4,587 66	6,858 42	11,446 08			
Tournai	4,003 54	"	47,875 93	47,875 93	44 89	3,469 27	7,528 40	10,997 37			
Huy	2,461 51	"	22,274 60	22,274 60	59 48	2,742 76	4,545 48	4,287 94			
Seraing	6,353 26	"	9,954 09	9,954 09	2 00	1,887 49	6,078 43	7,965 32			
Verviers	4,536 50	"	28,047 22	28,047 22	44 40	6,313 47	6,521 49	12,834 96			
Hasselt	4,295 44	"	22,887 73	22,887 73	2 73	4,323 13	2,524 08	3,847 21			
Arlon.	920 02	"	42,347 81	42,347 81	22 00	4,400 00	3,697 67	4,797 67			
Andenne.	4,580 92	"	46,679 54	46,679 54	47 32	4,369 18	3,027 55	4,396 73			
Dinant	"	"	40,469 74	40,469 74	43 22	4,820 73	3,635 37	8,456 10			
Namur.	7,497 09	"	41,922 24	41,922 24	53 94	2,250 00	5,453 70	7,703 70			
TOTAUX.	56,512 57	"	615,520 82	615,520 82	938 53	89,274 15	497,353 81	286,627 96			

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉPARTITION des ÉLÈVES.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PENULTIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants	répartition du boni.		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.
2,962 50	26,428 22	»	4,440 42	25,058 33	»	26,468 75	»	40 83
3,778 43	27,111 74	»	939 08	23,586 40	»	24,525 48	2,586 23	»
15,686 »	34,765 46	116 56	4,039 92	50,546 45	»	54,702 63	62 83	»
10,768 50	57,499 80	»	4,483 31	51,362 43	»	55,847 44	4,652 36	»
3,075 »	26,866 26	645 94	762 34	25,003 31	»	26,443 59	452 67	»
8,913 »	49,228 64	»	5,846 36	42,022 68	»	47,869 04	1,359 60	»
6,551 80	42,737 67	»	6,938 55	34,574 87	»	44,510 42	1,247 25	»
11,029 36	40,329 18	851 93	2,670 90	34,782 41	»	38,305 24	2,023 94	»
5,397 »	38,704 40	»	3,152 01	34,424 17	»	37,276 48	1,425 22	»
13,895 50	61,481 34	»	4,647 96	55,927 23	»	60,575 49	906 45	»
3,287 »	32,428 45	286 54	1,534 43	30,636 43	»	32,457 37	»	29 22
2,336 50	28,936 54	39 76	4,635 99	27,078 07	»	28,753 82	182 72	»
8,866 50	32,113 40	»	1,749 38	26,843 06	»	28,592 44	3,520 96	»
1,420 »	18,782 29	»	1,012 92	17,916 59	»	18,929 54	»	147 22
5,518 80	34,232 73	»	3,313 25	27,931 20	»	31,244 45	2,988 28	»
1,500 »	24,216 36	»	1,425 95	20,465 58	»	21,591 53	2,624 83	»
2,856 »	23,397 94	»	340 70	17,233 03	»	17,573 73	5,824 48	»
2,137 50	29,246 80	»	2,299 44	24,372 05	»	26,671 49	2,575 61	»
1,075 50	16,441 02	»	415 60	15,890 10	»	16,305 70	135 32	»
12,647 »	51,089 47	»	3,938 58	46,492 30	»	50,430 88	658 59	»
1,896 »	27,609 36	»	2,190 86	21,916 44	»	24,107 30	3,502 06	»
2,828 25	30,716 99	202 59	4,329 74	22,565 86	»	27,098 46	3,618 83	»
6,623 »	37,631 50	»	3,228 72	33,592 47	»	36,820 89	810 61	»
648 »	17,514 23	31 43	450 »	16,566 04	»	16,747 44	763 79	»
3,156 50	28,337 26	1,054 10	3,536 56	23,723 30	»	28,310 96	26 30	»
6,335 »	36,243 73	»	3,465 74	32,558 99	»	36,024 73	219 »	»
5,080 95	33,864 48	»	2,738 51	27,838 07	»	30,576 58	3,287 90	»
6,550 50	30,825 47	»	1,968 67	22,650 22	»	24,618 89	6,206 28	»
16,007 75	58,542 53	»	6,306 92	48,385 92	»	54,692 84	3,849 69	»
1,917 »	32,950 40	»	1,435 63	29,278 43	»	30,443 76	2,536 34	»
1,644 »	20,231 50	»	1,119 90	19,445 68	»	20,565 58	»	334 08
1,181 »	23,835 54	»	1,629 03	22,308 60	»	23,937 63	»	402 12
562 50	46,504 56	454 38	1,624 90	44,511 40	»	46,590 38	»	88 82
8,545 »	35,391 97	»	2,726 37	30,451 97	»	33,178 34	2,213 63	»
186,647 34	1,140,247 24	3,680 20	88,440 31	997,637 55	»	1,089,728 06	57,261 17	741 99

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUE	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			ALLOCATION de la PROVINCE.	PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages, etc.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE	
		Subsides ordinaires.	subventions pour traitements supplémentaires, augmentations, etc.	TOTAL.			Local et matériel.	Prais courants de l'enseigne- ment. TOTAL.

VI. — établissements communaux du premier degré pour

Collège de Diest . .	»	5,750 »	1,725 »	5,475 »	»	»	»	5,538 98	5,538 98
— de Nivelles . .	»	18,000 »	»	18,000 »	»	2,545 81	»	25,000 »	25,000 »
— de Tirlemont . .	»	14,245 »	2,000 »	16,245 »	»	»	»	25,194 17	25,194 17
— de Beeringen . .	»	6,000 »	9,700 »	15,700 »	»	»	»	5,950 »	5,950 »
— de Bouillon . .	»	14,800 »	5,000 »	17,800 »	»	50 »	»	6,842 46	6,842 46
— de Virton . .	17 71	12,000 »	2,000 »	14,000 »	»	»	1,966 15	8,155 »	10,101 15
— de Dinant . .	»	11,958 60	1,519 45	13,258 05	»	»	500 »	13,119 55	15,419 55
TOTAUX . .	17 71	80,755 60	19,744 45	100,478 05	»	2,575 81	2,266 15	85,780 16	88,046 51

VII. — Établissements communaux du second degré pour

Écoles moyennes de Bruxelles . .	»	50,000 »	»	50,000 »	5,000 »	»	»	50,555 59	50,555 59
— Saint-Gilles . .	»	5,600 »	»	5,600 »	4,550 »	»	»	56,475 06	56,475 06
— Saint-Josse-ten-Noode . .	»	6,000 »	»	6,000 »	2,900 »	»	»	16,446 55	16,446 55
— Liège . .	»	»	11,902 »	11,902 »	6,496 »	»	»	44,307 »	44,307 »
TOTAUX . .	»	41,600 »	11,902 »	55,502 »	18,946 »	»	»	147,782 80	147,782 80

VIII. — Établissements communaux du premier degré pour

Collège de Diest . .	»	5,750 »	1,725 »	5,475 »	»	»	»	5,629 85	5,629 85
— de Nivelles . .	5,677 01	18,000 »	1,500 »	19,500 »	»	2,540 81	»	25,000 »	25,000 »
— de Tirlemont . .	»	14,245 »	2,255 »	16,500 »	»	»	»	22,085 17	22,085 17
— de Beeringen . .	»	6,000 »	9,700 »	15,700 »	»	»	»	4,462 11	4,462 11
— de Bouillon . .	»	14,800 »	2,000 »	16,800 »	»	50 »	»	7,550 15	7,550 15
— de Virton . .	407 26	12,000 »	»	12,000 »	»	»	1,800 »	8,155 »	9,955 »
— de Dinant . .	131 16	11,958 60	1,519 45	13,258 05	»	»	2,200 »	11,821 95	14,021 95
TOTAUX . .	4,215 45	80 755 60	18,499 45	99,233 05	»	2,570 81	4,000 »	82,484 19	86,484 19

		DÉPENSES.				EXCÉDENT		
PRODUIT de la RÉTRIBUTION des ÉLÈVES.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUE.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	répartition du boni.		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.

garçons, subventionnés sur le Trésor public. — Année 1900.

518 »	9,551 98	»	248 65	9,285 53	»	9,551 98	»	»
6,826 50	52,572 51	»	8,158 01	42,229 53	2,005 45	52,590 99	»	18 68
9,196 56	50,655 75	»	5,716 50	46,919 45	»	50,655 75	»	»
2,741 24	22,591 24	2,845 66	1,799 47	19,056 73	447 82	24,149 70	»	1,758 46
»	24,672 46	»	5,419 51	21,552 95	»	24,672 46	»	»
1,600 »	25,718 86	»	2,180 50	25,151 10	»	25,511 60	407 26	»
1,520 »	27,097 60	»	1,268 »	26,148 20	»	27,416 20	581 40	»
22,202 50	215,520 18	2,845 66	20,490 44	188,521 51	2,451 25	214,108 66	988 66	1,777 14

garçons, subventionnés sur le Trésor public. — Année 1900.

42,555 50	128,089 09	»	21,102 58	106,986 71	»	128,089 09	»	»
25,696 97	70,520 65	»	4,510 15	66,010 48	»	70,520 65	»	»
7,928 »	55,274 53	»	2,877 52	50,697 05	»	55,274 53	»	»
12,491 25	75,196 25	»	2,192 25	71,842 61	»	74,054 86	1,161 59	»
86,849 72	506,880 52	»	50,182 50	275,556 85	»	505,719 15	1,161 59	»

garçons, subventionnés sur le Trésor public. — Année 1901.

440 »	9,555 85	»	220 »	9,555 85	»	9,555 85	»	»
8,029 »	58,746 82	»	9,528 89	45,590 80	4,825 »	57,744 69	1,002 13	»
9,972 91	48,558 08	»	5,477 45	45,080 65	»	48,558 08	»	»
2,679 86	22,841 97	1,758 46	1,090 09	18,947 53	456 85	25,152 95	»	510 96
810 »	24,990 15	»	5,126 75	21,864 40	»	24,991 15	»	1 »
1,805 »	24,147 26	»	2,155 55	21,667 55	»	25,821 10	526 16	»
1,650 »	29,041 16	»	1,214 85	26,529 45	»	27,744 28	1,296 88	»
25,575 77	217,879 25	1,758 46	21,511 54	187,014 21	5,281 83	215,566 04	2,625 17	311 96

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUE	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			ALLOCATION de la PROVINCE.	PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.	
		Subsides ordinaires.	Si SALUA pour traitements supplémentaires, augmentations, etc.	TOTAL.			Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment. TOTAL.

IX. — Établissements communaux du second degré pour

Écoles moyennes de Bruxelles. . .	"	50,000	1,322 69	51,322 69	5,000	"	"	52,551 02	52,551 02
— de Saint-Gilles . .	"	5,600	"	5,600	4,550	"	"	45,574 55	45,574 55
— de Saint-Josse-ten-Noode	"	6,000	"	6,000	2,900	"	"	17,049 07	17,049 07
— de Liège . . .	"	11,902	5,884 06	15,786 06	6,628	"	"	45,554 94	45,554 94
TOTAUX. . .	"	55,502	5,406 75	58,908 75	19,078	"	"	158,089 58	158,089 58

X. — Établissements patronnés

Collège de Hérentals.	"	"	"	"	"	"	700	4,600	5,300
— de Courtrai. . .	"	"	"	"	700	"	"	5,700	5,700
— de Herve . . .	"	2,500	"	2,500	"	"	"	650	650
— Saint-Trond . .	"	5,600	2,000	5,600	"	"	"	14,500	14,500
TOTAUX. . .	"	6,100	2,000	8,100	700	"	700	25,250	25,250

XI. — Établissements patronnés

École moyenne de Courtrai. .	"	"	"	"	500	"	1,500	"	1,500
------------------------------	---	---	---	---	-----	---	-------	---	-------

XII. — Établissements patronnés

Collège de Hérentals.	"	"	"	"	"	"	700	4,600	5,300
— de Courtrai. . .	"	"	"	"	700	"	"	5,700	5,700
— de Herve . . .	"	2,500	555 65	5,055 65	"	"	"	650	650
— de Saint-Trond.	"	5,600	225	5,825	"	"	"	14,525	14,525
TOTAUX. . .	"	6,100	780 65	6,880 65	700	"	700	25,475	24,175

XIII. — Établissements patronnés

École moyenne de Courtrai. .	"	"	"	"	500	"	1,500	"	1,500
------------------------------	---	---	---	---	-----	---	-------	---	-------

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION des ÉLÈVES.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PÉNULTIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	répartition du boni.		recettes sur les dépenses	dépenses sur les recettes.

garçons subventionnés sur le Trésor public. — Année 1901.

45,555 50	154,187 21	»	22,587 60	111,599 61	»	154,187 21	»	»
28,073 96	80,598 31	»	6,125 34	74,472 97	»	80,598 31	»	»
8,116 »	34,065 07	»	2,522 62	31,742 45	»	34,065 07	»	»
12,865 »	78,614 »	»	2,986 10	75,291 55	»	76,277 45	2,536 57	»
91,588 46	527,464 59	»	54,021 66	291,406 56	»	525,128 02	2,556 57	»

du premier degré. — Année 1900.

6,205 »	11,505 »	»	700 »	4,600 »	6,205 »	11,505 »	»	»
11,620 »	16,020 »	246 20	4,022 »	11,900 »	»	16,168 20	»	148 20
11,260 »	14,410 »	»	5,200 »	20,000 »	»	25,200 »	»	8,790 »
5,600 »	25,500 »	»	2,560 »	19,140 »	»	21,500 »	2,000 »	»
52,685 »	65,435 »	246 20	10,282 »	55,640 »	6,205 »	72,575 20	2,000 »	8,958 20

du second degré. — Année 1900.

10,280 »	12,080 »	556 25	1,615 75	10,500 »	»	12,472 »	»	392 »
----------	----------	--------	----------	----------	---	----------	---	-------

du premier degré. — Année 1901.

5,919 »	11,219 »	»	700 »	4,600 »	5,919 »	11,219 »	»	»
11,450 »	15,850 »	148 20	3,940 80	11,900 »	»	15,989 »	»	159 »
10,800 »	14,505 65	»	5,200 »	20,000 »	»	25,200 »	»	8,694 35
5,600 »	21,950 »	»	890 »	20,610 »	»	21,500 »	450 »	»
51,749 »	65,504 65	148 20	8,750 80	57,110 »	5,919 »	71,908 »	450 »	8,853 35

du second degré. — Année 1901.

10,320 »	12,120 »	592 »	1,948 »	10,500 »	»	12,640 »	»	520 »
----------	----------	-------	---------	----------	---	----------	---	-------

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.								
	EXCÉDENT du compte PÉNUITIÈRE	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			ALLOCATION de la PROVINCE.	PRODUIT le fondations: rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	SUBSIDES pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.			Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.

XIV. — Établissements communaux d'enseignement moyen pour

Écoles moyennes de Bruxelles .	»	5,633	»	5,633 »	5,750 »	»	»	119,580 15	119,580 15
— de Saint-Gilles.	»	4,225	»	4,225 »	2,970 »	»	»	27,175 64	27,175 64
— de St-Josse-ten-Noode.	»	2,475	»	2,475 »	2,982 »	»	»	16,912 51	16,912 51
— de Liège . .	»	»	11,010	11,010 »	11,495 »	»	»	46,255 »	46,255 »
Institut supérieur de Liège.	»	»	6,091 80	6,091 80	»	»	»	14,235 20	14,235 20
École moyenne de Vilvorde.	1,925 60	»	2,500	2,500 »	848 »	»	»	6,509 40	6,509 40
Totaux. . .	1,925 60	12 535	19,601 80	31,956 80	24,045 »	»	»	230,465 90	230,465 90

XV. — Établissements communaux d'enseignement moyen pour

Écoles moyennes de Bruxelles.	»	5,655	»	5,655 »	5,750 »	»	»	118,506 18	118,506 18
— de Saint-Gilles.	»	4,225	»	4,225 »	2,970 »	»	»	29,545 41	29,545 41
— de St-Josse-ten-Noode.	»	2,475	»	2,475 »	2,982 »	»	»	19,554 95	19,554 95
— de Liège . .	749 98	»	15,185	15 185 »	12,925 »	»	»	53,817 04	53,817 04
Institut supérieur de Liège .	»	»	6,626 40	6,626 40	»	»	»	14,998 60	14,998 60
École moyenne de Vilvorde.	2,115 82	»	2,500	2,500 »	848 »	»	»	5,621 18	5,621 18
Totaux. . .	2,865 78	12,555	22,511 40	54,666 40	25,475 »	»	»	241,641 56	241,641 56

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION des ÉLÈVES.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUE.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DÈS	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	répartition du boni.		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.

filles subventionnés sur le Trésor public. — Année 1900.

55,480 25	166,454 40	»	56,906 60	129,547 80	»	166,454 40	»	»
16,550 54	50,921 18	»	4,891 04	46,030 14	»	50,921 18	»	»
16,151 50	58,501 01	»	5,526 40	54,974 91	»	58,501 01	»	»
18,747 44	87,507 14	»	5,991 84	82,194 68	»	86,186 52	1,520 62	»
16,097 92	56,422 92	»	5,102 90	55,950 »	»	59,052 90	»	2,629 98
5,902 05	17,485 05	»	1,845 50	15,968 27	»	15,815 77	1,671 28	»
108,898 40	597,291 70	»	54,265 98	542,665 80	»	596,929 78	2,991 90	2,629 98

filles subventionnés sur le Trésor public. — Année 1901.

57,898 80	167,809 98	»	52,712 56	155,097 62	»	167,809 98	»	»
18,451 16	54,989 57	»	5,828 74	49,160 85	»	54,989 57	»	»
15,805 »	40,616 95	»	5,741 95	56,875 »	»	40,616 95	»	»
17,729 99	98,404 99	»	4,494 70	95,710 11	»	98,204 81	200 18	»
15,581 12	57,206 12	»	4,225 85	55,555,25	»	59,559 08	»	2,552 96
6,502 65	17,585 65	»	1,665 59	14,151 06	»	15,795 05	1,590 60	»
111,768 72	416,415 26	»	52,666 00	564,508 45	»	410,975 44	1,790 78	2,552 96

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	RECETTES.								
	EXCÉDENT du compte PÉNULTIÈME	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			ALLOCATION de la PROVINCE.	PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages. etc.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	BRASSONS pour traitements supplémentaires, augmentations, etc.	TOTAL.			Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.

XVI. — Établissements communaux du 1^{er} degré pour garçons

Collège de Diest.	»	5,750 »	1,978 72	5,728 72	»	»	»	3,479 26	3,479 26
— Nivelles.	»	18,000 »	2,647 »	20,647 »	»	2,550 81	»	25,000 »	25,000 »
— Tirlemont.	»	14,245 »	4,407 42	18,742 42	»	»	»	24,295 39	24,295 39
— Beeringen.	»	6,000 »	10,212 11	16,212 11	»	»	»	3,950 »	3,950 »
— Bouillon.	»	14,800 »	5,000 »	17,800 »	»	30 »	»	8,785 91	8,785 91
— Virton.	526 46	12,000 »	1,915 45	15,915 45	»	»	1,800 »	8,155 »	9,955 »
— Dinant.	581 50	11,958 60	5,742 25	15,680 85	»	»	1,900 »	11,490 65	15,390 65
Total.	907 46	80,755 60	27,992 95	108,726 55	»	2,580 81	5,700 »	85,152 21	88,852 21

XVII. — Établissements communaux du second degré pour

Écoles moyennes de :									
Bruxelles.	»	50,000 »	1,522 69	51,522 69	5,000 »	»	»	61,646 04	61,646 04
Saint-Gilles.	»	5,600 »	1,750 49	7,350 49	4,550 »	»	»	46,852 11	46,852 11
Saint-Josse-ten-Noode.	»	6 000 »	928 62	6,928 62	2,900 »	»	»	16,722 25	16,722 25
Liège.	1,161 59	11,902 »	5,884 06	15,786 06	6,892 »	»	»	44,409 55	44,409 55
Total.	1,161 59	55,502 »	8,065 86	61,567 86	19,542 »	»	»	169,609 95	169,609 95

XVIII. — Établissements patronnés

Collège de Hérenthals.	»	»	»	»	»	»	700 »	4,600 »	5,300 »
— Courtrai.	»	»	»	»	900 »	»	3,500 »	»	3,500 »
— Hervej.	»	2,500 »	1,250 »	5,750 »	»	»	»	650 »	650 »
— Saint-Trond.	»	5,600 »	5,177 55	6,777 55	»	»	»	11,122 45	11,122 45
Total.	»	6,100 »	4,427 55	10,527 55	900 »	»	4,200 »	16,572 45	20,572 45

XIX. — Établissements patronnés

École moyenne de :									
Courtrai.	»	»	»	»	500 »	»	1,500 »	»	1,500 »

Établissements communaux d'enseignement moyen pour

Écoles moyennes de :									
Bruxelles.	»	5,655 »	»	5,655 »	5,750 »	»	»	152,716 55	152,716 55
Saint-Gilles.	»	4,225 »	1,225 »	5,448 »	2,970 »	»	»	25,628 07	25,628 07
Saint-Josse-ten-Noode.	»	2,475 »	»	2,475 »	2,982 »	»	»	20,655 65	20,655 65
Liège.	1,520 »	11,010 »	2,175 »	15,185 »	15,159 »	»	»	55,461 »	55,461 »
Institut supérieur de Liège.	»	6,091 80	554 60	6,626 40	»	»	»	16,648 60	16,648 60
École moyenne de Vilvorde.	1,671 28	2,500 »	»	2,500 »	848 »	»	»	7,915 72	7,915 72
Totaux.	2,991 28	31,956 80	5,952 60	55,889 40	25,709 »	»	»	259,021 55	259,021 55

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION des ÉLÈVES.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PÉNULTIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DMS	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	répartition du boni.		recettes sur les dépenses	dépenses sur les recettes.

subventionnés sur le Trésor public. — Année 1902.

560 »	9,767 98	»	209 60	9,588 58	»	9,767 98	»	»
8,808 »	57,005 81	18.68	8,801 79	44,155 71	4,602 »	57,578 18	»	572 57
9,004 25	52,040 06	»	2,509 87	49,550 19	»	52,040 06	»	»
2,649 58	22,811 49	510 96	2,155 98	17,762 85	2,015 91	22,241 70	569.70	»
735 »	27,568 91	»	1,115 09	26,255 82	»	27,568 91	»	»
1,715 »	25,891 61	»	2,565 22	25,505 50	»	25,668 52	225 09	»
1,516 66	51,169 44	»	1,042 50	29,704 26	»	50,746 56	422 88	»
25,008 29	226,055 50	529 64	10,195 85	200,270 51	6,615 91	225,411 91	1,215 76	572 57

garçons subventionnés sur le Trésor public. — Année 1902.

46,961 75	145,150 48	»	20,457 88	124,692 60	»	145,150 48	»	»
28,749 55	87,462 15	»	6,558 »	80,904 15	»	87,462 15	»	»
8,075 »	54,625 87	»	2,527 02	52,098 85	»	54,625 87	»	»
15,418 75	85,667 75	»	2,990 08	76,240 65	»	79,259 75	4,428 02	»
99,205 05	350,886 25	»	32,521 98	315,958 25	»	346,458 21	4,428 02	»

du premier degré. — Année 1902.

6,225 »	11,525 »	»	700 »	4,600 »	6,225 »	11,525 »	»	»
11,570 »	15,770 »	159 »	5,855 »	11,900 »	»	15,014 »	»	144 »
10,400 »	14,800 »	»	5,000 »	20,000 »	»	25,000 »	»	5,200 »
3,600 »	21,500 »	»	360 »	21,140 »	»	21,500 »	»	»
51,595 »	65,595 »	159 »	7,915 »	57,640 »	6,225 »	71,959 »	»	8,544 »

du second degré. — Année 1902.

10,110 »	11,910 »	520 »	1,685 »	10,500 »	»	12,505 »	»	595 »
----------	----------	-------	---------	----------	---	----------	---	-------

filles subventionnés sur le Trésor public. — Année 1902.

58,456 »	182,557 55	»	40,506 63	142,050 90	»	182,557 55	»	»
20,780 02	54,826 09	»	5,191 54	49,634 55	»	54,826 09	»	»
15,607 »	41,717 65	»	5,527 70	58,589 95	»	41,717 65	»	»
17,945 56	101,070 56	»	»	100,022 60	»	100,022 60	1,047 76	»
15,800 99	59,075 99	»	4,012 81	55,654 25	»	59,647 06	»	571 07
4,764 59	17,694 59	»	1,776 04	16,217 46	»	17,995 50	»	298 91
115,550 96	458,942 19	»	54,814 72	581,949 69	»	458,764 41	1,047 76	869 98

RÉCAPITU

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.		RECETTES.								
		EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUE	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			ALLOCATION de la PROVINCE.	PRODUIT de fondations: rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages, etc.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
			Subsides ordinaires.	Si besoin pour traitements supplémentaires, augmentations, etc.	TOTAL.			Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
ANNÉE										
Athénées royaux. (Loi du 4 ^{er} juin 1850.)	55,580 72	500,000 »	659,054 04	959,054 04	»	2,421 65	76,551 77	559,202 58	415,554 15	
Athénées royaux. (Loi du 15 juin 1881.)	15,652 10	»	789,589 29	789,589 29	»	1,285 46	56,918 46	222,958 07	279,886 55	
Écoles moyennes de l'État (Loi du 1 ^{er} juin 1850)	11,215 10	198,700 »	795,959 15	992,659 15	»	5,885 25	17,547 15	282,429 56	299,776 51	
Écoles moyennes de l'État. (Loi du 15 juin 1881.)	19,458 09	»	420,089 69	420,089 69	»	529 20	56,847 18	141,825 58	198,672 76	
Écoles moyennes de l'État pour filles. (Loi du 15 juin 1881.)	51,756 78	»	654,567 66	654,567 66	»	1,018 11	78,769 78	200,659 »	279,428 78	
Établissements communaux du premier degré subventionnés sur le Trésor public.	17 71	80,755 60	19,744 45	100,478 05	»	2,575 81	2,266 15	85,780 16	88,046 51	
Établissements communaux du second degré grés subventionnés sur le Trésor public	»	41,600 »	11,902 »	55,502 »	18,946 »	»	»	147,782 80	147,782 80	
Établissements patronnés du premier degré.	»	6,100 »	2,000 »	8,100 »	700 »	»	700 »	25,250 »	25,950 »	
Établissements patronnés du second degré.	»	»	»	»	500 »	»	1,500 »	»	1,500 »	
Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles subventionnés sur le Trésor public.	1,925 60	12,555 »	19,601 80	51,956 80	24,045 »	»	»	250,465 90	250,465 90	
TOTAUX.	111,586 10	659,488 60	5,350,268 06	5,969,756 66	45,991 »	15,415 46	290,710 49	1,674,555 25	1,965,045 74	

ANNÉE									
Athénées royaux (Loi du 1 ^{er} juin 1850.)	17,898 51	500,000 »	625,597 57	925,597 57	»	2,796 19	78,194 52	512,811 16	419,005 68
Athénées royaux. (Loi du 15 juin 1881.)	17,251 57	»	790,850 25	790,850 25	»	765 52	56,675 80	225,471 11	282,147 »
Écoles moyennes de l'État. (Loi du 1 ^{er} juin 1850.)	12,581 61	198,700 »	781,467 19	980,187 19	»	6,851 41	20,002 65	276,968 70	296,971 55
Écoles moyennes de l'État. (Loi du 15 juin 1881.)	11,819 88	»	415,506 05	415,506 08	»	517 25	51,755 11	140,558 18	192,071 29
Écoles moyennes de l'État pour filles. (Loi du 15 juin 1881.)	40,454 17	»	625,784 49	625,784 49	»	1,049 05	80,176 64	197,064 24	277,240 88
Établissements communaux du premier degré subventionnés sur le Trésor public.	4,215 45	80,755 60	18,499 45	99,255 05	»	2,570 81	4,000 »	82,484 19	86,484 19
Établissements communaux du second degré subventionnés sur le Trésor public.	»	55,502 »	5,406 75	58,908 75	19,078 »	»	»	158,089 58	158,089 58
Établissements patronnés du premier degré.	»	6,100 »	780 65	6,880 65	700 »	»	700 »	23,475 »	24,175 »
Établissements patronnés du second degré.	»	»	»	»	500 »	»	1,500 »	»	1,500 »
Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles subventionnés sur le Trésor public.	2,865 78	12,555 »	22,511 40	34,666 40	25,475 »	»	»	241,641 36	241,641 56
TOTAUX.	107,084 75	651,390 60	5,284,205 81	5,955,594 41	45,551 »	14,830 19	200,982 81	1,688,545 52	1,979,526 15

LATION.

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RETRIBUTION des ÉLÈVES.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PÉCUNIAIRE.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	répartition du boni.		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.
1900.								
207,559 40	1,597,629 96	745 42	83,852 75	1,287,299 61	197,546 04	1,569,025 80	29,480 19	874 05
155,417 45	1,217,050 85	2,190 95	59,779 84	1,012,645 26	151,827 45	1,206,444 48	15,460 17	2,270 82
254,985 15	1,564,499 10	1,491 21	52,991 17	1,410,857 16	61,085 65	1,556,425 19	9,551 52	1,437 41
109,995 27	748,725 01	256 04	62,584 25	685,016 45	»	727,836 72	24,460 46	5,594 17
179,454 29	1,426,225 62	5,266 02	87,575 85	982,751 38	»	1,075,595 25	56,512 57	5,680 20
22,202 50	215,520 18	2,845 66	20,490 44	188,521 51	2,451 25	214,108 66	988 66	1,777 14
86,649 72	508,880 52	»	50,182 50	275,556 85	»	505,719 15	1,161 59	»
52,685 »	65,455 »	246 20	10,282 »	55,640 »	6,205 »	72,575 20	2,000 »	8,958 20
10,280 »	12,080 »	556 25	1,615 75	10,500 »	»	12,472 »	»	592 »
108,898 40	597,291 70	»	54,265 98	542,665 80	»	596,929 78	2,991 90	2,629 98
1,146,122 96	7,249,715 92	11,597 75	465,198 29	6,261,051 80	598,915 59	7,154,745 21	140,586 68	25,615 95
1901.								
217,052 50	1,582,550 25	4,089 24	82,276 90	1,265,905 62	206,529 65	1,558,799 41	23,295 84	1,765 »
154,925 52	1,225,959 84	1,528 47	57,271 50	1,012 085 40	155,555 52	1,204,218 89	21,720 95	»
254,288 77	1,550,810 55	1,055 56	58,895 90	1,421,057 97	59,476 59	1,510,464 02	10,896 22	519 91
109,477 25	729,591 71	5,045 01	48,510 75	638,080 78	»	709,654 52	21,179 92	1,422 75
180,480 11	1,122,988 68	5,245 51	82,787 25	989,826 91	»	1,075,857 65	49,725 42	2,594 59
25,575 77	217,879 25	1,758 46	21,511 54	187,014 21	5,281 85	215,566 04	2,625 17	511 96
91,588 46	527,464 59	»	54,021 66	291,106 56	»	325,128 02	2,556 57	»
51,749 »	65,504 65	148 20	8,750 80	57,110 »	5,919 »	71,908 »	450 »	8,855 55
10,520 »	12,120 »	592 »	1,948 »	10,500 »	»	12,640 »	»	520 »
111,788 72	416,415 26	»	52,666 99	564,508 45	»	416,975 44	1,790 78	2,552 96
1,466,806 08	7,248,872 56	15,056 45	448,621 25	6,256,771 70	410,742 59	7,151,191 99	156,020 87	18,540 50

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.									
	EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUE	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			ALLOCATION de la PROVINCE.	PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages, etc.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.			
		Subsides ordinaires.	SUBSIDES pour traitements supplémentaires, augmentations, etc.	TOTAL.			Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.	
Athénées royaux. (Loi du 1 ^{er} juin 1850) . . .	20,480 19	500,000 »	645,885 05	645,885 05	»	1,925 21	79,580 09	540,450 10	419,790 19	
Athénées royaux. (Loi du 15 juin 1881) . . .	15,460 17	»	782,557 99	782,557 99	»	1,525 25	69,568 99	221,411 85	200,780 84	
Écoles moyennes de l'Etat. (Loi du 1 ^{er} juin 1850)	11,055 57	198,700 »	795,410 85	994,110 85	»	6,794 52	21,007 25	277,835 90	298,861 15	
Écoles moyennes de l'Etat. (Loi du 15 juin 1881)	24,942 06	»	415,745 10	415,745 10	»	565 08	59,594 28	156,815 90	196,408 18	
Écoles moyennes de l'Etat pour filles. (Loi du 15 juin 1881) . . .	56,512 57	»	615,520 82	615,520 82	»	958 55	89,274 15	197,555 81	286,627 96	
Établissements commu- naux du premier degré subventionnés sur le Trésor public	907,46	80,755 00	27,992 95	108,728 55	»	2,580 81	5,700 »	83,152 21	88,852 21	
Établissements commu- naux du second degré subventionnés sur le Trésor public	1,161 59	55,502 »	8,065 86	61,567 86	19,542 »	»	»	169,609 95	169,609 95	
Établissements patron- nés du premier degré .	»	6,100 »	4,427 55	10,527 55	900 »	»	4,200 »	16,572 45	20,572 45	
Établissements patron- nés du second degré .	»	»	»	»	500 »	»	1,500 »	»	1,500 »	
Établissements commu- naux d'enseignement moyen pour filles sub- ventionnés sur le Tré- sor public	2,991 28	51,956 80	5,952 60	58,889 40	25,709 »	»	»	259,021 55	259,021 55	
TOTAUX.	140,509 59	670,992 40	5,297,514 80	5,968,507 20	46,251 »	15,925 42	528,004 76	1,703,999 72	2,052,004 48	

ANNÉE

ANNÉE

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION des ÉLÈVES.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUE.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	répartition du boni.		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.

1902.

210,781 70	1,615,838 52	874 05	78,556 02	1,290,860 42	206,126 55	1,576,217 42	40,541 27	2,700 37
155,850 85	1,221,055 08	2,270 82	70,672 61	1,015,402 55	152,654 85	1,219,000 70	4,100 41	1,157 12
262,804 27	1,575,024 14	981 56	58,547 57	1,440,550 55	67,502 14	1,507,190 82	7,786 04	1,555 32
114,072 26	740,551 07	5,425 55	54,950 58	661,552 41	"	710,708 54	55,510 40	5,487 16
186,647 54	1,146,247 24	5,680 20	88,410 51	997,657 55	"	1,089,728 06	57,261 17	741,99
25,008 29	226,055 50	529 64	18,195 85	200,270 51	6,615 91	225,411 91	1,215 76	572 57
99,205 05	550,886 25	"	52,521 98	515,956 25	"	546,438 21	4,428 02	"
51,505 "	65,505 "	150 "	7,915 "	57,640 "	6,225 "	71,959 "	"	8,544 "
40,110 "	11,910 "	520 "	1,685 "	10,500 "	"	12,505 "	"	505 "
115,550 96	456,942 19	"	54,814 72	581,949 69	"	456,764 41	1,047 76	869 98
1,195,405 68	7,594,605 17	12,240 80	465,850 04	6,567,708 89	419,124 25	7,264,925 96	149,480 52	19,801 51

CI. — Relevé nominatif et population des établissements libres d'enseignement

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	Établissements dirigés par les Evêques.						Établissements dirigés par					
	1 ^{er} DEGRÉ. COLLÈGES.	Population.			2 ^d DEGRÉ. ÉCOLES MOYENNES.	Population.			4 ^{er} DEGRÉ. COLLÈGES.	Population.		
		Section des humanités :				Section :				Section des humanités :		
		anciennes.	modernes.	Total.		moyenne.	préparatoire.	Total.		anciennes.	modernes.	Total.
Anvers.	Petit séminaire, à Malines .	148	»	148	Petit séminaire, à Malines .	»	54	54	Collège Notre-Dame, à Anvers	551	»	551
	— à Hoogstraeten .	375	»	575	— à Hoogstraeten .	»	192	192				
	Collège St-Rombaut, à Malines.	155	»	155	Collège St-Rombaut, à Malines	121	102	223	Institut Saint-Ignace, à Anvers	580	»	580
	— St-J. Berchmans, à Anvers.	201	»	201	— St-J. Berchmans, à Anvers	»	191	191				
	— Notre-Dame, à Boom .	55	»	55	— Notre-Dame, à Boom .	»	55	55				
	— St-Gommaire, à Lierre .	120	»	120	— St-Gommaire, à Lierre .	57	516	553				
					Institut St-Norbert, à Anvers.	200	511	711				
Brabant.	Institut St-Louis, à Bruxelles.	581	484	865	Institut St-Louis, à Bruxelles.	»	282	282	Collège St-Michel, à Bruxelles	554	220	554
	— Notre-Dame, à Hal . .	15	»	15	— Notre-Dame, à Hal .	65	174	259				
	— Saint-Boniface, à Ixelles.	150	121	271	— St-Boniface, à Ixelles .	»	175	175				
	— Ste-Marie, à Schaerbeek .	75	97	172	— Ste-Marie, à Schaerbeek	»	190	190	Institut de la Salle, à St-Gilles	»	55	55
	Collège St-Joseph, à Aerschot.	108	21	129	— St-Joseph, à Aerschot.	82	72	154	— St-Pierre, à Jette-St-Pierre	20	45	65
	— St-Jean Berchmans, à Diest	48	»	48	Collège St-J. Berchmans, à Diest	65	11	76				
	— Saint-Pierre, à Louvain .	157	61	198	— Saint-Pierre, à Louvain.	»	84	84				
	— Notre-Dame, à Tirlemont.	94	61	155	Institut Notre-Dame de Bonne-Espérance, à Vilvorde.	10	88	98	Collège de la Très Ste-Trinité, à Louvain	166	131	517
	Petit séminaire de Basse-Wavre	152	»	152								

moyen pour garçons situés dans le royaume, à la date du 31 décembre 1902 (1).

des congrégations religieuses.				Établissements dirigés par des particuliers.										TOTAL		
2 ^d DEGRÉ.	Population.			4 ^{er} DEGRÉ.	Population.			2 ^d DEGRÉ.	Population.			des établissements par province	de la population par province.			
	Section :				Section des humanités :				Section :							
	moyenne.	préparatoire.	TOTAL.		anciennes	modernes	TOTAL.		moyenne.	préparatoire.	TOTAL.					
ÉCOLES MOYENNES.				COLLÈGES.				ÉCOLES MOYENNES.								
Collège Notre-Dame, à Anvers (Jésuites)				» 559 539				École allemande, rue Quellio, à Anvers				101	71	172	24	5518
Collège St-Joseph, à Turnhout (Jésuites)				551 118 449				Institut Nieberding, rue Jor- daens, à Anvers				51	199	250		
								Institut Dryvers, rue de l'Ecre- visse, à Anvers				20	80	100		
								Institut St-Éloy, rue Van Hel- mont, à Anvers.				50	210	260		
								Institut Van Hoorinckx, rue Solvyns, à Anvers				91	87	178		
								Institut Elen, à Bouchout . .				22	29	51		
								— Pintelon, à Bouchout . .				25	35	60		
Collège St-Michel, à Bruxelles				» 245 245				Institut Laurent, à Bruxelles				12	93	105	48	7575
Institut St-Joseph, —				96 101 197				Institut Laurent, à Bruxelles.				»	12	12		
— St-Georges, —				152 267 419				— Michot et Mongenast, à Ixelles.				77	»	77		
— de la Salle, à St-Gilles.				46 78 124				École allemande, à Bruxelles.				85	70	155		
— St-Stanislas, à Etterbeek				11 » 11				Institut Robert, à Bruxelles.				25	26	51		
— St-Jean-Baptiste, à Mo- lenbeek-St-Jean				50 152 202				— Kahn, à Etterbeek . .				20	25	45		
Collège de la Très Sainte- Trinité, à Louvain . . .				» 116 116				Collège international, à An- derlecht.				22	35	55		
Pensionnat St-Victor, à Al- semberg.				150 70 220				Institut Laurent, à Ander- lecht, rue de l'Orphelinat, 52.				20	75	95		
Frères Chrétiens, à Ove- rysche				Noviciat. 54 54				Institut de commerce, à Lon- derzeel				40	75	115		
								Pensionnat Lindemans, à Op- wyck				97	61	158		
								Pensionnat Laurent, à Ternath — à Capelle-au-Bois.				44	77	121		
								École centrale technique (an- cien Institut Dupuich), à Forest.				23	122	145		
								Institut Hormidas, à Uccle .				40	65	105		
								— Arnoudt, à Uccle . .				20	50	50		

(1) Ces renseignements émanent des gouvernements provinciaux, mais nous supposons qu'il existe un plus grand nombre d'établissements (principalement abaissement dirigés par des particuliers; que celui qui est renseigné ici.

DESIGNATION DES PROVINCES.	Établissements dirigés par les Evêques.							Établissements dirigés par							
	1 ^{er} DEGRÉ.		Population.			2 ^d DEGRÉ.		Population.			1 ^{er} DEGRÉ.		Population.		
			Section des humanités :					Section :					Section des humanités :		
	COLLÈGES.	anciennes.	modernes.	TOTAL.	ÉCOLES MOYENNES.	moyenne.	préparatoire.	TOTAL.	COLLÈGES.	anciennes.	modernes.	TOTAL.			
Flandre Occidentale.	Collège St-Louis, à Bruges .	192	»	192	Collège St-Louis, à Bruges .	»	153	153	École apostolique, à Bruges .	92	»	92			
	Institut St-Léon, à Bruges . .	»	117	117	Institut St-Léon, Bruges . .	»	151	151	Institut St-François-Xavier, à Bruges	»	293	293			
	Collège de l'Immaculée-Conception, à Furnes . .	52	20	72	Collège de l'Immaculée-Conception, à Furnes . .	»	92	92							
	— St-Louis, à Menin . . .	63	31	96	— Saint-Louis, à Menin.	104	53	159							
	— St-Joseph, à Mouscron .	8	96	104	Section primaire annexée au Collège St-Joseph, à Mouscron	»	150	150							
	Petit séminaire de Roulers . .	158	144	548	Petit séminaire de Roulers . .	»	109	109							
	— de philosophie, à Roulers.	46	»	46											
	Collège St-Joseph, à Thourout	»	53	53	Collège St-Joseph à Thourout.	42	43	87							
	— Saint-Vincent de Paul, à Ypres	103	51	154	— Saint-Vincent de Paul à Ypres	37	63	102							
	— Notre-Dame, à Ostende.	98	148	246	Institut Saint-Pierre, à Blankenberghe.	64	»	64							
— St-Bernard, à Nieuport.	10	»	10	Collège Saint-Bernard, à Nieuport	45	50	95								
				— Saint-Jean-Berchmans, à Avelghem	40	43	83								
Flandre Orientale.	Petit séminaire de Saint-Nicolas	111	»	111	Institut Saint-Joseph, à Saint-Nicolas	50	157	207	Collège Saint-Joseph, à Alost	225	»	225			
	Établissement Saint-Liévin, à Gand	128	159	87	Établissement Saint-Liévin, à Gand	»	150	150	Collège Sainte-Barbe, à Gand						
	Établissement de Grammont.	107	»	107	Établissement de Grammont.	45	127	172							
	— d'Audenarde .	67	»	67	— d'Audenarde .	81	102	183							
	— de Termonde .	72	»	72	— de Termonde.	36	197	233							
	— d'Eecloo . . .	116	»	116	— d'Eecloo . . .	80	150	230							
	— de Ninove . . .	9	»	9	— de Lokeren . .	16	86	102							
	— de Renaix . . .	70	»	70	— de Ninove . .	153	57	192							
					— de Renaix . .	104	111	215							
					Institut St-Grégoire, à Ledeberg	250	201	451							
					Institut Saint-Martin, à Alost.	50	151	201							
					— Saint-Henri, à Deynze.	75	97	172							
					— Notre-Dame, à Soltegem	106	30	136							

des congrégations religieuses.				Établissements dirigés par des particuliers.									TOTAL			
2 ^d DEGRÉ.	Population.			1 ^{er} DEGRÉ.	Population.			2 ^d DEGRÉ.	Population.			des établissements par province	de la population par province.			
	Section :				Section des humanités :				Section :							
	moyenne.	préparatoire.	TOTAL.		anciennes.	modernes.	TOTAL.		moyenne.	préparatoire.	TOTAL.					
ÉCOLES MOYENNES				COLLÈGES.				ÉCOLES MOYENNES.								
Institut St-François-Xavier à Bruges.				126	125	249										
Institut des Frères de la Doc- trine chrétienne, à Courtrai.				25	255	280										
												26 5,405				
Frères de la Charité, à Tamise.				46	90	136	École moyenne à Saint-Ni- colas				162	12	174			
Institut Saint-Pierre, dirigé par les Frères de Notre- Dame de Miséricorde, à Wetteren				47	127	174	Institut Saint-Martin, dirigé par M. Vanderschueren, à Alost				80	133	203			
Pensionnat de l'Immaculée Conception, à Saint-Nicolas.				120	200	320	Institut commercial, dirigé par M. Otten, à Buggenhout.				52	49	81			
								École moyenne dirigée par M. Puissant, à Selzaete . .				22	32	54	29 4,810	

DESIGNATION DES PROVINCES.	Établissements dirigés par les Evêques.						Établissements dirigés par					
	1 ^{er} DEGRÉ. COLLÈGES.	Population.			2 ^d DEGRÉ. ÉCOLES MOYENNES.	Population.			1 ^{er} DEGRÉ. COLLÈGES.	Population.		
		Section des humanités.				Section :				Section des humanités :		
		anciennes.	modernes.	Total.		moyenne.	préparatoire.	Total.		anciennes.	modernes.	Total.
Hainaut.	Collège Saint-Julien, à Ath . .	91	92	183					Collège du SacréCœur, à Charleroy	171	198	369
	— Saint-Joseph, à Chimay . .	78	76	154					Collège St-Stanislas, à Mons	140	98	238
	— Saint-Augustin, à Enghien	159	153	312					— Notre-Dame, à Tournai	182	117	299
	— Notre-Dame de la Tombe à Kain	105	105	208					Institut Saint-Ferdinand, à Jemappes	"	150	150
	Institut Saint-Joseph, à La Louvière	70	282	352								
	Institut de Leuze.	"	175	175								
	— Saint-Vincent, à Soignies	98	91	189								
	Séminaire de Bonne-Espérance	225	75	300								
Liège.	Petit Séminaire et Collège épiscopal de St-Quirin, à Huy . .	159	95	252	Section préparatoire du Collège St-Quirin, à Huy.	"	115	115	Collège Saint-Servais, à Liège	526	412	758
	Petit Séminaire de Saint-Roch à Ferrières	165	"	165	Pensionnat français de Saint-Roch, à Ferrières.	29	55	64	Orphelinat Saint-Jean-Berchmans, à Liège.	40	"	40
	Collège St-Louis, à Waremme . .	47	"	47	Collège St-Louis, à Waremme	48	112	160	Institut St-Barthélemy, à Liège rue Hors-Château.	"	200	200
	Collège St-Hadelin, à Visé. .	94	85	177					Collège Saint-Louis, à Liège	102	95	195
	Institut St-Joseph, à Dolhain-Limbourg.	50	"	50	Institut St-Joseph, à Dolhain-Limbourg	55	210	245	Collège St-François-Xavier, à Verviers.	146	92	258
	Institut St-Remacle, à Stavelot	51	"	51	Institut St-Remacle, à Stavelot	7	26	55	Congrégation des Pères Lazaristes, à Theux.	14	118	152
Limbourg.	Petit Séminaire de St-Trond . .	558	"	558					Collège de la Sainte-Croix, à Maeseyck	50	"	50
	Collège St-Joseph, à Hasselt . .	98	104	202	Collège St-Joseph, à Hasselt.	48	90	158	Institut St-Trudon à Saint-Trond	"	101	101
	— Notre-Dame, à Tongres . .	40	"	40	— Notre-Dame, à Tongres	"	114	114				
	— St-Michel, à Bree . .	70	10	80								
	— St-Lambert, à Peer. .	"	40	40								
	— de la Croix, à Maeseyck . .	50	"	50								

des congrégations religieuses.				Établissements dirigés par des particuliers.										TOTAL	
2 ^d DEGRÉ. ÉCOLES MOYENNES.	Population.			1 ^{er} DEGRÉ. COLLÈGES.	Population.			2 ^d DEGRÉ. ÉCOLES MOYENNES.	Population.			des établissements par province	de la population par province.		
	Section :				Section des humanités :				Section :						
	moyenne.	préparatoire.	Total.		anciennes.	modernes.	Total.		moyenne.	préparatoire.	Total.				
Collège Saint-Stanislas, à Mons	»	47	47									16	5,586		
Collège Notre-Dame à Tour- nai	»	24	24												
Frères des écoles chrétiennes à Châtelet	51	175	306												
Institut Saint-Ferdinand à Jemappes	80	100	180												
École des Frères de la Doc- trine chrétienne, à Liège.	45	57	100	Institut Postula, à Liège .	11	54	68	Institut Francken, à Liège.	28	12	40	20	5,851		
Collège St-François-Xavier, à Verviers	»	84	84	Institut A. Closset, à Liège	»	16	16	— Rouma, à Liège . .	12	20	46				
Institut Saint-Michel, à Ver- viers.	104	148	252	Institut G. Closset, à Liège	»	19	19	Pensionnat L. Schouleur, à Grivegnée	8	10	18				
Collège St-Servais, à Liège.	»	80	80												
Institut Saint-André, à Liège	80	140	220												
Collège Saint-Louis, à Liège	»	55	55												
Collège de la Sainte-Croix, à Maeseyck.	41	49	90									15	1,647		
Institut St-Trudon, à Saint- Trond.	»	135	135												
Institut St-Joseph, à Looz .	120	10	150												

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	Établissements dirigés par les Evêques.						Établissements dirigés par					
	1 ^{er} DEGRÉ. COLLÈGES.	Population.			2 ^d DEGRÉ. ÉCOLES MOYENNES.	Population.			1 ^{er} DEGRÉ. COLLÈGES.	Population.		
		Section des humanités.				Section :				Section des humanités :		
		anciennes.	modernes	Total.		moyenne.	préparatoire.	Total.		anciennes	modernes	Total.
Luxembourg.	Collège Saint-Joseph, à Virton.	97	102	199					Institut Sainte-Marie, à Arlon.	»	59	59
	Petit Séminaire, à Bastogne.	250	»	230					École Apostolique, à Clairefontaine	46	5	49
									École Apostolique de Nazareth, à Differt	58	»	58
									Établissement de Carlsbourg.	»	270	270
Namur.	Petit Séminaire de Floreffe .	208	»	208					Collège Notre-Dame de la Paix, à Namur	525	162	487
	Collège Notre-Dame de Bellevue, à Dinant	134	107	241					École Abbatiale de Maredsous.	70	»	70
									Pensionnat de St-Berthuin, à Malonne	»	678	678

des congrégations religieuses.				Établissements dirigés par des particuliers.								TOTAL	
2 ^d DEGRÉ. ÉCOLES MOYENNES.	Population.			1 ^{er} DEGRÉ. COLLÈGES.	Population.			2 ^d DEGRÉ. ÉCOLES MOYENNES.	Population.			des établissements par province	de la population par province.
	Section :				Section des humanités :				Section :				
	moyenne.	préparatoire.	TOTAL.		anciennes.	modernes.	TOTAL.		moyenne.	préparatoire.	TOTAL.		
Institut de Bertrix.	23	"	23					Institut agricole et commer- cial de Schadeck (Alttert) .	27	17	44	9	971
								Cours moyens annexés à l'in- stitut St-Remacle, à Marche.	59	"	59		
École St-Aubain, à Namur .	60	178	238									92,584	
Institut St-Joseph, à Ciney .	45	32	77										
École moyenne de Florennes dirigée par les Frères de la Doctrina chrétienne. . . .	51	113	164										
École moyenne de Tamines.	69	552	421										

CH. — *Relevé nominatif et population des établissements libres d'enseignement moyen pour filles situés dans le Royaume, à la date du 31 décembre 1902 (1).*

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
			Section moyenne.	Section préparatoire.	Total.	des établissements par province.	de la population par province.
	CONGREGATIONS RELIGIEUSES.	LAÏQUES.					
ANVERS.	Sœurs de Notre-Dame, à Anvers, rue de l'Empereur		54	129	183	51	1,955
	Sœurs de Notre-Dame, à Anvers, rue de la Grande-Ourse		20	115	135		
	Sœurs de Notre-Dame, à Anvers, avenue du Sud		140	294	434		
	Filles de Marie, à Anvers		96	180	276		
	Dames de l'instruction chrétienne, à Anvers		92	167	259		
	Sœurs Annonciades, à Anvers.		131	383	513		
	— Maricoles, à Anvers.		50	207	257		
	— Apostolines, à Anvers, rue Jordaens		15	56	69		
	Sœurs Apostolines, à Anvers, rue Saint-Jean		28	121	149		
	Sœurs Apostolines, à Anvers, Marché-aux-Chevaux		24	90	114		
	Sœurs Apostolines, à Anvers, rue des Mouches		8	96	104		
	Sœurs du Pauvre Enfant-Jésus, à Anvers, rue de l'Harmonie		7	10	17		
	Religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François, à Arendonck		15	12	27		
	Religieuses du Sacré-Cœur de Marie, à Berlaer		28	34	62		
	Sœurs de la Présentation, à Boom		64	167	231		
	Ursulines, à Borgerhout		24	157	181		
	Sœurs de Notre-Dame, à Borgerhout.		56	68	104		
	— de la Présentation, à Bornhem		50	100	130		
	— du Pauvre Enfant Jésus, à Borsbeek		39	129	168		
	Collétines-Pénitentes, à Esschen		21	33	53		
	Sœurs du Tiers-Ordre de St-François, à Gheel		59	52	91		
	Ursulines, à Gierle		40	33	84		
	Maricoles, à Hemixem		17	15	30		
	Religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François, à Hérentals		63	86	149		

(1) Ces renseignements émanent des gouvernements provinciaux. Mais nous supposons qu'il existe un plus grand nombre d'établissements (principalement d'établissements dirigés par des particuliers) que celui qui est renseigné ici.

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
			Section moyenne.	Section préparatoire.	Total.	des établissements par province.	de la population par province.
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.	LAÏQUES.					
Anvers (suite).	Ursulines, à Hoogstraeten		22	28	50	51	6,953
	— à Lierre		68	333	421		
	Dames de Marie, à Malines (Coloma).		57	8	65		
	— — rue St-Jean.		24	126	150		
	Sœurs de Notre-Dame, à Merxem . .		51	156	187		
	— Annonciades, à Merxem . .		22	39	61		
	Ursulines, à Puers		20	29	49		
	Sœurs Franciscaines, à Sint-Job-in-'t Goor.		14	17	31		
	Sœurs de Notre-Dame de Miséricorde, à Santvliet.		15	52	45		
	Sœurs du Sacré-Cœur de Marie, à S'Gravenwezel		53	38	91		
	Chanoinesses du Saint-Sépulcre, à Turnhout		55	161	214		
	Sœurs de Notre-Dame de Miséricorde, à Waelhem		15	39	54		
	Ursulines, à Wavre-Notre-Dame . .		108	185	293		
	Filles de Marie, Willebroeck . . .		18	59	57		
	Ursulines, à Wilryck		44	23	67		
	École allemande, à Anvers		102	37	139		
	École de M ^{lle} Spoelders, à Anvers .		30	—	30		
	— Böttinck, à Anvers		60	—	60		
	— M ^{me} V ^e Erich, à Anvers		44	59	103		
	— Sleyten, à Bouchout		5	16	21		
	École Van den Bussche, à Anvers. .		56	18	54		
	Institut Anna Byns, rue des Récollets, à Anvers		117	359	456		
	Institut Anna Byns, rue de Bom, à Anvers		8	50	58		
	Institut de la Sainte-Famille, rue Milsen, à Malines		33	108	141		
	Institut pour demoiselles, dirigé par M. Germonprez, rue Boudewijns, à Anvers		40	45	85		
	École moyenne catholique, dirigée par Mad. Wilms, rue Sanderus, à Anvers.		9	51	60		
	Institut Rutgeerts, à Anvers . . .		22	45	67		

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
			Section moyenne.	Section préparatoire.	Total.	des établissements par province.	de la population par province.
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.	LAÏQUES					
Brabant.	Sœurs de Notre-Dame, à Bruxelles, rue de la Régence		15	127	142		
	Sœurs de Notre-Dame, à Bruxelles, rue l'Écluse		128	136	264		
	Sœurs de Marie, à Bruxelles, rue de Laeken		15	40	55		
	Pensionnat des Dames de Berlaymont, à Bruxelles		80	85	165		
	Pensionnat du Sacré-Cœur, à Jette-Saint-Pierre		147	32	179		
	Sœurs de l'Union du Sacré-Cœur, à Hal		15	14	29		
	Sœurs de Notre-Dame, à Anderlecht (rue Veeuweyde, 42)		57	52	89		
	Sœurs de Notre-Dame, à Anderlecht (chaussée de Mons, 168)		12	15	27		
	Sœurs de l'Enfant Jésus, à Etterbeek		55	15	50		
	Pensionnat des Sœurs du Sacré-Cœur de Marie, à Overysche		50	54	90		
	Pensionnat de l'Immaculée-Conception, à Overysche		28	58	86		
	École des Filles de Marie, à St-Gilles		12	9	21		
	Institut des Filles de la Sagesse, à Saint-Josse-ten-Noode		54	62	116	00	0.000
	Pensionnat des Ursulines, à Melsbroeck		15	90	105		
	Pensionnat Saint-Joseph, à Droogenbosch		16	26	42		
	Pensionnat des Ursulines, à Haute-Croix		98	40	147		
	Pensionnat des Ursulines, à Saventhem		58	122	180		
	Pensionnat St-Joseph, à Strombeek-Bever		20	55	55		
	Pensionnat des Ursulines, à Londerzeel		15	71	84		
	Institut des Ursulines, à Thildonck		80	220	500		
	Sœurs du Sacré-Cœur, à Waterloo		12	30	42		
	Sœurs de Saint-Antoine de Padoue, à Leeuw-Saint-Pierre		22	18	40		
	Établissement des Sœurs de la Providence, à Diest		20	56	76		
	Sœurs de Charité, place Saint-Jacques, Louvain		41	15	54		
	Filles de Marie (Institut Paridaens), à Louvain		22	98	120		

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
			Section moyenne.	Section préparatoire.	Total	des établissements par province.	de la population par province.
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.	LAÏQUES.					
Brabant (suite).	Institut des Sœurs de Notre-Dame, à Tirlemont.		57	54	91		
	Institut des Servantes de Marie, à Erps-Querbs		58	9	67		
	Institut de l'Enfant-Jésus, à Nivelles .		50	164	214		
	Institut des Sœurs de la Providence, à Wavre		12	52	64		
	Pensionnat des Sœurs de Marie, à Braine-l'Alleud		59	50	89		
	Institut des Religieuses du Sacré-Cœur, à Virginal		54	50	84		
		École allemande, à Bruxelles . . .	50	44	94		
		Institut Jouret, à Bruxelles . . .	60	50	110		
		Institut Brackman, à Bruxelles . .	100	75	175		
		Institut Morren, à Bruxelles . . .	—	18	18		
		Institut Parent (M ^{lles}), à Bruxelles .	25	55	60		
		Pensionnat Koettlitz, à Bruxelles. .	8	»	8	49	4,551
		Pensionnat Brossel, à Bruxelles . .	6	6	12		
		Pensionnat Parsoons, à Bruxelles . .	19	1	20		
		Institut Aertssens, à Jette-St-Pierre.	25	75	100		
		Institut Ensor, à Bruxelles . . .	11	—	11		
		Institut Templier, à Bruxelles. . .	6	—	6		
		Institut v ^{ve} Peel, à Bruxelles . . .	26	—	26		
		Institut Dewandeleer, à Louvain . .	44	297	341		
		Pensionnat protestant de demoiselles, chaussée de Charleroy, à St-Gilles .	20	6	26		
		Institut Borginon, à Pamel . . .	75	18	93		
		Pensionnat Mallien, à Etterbeek . .	38	2	40		
		Pensionnat Loudemant, à Ixelles. .	14	—	14		
		Institut Rossignon, à Ixelles . . .	50	—	50		

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.	LAIQUES.	Section moyenne.	Section préparatoire.	Total.	des établissements par province.	de la population par province.
Flandre occidentale.	Dames de Saint-André, à Bruges . .		78	85	163	18	2,043
	Sœurs de Saint-Joseph, à Bruges . .		154	123	257		
	Dames de l'Instruction chrétienne, à Bruges		49	265	314		
	Les Religieuses Annonciades, à Furnes		38	89	127		
	Augustines, Sœurs du Monastère de Saint-Georges, à Menin		40	26	66		
	Sœurs de Saint-Joseph, à Ostende .		157	49	206		
	Religieuses Bénédictines, à Poperinghe.		21	57	78		
	Religieuses Pénitentes, à Poperinghe.		30	54	84		
	Institut de la Sainte-Famille, à Thielt .		52	17	69		
	Pensionnat de Notre-Dame des Sept-Douleurs, à Ruyselede		47	49	96		
	Pensionnat des Dames de la Ste-Union des Sacrés-Cœurs, Nieuport. . .		60	50	110		
	Sœurs de N.-D. des Sept-Douleurs, à Heestert.		21	44	65		
	Sœurs de la Charité, à Heule . . .		31	22	53		
	Pensionnat de Spermalie, à Bruges .		46	8	54		
	Institut Saint-Nicolas, à Courtrai. .		83	56	141		
	Pensionnat des Sœurs de l'Immaculée Conception à Heyst		14	89	103		
	Institut Sainte-Agnès, à Bruges .		15	8	23		
	Pensionnat Giar, à Ostende . . .		34	»	34		
Flandre orientale.	Gand, Doornsele, rue Saint-Sauveur .		55	66	121		
	— Nouveau Bois, rue des Violettes		402	121	523		
	— Visitation (Coupure). . . .		47	306	353		
	Visitation à Mont-St-Amand . . .		49	4	53		
	— à Gand (rue Basse)		265	166	431		
	Dames de l'Instruction chrétienne, à Vracene		26	66	92		
	Sœurs de la Présentation de N.-D., à Beveren-Waes		51	45	96		
	Sœurs de Saint-Vincent de Paul, à Gysegghem.		37	40	77		
	Sœurs Noires à Grammont . . .		78	70	148		
	— Bénédictines, à Grammont. .		24	70	94		
	— Apostolines, à Berchem (Aude-naerde)		46	34	80		

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
			Section moyenne.	Section préparatoire.	Total.	des établissements par province.	de la population par province.
	CONGREGATIONS RELIGIEUSES.	LAÏQUES					
Flandre orientale (suite).	Maison de Saint-Charles Borromée, à Saint-Nicolas		105	62	165		
	Sœurs de la Présentation, à Saint-Nicolas		90	195	285		
	Sœurs de la Présentation à Loo-ten-Hulle		20	11	31		
	Sœurs Maricoles, à Deynze		21	330	351		
	— St-Vincent de Paul, à Deynze.		80	24	115		
	— Franciscaines, à Gand		—	120	120		
	— — à Melle		15	52	65		
	Pensionnat de Cruyshautem		22	32	54		
	Dames de Marie, à Alost		37	219	256		
	Sœurs de la Charité, à Eecloo. . . .		87	60	147		
	— — à Melsele		48	108	156		
	— — à Beirlegem.		53	55	90		
	— — à Saffelaere		45	40	92		
	Pensionnat de Machelen		55	40	75		
	— — à Zulte		14	29	45		
	Sœurs de la Présentation, à Ledeborg.		150	120	250		
	— de la Sainte-Enfance, à Zwyn-drecht		55	15	68		
	Sœurs des S. S. C. C. de Jésus et de Marie, à Ninove		61	119	180		
	Pensionnat de Nederbrackel		14	89	105		
	Sœurs de la Miséricorde, à Renaix .		57	126	185		
	— de St-Vincent de Paul, à Termonde.		26	148	174		
	Chanoinesses de Saint-Augustin, à Lede		43	58	101		
	Sœurs de St-Vincent de Paul, à Bug-genhout		6	158	164		
	Pensionnat de Delftinge.		54	8	62		
	Sœurs Franciscaines, à Burst		119	155	282		
	Pensionnat de Michelbeke		15	62	77		
	Sœurs de la Sainte-Enfance, à Oost-acker		90	7	97		
	Dames de l'Instruction Chrétienne, à Gand (Place du Marais)		40	140	180		
						39	6,000

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
			Section moyenne.	Section préparatoire.	Total.	des établissements par province	de la population par province.
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.	LAÏQUES.					
Hainaut.	Institut des Sœurs de Notre-Dame, à Braine-le-Comte		30	41	76	58	2,666
	École des Sœurs de l'Enfant-Jésus, à Brugelette		57	21	78		
	Sœurs de la Sainte-Union, à Enghien.		25	33	58		
	Sœurs de Notre-Dame, à Jumet . .		48	29	77		
	Sœurs de la Sainte-Union, à Kain. .		41	47	88		
	Sœurs de la Croix, à La Louvière. .		20	74	94		
	Sœurs de St-François de Sales, à Leuze.		28	40	68		
	Dames du Sacré-Cœur, à Mons . . .		51	32	83		
	Sœurs de Sainte-Marie, à Mons . .		52	95	147		
	— — à Quiévrain		53	72	125		
	Sœurs de Notre-Dame, à Thuin . . .		24	32	56		
	Dames Ursulines, à Tournai		46	19	65		
	Religieuses de Saint-François de Sales, à Ellignies-Sainte-Anne.		14	10	24		
	Dames de St-Charles, à Wez-Pelvain.		14	58	72		
	Sœurs franciscaines, à Blicquy . . .		10	60	70		
	Dames de Saint-Charles, à Péruwelz .		35	37	70		
	Sœurs de la Sainte-Union, à Dour. .		84	40	124		
	Dames Bernardines, à Ollignies . . .		34	15	47		
	Sœurs de la Providence, à Gosselies .		9	67	76		
	Religieuses Augustines, à Lessines .		7	18	25		
	Sœurs de Notre-Dame, à Jemappes . .		38	15	53		
	Dames Ursulines, à Mons		15	26	41		
	Sœurs de Sainte-Marie, à Fontaine-l'Évêque		17	50	67		
	Sœurs de la Visitation, à Lobbes . .		57	62	99		
	Filles du Sacré-Cœur, à Binche . . .		30	47	77		
	Sœurs franciscaines, à Soignies . . .		29	27	56		
	Sœurs de Saint-François de Sales, à Ath		20	10	30		
	Religieuses Bernardines, à Châtelain.		22	30	52		
	Sœurs de la Visitation, à Blandain .		45	65	110		
	— — à Ellezelles		20	29	49		
	Sœurs de Sainte-Marie, à Châtelet. .		32	27	59		
	Sœurs de Notre-Dame, à Flobecq . .		45	20	55		
	— — à Fleurus		27	24	51		

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL	
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.	LAÏQUES.	Section moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL.	des établissements par province.	de la population par province.
Hainaut (suite).	Sœurs de Notre-Dame, à Chimay . . .		55	40	75	38	2,686
	Sœurs de la Sainte-Union, à Roussu .		52	20	52		
	Pensionnat des Sœurs de la Providence, à Carnière		11	41	52		
	Sœurs de la Visitation, à Celles . . .		27	82	109		
	Sœurs de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs, à Solre-sur-Sambre . . .		45	65	100		
Liège.	Pensionnat des Dames de l'Instruction Chrétienne, à Liège		50	60	90	20	1,836
	Pensionnat des Dames Bénédictines, à Liège		84	68	152		
	Couvent du Sacré-Cœur, à Liège . . .		55	40	95		
	Institut des Sœurs de Sainte-Marie, à Liège		67	40	107		
	Institut des Sœurs de Notre-Dame, Liège		55	125	180		
	Institut des Filles de la Croix, à Liège.		280	22	302		
	Pensionnat des Sœurs de Ste-Marie, à Huy		35	21	56		
	Pensionnat des Filles de la Croix, à Spa		15	9	22		
	Pensionnat des Filles de la Croix, à Chênée.		9	5	12		
	Pensionnat des Filles de la Croix, à Theux		21	15	36		
	Pensionnat des Filles de la Croix, à Waremme.		19	22	41		
	Pensionnat des Sœurs de Notre-Dame, à Visé		45	121	166		
	Institut des Saints-Anges, à Verviers.		10	—	10		
	Sœurs de Notre-Dame, à Verviers . .		47	168	215		
	Sœurs de la Providence, à Herve . .		18	15	35		
	Pensionnat des Ursulines, à Ans . . .		17	5	22		
	Pensionnat des Ursulines, à Fouron-le-Comte		10	12	22		
	Ecole moyenne dirigée par les Sœurs de Marie, à Landen		26	9	35		
	Institut Postula, à Liège		15	9	22		
	Institut Coquette-Wilmotte, à Chaudfontaine		8	10	18		

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL	
			Section moyenne.	Section préparatoire.	Total.	des établissements par province.	de la population par province.
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.	LAÏQUES.					
Limbourg.	Dames Bénédictines, à Tongres . . .		27	34	61	11	822
	— Ursulines, à Hasselt . . .		23	115	138		
	— à Saint-Trond . . .		19	24	43		
	— à Diepenbeek . . .		8	40	48		
	— à Heusden . . .		29	13	42		
	— à Wellen . . .		8	51	59		
	— du Saint-Sépulcre, à Bilsen .		57	31	88		
	Sœurs de la Charité, à Looz-la-Ville.		65	20	85		
	— de la Miséricorde, à Fall-Mheer.		24	30	54		
	— de Notre-Dame du Rosaire à Velm		30	84	114		
	Dames Ursulines, à Herck-la-Ville. .		36	54	90		
Luxembourg.	à Arlon		9	»	9	5	157
	à Les Abys (Opont).		50	»	50		
	à Jamoigne		17	10	27		
	à Virton		45	11	56		
	à Habay-la-Neuve		12	3	15		
Namur.	Pensionnat des Sœurs de Notre-Dame, à Namur		80	56	136	5	528
	Pensionnat des Sœurs de Sainte-Marie, à Namur		76	50	126		
	Pensionnat des Sœurs Ursulines, à Namur		39	37	76		
	Pensionnat des Sœurs de la Providence et de l'Immaculée-Conception, à Champion.		73	32	105		
	Pensionnat des Filles de Marie, à Pesches		30	35	65		

(281)

CIII. — *Tableau récapitulatif, par province et par degré d'enseignement, des établissements libres d'instruction moyenne situés en Belgique, et population de ces établissements au 31 décembre 1902.*

CIII. — *Tableau récapitulatif par province et par degré d'enseignement, des établissements libres*

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	ÉTABLISSEMENTS DU 1 ^{er} DEGRÉ POUR GARÇONS, DIRIGÉS PAR :								ÉTABLISSEMENTS POUR GARÇONS,			
	les évêques.		des congrégations religieuses.		des particuliers.		Total.	TOTAL de la population.	les évêques.		des congrégations religieuses.	
	Nombre d'établissements.	Population.	Nombre d'établissements.	Population.	Nombre d'établissements.	Population.	des établissements du 1 ^{er} degré pour garçons.		Nombre d'établissements.	Population.	Nombre d'établissements.	Population.
Anvers.	6	982	2	911	»	»	8	1,895	7	1,777	2	808
Brabant	9	1,985	4	969	4	505	17	5,459	8	1,298	9	1,588
Flandre occidentale	11	1,420	2	585	»	»	15	1,805	11	1,185	2	505
Flandre orientale	8	859	1	235	»	»	9	1,064	15	2,604	5	650
Hainaut	8	1,875	4	1,050	»	»	12	2,929	»	»	4	487
Liège	6	701	6	1,545	5	105	15	2,546	5	615	6	791
Limbourg.	6	770	2	252	»	»	8	1,022	2	252	5	575
Luxembourg	2	429	4	456	»	»	6	865	»	»	1	25
Namur.	2	449	5	1,255	»	»	5	1,684	»	»	4	900
Totaux.	58	9,447	28	7,012	7	608	95	17,087	46	7,727	34	6,075

d'instruction moyenne situés en Belgique et population de ces établissements au 31 décembre 1902.

DU 2 ^d DEGRÉ DIRIGÉS PAR :				ÉTABLISSEMENTS DU 2 ^d DEGRÉ POUR FILLES, DIRIGÉS PAR :						TOTAL.	
des particuliers.		Total.	TOTAL de la population.	des congrégations religieuses.		des laïques.		Total.	TOTAL de la population.	des établissements.	de la population
Nombre d'établissements	Population.	des établissements du 2 ^d degré pour garçons.		Nombre d'établissements.	Population.	Nombre d'établissements.	Population.	des établissements du 2 ^d degré pour filles.		par province.	par province.
7	1,070	16	3,633	39	5,679	12	1,274	51	6,953	75	12,501
14	1,230	51	4,116	51	3,167	18	1,184	49	4,351	97	11,926
»	»	15	1,690	16	1,986	2	37	18	2,043	44	5,538
4	312	20	3,746	39	6,000	»	»	39	6,000	68	10,810
»	»	4	487	38	2,666	»	»	38	2,666	54	6,032
3	99	14	1,505	18	1,596	2	40	20	1,636	49	5,487
»	»	5	625	11	822	»	»	11	822	24	2,460
2	85	3	106	3	137	»	»	3	137	14	1,128
»	»	4	900	5	528	»	»	5	528	14	3,112
50	2,994	110	16,800	202	22,601	31	2,555	256	25,156	439	59,025

(284)

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT

PRÉAMBULE	V
ADMINISTRATION CENTRALE.	VI
TITRE PREMIER. — ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION MOYENNE DIRIGÉS PAR LE GOUVERNEMENT.	
CHAPITRE PREMIER. — ATHÉNÉES ROYAUX.	
A. — Considérations générales. — Organisation :	
Nombre des athénées royaux.	VII
B. — Personnel enseignant :	
Règles admises pour le recrutement du personnel enseignant	VIII
Nombre des professeurs	IX
Dispense de la condition du diplôme légal.	ib.
Stage des surveillants aspirants-professeurs	ib.
Professeurs décorés. — Ordre de Léopold.	ib.
Décoration civique.	X
Agents honoraires	ib.
Agents démissionnaires	XI
Agents décédés	ib.
C. — Traitements :	
Traitements des préfets des études et des professeurs	XII
Traitement exceptionnel alloué à des membres du corps professoral à raison de leur mérite	XIII
Casuel	XIV
Services rendus dans l'enseignement moyen communal et provincial.	XVI
Services rendus comme surveillant ou professeur intérimaire dans les athénées royaux par les professeurs agrégés sortis des écoles normales des humanités et des sciences; services rendus par les régents intéri- maires dans les écoles moyennes	ib.
Augmentations exceptionnelles et facultatives de traitement	ib.
Traitements des surveillants	ib.

Traitements des professeurs de dessin	xvii
Traitements des professeurs de gymnastique	ib.
Traitements des maîtres de musique	xviii

D. — Enseignement :

Enseignement religieux	ib.
État des études.	ib.
Langues anciennes.	ib.
Langue française	xix
Langues germaniques	xx
Flamand.	ib.
Allemand et anglais	ib.
Histoire et géographie	xxi
Mathématiques	ib.
Sciences naturelles.	xxii
Sciences commerciales.	ib.
Dessin	ib.
Gymnastique	xxiii
Observations des divers jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen du 1 ^{er} degré en 1900, en 1901 et en 1902	xxiv
Cours créés en exécution de l'article 24, § 1, de la loi du 1 ^{er} juin 1850	ib.
Visites aux dépôts d'archives, aux bibliothèques, aux monuments, aux musées, etc., recommandées comme moyen d'enseignement	xxv
Rédaction du tableau horaire des leçons et de la répartition du travail entre les professeurs	xxvi
Conférences professorales.	ib.

E. — Élèves :

Mouvement de la population des athénées royaux	xxviii
Taux des rétributions scolaires	xxix
Produits des rétributions scolaires	xxx
Admissions gratuites et à prix réduit	ib.
Règlement d'ordre intérieur.	ib.
Congés	ib.
Situation faite par le règlement à l'élève qui passe d'un athénée dans un autre	ib.
Compositions	xxxI
Composition de religion	xxxII
Droit de prétendre au prix général	ib.
Prix spécial du gouvernement	ib.
Diplômes de sortie.	xxxIII
Certificats d'études moyennes délivrés en exécution de la loi du 10 avril 1890	xxxVI
Examens universitaires. Dispense de l'épreuve réglementaire préalable	xxxvII

CHAPITRE II. — ÉCOLES MOYENNES POUR GARÇONS.

A. — Organisation :

Nombre des écoles moyennes	xxxviii
Organisation des écoles moyennes	xxxix
Sections spéciales commerciales, industrielles ou agricoles	ib.

B. — Personnel :

Règles admises pour le recrutement du personnel	XXXIX.
Dispense de la condition du diplôme	ib.
Nombre de titulaires	ib.
Professeurs chargés du cours de musique en section préparatoire. . .	XL
Objet rentrant dans les attributions des directeurs d'école moyenne .	ib.
Professeurs décorés. — Ordre de Léopold.	ib.
Décoration civique.	XLI
Agents honoraires	ib.
Agents démissionnaires	XLII
Agents retraités.	ib.
Agent déchargé de ses fonctions.	ib.
Agents décédés	XLIII

C. — Traitements :

Traitements des directeurs, régents et instituteurs	ib.
Traitements exceptionnels en vertu de l'article 10 de l'arrêté royal organique du 14 juillet 1875	XLIV
Rémunération des professeurs qui remplacent des professeurs absents .	XLVII
Indemnités. — Cours accessoires. — Surcroît de travail	ib.
Casuel	ib.
Traitements des professeurs de dessin	ib.
Traitements des professeurs de gymnastique	XLVIII
Traitements des maîtres de musique	ib.

D. — Enseignement :

Enseignement religieux	ib.
État des études	ib.
Langue française	XLIX
Langue flamande	ib.
Langues germaniques	ib.
Histoire et géographie	L
Mathématiques	ib.
Sciences naturelles.	ib.
Sciences commerciales.	ib.
Dessin	LI
Gymnastique	LII
Tableaux des heures de leçon et de la répartition du travail entre les professeurs	LII
Cours de seconde langue en section préparatoire.	ib.
Cours de langues facultatives	ib.
Cours d'agronomie.	LIII
Cours de notions maritimes	LVI

E. — Élèves :

Population des écoles moyennes pour garçons dirigées par le gouvernement	ib.
Taux des rétributions scolaires	LVII
Produit de la rétribution scolaire	LX
Perception du minerval	ib.
Admissions gratuites et à prix réduit	ib.
Bourses d'études sur les fonds de l'État	ib.

Règlement d'ordre intérieur	LXI
Age d'admission à l'école moyenne	<i>ib.</i>
Des vacances	LXII
Des compositions et des prix	<i>ib.</i>
Des examens et des diplômes de sortie	LXIII

CHAPITRE III. — ÉCOLES MOYENNES POUR FILLES.

A. — Organisation :

Nombre et répartition des écoles moyennes gouvernementales pour filles	
Sections spéciales commerciales,	LXVII
Règlement organique	<i>ib.</i>

B. — Personnel :

Recrutement du personnel. — Conditions légales et réglementaires	LXVIII
Dispense de la condition du diplôme	<i>ib.</i>
Nombre des titulaires	<i>ib.</i>
Décoration civique.	<i>ib.</i>
Titulaires honoraires	<i>ib.</i>
Titulaires démissionnaires	LXIX
Titulaires retraitées	<i>ib.</i>
Titulaires décédées	<i>ib.</i>
Attributions des maitresses spéciales	<i>ib.</i>
Cours faisant partie des attributions des institutrices de la section préparatoire	LXX

C. — Traitements. *ib.*

Traitements exceptionnels en vertu de l'article 7 de l'arrêté royal organique du 4 août 1881	LXXI
Rémunération des professeurs qui remplacent des professeurs absents	LXXII
Indemnités	<i>ib.</i>
Cours accessoires. — Règles établies en cas de surcroît de travail.	<i>ib.</i>
Traitements des professeurs de dessin et de gymnastique	<i>ib.</i>
Traitements des maitresses de musique	LXXIII

D. — Enseignement :

Enseignement religieux	<i>ib.</i>
État des études	<i>ib.</i>
Langue française	<i>ib.</i>
Langue flamande	<i>ib.</i>
Langues germaniques	<i>ib.</i>
Histoire et géographie	<i>ib.</i>
Mathématiques	LXXIV
Sciences naturelles.	<i>ib.</i>
Sciences commerciales	<i>ib.</i>
Ouvrages manuels	<i>ib.</i>
Économie domestique	LXXV
Dessin	<i>ib.</i>
Gymnastique	LXXVI
Sections spéciales annexées aux écoles moyennes de l'État pour garçons et pour filles. — État des études.	LXXVII

E. — Élèves :

Population des écoles moyennes pour filles	<i>ib.</i>
Taux des rétributions scolaires	LXXXVIII
Produit de la rétribution scolaire	LXXX
Perception du minerval	<i>ib.</i>
Bourses d'études	<i>ib.</i>
Admissions gratuites et à prix réduit	<i>ib.</i>
Règlement d'ordre intérieur	LXXXI
L'examen de sortie ne comprend pas d'épreuve écrite	<i>ib.</i>
Situation du professeur parent d'un élève envisagée au point de vue de l'examen de sortie	<i>ib.</i>
Diplômes de sortie	LXXXII
Diplômes de sortie des sections spéciales	LXXXIII
Sections spéciales. — Règlement d'ordre intérieur	<i>ib.</i>

CHAPITRE IV. — DISPOSITIONS COMMUNES AUX ÉTABLISSEMENTS DES DEUX DEGRÉS DIRIGÉS
PAR LE GOUVERNEMENT.

Nominations et mutations dans le personnel	<i>ib.</i>
Agents temporaires pour le remplacement des professeurs momentanément absents.	LXXXIV
Suppléances.	<i>ib.</i>
Absences des professeurs. — Congés. — Cumuls. — Leçons particulières	<i>ib.</i>
Rapports annuels des chefs d'établissement	LXXXV
Instructions sur les cotes décernées annuellement aux professeurs	<i>ib.</i>
Rapports généraux des chefs d'établissement	LXXXVI
Règles adoptées pour la correspondance des autorités scolaires avec l'ad- ministration centrale	<i>ib.</i>
Correspondance des professeurs avec l'autorité supérieure	<i>ib.</i>
Résidence des professeurs.	<i>ib.</i>
Pièces à produire en vue de la liquidation de leur pension par les agents de l'enseignement moyen de l'État et nécessité de leur remettre une ampliation de leur commission ainsi que des dispositions leur accor- dant soit des promotions soit des augmentations de traitement. Droit de timbre.	LXXXVII
Prescriptions à observer dans le choix des ouvrages portés au programme.	
Catalogue des livres classiques à employer dans les établissements d'enseignement moyen dirigés par l'État	<i>ib.</i>
Liste des livres classiques employés dans l'enseignement	<i>ib.</i>
Compositions. Récompenses. Examens et diplômes de sortie	<i>ib.</i>
Indemnités pour surcroît de travail.	<i>ib.</i>
Transmission d'ouvrages dont il est fait hommage à des gouvernements étrangers par des professeurs de l'enseignement moyen	<i>ib.</i>
Vacances et congés	LXXXVIII
Congé du jour des Trépassés	<i>ib.</i>
Suspension des cours le jour des funérailles de professeurs	<i>ib.</i>
Antialcoolisme	<i>ib.</i>
Mutualité	xcii
Enseignement par les projections lumineuses.	<i>ib.</i>
Locaux, mobilier et matériel. — Subsidés.	<i>ib.</i>

**TITRE II. — ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION MOYENNE DIRIGÉS OU PATRONNÉS
PAR LES COMMUNES; DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES ÉTABLISSEMENTS SOU-
MIS AU RÉGIME DE LA LOI; AFFAIRES DIVERSES.**

CHAPITRE PREMIER. — ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX SUBSIDIÉS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.

A. — Établissements communaux subventionnés pour garçons :

Nombre des établissements communaux subsidiés	xcvii
Organisation.	ib.
Examens de sortie des collèges communaux. — Diplômes	ib.
Examens et diplômes de sortie des écoles moyennes communales pour garçons	xcviii
Personnel. — Nominations et mutations	ib.
Dispense de la condition du diplôme légal.	xcix
Traitements.	ib.
Distinctions honorifiques.	ib.
Population des établissements communaux subsidiés	ib.
Produit des rétributions scolaires	ib.
Admissions gratuites	ib.

B. — Établissements communaux subventionnés pour filles :

Nombre des écoles moyennes communales pour filles	c
Prescriptions légales auxquelles sont soumis les établissements commu- naux subventionnés pour filles	ib.
Examens et diplômes de sortie	ib.
Population	ci.
Produit des rétributions scolaires	ib.
Admissions gratuites et à prix réduit	ib.

CHAPITRE II. — ÉTABLISSEMENTS EXCLUSIVEMENT COMMUNAUX OU PROVINCIAUX ib.

CHAPITRE III. — ÉTABLISSEMENTS PATRONNÉS PAR LES COMMUNES ib.

Prescriptions légales auxquelles sont soumis les établissements patronnés	cii
Personnel	ib.
Nombre des établissements patronnés	ib.
Population	ib.
Admissions gratuites et à prix réduit	ib.
Bourses d'études	ciii

**CHAPITRE IV. — DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES ÉTABLISSEMENTS SOUMIS
AU RÉGIME DE LA LOI.**

Ouvrages classiques et livres à décerner en prix	ib.
Bourses de voyage	ib.
Serment	ib.
Mise en disponibilité	ib.
Pensions	civ
Caisse de pensions des veuves et orphelins des professeurs, fonction- naires et employés de l'ordre administratif et enseignant du Ministère de l'instruction publique	ib.

CHAPITRE V. — AFFAIRES DIVERSES.

Exposition universelle de Paris en 1900	civ
Recrutement de professeurs belges pour la République du Pérou	ib.
Critiques formulées au sujet du nombre considérable des professeurs en fonction dans les établissements d'instruction moyenne de l'État pro- portionnellement au nombre d'élèves qui fréquentent les cours de ces établissements	cvii
Pensionnats annexés à des établissements d'enseignement moyen de l'État	ib.
Revision des traitements et pensions des membres du personnel de l'en- seignement moyen de l'État	ib.
Secours	cxI
Décoration civique décernée au personnel de l'enseignement moyen libre	ib.

TITRE III. — MOYENS DE SURVEILLANCE, DE CONTRÔLE; BUREAUX ADMINISTRATIFS;
INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN; CONCOURS GÉNÉRAL; CONSEIL DE PER-
FECTIONNEMENT.

CHAPITRE PREMIER. — BUREAUX ADMINISTRATIFS CXIII

Renouvellement triennal des bureaux administratifs.	cxv
Secrétaires-trésoriers	ib.
Distinctions honorifiques	ib.

CHAPITRE II. — DE L'INSPECTION.

Titulaires des fonctions d'inspecteur	cxvi
Création d'une inspection nouvelle	cxvii
Traitements	ib.
Règlement général du service de l'inspection	cxviii
Distinctions honorifiques	cxix

CHAPITRE III. — CONCOURS GÉNÉRAUX DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉ.

I. — Enseignement moyen du premier degré	cxx
II. — Enseignement moyen du second degré.	ib.
A. Concours général de l'enseignement moyen du premier degré . . .	cxxi
B. Concours général de l'enseignement moyen du second degré pour gar- çons, en 1901 et en 1902.	cxxiv
C. Concours général de l'enseignement moyen du second degré pour filles, en 1901 et en 1902.	cxxv
Distribution des prix. Discours d'apparat	ib.
Interprétation des circulaires donnant des instructions au sujet de l'or- ganisation du concours général de 1901	ib.
Transport gratuit sur les lignes de l'État des élèves appelés à Bruxelles pour subir l'examen oral du concours général	ib.

CHAPITRE IV. — CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN.

Composition du conseil	cxxvi
Membres adjoints	cxxvii
Secrétaire du conseil	ib.
Travaux du conseil.	ib.

TITRE IV. — ÉCOLES NORMALES POUR LA FORMATION DE PROFESSEURS ET DE RÉGENTES.

CHAPITRE PREMIER. — SECTIONS NORMALES DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU DEGRÉ INFÉRIEUR POUR GARÇONS, ÉTABLIES A GAND ET A NIVELLES.

Organisation.	CXXIX
Section normale moyenne de Gand	<i>ib.</i>
Section normale moyenne de Nivelles	CXXX

CHAPITRE II. — SECTIONS NORMALES DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU DEGRÉ INFÉRIEUR POUR FILLES, ÉTABLIES A LIÈGE ET A BRUXELLES.

Organisation.	CXXXI
Section normale moyenne de Liège	<i>ib.</i>
Section normale moyenne de Bruxelles.	CXXXII

TITRE V. — JURYS CHARGÉS DE DÉLIVRER LES DIPLOMES DE PROFESSEUR AGRÉGÉ DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN ET DE RÉGENTE D'ÉCOLE MOYENNE.

<i>A.</i> — Examens d'aspirant professeur agrégé et de professeur agrégé de l'enseignement moyen. — Jurys de Gand, Nivelles et Malonne.	CXXXIII
<i>B.</i> — Examens d'aspirante-régente et de régente d'école moyenne	CXXXV
<i>A.</i> Jury de Liège	<i>ib.</i>
<i>B.</i> Jury de Bruxelles	CXXXVI
<i>C.</i> Jury de Louvain	CXXXVII
<i>D.</i> Jury de Thielt	CXXXIX
<i>E.</i> Jury de Wavre-Notre-Dame	CXL
<i>F.</i> Jury de Nivelles	CXL ₁
<i>G.</i> Jury de Champion	CXLII
<i>H.</i> Jury de Tournai	CXLIV
<i>I.</i> Jury d'Eecloo	CXLV
<i>J.</i> Jury de Jupille	CXLVI
<i>K.</i> Jury de Landen	CXLVII
Jury chargé de délivrer les diplômes de capacité pour l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne	CXLVIII
Jury chargé de délivrer les diplômes de capacité pour l'enseignement de la gymnastique dans les établissements d'instruction moyenne	<i>ib.</i>
Jury spécial chargé de délivrer le certificat de capacité pour l'enseignement des ouvrages manuels dans les écoles moyennes de l'État pour filles	CXLIX

TITRE VI. — SUBSIDES ET DÉPENSES.

§ A. — Budgets et comptes :

Athénées royaux.	CLI
Écoles moyennes de l'État.	<i>ib.</i>
Établissements communaux pour garçons subsidiés par le Trésor public	CLII
Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles subsidiés par le Trésor public.	CLIII
Établissements patronnés	CLIV

§ B. — Budgets et comptes des établissements d'instruction moyenne créés en exécution de la loi du 15 juin 1881	CLV
--	-----

§ C. — Compte-rendu de l'emploi des allocations portées au budget du
Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour le ser-
vice de l'enseignement moyen, pendant les années 1900, 1901 et 1902:

Service du conseil de perfectionnement	CLVI
Service de l'inspection	<i>ib.</i>
Service de l'enseignement normal pédagogique destiné à former des pro- fesseurs pour les écoles moyennes	CLVII
Organisation de cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes,	CLVIII
Crédits et dépenses relatifs au service des jurys d'examen	<i>ib.</i>
Service des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État	<i>ib.</i>
Bourses à des élèves des écoles moyennes de l'État	CLIX
Subsides à des établissements communaux d'instruction moyenne pour garçons	<i>ib.</i>
Subsides à des établissements communaux d'instruction moyenne pour filles	<i>ib.</i>
Service du concours général de l'enseignement moyen du premier et du second degré.	<i>ib.</i>
Indemnités en faveur de professeurs sans emploi	CLX
Traitements de disponibilité	<i>ib.</i>
Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques, subsides, sou- scriptions, achats, etc.	<i>ib.</i>
Frais de rédaction du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseigne- ment moyen	<i>ib.</i>

(294)

TABLE DES ANNEXES

ARRÊTÉS ROYAUX ET ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.			
I.	7 avril 1900	Arrêté royal étendant les dispositions relatives à la décoration civique aux membres du personnel enseignant des établissements d'instruction moyenne libres.	5
II.	7 mai 1900	Arrêté royal réglant l'organisation du concours général de l'enseignement moyen du premier degré en 1900 .	4
III.	7 mai 1900	Arrêté royal réglant l'organisation du concours général de l'enseignement moyen du second degré pour garçons en 1900	10
IV.	7 mai 1900	Arrêté royal réglant l'organisation du concours général des écoles moyennes pour filles en 1900	12
V.	8 mai 1900	Arrêté ministériel portant règlement pour la tenue des concours généraux de l'enseignement moyen en 1900.	14
VI.	12 mai 1900	Arrêté royal approuvant la convention du 13 mars 1900 pour le patronage du collège et de l'école moyenne de Poperinghe	17
VII.	31 mai 1902	Arrêté royal organisant une inspection spéciale de l'enseignement de la musique dans les établissements d'instruction moyenne et dans les écoles normales primaires.	19
VIII.	16 septembre 1902 . . .	Arrêté royal modifiant l'organisation de l'inspection du dessin dans les établissements d'instruction moyenne et dans les écoles normales primaires	19
IX.	31 décembre 1902 . . .	Règlement général du service de l'inspection de l'enseignement moyen.	20
CIRCULAIRES ET DÉCISIONS DE PRINCIPLE.			
X.	8 janvier 1900	Circulaire aux directeurs des écoles moyennes : l'obligation d'étudier l'allemand, dès l'école moyenne, s'impose aux élèves qui se destinent à suivre les cours de la section des humanités modernes dans les athénées royaux	25
XI.	14 janvier 1900	Circulaire aux directeurs et aux directrices des écoles moyennes : système des compositions théoriques et pratiques appliqué en section préparatoire	26
XII.	15 janvier 1900	Circulaire aux préfets des athénées et aux directeurs et directrices des écoles moyennes : instructions concernant l'emploi des livres classiques	26

XIII.	31 janvier 1900	Circulaire aux bureaux administratifs et aux chefs des établissements d'instruction moyenne de l'État : organisation de sociétés scolaires de mutualité et de retraite.	27
XIV.	31 janvier 1900	Circulaire aux préfets des athénées et aux directeurs des écoles moyennes de garçons : usage du tabac	31
XV.	17 février 1900	Circulaire aux gouverneurs de province : mesures à prendre en vue de protéger l'école contre l'infection tuberculeuse	34
XVI.	19 février 1900	Circulaire aux directeurs et aux directrices des écoles moyennes : mesures à prendre pour que les deux années d'études composant chaque degré de la section préparatoire aient effectivement chacune les trois heures de leçon assignées à la seconde langue obligatoire	35
XVII.	28 mars 1900.	Circulaire aux préfets des études des athénées : visites des collections de l'État (archives, musées). — Instructions	36
XVIII.	30 mars 1900.	Circulaire aux bureaux administratifs des écoles moyennes de l'État : règlement d'ordre intérieur. — Rectification.	37
XIX.	17 avril 1900.	Circulaire aux bureaux administratifs des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État : congés donnés pendant le carnaval. Rappel des instructions. Congés à l'occasion de la distribution des récompenses accordées aux lauréats du concours général.	38
XX.	14 mai 1900	Circulaire aux bureaux administratifs des athénées royaux : instructions concernant le concours général du degré supérieur en 1900	39
XXI.	14 mai 1900	Circulaire aux bureaux administratifs des écoles moyennes de l'État : instructions relatives au concours général du second degré en 1900	40
XXII.	30 mai 1900	Circulaire aux directeurs et aux directrices des écoles moyennes de l'État : décision de principe concernant les attributions du professeur de musique	41
XXIII.	30 juin 1900	Circulaire aux bureaux administratifs des écoles moyennes de l'État : durée normale de l'année scolaire et, par suite, des vacances qui séparent deux années consécutives	42
XXIV.	11 juillet 1900	Circulaire aux préfets des athénées royaux et aux directeurs et directrices des écoles moyennes de l'État : application du règlement. — Compositions	43
XXV.	17 août 1900.	Circulaire aux préfets des athénées royaux : récompense spéciale prévue par le règlement d'ordre intérieur. Rappel des instructions.	43
XXVI.	8 octobre 1900	Circulaire aux préfets des athénées royaux : application des articles du règlement des écoles moyennes relatifs aux compositions scolaires. Modifications	44
XXVII.	12 octobre 1900	Circulaire aux chefs d'établissement : enseignement de la musique. Enquête	46
XXVIII.	25 octobre 1900	Circulaire aux directeurs et aux directrices des écoles moyennes wallonnes : étude des langues germaniques. — Mesures transitoires.	46
XXIX.	27 octobre 1900	Circulaire aux directeurs et directrices des écoles moyennes de l'agglomération bruxelloise : enseignement de la seconde langue obligatoire en section préparatoire	47
XXX.	3 décembre 1900	Circulaire aux directeurs et directrices des écoles moyennes de l'État : système des compositions et des examens de sortie prescrits par le règlement. Nouvelles instructions	48

XXXI.	22 décembre 1900	Circulaire aux bureaux administratifs : contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers	50
XXXII.	16 janvier 1901	Circulaire aux bureaux administratifs des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État : enseignement par les projections lumineuses	50
XXXIII.	31 janvier 1901	Circulaire aux directeurs et directrices des écoles moyennes de l'État : demandes d'indemnités pour surcroît de travail. — Instructions	51
XXXIV.	4 mars 1901.	Circulaire aux préfets des études : principales observations des divers jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen du 1 ^{er} degré en 1900.	52
XXXV.	4 mars 1901.	Circulaire aux directeurs et directrices des écoles moyennes : principales observations des jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen du second degré en 1900	64
XXXVI.	20 mars 1901.	Circulaire aux directeurs et directrices des écoles moyennes de l'État : enseignement des langues et de la musique dans la section préparatoire des écoles moyennes. — Rôle de l'instituteur	68
XXXVII.	6 avril 1901.	Circulaire aux directeurs et directrices des écoles moyennes à section commerciale : cours d'anglais. — Horaire	70
XXXVIII.	6 avril 1901.	Circulaire aux préfets des athénées et aux directeurs et directrices des écoles moyennes de l'État : l'élève privé du droit aux prix particuliers dans un cours, comme parent au degré prohibé du professeur de ce cours, conserve néanmoins tous ses droits au prix général de la classe, dans les conditions prescrites par le règlement.	70
XXXIX.	7 avril 1901.	Dépêche à l'inspecteur général de l'enseignement moyen : jurys d'examen. — Indemnités. — Instructions	71
XL.	15 mai 1901	Circulaire aux bureaux administratifs des athénées royaux et aux bourgmestres des villes sièges d'un établissement du 1 ^{er} degré : instructions concernant le concours général du degré supérieur en 1901	72
XLI.	15 mai 1901	Circulaire aux préfets des études des athénées royaux et aux directeurs et directrices des écoles moyennes de l'État : rapport de fin d'année sur le personnel. Communication des cotes	74
XLII.	25 mai 1901	Circulaire aux bureaux administratifs des écoles moyennes de l'État pour garçons et pour filles et aux bourgmestres des villes sièges d'une école moyenne communale ou d'une école moyenne patronnée : concours généraux de 1901	74
XLIII.	30 mai 1901	Circulaire aux bureaux administratifs des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État : interprétation des dispositions contenues dans les circulaires des 15 et 25 mai 1901, relatives au concours général	76
XLIV.	15 juin 1901	Circulaire aux préfets des études des athénées royaux et collèges communaux et aux directeurs et directrices des écoles moyennes gouvernementales et communales : ouverture de l'aquarium maritime d'Ostende	77
XLV.	25 juin 1901	Circulaire aux bureaux administratifs et aux préfets des études des athénées royaux : dispositions réglementaires relatives aux examens et aux diplômes de sortie. — Mesure transitoire	77
XLVI.	12 juillet 1901	Circulaire aux directeurs et aux directrices des écoles moyennes de l'État : examens et diplômes de sortie. — Interprétation de quelques dispositions réglementaires.	78

XLVII.	26 juillet 1901	Circulaire aux bureaux administratifs et aux chefs des établissements d'instruction moyenne de l'État : rappel de certaines dispositions du Code du timbre	79
XLVIII.	31 août 1901	Circulaire aux directrices des écoles moyennes de l'État : le cours d'ouvrages manuels en section préparatoire fait partie des attributions de l'institutrice, au même titre que les autres branches du programme.	80
XLIX.	15 octobre 1901	Circulaire aux directeurs et directrices des écoles moyennes de l'État. — Indemnités pour surcroît de travail. — Règle applicable notamment au cours de seconde langue en section préparatoire	81
L.	18 octobre 1901	Circulaire aux bureaux administratifs, aux directeurs et aux directrices des écoles moyennes de l'État. — Organisation du cours de seconde langue facultative et répartition du programme	81
LI.	24 octobre 1901	Circulaire aux préfets des athénées royaux : stage des surveillants aspirants-professeurs.	82
LII.	30 octobre 1901	Circulaire aux chefs des établissements d'instruction moyenne de l'État : système des compositions.	83
LIII.	23 novembre 1901	Circulaire aux préfets des athénées : visites des musées, dépôts d'archives, etc	84
LIV.	17 décembre 1901	Circulaire aux préfets des athénées et aux directeurs et directrices des écoles moyennes de l'État : rapports annuels des chefs d'établissement.	85
LV.	23 décembre 1901	Circulaire aux préfets des athénées : enseignement antialcoolique. Elèves conférenciers.	86
LVI.	8 janvier 1902	Circulaire aux préfets des athénées et aux directeurs et directrices des écoles moyennes de l'État : locaux et matériel des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État. Rapports des chefs d'établissement avec les administrations communales	87
LVII.	12 février 1902	Circulaire aux directrices des écoles moyennes de l'État : cours de travaux à l'aiguille. — Mesures prescrites pour éviter que ce cours n'occasionne des dépenses exagérées.	88
LVIII.	21 février 1902	Dépêche à un gouverneur de province : admissions gratuites. — Droit de ratification du gouverneur	89
LIX.	1 ^{er} mars 1902	Dépêche à un préfet d'athénée : cercle d'élèves dont le local est établi dans un café. — Interdiction de s'y réunir non justifiée au point de vue antialcoolique. — Application du règlement d'ordre intérieur.	90
LX.	6 mars 1902	Circulaire aux directeurs et directrices des écoles moyennes à section spéciale : application du règlement d'ordre intérieur	90
LXI.	17 mars 1902	Circulaire aux préfets des études des athénées royaux : principales observations des divers jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen du 1 ^{er} degré en 1901	92
LXII.	17 mars 1902.	Circulaire aux directeurs et directrices des écoles moyennes de l'État; principales observations des jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen du second degré en 1901.	104
LXIII.	29 mars 1902.	Circulaire aux gouverneurs de province : bureaux administratifs des athénées et des écoles moyennes de l'État. — Présentation de candidats. — Rappel des instructions	112

LXIV.	12 avril 1902.	Circulaire aux directrices des écoles moyennes de l'État : les professeurs doivent se conformer rigoureusement aux prescriptions du programme.	113
LXV.	13 avril 1902.	Circulaire aux bureaux administratifs des écoles moyennes de l'État et aux bourgmestres des villes sièges : 1 ^o d'une école moyenne communale pour garçons ou pour filles; 2 ^o d'une école moyenne patronnée. — Concours général de 1902. — Dispositions organiques	115
LXVI.	26 avril 1902.	Circulaire aux bureaux administratifs des athénées royaux et aux bourgmestres des villes sièges d'un établissement du 1 ^{er} degré : instructions concernant le concours général du degré supérieur en 1902.	115
LXVII.	15 mai 1902	Circulaire aux bureaux administratifs des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État : diplôme de sortie. — Formule	116
LXVIII.	30 mai 1902	Circulaire aux directeurs et directrices des écoles moyennes de l'État : Arr. 45 du règlement. Peut-on communiquer aux élèves les résultats des compositions théoriques de la 3 ^e série?	118
LXIX.	24 septembre 1902	Circulaire à l'Inspection de l'enseignement moyen, aux bureaux administratifs et aux chefs des établissements d'instruction moyenne de l'État : mort de la Reine. — Deuil. — Mesures prescrites	119
LXX.	24 octobre 1902	Circulaire aux bureaux administratifs des écoles moyennes de l'État : durée des grandes vacances. — Date de la cessation et de la reprise des cours.	119
LXXI.	25 novembre 1902	Circulaire aux préfets des athénées royaux : conférences professorales.	120
LXXII.		Liste des ouvrages classiques dont le gouvernement, sur la proposition du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, a prescrit, autorisé ou recommandé l'emploi dans les établissements soumis au régime des lois du 1 ^{er} juin 1880 et du 15 juin 1881. (Deuxième supplément à la liste générale de 1899)	121
		Ouvrages à décerner en prix	152
LXXIII.		Conférences professorales dans les athénées royaux.	141
		Procès-verbaux des séances du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne	170
LXXIV.	28 avril 1900	Séance en comité	171
LXXV.	28 octobre 1900	Séance en assemblée générale	171
LXXVI.	30 novembre 1901	Séance en assemblée générale	176
DOCUMENTS STATISTIQUES.			
LXXVII.		Tableau comparatif de la population des athénées royaux en 1900, en 1901 et en 1902.	193
LXXVIII.		Tableau comparatif de la population des écoles moyennes de l'État pour garçons en 1900, 1901 et 1902	196
LXXIX.		Tableau comparatif de la population des écoles moyennes de l'État pour filles, en 1900, en 1901 et en 1902 . . .	198
LXXX.		Tableau comparatif de la population des collèges communaux en 1900, en 1901 et en 1902.	199
LXXXI.		Tableau comparatif de la population des établissements patronnés d'instruction moyenne du premier degré en 1900, 1901 et en 1902.	199

LXXXII.	Tableau comparatif de la population des établissements communaux d'instruction moyenne du second degré pour garçons subventionnés sur le Trésor public, en 1900, en 1901 et en 1902,	200
LXXXIII.	Tableau comparatif de la population des établissements patronnés d'instruction moyenne du second degré pour garçons, en 1900, en 1901 et en 1902	200
LXXXIV.	Tableau comparatif de la population des établissements communaux d'instruction moyenne du second degré pour filles subventionnés sur le Trésor public, en 1900, en 1901 et en 1902.	201
LXXXV.	Tableau de la population des sections normales moyennes pendant les années scolaires 1899-1900, 1900-1901, 1901-1902	201
LXXXVI.	Relevé des admissions gratuites et à prix réduit, pendant les années 1900, 1901, 1902, dans les athénées royaux, dans les écoles moyennes de l'État, dans les établissements communaux d'enseignement moyen subventionnés sur le Trésor public et dans les établissements patronnés par les communes	202
LXXXVII.	Tableau indiquant le montant des bourses allouées pendant chacune des années 1900-1901-1902 (années scolaires 1899-1900, 1900-1901, 1901-1902)	206
LXXXVIII.	Relevé statistique des examens subis pendant les sessions de 1900, 1901 et 1902, devant le jury de professeur agrégé de l'enseignement moyen.	209
LXXXIX.	Relevé statistique des examens subis, pendant les sessions de 1900, 1901 et 1902, devant le jury chargé de délivrer le diplôme préparatoire et le diplôme définitif de régente d'école moyenne	210
XC.	Résultats des examens subis devant le jury chargé de délivrer les diplômes de capacité pour l'enseignement de la gymnastique	211
XCI.	Résultats des examens subis devant le jury chargé de délivrer les diplômes de capacité pour l'enseignement du dessin.	211
XCH.	État des dépenses faites pour le service des jurys d'admission aux écoles et sections normales de l'enseignement moyen, des jurys de professeur agrégé de l'enseignement moyen, du jury de professeur de gymnastique, du jury de professeur de dessin et du jury de régente d'école moyenne de filles, pendant les années 1900, 1901, 1902	213
XCHH.	Etablissements visités par les inspecteurs pendant l'année 1899-1900	214
XCIV.	Etablissements visités pendant l'année scolaire 1900-1901.	216
XCV.	Etablissements visités pendant l'année scolaire 1901-1902.	218
XCVI.	Tableau des pensions accordées à des membres du personnel des établissements d'enseignement moyen, en raison de leur âge et de leurs années de service.	222
XC VII.	Tableau des pensions accordées, du chef d'infirmités, blessures ou accidents, à des membres du personnel des établissements d'enseignement moyen.	224

XCVIII.	Tableau des pensions accordées à des membres du personnel des établissements d'enseignement moyen qui, ne comptant pas trente années de service, ont été mis d'office à la retraite.	226
XCIX.	Statistique concernant la mise en disponibilité pour cause de maladie du personnel des établissements d'enseignement moyen de l'État	228
C.	État détaillé de l'emploi des subsides alloués pour l'instruction moyenne pendant la période triennale de 1900 à 1902, tant par le Gouvernement que par les provinces et les communes.	230
CI.	Relevé nominatif et population des établissements libres d'enseignement moyen pour garçons situés dans le royaume, à la date du 31 décembre 1902.	264
CII.	Relevé nominatif et population des établissements libres d'enseignement moyen pour filles situés dans le Royaume, à la date du 31 décembre 1902	272
CIII.	Tableau récapitulatif, par province et par degré d'enseignement, des établissements libres d'instruction moyenne situés en Belgique, et population de ces établissements au 31 décembre 1902.	282

TABLE DES ANNEXES

CLASSÉES D'APRÈS LEUR OBJET.

I. — Arrêtés royaux et arrêtés ministériels.

Annexes.

Concours généraux	— II, III, IV, V.
Décoration civique	— I.
Inspection	— VII, VIII, IX.
Patronage (Convention de)	— VI.

II. — Circulaires, décisions de principe et documents divers.

Admissions gratuites.	— LVIII.
Alcoolisme	— XIV, LV, LIX.
Bureaux administratifs	— XXXI, LXIII.
Compositions et examens de sortie	— XI, XXIV, XXVI, XXX, XLV, XLVI, LII, LXVII, LXVIII.
Concours généraux	— XX, XXI, XXXIV, XXXV, XL, XLII, XLIII, LXI, LXII, LXV, LXVI.
Conférences professorales	— LXXI, LXXIII.
Congés et vacances	— XIX, XXIII, LXX.
Droit de timbre	— XLVII.
Hygiène	— XV.
Indemnités	— XXXIII, XLIX.
Jurys d'examen	— XXXIX.
Langues germaniques	— X, XXVIII, XXXVI, XXXVII, L.
Locaux et matériel	— LVI.
Mort de la Reine.	— LXIX.
Musées, etc, (Visites aux)	— XVII, XLIV, LIII.

Musique	—	XXII, XXVII, XXXVI.
Mutualité	—	XIII.
Ouvrages classiques	—	XII, LXXII.
Ouvrages manuels	—	XLVIII, LVII.
Prix (Ouvrages à donner en)	—	XXV, XXXVIII.
Projections lumineuses	—	XXXII.
Programme et horaire des cours	—	XVI, XXIX, LXIV.
Rapports annuels	—	LIV.
Rapports sur le personnel. (Communication des cotes)	—	XLI.
Règlement d'ordre intérieur	—	XVIII, LX.
Surveillants (Stage des)	—	LI.

III. — Procès-verbaux des séances du conseil de perfectionnement de l'Instruction moyenne.

Voir table des Annexes. — Annexes LXXIV et suivantes.

IV. — Documents statistiques.

Admissions gratuites. (Relevé.)	—	LXXXVI.
Bourses. (Relevé.)	—	LXXXVII.
Établissements visités par l'Inspection. . . .	—	XCH, XCIV, XCV.
Jurys. (Dépenses).	—	XCH.
Mise en disponibilité et pensions	—	XCVI, XCVII, XCVIII, XCIX.
Population des établissements officiels . . .	—	LXXXVII à LXXXV.
Population des établissements libres . . .	—	CI, CII, CIII.
Résultats des examens subis devant les jurys de l'enseignement moyen	—	LXXXVIII, LXXXIX, XC, XCI.
Subsides et dépenses	—	C.

